Lisez en page 5 l'ANNONCE DE Paquet

EDITION GENERALE

58e ANNEE — Numéro 17,535

L'Action

QUOTIDIEN CATHOLIQUE

PRIX : SEPT CENTS

SALLE DE LECTURE
CHAMBRE DU SENAT
OTTAWA ONT.
3364 L I JANV 65

LE TEMPS QU'IL FERA

Neige légère intermittente avec bruine gelée aujourd'hui. Mercredi : temps couvert avec neige légère occasionnelle ou bruine. Un peu plus doux. Vents de l'est de 20 milles aujourd'hui et légers demain. Max. et min.: 25 et 20.

DANS CE JOURNAL

Sociale, page 6—7
Finance, page 16
Sport, pages 12—13—14
Spectacles, T.V., page 19

QUEBEC — MARDI, 14 DECEMBRE 1965

Demande de la Chambre de Commerce des Jeunes du Canada

Hymne national et monnaie qui serait plus canadienne

OTTAWA (PC) — Un hymne national distinctif et une monnaie plus canadienne sont demandés dans un mémoire préparé par la Chambre de Commrece des Jeunes du Canada, un organisme qui groupe 8,500 membres. Le mémoire soumis, aujourd'hui à la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, dit que l'identité nationale est trop souvent artificielle et il est nécessaire que le pays se dote d'un plus grand nombre de symboles canadiens. Le nouveau drapeau en est un exemple. L'organisme, sans allusion directe au portrait de la reine qui apparaît sur la monnaie, suggère que l'effigie de Canadiens éminents des deux cultures soit dorénavant utilisée et ont donné comme exemple les Pères de la Confédération et les premiers ministres qui ont déjà dirigé les destinés du pays.

Les Jeunes Chambres disent avoir foi dans un pays dont les bases reposent sur la dualité culturelle.

Le mémoire formule ces autres suggestions :

— L'enseignement obligatoire de la langue seconde, le français ou l'anglais, dans toutes les écoles primaires et secondaires;

— Un encouragement d'ordre financier en faveur des instituteurs bilingues;

— La création d'un district fédéral bilingue dans la région Ottawa—Hull;

— L'enseignement de l'histoire et de la littérature dans la langue seconde;

— La réalisation d'émissions de radio et de télévision bilingues et la mise sur pied de programmes d'échanges de professeurs et d'étudiants.

Le groupement national, dont les démêlés avec la section québecoise sur des questions culturelles il y a deux ans se sont terminés par une scission du groupe francophone, dit qu'il espère refaire l'unité au sein du mouvement.

DES UNIVERSITAIRES

Un groupe de 18 professeurs d'universités, dirigés par le Dr John S. Ellis, du Collège royal militaire, demandent que le bilinguisme soit étendu à toutes les législatures provinciales, à tous les tribunaux et à toutes les écoles.

Les professeurs se disent d'avis que chaque écolier canadien devrait avoir le droit de recevoir son enseignement en anglais ou en français, selon le choix de ses parents, et ceci partout au Canada.

Le refus d'un tel droit de la part de plusieurs provinces dans le passé a probablement contribué plus que tout autre facteur à provoquer chez les Canadiens français le sentiment qu'ils ne sont pas sur un pied d'égalité avec les Canadiens anglophones à travers le pays.

Les Professeurs proposent aussi que les provinces reçoivent des paiements de péréquation plus élevés, que le réseau français de Radio-Canada soit prolongé et que des commissions interprovinciales soient formées pour coordonner les programmes scolaires.

BIEN-ETRE, MUSEES

Le Conseil canadien du bien-être, qui représente 480 associations et agences de bien-être, s'est dit un organisme entièrement bilingue et il note que la contribution canadienne-française s'est accrue au cours des dernières années.

Le Conseil canadien de la Co-opération et la Co-operative Union of Canada, deux organismes autonomes groupant 1,600 coopérateurs, déclarent dans un mémoire commun que leurs relations n'ont jamais été aussi harmonieuses.

Il est possible pour les Canadiens des deux principaux groupes ethniques de travailler ensemble dans le plus grand accord, pourvu que de part et d'autre on respecte les différences culturelles, souligne le mémoire.

Et l'Association des musées canadiens, un organisme formé par des conservateurs de musée, demande des subventions fédérales plus élevées pour la formation du personnel des musées et pour assurer la traduction des ouvrages qui touchent à ce domaine.

Radio-Canada et la compréhension entre Canadiens

OTTAWA. (P.C.) — La Société Radio-Canada projette de donner une plus grande expansion à ses programmes, touchant l'information, les affaires publiques et le domaine du divertissement, afin de promouvoir la compréhension entre les Canadiens anglophones et francophones.

Dans un mémoire de 40 pages présenté, aujourd'hui, à la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, la société affirme qu'il est urgent de combler cette lacune : le manque d'informations que les Canadiens ont sur leurs compatriotes de part et d'autre.

Par certains côtés, les Canadiens sont mieux informés sur la situation mondiale qu'ils ne le sont sur le Canada lui-même, dit le mémoire.

A l'horaire du réseau anglais cet hiver, il y a plus de programmes d'origine américaine et étrangère que ne le souhaite la société d'Etat.

Toutefois, remplacer les programmes américains se traduirait par une hausse des coûts de production, amènerait une diminution des revenus tirés de la publicité et "peut-être" en résulterait-il aussi une perte d'audience.

Des changements à la programmation sont projetés dans un avenir immédiat dans le but de fournir plus d'informations sur le Canada, des documentaires que pourraient utiliser simultanément les réseaux français et anglais et des émissions qui mettraient en relief les facteurs économiques et historiques qui sont propres à unir le pays.

De tels programmes exigeront l'aide des deniers publics et l'appui moral des chefs de file canadiens tout aussi bien que de la population en général.

Le sort des minorités influencera l'avenir du Québec

— Adélard Savoie

Par GUY RONDEAU

OTTAWA (P.C.) — Le traitement qui sera fait aux minorités françaises hors du Québec ne sera pas étranger à l'option politique que la province francophone pourrait être appelée à prendre dans un nombre indéterminé d'années.

M. Adélard Savoie, de Moncton, au Nouveau-Brunswick, président de l'Association des éducateurs de langue française, a fait cette remarque, hier devant la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme.

Il a souligné qu'à l'heure présente dans le Québec le nombre des indécis est grand devant la question du séparatisme. Leur décision éventuelle devant cette question pourrait dépendre du traitement que les provinces anglophones accorderont aux minorités françaises.

Le Canada français, dit le mémoire de l'ACELF, est encore attaché à ses traditions et à ses institutions particulières, notamment à l'école, qui lui assure son identité.

"Si la constitution canadienne ne peut lui garantir entre autres, ce droit fondamental, le Québec sera moins fort pour résister aux pressions qu'exercent les extrémistes sur sa pensée politique".

Le jour, ajoute le mémoire, où les Canadiens d'expression française, hors du Québec, auront été assimilés au groupe majoritaire anglais ou seront sur le point de perdre définitivement leur identité, un plus grand nombre encore de Québécois francophones seront d'autant moins en faveur du système confédératif canadien que le Canada anglais leur aura prouvé que les citoyens de langue française ne peuvent s'épanouir partout au pays.

Le cinéma

L'ACELF a également soulevé le problème du cinéma devant la commission d'enquête.

L'organisme a réclamé une politique fédérale de prêt et de soutien à la production afin de favoriser la création et le développement de la production canadienne et de la production d'expression française en particulier.

Le gouvernement provincial, d'autre part, pourrait adopter des mesures d'allègement fiscal pour le consommateur et le producteur, mesures qui pourraient prendre la forme de suppression de la taxe d'amusement ou de suppression des droits de censure.

L'ACELF a affirmé que le Canada doit prendre les mesures voulues pour combattre l'invasion culturelle et économique de Hollywood.

"Pour sauvegarder notre identité nationale et respecter les besoins culturels du public, les gouvernements fédéral et provinciaux doivent exiger que nos salles de cinéma soient soumises, dans une proportion fortement majoritaire, à des intérêts canadiens. L'application d'une telle mesure n'ira pas sans difficultés. Néanmoins, elle s'impose. Le Canada doit fournir cet effort pour protéger ses cultures et son économie, comme il l'a fait pour la télévision et les publications".

La Paramount

Au Canada, le film américain occupe environ 80 pour cent du marché. Les intérêts économiques qui contrôlent la plupart des importantes salles de cinéma au Canada sont tributaires d'une compagnie de production et de distribution américaine, la Paramount.

"Le groupe Famous Players-United Amusement contrôle 35 des 57 salles de cinéma de Montréal et 15 des plus importantes salles de la province".

Le comité de culture cinématographique a réclamé, pour sa part, une exemption de la taxe fédérale de vente sur les films étrangers qui seraient montrés simultanément en anglais et en français.

Le Père Cousineau

Le comité, représenté par le Rév. Père Jacques Cousineau, a souligné qu'il est anormal et "humiliant" que la plupart des films projetés au Québec sojent en anglais.

L'ACELF s'est dit d'opinion que la formation d'une société de la Couronne devant disposer d'une somme de $10,000,000 pour financer l'industrie canadienne du film et annoncée par le secrétaire d'Etat, M. Maurice Lamontagne, pendant la dernière campagne électorale, ne serait pas suffisante. Une aide accrue est nécessaire.

Le mémoire note que le gouvernement italien consacre $11,000,000 annuellement pour aider son industrie du film, la France $8,000,000 et la Suède $1,500,000.

Le Père Cousineau, secrétaire exécutif par interim du comité, a dit qu'un important marché pourrait être développé pour le film canadien si l'on trouvait de bons scénaristes et de bons sujets.

Les quelques films canadiens réalisés jusqu'à maintenant n'ont pas attiré les foules parce qu'ils ont été conçus dans un style ne correspondant pas au cinéma.

Séparation viable

La Presse étudiante nationale et la Canadian University Press, qui représentent des journaux d'étudiants universitaires, ont souligné que leurs relations se sont améliorées depuis leur décision, pendant l'année scolaire 1961-62, de fonctionner au sein d'organismes autonomes.

Un porte-parole de la PEN, M. Pierre Fortin, a déclaré que l'expérience d'une coexistence à l'intérieur d'un même organisme a été un échec.

On peut concevoir, a dit M. Fortin, que cette même expérience d'une séparation entre deux groupes pourrait éventuellement se transposer sur le plan politique canadien.

Le PEN a d'ailleurs déjà présenté un mémoire, il y a quelques mois à Montréal, réclamant l'indépendance du Québec.

Le mémoire présenté hier conjointement avec la CUF, avait pour but d'exposer l'expérience heureuse qui a résulté de la formation de deux groupes autonomes.

L'affaire des Iles-de-la-Madeleine

Sauvé étudie faits et documents

OTTAWA. (P.C.) — Le ministre fédéral des Forêts, M. Maurice Sauvé, a fait savoir hier qu'il était à étudier les faits et documents se rapportant aux allégations relatives à l'élection du 8 novembre dernier dans sa circonscription des Iles-de-la-Madeleine, au Québec.

M. Sauvé est de retour d'un voyage à Rome où il a présidé les sessions de la 13e conférence de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture et qu'il a représenté le gouvernement canadien aux cérémonies de clôture du Concile oecuménique Vatican II.

Dès son rétour à Ottawa, le ministre a annoncé, dans un communiqué, qu'il prenait connaissance des faits et documents se rapportant aux allégations relatives à l'élection du 8 novembre aux Iles-de-la-Madeleine et qu'il convoquerait une conférence de presse mercredi.

Des accusations d'irrégularités ont été portées quand le juge Joseph Duguay, de Grindstone, au Québec, a dit aux journalistes que M. Sauvé avait communiqué avec lui le jour même des élections afin de protester contre la mise en liberté de deux hommes pour leur permettre de se rendre aux urnes. Ces deux hommes avaient été accusés d'avoir menacé un libéral.

Le juge Duguay a déclaré qu'il avait reçu "au moins deux appels téléphoniques, peut-être trois" de la part de M. Sauvé qui protestait contre la mise en liberté de ces deux individus.

Le parti conservateur, de son côté, a annoncé la semaine dernière qu'il était à mener une enquête sur les événements survenus aux Iles le 8 novembre.

Mémoire de la Fédération des services sociaux à la Famille

Hausser l'âge légal pour contracter mariage au Québec

P.C.) — Dans un mémoire soumis à l'attention du ministre du Bien-être social et de la Famille, la Fédération des services sociaux à la Famille du Québec recommande au gouvernement de faire une étude sur les possibilités de hausser l'âge légal pour contracter mariage dans la province de Québec.

La Fédération base cette recommandation sur une étude sociologique de la question, laquelle révèle que 88.5 pour cent des unions contractées entre des jeunes de 19 ans et moins se soldent par des insuccès.

Au nombre de ses recommandations, la Fédération, qui est composée d'une quarantaine d'organisations familiales de service social, favorise l'établissement de centres de consultations pré-maritables qui pourraient permettre aux jeunes qui désirent se marier de bénéficier de consultations professionnelles.

Le mémoire suggère aussi la mise sur pied de tribunaux de relations conjugales. Ceux-ci auraient juridiction pour entendre des causes de conflits conjugaux du type de refus de pourvoir, assaut, désertion d'un conjoint, demandes de séparation etc.

Dans l'ensemble, le mémoire se penche sur toutes les questions touchant au domaine de la sécurité sociale et faisant l'objet d'études de la part du nouveau titulaire du ministère de la Famille, M. René Lévesque.

Ne plus traiter les pauvres comme des numéros (l'hon. René Lévesque)

MONTREAL — (P.C.) — M. René Lévesque, prenant la parole devant les étudiants de l'université de Montréal hier après-midi, a de nouveau expliqué à quoi son nouveau ministère s'attaquait et quels principes prévalaient dans son action.

La politique sociale qu'on veut toujours mettre à part de la politique gouvernementale, est actuellement orientée vers les gens vulnérables, a-t-il expliqué. Pendant que les riches deviennent plus riches, les pauvres deviennent plus pauvres; les récents rapports sur la pauvreté en démontrent tout le scandale.

La charité doit être remplacée par le droit à la santé, à l'éducation, au minimum vital qui est autre chose que le minimum animal. De plus, la politique sociale doit être efficace; les lois doivent être modernisées et simplifiées, l'administration et les cadres administratifs changés pour qu'on arrête de traiter les pauvres comme des numéros sur des chèques d'allocation.

Le ministre Lévesque a fait appel à la population aussi disant qu'il doit se faire une mobilisation minimum de l'énergie des citoyens. "Avant, a-t-il dit, c'était l'Eglise qui devait s'occuper de toute la politique sociale. On est porté maintenant à lui substituer l'Etat. On dit : qu'il s'arrange avec ça. Et la participation de l'individu est fragile là-dedans.

M. Lévesque a ensuite donné l'ordre de priorité à mettre dans la politique sociale : santé; repensement des taux actuels d'assistance sociale; allocations familiales; reclassement de la main-d'oeuvre; budgets familiaux; enfance, réhabilitation des criminels.

Enfin, a déclaré le ministre, la politique sociale doit être simplifiée et cohérente pour qu'on arrête de compartimenter tout le monde : vieillards, mères nécessiteuses, orphelins.

M. Kierans

De son côté, M. Kierans, qui participait aussi hier après-midi à ce débat à l'université de Montréal, a été invité à dire ce qu'il pensait d'un statut spécial pour le Québec.

Selon lui, le Québec possède déjà ce statut spécial.

Livre Blanc portant sur le ministère des Terres et Forêts

par Serge GAGNON

Le ministre québécois des Terres et Forêts, M. Lucien Cliche, a déclaré hier au début des audiences publiques du ministères des Terres et Forêts, que les mémoires qui seront communiqués à son ministère serviront de base à la préparation d'un livre blanc que son ministère songe à publier prochainement. Le livre blanc indiquera l'orientation de la politique du ministère des Terres et Forêts au cours des prochaines années.

M. Cliche a parlé des audiences publiques, au cours desquelles une quarantaine de compagnies et d'organisations présenteront des mémoires au ministère des Terres et Forêts en vue d'exprimer leurs vues sur la refonte de la loi des terres et forêts, comme étant l'étape intermédiaire en vue de la refonte de cette loi. Il a ajouté que la troisième étape sera la rédaction du livre blanc et la quatrième étape sera la refonte proprement dite de la loi, refonte qui sera faite à partir des principes énoncés dans le livre blanc.

Autres nouvelles des mémoires en pages 8 et 9

Nombreux marguilliers élus selon la nouvelle Loi des Fabriques

LEVIS — Dans plusieurs paroisses de la Rive-sud, on a procédé dimanche, à l'élection de six marguilliers, en vertu de la nouvelle loi des fabriques.

Notre-Dame de Lévis : MM. Paul-Eugène Gosselin, Aimé Pelletier, Hubert Lambrecque, élus pour 2 ans; MM. Jacques Bourget, Lucien Martel, élus pour 3 ans.

Saint-Joseph de Lauzon : Sont élus MM. Jean-Baptiste Blouin et Louis-Robert Ruel; sortant de charge, MM. Robert-L. Samson, Charles-Henri Guay, Antonio Garcia et Benoit Noël.

Christ-Roi : MM. Solefrid Boucher, Oscar Carrier, Gérard Proulx, Télesphore Cantin, Albert Turgeon et Léopold Delisle.

Sainte-Bernadette : MM. Robert Létourneau, Joseph Samson, Joseph Girard, Paul Lagacé, Armand Guay et Jacques Lecours.

Saint-Nicolas : MM. Thomas Boucher et Raymond E. Demers sortant de charge, MM. Gérard Côté, Alphonse Demers, Amédée Méthot et Robert Lambert.

● LEVIS — Le chapitre de Lauzon des Techniciens professionnels a procédé dernièrement à l'élections de ses officiers pour la prochaine année. Les élections ont donné les résultats suivants : président, M. Marcel Poiré; 1er vice-président, M. J.-M. Chabot; 2e vice-président, M. Albert Caron; trésorier, M. Philippe Bisson; assistant-sec.-trésorier, M. Jacques Hallé; directeurs : MM. Claude Blais, André Côté, André Dion, Gilles Grégoire et Simon Pelchat. Les Techniciens professionnels de Québec sont divisés en 12 chapitres dont celui de Lauzon dont la fondation ne remonte qu'en juin dernier. Il compte 216 membres dont la majorité, ont fait leurs études à l'Institut de Technologie de Lauzon. De gauche à droite : MM. Chabot, Caron, Poiré, Guay, président sortant, et Bisson, trésorier.

L'AJC : un organisme qui continue son travail d'éducation nationale

Il y a déjà quelques années existait un mouvement très connu chez les étudiants qui se chargeait de leur apprendre à connaître et à se servir des instruments que la société mettait à leur disposition et lesquels la vie de cette société était rendue possible, c'est-à-dire les institutions politiques, économiques et autres.

Le mouvement était très bien connu sous le nom de l'A.C.J.C. devenu par la suite A.J.C. (Association de la jeunesse canadienne). A cause de difficultés internes cependant, l'A.J.C. a perdu, depuis 1960, beaucoup de son influence. Un bureau central bien organisé en assurait jusque là la bonne marche et lorsqu'il a cessé ses activités, le mouvement s'est trouvé complètement désorganisé. Seuls quelques cercles dispersés et désunis réussirent à survivre: il s'en fallut de peu pour que l'A.J.C. ne disparaisse complètement.

C'est un de ces cercles survivants d'ailleurs qui a pris la relève ou du moins qui a voulu empêcher que disparaisse complètement ce mouvement indispensable de formation nationale et sociale surtout dans la situation actuelle où les jeunes ont tant besoin d'être renseignés sur les institutions de leur pays: le Cercle du Collège de Lévis. Sa première ambition a d'abord été d'assurer la continuation du concours oratoire intercollégial organisé par l'A.J.C.. Ce concours jouissait d'une grande diffusion et d'une grande popularité chez les étudiants et quand l'A.J.C. du Collège de Lévis a vu en 1963 que le démembrement du Comité Central laissait ce concours sans organisateurs, elle a préféré tenter de l'organiser plutôt que de le voir disparaître. Le succès qu'elle a obtenu l'a encouragée à assurer son organisation chaque année depuis et lui a même donné l'idée de prendre la relève aussi dans le domaine de l'information qu'assurait l'organisation provinciale de l'A.J.C. avant de disparaître. Elle a donc mis sur pieds un programme d'éducation politique, économique, sociale et culturelle réparti sur quatre ans. Le programme d'éducation politique a été imprimé en entier et distribué l'an dernier (année scolaire 1964-65). Le programme sur l'économie est imprimé cette année; ceux sur les aspects socials et culturel le seront au cours des deux prochaines années de sorte qu'en mai 1968, tous les textes seront disponibles.

Actuellement, seulement les textes des programmes politiques et économiques sont disponibles. Les 1000 copies du programme politique imprimées l'an dernier s'étant épuisées, nous les avons fait réimprimées et elles sont actuellement disponibles. Chaque série comprend 12 textes qui donnent plus de 200 pages de documentation de base sur les institutions politiques du Canada, leur nature, leur fonctionnement et d'autres renseignements essentiels à qui veut s'intéresser aux événements politiques de chaque jour qui le touchent très souvent en les comprenant et en étant capable de saisir leur valeur et leur portée. Quant au programme d'éducation économique, plusieurs textes sont déjà disponibles et les autres sortiront d'ici quelques semaines. Au nombre de 12 eux aussi, ils offrent des renseignements essentiels à qui veut comprendre et interpréter les importants développements économiques qui surviennent à un rythme accéléré dans notre province.

Plus de 600 abonnés ont déjà profité de ces multiples avantages. Ils se répartissent en 200 abonnés individuels et 40 cercles qui comptent 400 membres. Les régions dans lesquelles le programme de l'A.J.C. est répandue s'étendent même en dehors de la province, Gravelbourg, (Saskatchewan), Church Point, (Nouvelle-Ecosse). Au Québec même, à peu près toutes les régions profitent de ce service; entre autres Valleyfield, Gaspé, Québec, Chicoutimi, Montréal, Kénogami, Trois-Rivières, Thetford-Mines, St-Georges etc. etc. Quant au concours oratoire, il a atteint l'an dernier des étudiants et étudiantes des régions de Trois-Rivières, St-Hyacinthe, Joliette, Hauterive, Québec, Montréal, St-Victor etc. etc. Il a fait une extension presque aussi grande que le programme.

La dernière entreprise de l'A.J.C. du Collège de Lévis est la reconstitution des cadres qui existaient en 1960, adaptés à la situation actuelle. Le premier mai, l'an dernier, a eu lieu à Lévis à ce sujet une réunion d'une douzaine de cercles d'A.J.C. de la province représentant des institutions de Québec, Montréal, Valleyfield, Gaspé, Kénogami, Victoriaville, Chicoutimi etc. Le travail entrepris à cette occasion se poursuivra cette année pour redonner à la jeunesse étudiante une A.J.C. "tout-à-fait à la page" (1) tel que le souhaite le chanoine Groulx.

(1) L. Groulx "Les Chemins de l'avenir" p. 161.

Premier carnaval d'hiver de Beaumont en janvier et fév.

BEAUMONT — Le premier carnaval d'hiver de Beaumont aura lieu du 5 janvier au 22 février prochain, sous la présidence de M. Albert Patry.

Dès le début de janvier, l'on procédera à la présentation des duchesses qui se disputeront le titre de reine de ce carnaval..

Quatre jeunes filles seront choisies d'ici quelques jours, comme duchesses, de ce premier carnavarl, les intendants seront aussi désignés; chacun aura la responsabilité de faire régner la joie carnavalesque et de recueillir les fonds qui permettront aux Loisirs de continuer et même d'amplifier leur action.

Les membres du bureau de direction de l'OTJ sont : M. Alphée Poiré, prés., J.-E. Walsh, J.-M. Jean, Clément Briand, J.-Rosaire Marcoux, M. Guy Carrier, M. Marc Turcotte et M. Gilles Labrecque.

Bénédiction d'une patinoire

BEAUMONT — Le curé Placide Jacques a présidé dimanche à la bénédiction de la nouvelle patinoire de l'OTJ de Beaumont, en présence de MM. Albert Patry, maire, Jean-Charles Lachance, président de la commission scolaire et de M. Alphé Poiré, président de l'OTJ.

Cette bénédiction coïncidait avec l'inauguration de la patinoire et la première joute de ballon-balai entre le club de Beaumont et celui de Lévis.

Les propriétaires de Beaumont bénéficieront d'une diminution du taux de la taxe foncière

BEAUMONT — Les contribuables de Beaumont jouiront d'une baisse importante de taxes au cours de la prochaine année.

Cette municipalité impose 4 taxes différentes, dites de déneigement aux contribuables des rangs Bord de l'eau, rang St-Roch, rang Ville-Marie et de la paroisse. Dans tous les cas, le taux de la taxe a été diminuée considérablement. Dans le cas des contribuables du rang St-Roch, ils recevront un compte qui marquera une diminution de $1.25 du $100 d'évaluation.

Le taux de la taxe générale a été fixé à $0.50 du $100; c'est dire que le taux est maintenant au niveau de l'an dernier.

Le taux de la taxe générale demeurant inchangé, celui de la taxe spéciale subissant une baisse, c'est par conséquent une baisse dont jouiront les contribuables de cette municipalité dont le maire est M. Albert Patry, également préfet du comté de Bellechasse.

M. Robert Lamontagne a été désigné maire suppléant pour le prochain terme, en remplacement de M. Roméo Guay.

Le chômage demeure un problème pour les jeunes

10% de la main-d'oeuvre canadienne est âgée seulement de 14 à 19 ans

OTTAWA. (P.C.) — En 1946, un relevé du ministère du Travail avait révélé que la moitié des adolescents des deux sexes du Canada faisait déjà partie de la force ouvrière et que l'autre moitié était à l'école.

L'an dernier, seulement un adolescent sur trois travaillait ou se cherchait un emploi, tandis que les deux autres poursuivaient leurs études.

Cependant, même si cette tendance se continue, la force ouvrière du Canada compte plus d'adolescents que jamais auparavant, une situation qui a été entraînée par le taux de naissances élevé au cours des années qui ont suivi immédiatement la seconde guerre mondiale.

Un nouveau rapport sur l'embauchage des adolescents vient d'être préparé par l'Office national de la statistique et souligne cette brusque augmentation des jeunes gens au sein de la main-d'oeuvre canadienne. Les personnes âgées de 14 à 19 ans constituent maintenant 10 pour cent de la main-d'oeuvre canadienne qui s'élève à 7,000,000 d'ouvriers.

Le chômage demeure un problème grave pour les jeunes gens.

"Les personnes entre 14 et 19 ans ont une tendance à éprouver plus de difficultés à trouver un emploi que les personnes plus âgées", mentionne le rapport. "Le manque d'instruction formelle ou le manque d'expérience sont deux raisons importantes de cet état de chose".

"Il existe aussi une tendance chez les jeunes à essayer plusieurs emplois avant d'accepter un emploi permanent".

Le mois dernier 7.3 pour cent des travailleurs adolescents étaient en chômage comparativement au taux national du chômage de 3.1 p.c. Au cours du mois d'octobre, alors que le taux du chômage était à son plus bas niveau depuis huit ans et qu'il s'établissait à 2.4 p.c., le chômage des adolescents n'en était pas moins de 6.6 p.c.

Le problème des adolescents est plus grand que celui des adolescentes. L'an dernier, une moyenne de 12.3 p.c. des adolescents sur le marché du travail ne pouvaient se trouver des emplois. Le taux des adolescentes au cours de la même période n'était que de 7.6 p.c.

La tendance de poursuivre les études plus longtemps a été cependant plus marquée parmi les garçons que parmi les filles au cours de l'année dernière.

En 1946, le relevé indiquait que 60.5 p.c. des adolescents et 38.3 p.c. des adolescentes étaient déjà sur le marché du travail. L'an dernier, le pourcentage était tombé à 37.7 p.c. pour les garçons et 29.9 p.c. pour les filles.

Entre 1961 et 1964, le nombre des adolescents sur le marché du travail est descendu de 40.3 à 38.3 p.c. Parmi les filles, il a baissé de 32.3 à 29.9 p.c.

Mais au cours de la même période, les adolescents des deux sexes représentaient 17 p.c. de l'augmentation de la main-d'oeuvre canadienne étant donné que leur nombre avait augmenté plus rapidement que n'importe quel autre groupe d'âge, révèle l'étude.

AVIS

Heures d'ouverture de la Régie des alcools

Afin de mieux servir le public durant l'époque des fêtes, la Régie des alcools prolongera les heures d'ouverture de ses magasins à certains jours.

Dans toute la Province, tous les magasins seront ouverts de 10 heures de l'avant-midi à 10 heures de l'après-midi les 17, 20, 21, 22, 23, 29 et 30 décembre 1965. Cependant, les magasins fermeront à 6 heures p.m. les 24 et 31 décembre 1965.

Il est à noter que tous les magasins seront fermés les lundis 27 décembre 1965 et 3 janvier 1966.

La Régie des alcools du Québec

FAITS DIVERS

Par GUY BAILLARGEON

Autre tragédie routière dans les Laurentides

Une Montréalaise de 54 ans, Mme Louis-Elie Angers, du 831 rue Outremont, a perdu la vie, hier avant-midi, dans une tragédie routière, survenue à environ 13 milles des barrières de Stoneham.

L'accident a eu lieu vers 10 h. 45, alors que la chaussée était verglacante. L'un des automobilistes aurait freiné, et son véhicule aurait dérapé, s'immobilisant en plein milieu de la route. La seconde automobile est entrée de front sur l'obstacle. Les deux autos sont démolies. Le conducteur de l'autre véhicule s'en est tiré avec de légères contusions.

Vol au Jardin du Bonheur

Les voleurs ont pénétré dans les locaux du restaurant le Jardin du Bonheur, au 4560, de la 1ère avenue, et ont réussi a ouvrir le coffre-fort après avoir assommé le chien de garde.

Le vol aurait été commis entre 4 h., et 7 h., hier matin. L'animal a reçu plusieurs coups de barre de fer sur le nez et ne semble pas fort.

Par la suite, les cambrioleurs ont forcé une porte intérieure pour se rendre au sous-sol. A l'aide d'une pince-monseigneur, ils ont éventré dle coffrefort, et se sont enfuis avec les $600. qu'il contenait.

Résultats d'autopsies

Par suite des autopsies pratiquées, hier, par le Dr Richard Authier, il ressort que M. François Létourneau, 48 ans, de Ville St-Michel est mort d'insuffisance cardiaque. La victime est morte peu après une altercation où il avait eu quelques coups, dans un hôtel de St-Georges de Beauce, en fin de semaine dernière.

L'enquête du coroner déterminera s'il y a eu responsabilité criminelle, et de la part de qui.

Par ailleurs, il a été démontré que M. André Lambert, 44 ans, du 87 rue des Qhênes-ouest a succombé par asphyxie par immersion. On sait que le québecois a perdu la vie, lorsque l'auto-neige qu'il conduisait a enfoncé la couche de glace du lac St-Joseph, entraînant sa victime dans le fond. L'accident est survenu samedi soir, et il n'avait été repêché que le lendemain matin, à 10 h.

Attaqué dans son épicerie

L'épicier Pierre Pageau, du 730 rue Déligny repose présentement à l'Hôtel-Dieu de Québec. Il a subi une intervention chirurgicale et n'a pu répondre aux nombreuses questions des policiers.

M. Pageau a été victime d'un vol à main armé, vers midi, hier, dans son établissement. Un individu masqué et armé est entré, et a sommé le propriétaire de lui remettre le contenu de la caisse. Devant le refus de la victime, le voleur lui porta un coup de revolver, à l'arrière de la tête, et se servit lui-même.

C'est un client qui a trouvé l'épicier évanoui. Il fut transporté à l'hôpital par des policiers. L'enquête se poursuit.

Les polices mettent la main sur $5,000 de marchandises

C'est en effectuant des perquisitions dans différents motels de la banlieue, que les détectives des polices de Québec et de Ste-Foy ont mis la main sur une marchandise estimée à plus de $5,000. Cette découverte fait suite à l'arrestation d'un homme et d'une femme, en fin de semaine dernière. Ceux-ci avaient été pris sur le fait, et incarcérés sous l'accusation de vol à l'étalage.

La force constabulaire de Ste-Foy a donc fait l'acquisition d'un manteau de fourrure de $3,000., d'autres manteaux de drap, des trailleurs, chandails de laine, et plusieurs autres vêtements de prix.

La police continue son enquête relativement à cette découverte. Le couple détenu s'était enregistré sous des faux noms dans le mtel où ont été faites les fouilles.

Aucun dommage par le feu

L'enquête du Commissariat des incendies sur l'explosion qui a eu lieu hier, au 103½, de la rue Ste-Anne, a révélé qu'il n'y avait eu aucun dommage par le feu.

L'incident s'est produit lorsque le système d'allumage de la fournaise a fait défaut. Un surplus d'"huile s'est accumulé sur le plancher en béton de la cave. Lorsque l'alumage s'est produit, il y a eu un genre d'explosion. Les portes de la fournaise se sont ouvertes, et la fumée s'est répandue à travers toute la maison, obligeant quelques locataires et chambreurs à sortir à l'extérieur pour un certain temps.

L'explosion s'est produite peu après 8 h., hier matin, ce qui explique la foule de curieux qui se massaient au pied de l'immeuble.

Travail efficace des brigadiers scolaires : aucun accident mortel depuis 1954 près des institutions

"Aucun accident mortel n'a été enregistré depuis 1954 près des institutions scolaires, alors que nos brigadiers étaient en devoir", a déclaré hier midi le directeur de la Sûreté municipale, M. Gérard Girard.

M. Girard a fait cette déclaration alors que l'organisme Prudentia reconnaissait le travail du sergent Elzéar Bertrand qui, depuis 12 ans, dirige les brigadiers scolaires de Québec.

Le président provincial de l'organisme, le Dr Armand Rioux, ainsi que le président de la région métropolitaine, Me Jean Gauvin, se sont tous deux plus à reconnaître l'efficacité et l'importance du travail accompli par les brigadiers scolaires auprès des jeunes des institutions publiques.

Chacun d'eux, de même que M. Lavoie, représentant de la Commission des écoles catholiques de Québec, ont souligné le travail d'éducation fait par le sergent Bertrand auprès des jeunes écoliers.

La brigade scolaire

M. Gérard Girard, en remerciant Prudentia de reconnaître officiellement le travail du sergent Bertrand, a souligné qu'en 1954, alors que la brigade était fondée et dirigée par le sergent, 125 jeunes brigadiers et 12 brigadiers seniors s'attachaient durant l'année scolaire à éviter des accidents aux enfants qui, quatre fois par jour, sortent et entrent dans les écoles.

Maintenant, a dit M. Girard, le sergent Bertrand dirige 500 brigadiers écoliers et 49 brigadiers seniors.

Alors qu'en 1954 l'escouade scolaire avait à protéger 8,000 élèves elle en a 20,000 à protéger en 1965, qui fréquentent l'école à partir de la maternelle jusqu'en 9ième année.

La cité de Québec doit verser au poste de salaires des brigadiers seniors un montant annuel de $77,636 en plus de fournir, au coût de $1,200, de l'équipement aux jeunes brigadiers : ceintures et imperméables, etc.

Le chef de police a souhaité en terminant que soit repris la commandite d'une ligue de quilles à l'intention des jeunes qui se dévouent durant l'année scolaire à protéger leurs confrères des accidents.

Gouvernement du Québec

MINISTERE DU TRAVAIL
AVIS DE MODIFICATION

Employés de laiterie — Cités de Québec et Lévis

L'honorable Carrier Fortin, ministre du Travail, donne avis par les présentes, conformément aux dispositions de la Loi des décrets de convention collective (S.R.Q., 1964, chapitre 143), que les parties contractantes à la convention collective de travail rendue obligatoire par le décret numéro 481 du 5 mai 1949 et amendements, relatif aux employés de laiterie dans les cités de Québec et de Lévis et un rayon de dix (10 milles) de leurs limites, lui ont présenté une requête à l'effet de soumettre à l'appréciation et à la décision du lieutenant-gouverneur en conseil la modification suivante audit décret :

L'article IV sera remplacé par le suivant :

"IV. *Salaires minimaux* :

Tout salarié, quel que soit le mode de rémunération, ne doit pas recevoir un salaire inférieur à celui mentionné ci-après :

	Par semaine
Essayeur	$71.00
Préposé à la fabrication	71.00
Expéditeur	72.00
Hommes de service :	
Catégorie "A"	69.00
Catégorie "B"	66.00
Catégorie "C"	65.00
Catégorie "D" Hommes	37.00

Le vendeur sur la livraison du lait, travaillant régulièrement, que la durée hebdomadaire de son travail soit de 55 heures ou moins, doit recevoir $44.00 pour les premiers 2,000 points, plus $0.02 par point additionnel pour toute vente de lait au détail, et $0.01½ par point additionnel pour toute vente de lait en gros.

Pour l'évaluation des points, une pinte de lait est considérée comme 1 point, une chopine comme ½ point et un demiard comme ¼ de point.

La commission sur le beurre doit être de $0.02 la livre sur toute vente faite au prix du détail et ½ cent la livre sur toute vente faite au gros.

La commission sur la crème doit être de $0.02½ sur chaque chopine de crème vendue au prix du détail et de $0.01½ la chopine sur la crème vendue au gros.

Tout vendeur dont le salaire et la commission sont inférieurs à $32.00 doit recevoir un salaire garanti pour ce montant.

	Par semaine
Vendeur de crème glacée	$67.00
Livreur	67.00
Aide	37.00
	L'heure
Employé occasionnel	$1.36

Il ne doit être fait aucune diminution sur le salaire d'un salarié pour les jours de fêtes religieuses d'obligation, les jours fériés non ouvrables et les jours de congé.

Quand, dans une semaine donnée, le nombre d'heures de travail requis d'un salarié, autre que l'employé occasionnel, est inférieur à la semaine normale, il ne doit être fait aucune déduction du salaire prévu au présent article à moins que la diminution des heures ne soit occasionnée par des circonstances indépendantes de la volonté de l'employeur".

La publication du présent avis ne rend pas obligatoires les dispositions qui y sont contenues. Seul un arrêté en conseil peut rendre obligatoires ces dispositions, avec ou sans amendements. L'arrêté en conseil entre en vigueur à la date de sa publication dans la *Gazette officielle de Québec*.

Durant les trente jours à compter de la date de publication de cet avis dans la *Gazette officielle de Québec*, l'honorable Ministre du Travail recevra les objections en double copie, si possible, que les intéressés pourront désirer formuler.

Le sous-ministre du Travail,
Gérard Tremblay.

Ministère du Travail,
Québec, le 4 décembre 1965.
12994-o

LA SOURIS MIQUETTE — par Walt Disney

LE FANTOME — par Lee Falk et Ray Moore

PHILOMENE — par Ernie Bushmiller

l'Action
QUOTIDIEN CATHOLIQUE

Election de marguilliers

Au cours d'une réunion officielle des paroissiens de Saint-Charles Borromée de Charlesbourg, on a procédé au choix des marguilliers élus en vertu de la nouvelle loi des fabriques. Les titulaires sont MM. Omer Proteau, le Dr Elie Dorion, M. François-Eugène Mathieu, M. Emilien Rochette, le notaire André Cossette et M. Maurice Charest.

Deux de ces six nouveaux marguilliers sont choisis pour un an, deux autres pour deux ans et deux pour trois ans. On tirera subséquemment au sort pour déterminer la durée du terme d'office de chacun des élus.

L'assemblée était sous la présidence de M. le curé Odilon Gauthier, V.F.

Ont été élus à Saint-Thomas d'Aquin de Québec : MM. Oscar Villeneuve, médecin; Maurice Delage, médecin; Jean Boiteau, Aimé Giguère, Albert Demers et Jean Bolduc.

Les marguilliers élus dans la paroisse St-Fidèle de Québec sont : MM. René Lapointe, Roland Villeneuve, Guy Verreault, Jules-H. Paquet, Gustave Savard et Lawrence Baker.

Marguilliers de Ste-Brigitte de Laval : MM. Michel Towner, Paul-Emile Auclair, François Fortier, Aurèle Vallée, Paul-Emilien Touchette et Hubert Côté.

Avez-vous lu ça?

Pour les enfants, les contes de Noël. Pour les parents, les comptes de Noël. Pour les petits comme pour les grands, c'est Noël qui compte.

La Chambre de Commerce de la province de Québec recommande l'enseignement de l'économie et du civisme dans les écoles publiques; la sauvegarde des institutions indépendantes d'enseignement.

La nomination de M. Roger Fortin au poste de délégué régional du ministère de l'Industrie et du Commerce pour la région de Québec nous porte à croire qu'il est l'homme tout désigné pour bien s'entendre avec le Bureau Métropolitain et la Chambre de Commerce.

Madame Gilles Lamontagne est retournée dimanche soir à l'institution qu'elle a déjà fréquentée alors qu'elle a assisté à un concert de Noël où les pianistes Louise Bergeron, Denise Bélanger et Louise Marois se sont particulièrement distinguées.

Un ancien joueur des As, Roméo Gravel, assistait à la joute Russie-Canada, au Colisée.

Aux alentour du Château Frontenac, le vent souffle souvent très fort. Avec le Palais de glace à la Place d'Armes, la Reine du Carnaval sera donc couronnée "dans le vent". Mais il pourra y avoir quelque 25,000 personnes pour la protéger.

Est-ce une cheminée ou une croix que l'on voit sur le toit de l'édifice temporaire extérieur du garage de stationnement au Carré Jacques-Cartier ?

Jean Napran

On revient au trajet habituel

Le chef de police, M. Gérard Girard, a fait savoir que le circuit des autobus No 1 et No 2 reprendra sur la rue St-Joseph à partir de demain matin.

A cause des travaux d'excavation du terrain de stationnement, place Jacques-Cartier, le circuit avait dû être détourné par le boulevard Charest.

Récemment, le Centre d'affaires St-Roch a logé une plainte auprès du Conseil municipal, disant que cette mesure défavorisait grandement le commerce des magasins situés le long de l'artère commerciale qu'est la rue St-Joseph.

Les ingénieurs de la cité ont étudié la question à la demande de l'exécutif de la cité et il a été défini que le passage des autobus le long de l'excavation du terrain de stationnement n'a rien de dangereux.

● **INAUGURATION — Sur la photo prise hier, lors de l'inauguration du centre civique de Villeneuve, nous apercevons, de g. à d.: M. Jacques Poliquin, représentant de la commission scolaire; M. Gérard Grenier, maire de la municipalité; M. l'abbé Donat Tanguay, curé de Villeneuve, qui a béni le centre; et M. Arthur Tremblay, marguillier. Dans son discours, le maire de Villeneuve a en effet insisté sur la collaboration qui doit exister entre les administrateurs paroissiaux, qu'ils soient du municipal, du scolaire ou de la fabrique.**
(Photo l'ACTION, par Marcel Laforce)

Une école secondaire serait construite à Limoilou-Ouest

par Claude Bédard

La population scolaire de la Basse-Ville et de Limoilou-Ouest comptera environ 4,500 étudiants en 1971. C'est là une des raisons qui a invité le directeur des écoles secondaires de la Commission scolaire de Québec, M. Henri Lesage, à présenter aux commissaires, hier après-midi, les devis pédagogiques d'une nouvelle école secondaire de garçons à Limoilou-O. et d'une école d'initiation au travail au Parc Victoria. La première, qui complétera le complexe des institutions secondaires, aura une capacité d'environ 1,400 élèves. L'autre, qui accueillera les élèves de tout le secteur de la régionale, permettra de compléter les programmes actuels en offrant l'ensemble des cours-options qui répondront aux besoins de la catégorie d'élèves qui ne sont pas en mesure de poursuivre un cours secondaire de niveau régulier.

Actuellement le secteur géographique de la Basse-Ville et de Limoilou-Ouest compte un certain nombre d'écoles. Si l'on prend comme centre de la région l'école secondaire Cardinal-Roy située au Parc Victoria, on retrouve dans un rayon de 3,000 pieds de distance l'école des Métiers à Québec-Ouest, et l'école des Métiers de l'automobile sur la rue des Commissaires. A elles trois, ces maisons d'éducation forment déjà un complexe scolaire où les étudiants peuvent trouver un éventail d'options assez variées. Les études démographiques portant sur le secteur en question ont démontré cependant qu'il manque actuellement deux écoles. Aussi l'école secondaire de Limoilou-Ouest et l'école d'initiation au travail viendront pallier avantageusement à ce besoin.

Le principe de la construction de ces écoles ayant été reconnu préalablement par le ministère de l'Education, M. Lesage a dit, en remettant ces deux rapports, qu'il lui était possible maintenant de présenter un plan d'organisation scolaire conciliant et les exigences de l'enseignement contemporain et les exigences du milieu social et géographique dans lequel il s'inscrira.

Pour sa part, Me Wilbrod Bhérer, président de la CECQ, dans une lettre adressée au ministre de l'Education, M. Paul Gérin-Lajoie, signale le fait que ces deux écoles sont conçues de façon à être chacune une unité d'un groupe scolaire comprenant l'école secondaire Cardinal-Roy, l'école des Métiers et l'école des Métiers de l'automobile. "Ces trois écoles ajoutées aux deux autres, que nous voulons construire", a ajouté le président, "forment dans notre esprit un groupe scolaire qui, réuni et agencé en un seul faisceau d'éducation, répondra aux besoins de 4,000 à 4,500 élèves de cette région de la ville dont nous pourrons coordonner les études dans les diverses options traditionnelles ou modernes de leur choix et en accord avec le nouveau programme."

Il a continué en affirmant que, toutes ces écoles étant situées dans un rayon d'environ 3,000 pieds, elles sont facilement accessibles et pourront alors être considérées comme des pavillons distincts d'un même groupe scolaire situé en plein centre de Québec et du groupe que le Commission scolaire forme avec Sillery et Québec-Ouest.

Délits de tous genres dans la capitale

Selon un porte-parole de la police municipale, l'approche des fêtes serait la cause du grand nombre de délits de tous genres auxquels la force constabulaire a à faire face, ces jours-ci, dans la capitale.

Vols à main armé, attentats, frandes, disparitions ,tout y est représenté. Trois jeunes gens sont attaqués, sur la rue St-Roch, et dépouillés de somme d'argent allant de $20. à $100. Des commissionnaires sont victimes de voleurs qui leur enlèvent l'argent qu'ils portent sur eux. Un épicier de la rue de la Reine est attaqué par un cagoulard. Des dizaines de plaintes de vols d'autos sont enregistrés, tous les jours, à la centrale de police. Vols de sac à main. Vols d'articles de sport dans les centres de ski du lac Beauport . . . .

"Les plaintes se suivent, et ne se ressemblent pas" . . . La police demande aux citoyens de collaborer avec elle, et de ne pas craindre de communiquer avec elle.

● **TRAVAIL RECONNU — Le président de Prudentia, le Dr Armand Rioux, a remis ce matin au sergent Elzéar Bertrand, de la Sûreté municipale, un certificat d'honneur au mérite pour le travail accompli auprès de la jeunesse de Québec. Le sergent Bertrand est effectivement directeur du service de jeunesse et police à la Sûreté municipale et l'un de ses premiers rôles consistent à s'occuper des brigadiers scolaires, tâche qu'il accomplit depuis 12 ans.**

Activités diocésaines

par François Demers

Couvent Jésus-Marie

Il y a rencontre des Amitiés Judéo-Chrétiennes ce soir, 8.15 hres, au Couvent de Jésus-Marie sur le Chemin St-Louis.

Centre Montmorency-Laval

"La Célébration du Baptême" sera le sujet d'un cours de culture religieuse pour adultes donné au Centre Montmorency-Laval mardi, le 14 décembre à 8 hres p.m.

Ordinations

M. Claude Lizotte sera ordonné prêtre samedi au Grand Séminaire pour la communauté des Eudistes. Il est de la paroisse St-Louis de France, Ste-Foy. Le lendemain, dimanche le 19 décembre, il célébrera sa première messe en cette paroisse.

En la chapelle du Grand Séminaire de Québec, samedi prochain, le 18 décembre, aura lieu l'ordination à la prêtrise de M. l'abbé Gérard Godbout, de la Société des Prêtres-des-Missions-Etrangères. Il est un fils de la paroisse Notre-Dame de Jacques-Cartier.

Monseigneur Napoléon LaBrie conférera samedi, au Séminaire de St-Georges, l'Ordination Sacerdotale à M. l'abbé Clément Bolduc de la paroisse L'Assomption.

Concélébration

La Communauté Chrétienne de St-Esprit fêtera la Noël, à la messe de Minuit, par une concélébration de trois prêtres.

La Guignolée

A St-Zéphirin de Stadacona, la collecte pour la Guignolée se fera dimanche, le 19 décembre.

A Ste-Maria Goretti, elle se fait entre le 12 et le 19 décembre.

A St-Pascal de Maizerets, elle se fera dimanche, le 19.

A Saint-Albert-le-Grand, elle aura lieu samedi, le 18.

A St-Jean-Baptiste de la Salle, Ste-Foy, les membres de la Chambre de Commerce passeront dimanche prochain pour la collecte de la Guignolée.

A St-Ambroise de la Jeune-Lorette, la Guignolée sera faite par les Chevaliers de Colomb de Loretteville dimanche, le 19.

A Notre-Dame de Jacques-Cartier, elle se fera dimanche et lundi prochains.

S.O.F.

Le Service d'Orientation des Foyers donnera dans la paroisse de St-Zéphirin de Stadacona, une série de treize cours qui débuteront la deuxième semaine de janvier.

Pour survivre

Une petite municipalité doit grouper toutes ses ressources (M. G. Grenier)

par Claude GRAVEL

Si une petite municipalité veut continuer d'exister et se donner certains services, il faut que toutes les ressources soient mises en commun afin que les investissements de capital servent pour le plus grand bien de toute la communauté.

C'est du moins l'opinion émise hier par M. Gérard Grenier, maire de Villeneuve, une municipalité de 2,800 habitants de la banlieue de Québec, dans le discours qu'il a prononcé lors de l'inauguration du nouveau centre civique.

C'est, il me semble, cette devise qu'ont voulu réaliser les administrateurs de cette municipalité en construisant ce centre civique (qui sert en même temps d'hôtel de ville), puisqu'il fait partie d'un plan d'ensemble qui comprend une vaste organisation de terrains de jeux, ensemble qui fut réalisé au coût total de $100,000.

C'est en 1963 que fut lancé ce projet de terrains de jeux, dans Villeneuve. Le 4 décembre de la même année, les propriétaires approuvaient, lors d'une assemblée publique, un règlement visant à construire ce développement au coût de $100,000, ce qui comprenait le nivellement du terrain, le drainage, la construction des piscines et des jeux.

"Dès 1963, déclare le maire de Villeneuve, il fut clairement établi que la réussite du projet nécessiterait la collaboration de la commission scolaire, soit par l'utilisation des terrains, des salles des écoles ou autres façons. . .

"Les commissaires d'écoles ont compris l'importance du projet et même si aucun contrat n'a encore été signé, une grande partie des terrains de la commission servent aux terrains de jeux. . ."

C'est, en effet, le 15 juillet dernier que se faisait l'ouverture officielle du terrain de jeux de Villeneuve. Il sera terminé complètement en octobre 1966, avec la construction de la piscine. L'été dernier, 371 élèves ont fréquenté quotidiennement le terrain de jeux.

Le centre civique, qui sert aussi à des fins de loisirs, fut transformé pour être occupé par les bureaux municipaux au coût additionnel de $14,000, nous a informé le maire Grenier.

Deux étapes franchies (la passation d'un règlement des loisirs et l'ouverture du terrain de jeux), le maire de Villeneuve estime qu'il en reste maintenant deux autres à faire : celle de la coopération des administrateurs paroissiaux et celle des parents.

LOISIRS

Dans son discours, le maire Grenier a également rappelé que les loisirs de Villeneuve sont actuellement dirigés par une commission municipale des loisirs, formée du maire, de deux échevins et de quatre représentants choisis parmi les contribuables.

Il a rappelé que ce sont eux qui ont préparé un projet de budget pour 1966, "et que ce projet a de bonnes chances d'être accepté".

Il a dit que Villeneuve consacrera alors $6.40 per capita pour les loisirs, toutes dépenses comprises.

Le maire de Villeneuve nous a informé qu'il en coûtait annuellement $6,000 pour l'administration des loisirs dans sa municipalité. A cette somme, il faut ajouter $10,000 qui servent à payer sur le capital et les intérêts qui ont été investis.

"Dès ce soir, a déclaré le maire Grenier, nous pouvons annoncer que tout un programme est prévu pour l'été 1966, avec monitrices, piscines, etc."

PLAN DIRECTEUR

Le maire de Villeneuve s'est aussi dit d'avis que le développement de sa municipalité nécessitera la revision du plan directeur de la municipalité, qui date de 1953-54.

Il a dit que cela nécessitera la collaboration de la ville, de la commission scolaire et de la fabrique.

"Est-ce que le plan conçu répond aux besoins actuels et à ceux de demain ? Devons-nous continuer à prévoir deux petites paroisses ou une grande paroisse ? Devons-nous prévoir des annexions ou des fusions?", s'est demandé M. Grenier.

Il a poursuivi en disant que la commission scolaire possède six ou sept locaux de libres pour le primaire, mais que le temps passe vite et qu'"elle aussi devra prendre certaines décisions".

Pour sa part, le maire de Villeneuve dit croire que le plan directeur doit être repensé et tous ont à prendre leur part de responsabilité en cela.

● **DINER-CAUSERIE R.I.A. — M. Albert Boulet, président de la compagnie d'assurance-vie La Solidarité et siégeant à différents titres sur un grand nombre d'importantes sociétés canadiennes-françaises était le conférencier invité au dîner-causerie des R.I.A. qui avait lieu hier soir au restaurant Place Laurentienne. Il a entretenu ses auditeurs des qualités que devait avoir un président. Sur notre photo : MM. Yvon Hamel, président de l'Association des R.I.A., Albert Boulet et Etienne Genest, directeur de l'Association qui a présenté le conférencier.**

Le comptable et l'ingénieur sont des professionnels dont on a de plus en plus besoin

– M. A. Boulet

par Jean d'Autane

"Dernièrement, on s'est éveillé aux réalités économiques et on s'est aperçu que le comptable et l'ingénieur étaient des professionnels dont on avait absolument besoin. Evidemment notre profession n'est pas encore élevée au niveau de la médecine et du droit, mais on y vient graduellement, comme cela a été le cas dans les pays dits évolués".

C'est en ces termes que M. Albert Boulet c.a., président de "La Solidarité", s'adressait aux R.I.A. en donnant son opinion du rôle du comptable et des qualités qu'il lui fallait pour devenir président d'une société.

Faisant remarquer que président est un titre prestigieux et enviable jusqu'à ce qu'on occupe le siège présidentiel, le conférencier a rappelé que lorsqu'il était jeune comptable il regrettait de constater que sa profession donnait à ceux qui la pratiquaient à peu près toujours le titre de trésorier. Par la suite, au moment où les comptables ont été considérés comme professionnels, ils ont pu accéder aux fonctions supérieures telles que vice-président et parfois président.

Dans une entreprise vraiment structurée, le président a de multiples responsabilités. Cependant, d'ajouter le conférencier, on peut "grouper celles qui sont le plus essentielles sous trois titres de chapitres, soit les relations extérieures, coordonateur et contrôleur".

Soulignant que le rôle de coordonateur est celui qui demande le plus de tact et de doigté et celui de contrôleur celui dans lequel le comptable se sent le plus à son aise, M. Boulet a déclaré "les relations extérieures représentent certainement le fardeau le plus lourd qui repose sur les épaules du président d'une compagnie." Et il a poursuivi en disant que exercer au mieux ce rôle, le président doit se mettre vraiment au service de la communauté avec un désintéressement total et être à de nombreux sacrifices sur tous les plans.

Après avoir détaillé les exigences particulières à chacun de ces trois rôles du président, M. Boulet a conclu en disant que le comptable peut remplir le premier rôle car il a à peu près toujours une formation universitaire ou du moins l'équivalent; que dans le second rôle, celui du coordonateur, est sûrement à son aise car il est discipliné par nature et a le sens de l'ordre donc il peut en exiger autant de ses subordonnés; et enfin que le comptable est encore le plus à l'aise dans le rôle de contrôleur car de toutes les activités c'est celle que sa formation professionnelle lui permet d'exercer le plus facilement.

Près de 1,100 adultes assistent aux cours donnés par la CECQ

Par Claude BEDARD

Près de 1,100 adultes assistent cette année au cours qui leur sont dispensés par la Commission des écoles catholiques de Québec, à la demande du ministère de l'Education, et ce sans qu'aucune publicité n'ait été faite. C'est ce qui ressort d'un rapport présenté au cours d'une réunion hier après-midi de la CECQ, sur le chemin Ste-Foy.

C'est la direction des écoles secondaires de la ville qui a accepté, au nom de la commission, la responsabilité des trois séries de cours pour l'année académique 1965-66. En premier lieu, des cours sont donnés au niveau de 7e, 9e et 11e année de même que des cours de langues française et anglaise et des cours aux néo-canadiens. Ces différents cours auxquels se sont inscrites 929 peronnes ont été organisés par la direction des écoles secondaires avec la collaboration des principaux.

D'autre part, un cours d'enseignement ménager a été mis sur pied. La première série de cours a débuté le 24 novembre dernier et se donne à raison d'un soir par semaine. Le nombre d'élèves inscrites s'élève à 155. On a même dû refuser quarante personnes venant de l'extérieur de la ville.

Enfin, le directeur de l'enseignement professionnel court, M. L.-M. Lavoie, a accepté l'organisation, en collaboration avec le ministère du Travail et le Service national de placement, des cours spéciaux aux travailleurs sans emploi. A chômeurs qui suivent ces cours reçoivent une certaine indemnité à condition qu'ils y assistent. On a déploré en terminant qu'il y ait si peu de publicité de fait sur ces cours, mais l'on s'est promis d'y remédier l'an prochain.

AMELIORATION DE L'ENSEIGNEMENT DU FRANCAIS

En vue d'améliorer l'enseignement du français écrit et parlé, les commissaires ont procédé à l'engagement d'un expert à titre de conseiller pédagogique pour l'enseignement du français. Il s'agit de M. Louis Defond qui a été directeur de l'Ecole normale de Paris pendant vingt ans.

Ayant une réputation de pédagogue et de psychologue de grande valeur, M. Defond dressera un plan d'intervention afin d'améliorer ou de changer certaines méthodes de travail pour arriver à un meilleur résultat dans l'enseignement du français. Il entrera en fonction dès le 1er février 1966.

Tous ceux qui sont entrés en contact avec lui ont été d'accord pour louanger le tact avec lequel il sait aborder le problème qui est parfois épineux surtout lorsqu'il s'agit de certaines façons de voir les choses pour un Français vis-à-vis le Canada français . . . Il faut dire que M. Defond avait charge à Paris de 25,000 professeurs et de 800,000 élèves.

Subvention

Le ministre des Affaires culturelles, M. Pierre Laporte, annonce qu'une subvention de $6,000 a été accordée à la revue "Vie des Arts". Il s'agit d'une revue susceptible de diffusion dans l'optique d'une politique de rayonnement culturel du Québec.

● **DIPLOME AUX ESTIMATEURS — Deux estimateurs de la cité de Québec, M. Louis Talbot et M. Gilles Ratté, ont reçu le titre d'évaluateurs accrédités (A.A.C.I.) du Bureau des gouverneurs de l'Institut canadien des évaluateurs d'immeubles. M. Talbot est également directeur et président du comité d'éducation pour le chapitre de Québec de cet organisme.**

l'Action éditoriale

Lorenzo Paré, rédacteur en chef

L'un des problèmes aigus de la société contemporaine

Conscients de l'importance qu'il y a d'assurer la présence permanente de la mère de famille au foyer, d'aucuns ont suggéré déjà de verser une allocation aux mamans qui doivent travailler à l'extérieur, si ces dernières consentent à demeurer auprès de leurs enfants. Rien ne remplace la présence d'une mère à la maison.

D'autre part, c'est un fait qu'il faut bien constater : De plus en plus s'accroît, augmente le nombre des mères de famille qui, pour une raison ou pour une autre, quittent la maison pendant toute la journée ou des heures durant, pour aller besogner au magasin, à l'atelier, au bureau. Raisons toujours valables ? Nous n'avons pas ici à juger. Chacun connaît son cas, ses devoirs, ses responsabilités. Il demeure, encore une fois, que le problème est là, aigu, grave, inquiétant.

Que deviennent les enfants, adolescents et adolescentes, dans pareille conjoncture ? Loin de nous l'idée de mettre tout le monde dans le même sac. Encore qu'il faille bien voir ce qui se passe de nos jours. Il y a marée montante de la criminalité chez les jeunes. Des enfants poussent, grandissent sans connaître, ou à peu près, la chaleur bienfaisante d'un foyer où les parents sont suffisamment présents, soucieux de favoriser le plein épanouissement de ceux et de celles dont ils ont la charge.

On pourrait accumuler à cet égard les témoignages. Celui que rendait le Dr Wilder Penfield, neurologue, s'ajoute aux autres. Extrayons-en ici quelques pensées : Cette crise sociale, celle de la criminalité, coïncide avec la présence de la femme dans les milieux traditionnellement réservés aux hommes, à l'extérieur du foyer. Certaines mères de famille, par exemple, semblent avoir oublié qu'une adolescente ne peut que difficilement croître en sagesse sans la protection de sa mère. Il en est de même, d'ailleurs, du rôle dévolu au père de famille. S'il est toujours ou trop absent de la maison, ses enfants en souffriront. Bien des parents, absorbés, préoccupés à mille et une choses, ne prennent pas la peine ou ne trouvent pas le temps de former vraiment les leurs, de leur aider à atteindre un équilibre harmonieux.

Et le docteur Penfield de citer à ce propos les dires d'un chef de police américain : On prend bien soin de stériliser les verres et l'argenterie, mais on laisse l'esprit des enfants, des adolescents et adolescentes se nourrir de rebuts. Pareille phrase rappelle certains écrits de Monseigneur Sheen déjà parus en cette même page. Elle redit, en somme, ce que disent depuis toujours les enseignements de l'Eglise : Il y a une sécurité matérielle, corporelle, dont il faut tenir compte; il y a aussi et surtout une sécurité d'ordre spirituel qui importe plus encore.

Que les parents s'en avisent. Ils sont les premiers responsables de l'éducation de leurs enfants. Rien, il faut le répéter, ne remplace la présence d'une mère de famille au foyer. S'il le faut, que l'on assure à celles dont le travail à l'extérieur est rendu nécessaire, faute de ressources suffisantes, le versement d'une allocation les incitant à demeurer au foyer. Pour la société, ce ne sera point payer trop cher une présence aussi importante.

—*"Tenir la maison,* écrivait un jour madame Léon Daudet, *comme j'aime ce mot ! N'est-ce pas tenir entre les mains les clés du bonheur de tous ceux que l'on aime ? Rôle discret, rôle effacé qui se passe pour ainsi dire dans la clandestinité, mais rôle important par l'influence quotidienne qu'il représente. Malheureusement, à notre époque troublée où les choses et les gens sont si peu à leur place, il y a de grandes lacunes dans l'éducation de la plupart des femmes : presque toutes veulent suivre la voie des hommes, les programmes officiels, les examens... toutes les professions du travail fait hors de la maison... J'admire le courage de toutes, je ne les blâme pas, certes, mais je maudis l'organisation défectueuse d'un pays tel que le nôtre, qui néglige l'intérêt moral de la famille en obligeant presque toutes les femmes à travailler hors de chez elles... La première conséquence de cet état de choses, c'est que dans la génération actuelle peu de femmes connaissent vraiment leur métier de femmes; elles n'ont pas eu le temps de l'apprendre, et l'ignorant, elles ne l'enseignent pas non plus à leurs filles".*

C'est là l'un des aspects d'un problème fort complexe : celui d'une société où, simultanément, l'on voit, d'une part, la femme, la mère de famille, quitter le foyer pour travailler à l'extérieur, et, d'autre part, parfois, les enfants en faire à leur gré, avec tout ce que cela comporte.

Odilon ARTEAU

CULTURE ET MISSION (3)

Le message du Christ à faire pénétrer à travers toutes les formes de culture

par le T. Rév. Père PIERRE ARRUPE, sup. général de la Compagnie de Jésus.

Par la force même de l'Evangile qu'elle prêche, l'Eglise aide à discerner dans les différentes cultures ce qui les épanouit et ce qui les referme sur elles-mêmes, ce qui est égoïsme et ce qui est don. Elle exerce ainsi le rôle de "jugement" au sens biblique (qui est discernement du bien et du mal) par la seule présentation du message évangélique, du mystère de l'amour du Christ, qui agit au coeur même de l'homme pour lui permettre de "critiquer" les valeurs dont il vit, pour établir entre elles une saine hiérarchie. Ainsi une nouvelle lumière aide à trouver la vraie solution de tant de problèmes humains des différentes cultures : polygamie, séparation de castes, culte du corps, etc.

Dans son universalité, l'Eglise rencontre des cultures très diverses. C'est pour elle l'occasion de **se dégager de formes et d'expressions** qu'elle aurait tendance à croire définitives et nécessaires. Le même message doit devenir pleinement latin, pleinement oriental, pleinement chinois ou japonais, etc., sans qu'aucune culture ait à s'imposer à une autre, même pour présenter l'Evangile. Il est évident que certaines cultures peuvent aider durant quelque temps à présenter l'Evangile, mais finalement chaque culture doit devenir capable de s'assimiler tout le message chrétien et de l'exprimer selon sa propre vision. L'Evangile a présenté d'elle-même des "expressions" diverses au cours des âges, en Orient et en Occident. Et c'est par une illusion d'optique qu'on la croit souvent liée à la culture de l'Occident, qui n'était pour elle qu'un visage culturel momentané (avec sa valeur, certes, mais aussi avec ses limites). Aujourd'hui, la rencontre et, pour ainsi dire, le choc brutal des cultures, rend le fait plus évident et amène l'Eglise à de nouveaux approfondissements. Ces approfondissements sont parfois douloureux pour elle : comment l'apôtre de l'Evangile peut-il se faire "grec avec les grecs", "chinois avec les chinois" sans se mutiler ou sans une adaptation artificielle ? comment l'Eglise, avec son poids nécessaire d'institutions, peut-elle accueillir sans secousse les requêtes de cultures si diverses ? comment peut-elle présenter l'Evangile sans référence à des cultures passées qui lui ont déjà permis de se connaître et de s'exprimer ?... Ces questions sont souvent douloureuses, mais elles sont, pour l'Eglise, salutaires, en la ramenant sans cesse à l'essentiel, qui est le message du Christ, vivant, voulant pénétrer à travers toutes formes que peut prendre le développement de l'homme dans l'histoire entière de l'humanité.

Ces réflexions nous amènent à nous poser deux séries de problèmes parmi bien d'autres :

a) Le premier est posé par le monde contemporain. Quelle est la **"culture" propre à notre civilisation** industrielle, urbaine, technique, où les échanges entre communautés humaines provoquent des heurts grâce auxquels beaucoup de valeurs perdent de leur vérité, où l'homme paraît davantage maître de son destin (par sa connaissance de son origine biologique et des moyens d'agir sur elle, par la maîtrise des forces naturelles, par la connaissance de ses divers conditionnements psychologiques ou collectifs) ? L'Eglise ne peut pas se désintéresser, sous des prétextes apparemment "spirituels", de la mutation de la culture qui s'opère sous nos yeux, car il s'agit pour elle non seulement de la possibilité de faire entendre le message chrétien, mais de l'authenticité même de sa prédication.

b) **Le second est posé par le rôle missionnaire actuel de l'Eglise.**

D'une part en effet, l'Eglise rencontre en même temps des cultures diverses. Elle doit maintenir son unité tout en étant pleinement adaptée aux requêtes légitimes de chaque culture. C'est-à-dire qu'elle doit accéder davantage à l'universalité, sans cesser d'être "particulière" pour que chaque culture reconnaisse en elle son visage. Problème de la liturgie, du chant religieux, des précatéchèses et des catéchèses, de la prédication, etc., qui doit répondre aux divers types culturels et porter partout l'éternel et identique message du salut.

D'autre part chaque culture apporte à l'Eglise sa propre richesse : Comment peut-elle les "intégrer" toutes, au rythme rapide qui serait nécessaire ? L'Eglise accueille toutes les valeurs culturelles de notre génération, mais elle est nécessairement lente à les faire pleinement siennes, car, gardienne de l'intégrité du mystère du Christ, elle doit veiller à ne rien laisser perdre de ce que le monde lui apporte, ni rien laisser corrompre de ce qu'elle sait nécessaire à sa vie. L'Eglise se trouve donc aujourd'hui plus que jamais en attitude de discernement, et c'est pourquoi il lui faut être attentive à reconnaître ce qui porte la marque de l'Esprit-Saint.

C'est là l'essentiel du travail du second Concile du Vatican.

Regards sur le Concile

Ecrit spécialement pour l'ACTION par Bernard LAMBERT, o.p. Expert du Concile

— La réforme du Droit canon (2)

Dès que le Concile sera terminé, la commission de réforme du code de Droit canon, composée de 60 cardinaux et de 70 consulteurs se mettra à l'oeuvre. L'on prévoit aussi que les conférences épiscopales nationales seront consultées chaque fois qu'une partie ou une section sera prête. Ce sera une oeuvre de longue haleine, car il ne suffit pas de définir les principes, et comme je le disais dans mon dernier article, les membres de la commission ont, comme il se doit, des vues diverses. Il faut aussi, à cause même de la nouveauté de nombreuses institutions nées du Concile, laisser un laps de temps nécessaire à l'expérimentation des structures nouvelles. Le génie romain, le génie anglais et le génie chinois, du moins celui d'autrefois, sont passés maîtres dans l'art d'unir des vues générales à la pratique qui a trait elle aussi à l'évaluation des principes.

Le 20 novembre dernier, le Pape a reçu la commission et il lui a adressé un discours qui marque l'inauguration officielle de ses travaux. On sait qu'au cours du Concile, plusieurs critiques ont été portées contre le "juridisme" et le "légalisme". Mais, une chose est l'exagération et une autre est le Droit et la Loi. L'Eglise est à la fois Institution et Evénement. En tant qu'institution, il lui revient de se donner un Droit dont le but est précisément de structurer l'action en vue d'une meilleure efficacité de l'Evénement. Une vision équilibrée du christianisme se doit de tenir compte de ces deux aspects. Si l'on exagère les traits institutionnels, la religion devient une formule, un système mécanique, elle se sépare de la vie, le sens pastoral s'en va. Si, d'autre part, on ne pense qu'à l'Evénement, tôt ou tard on aboutit à l'anarchie.

Le Concile a mis en évidence la primauté de l'Eglise comme mystère plutôt que comme Droit, la primauté de la Parole, la primauté de la charité et du service. Mais, cette primauté n'efface pas les autres aspects nécessaires à la structure et à la vie de l'Eglise.

Le Saint-Père s'est appliqué, dans son discours à expliquer l'équilibre de la position catholique. "Il ne faut pas, dit-il, accueillir l'opinion de ceux qui disent que les droits de la liberté sont contraires à la loi sous prétexte que celle-ci comprime la liberté. L'obéissance n'étouffe pas la liberté. Elle doit stimuler son action. Il ne faut pas non plus, dit-il, écouter ceux qui méprisent le Droit de l'Eglise en affirmant que la lettre tue et que l'esprit vivifie. La loi a, au contraire besoin de la lettre pour sa clarté même".

"D'autres, dit-il, distinguent l'Eglise juridique ou ministérielle et l'Eglise de la charité. Et en même temps qu'ils affirment que la charité est le premier commandement, ils disent que tous les maux de l'Eglise viennent de son "juridisme".

"D'autres soutiennent que l'Eglise doit être non une hiérarchie, mais un ministère, particulièrement un ministère de la Parole et ils déclarent qu'entre le Christ et la communauté des fidèles ne doit exister aucun écran".

"Toutes ces erreurs, qui nient le droit positif de l'Eglise, continue le Pape, sont contraires à l'Evangile où l'on voit que le Christ en fondant son Eglise a institué une hiérarchie douée de pouvoirs particuliers dont l'autorité est destinée à guider les fidèles. Les pouvoirs d'ordre, de magistère et de gouvernement sont ordonnés au bien de l'Eglise. Ils font partie de sa constitution. Ils relèvent de son droit constitutif. Ils ne peuvent donc pas changer. Mais, puisque le Droit canon reflète la vie et les progrès de la communauté des fidèles, il peut admettre des progrès non seulement utiles, mais nécessaires. De là provient la nécessaire revision du Droit canon amenée par les changements survenus au Concile".

Distinction importante : droit constitutif, et Droit canonique. La constitution divine de l'Eglise lui donne droit à certains éléments essentiels qui demeurent tant que dure l'Eglise sur cette terre. Par contre, la contexture du Droit canonique où entrent des éléments de droit naturel, d'Ecriture, de Tradition, des réminiscences, des décrétales, etc., cela suit les âges de l'Eglise.

Combien de temps prendra la refonte du Droit canon ? Les spécialistes interrogés lèvent les bras en l'air... L'Eglise est dans une ère de transition. Nous avons là un début de réponse. Mettons tout le pontificat de Paul VI s'il dure une quinzaine d'années. Le Saint-Père espère bien pouvoir mettre en place les institutions nouvelles.

courants et remous

La démocratie ... au ralenti

M. le maire Noël Carter de Ste-Foy a bien raison de déplorer l'apathie des propriétaires de cette municipalité dont à peine le quart a enregistré son vote en fin de semaine, lors du référendum sur le projet d'agrandissement de l'hôtel de ville. Le président de la Ligue des propriétaires se satisfait de peu, s'il croit qu'une telle proportion de votants, "c'est pas mal".

C'est toutefois la Ligue des propriétaires qui a le mérite d'avoir éveillé, si peu soit-il, l'attention des contribuables. Entre le moment de l'avis de motion en vue de l'agrandissement projeté, et l'assemblée publique au cours de laquelle le règlement fut lu, l'administration municipale avait-elle vraiment fait plus que le strict minimum exigé par la loi, pour renseigner les payeurs de taxes ? Ce n'est que lorsqu'on s'est rendu compte que le règlement ne passerait pas, que l'on a soudain découvert que la population n'était pas bien renseignée. Et si le règlement était passé sans coup férir, lors de l'assemblée publique, les contribuables, comme d'habitude, n'assistant pas à la séance, aurait-on également découvert que le public était mal informé ?

Verra-t-on le jour où les bulletins municipaux d'information afflueront chez les citoyens, non pas seulement à l'occasion du rejet d'un règlement, mais avant même que ce règlement soit approuvé par le conseil ? Ainsi, l'intérêt à la chose municipale sera moins sporadique et plus grand.

J.-C. de L.

Les cloches

Il y a les sonneries joyeuses du baptême. Il y a aussi le glas. Il devrait y avoir les cloches du mariage. Il y a l'angélus qu'on supprime le matin pour ne pas réveiller les couche-tard. Il y a des cloches d'agonie recommandées par le Rituel Romain, mais que je n'ai jamais entendues.

Voici le texte du Rituel : "Là où c'est la pieuse coutume, qu'on sonne de quelques coups la cloche de l'église paroissiale pour annoncer aux fidèles la mort imminente de l'agonisant afin qu'ils puissent prier Dieu pour lui."

Que les cloches sonnent avant ou après la mort, ce qu'il faut retenir, c'est leur sens. Les sonneries ne sont pas un communiqué, un faire-part; c'est la profession de foi du Credo : "Je crois à la COMMUNION DES SAINTS, la rémission des péchés, la résurrection de la chair, la vie éternelle..."

Avec le glas, la mort n'est plus exclusivement une affaire privée qui ne concerne que le défunt et sa famille; c'est une affaire de communauté chrétienne, intéressant toute la paroisse; c'est un membre du corps mystique du Christ qui demande la prière de tous pour obtenir la grâce de la persévérance finale.

Et donc, si vous entendez un glas, écoutez et comptez : trois tintons, c'est un homme; deux tintons, c'est une femme. Priez, offrez votre travail. Le glas vient susciter une offensive générale de prière pour qu'un tel arrive sain et sauf au port du salut. Et songez un brin que les cloches sonneront pour vous un jour.

Un glas, c'est triste. Pas si triste que ça : la mort est un tremplin pour grimper plus haut, c'est une célébration pascale, une résurrection avec le Christ.

André **JOBIN** prêtre

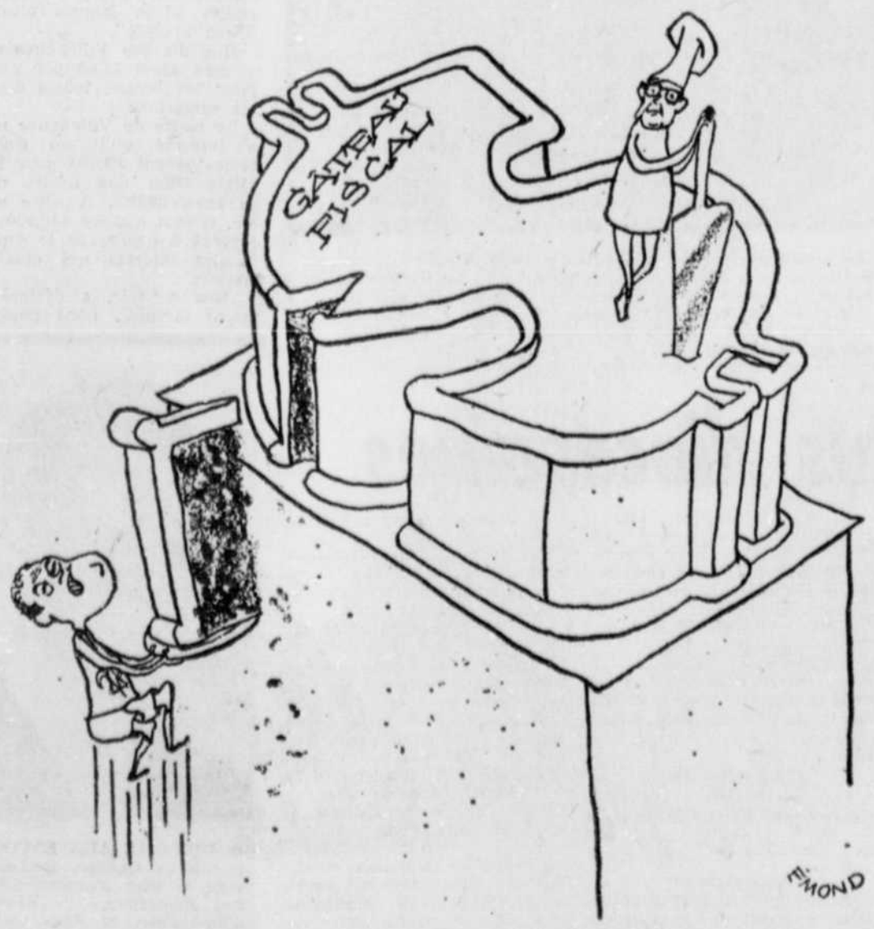

Lesage à Pearson : — "C'est pas assez ! C'est pas assez !"

VOTRE OPINION

Devons-nous nous taire ?

M. le rédacteur,

Je tiens à féliciter M. le curé J.-Alphonse Beaulieu, pour son article **"Le clergé paroissial s'inquiète"** sur le sort des fêtes religieuses dans la province de Québec.

Nous nous demandons en effet, où nous allons avec ce chambardement trop brusque, qui depuis quelques mois, prend tout le monde par surprise. Je crois sincèrement que bientôt, nous devrons nous incliner profondément devant des autorités qui n'ont plus la FOI, si personne n'ose élever la voix.

Est-ce que la fête de la Reine, est plus grande que les fêtes de la Toussaint... l'Immaculée Conception... les Rois et l'Ascension ? Oui, c'est ridicule de mettre de la classe le jour des ces fêtes. Voyez-vous ça, aux Rois, il y aura de la classe. Que va-t-il arriver ? Bien des parents, des élèves et des professeurs manqueront la messe en ce jour. Il est à souhaiter que le ministère de l'Education revienne sur sa décision, et qu'il laisse les fêtes tranquilles.

Le démon est jaloux de voir le règne du Christ prendre de l'ampleur, et pour ce faire, il se sert de notre ministère de l'Education pour arrêter une pareille montée. Est-il possible que l'athéisme commence à régner au Québec ?

Je félicite aussi le personnel enseignant de l'école de Léry (Beauceville Est) qui a levé la voix par Mme Léo Busque au sujet des livres de lecture Forest-Ouimet de 1ère, 2e et 3e année. Où veut-on en venir avec toutes ces nouvelles méthodes ? Evidemment, il y a un "Plan de laïcisation" qui a été préparé par les ennemis de l'Eglise catholique, et dont la lecture fait lever les cheveux. Je cite quelques paragraphes de ce fameux "Plan".

Activer la propagande en faveur de la séparation de l'Eglise et de l'Etat, dans le sens athée, afin que l'Etat devienne le seul maître en éducation... Le but secret est d'arriver à l'apostasie officielle de l'Etat surtout en éducation.

Les prêtres et les religieux seront envoyés progressivement des institutions d'Enseignement secondaires et ils seront remplacés par des professeurs laïcs, même pour la direction de ces institutions. Dans les écoles primaires, les communautés religieuses de frères et de soeurs perdront peu à peu leur monopole...

Au début, on tolérera un certain enseignement religieux dans les institutions scolaires, aux heures les moins favorables; on acceptera aussi la visite du prêtre aumônier pour sauver les apparences. Mais dans quelque temps, on viendra à se débarrasser de toute influence religieuse, comme des crucifix... statues et images, enfin de tout ce qui entretient un climat chrétien dans les écoles afin de former une jeunesse "Libre de tout préjugé sectaire".

Le mot d'ordre de ces hypocrites est le suivant : "Tout faire pour détacher la Nouvelle-France de l'Eglise".

Devant ces menaces, devons-nous nous taire ?

A un ministre du Gouvernement provincial à qui j'écrivais mes inquiétudes au sujet de la vague montante de l'impiété dans la "belle province de Québec" il m'a répondu ce qui suit :

Oui, je crois que vous avez raison de dire que dans quelques années nous serons comme en France, un pays antireligieux, voire athée. Est-il déjà trop tard pour arrêter cette marche si dangereuse ?... Au sujet des écoles, le même ministre répond : "Les parents des élèves qui sont les commissaires d'écoles et qui ont la responsabilité de leurs décisions ont bien un jour décidé en **toute liberté** d'agir de cette façon... Moi, je dis : "Les parents ont-ils été trompés avec cette fameuse instruction gratuite ? Le même ministre admet encore que les parents ont perdu leur autorité complètement. Je souhaite, dit-il, que les parents aient assez de courage pour au moins faire respecter l'autorité civile et religieuse dans notre province.

M. le ministre pourrait-il, même si ce n'est pas dans son domaine, influencer la députation du Québec à agir avec prudence dans le domaine religieux... et de ne pas jeter la province de Québec dans la gueule du loup ?... En terminant, il me remercie de lui avoir écrit en laissant déverser le trop-plein qui parfois bouillonne... Je vous comprends, soyez-en assuré. Je souhaite à mon tour que ce même ministre se lève et défende lui aussi nos droits.

Avec cette manière de faire de nos gouvernants, bientôt, nous serons dans l'obligation de quêter des vocations, et qui dit, que des prêtres africains ne seront pas obligés de venir évangéliser le CANADA.

Je crois que l'heure est grave et que nous devons nous lever pour faire la guerre à tous ces voleurs du beau trésor de la FOI de notre Baptême.

Armand Roy, ptre, curé
Laynay (Abitibi-Ouest)

Paquet

Sur toutes les pentes de la belle province, les skieurs préfèrent les vêtements Paquet et l'équipement de première qualité.

Dans toute chose il faut choisir, mais bien choisir n'est pas si difficile que l'on ne le croit si vous vous fiez à PAQUET.

a) Ensemble de ski: Garmish de fabrication Canadienne, modèle Cortina. Semelles Kofix laminées, frêne et érable. Protecteur spatule et talon. Flexibilité moyenne.
Rég. 39.99 **29.88**
Paquet, articles de sport, 3e étage.

b) Cagoule de térylène réversible sur doublure matelassée. Capuchon intérieur. Modèle instructeur avec ceinture. Imperméable, résiste au vent. Noir, brun et bleu sarcelle. P.M.G. **24.99**

c) Pull-over 100% laine pure pour le ski. Manches raglan très confortables et col très haut protégeant du froid et du vent. Marine, bleu, or et brun. P.M.G. **19.99**

d) Pantalons de ski extensibles Helenca et laine. Coupe fuselée offrant un bon ajustement et laissant une grande liberté de mouvement. Fermoir sur le côté. 8 à 20 ans, longueurs de jambes petites ou régulières, brun, noir, beige, sarcelle. **19.99**
Paquet, sport pour dames, 2e étage.
AUSSI EN VENTE A PLACE LAURIER

e) Cagoule de ski en nylon avec doublure de terylène. Reversible, chaude et pratique. Col de tricot roulé et capuchon dissimulé sous le col. Dans le gris, bleu marine et rouge vin. P.M.G.XG. **24.99**

f) Pantalons de ski extensibles, laine, nylon et viscose. Offrant un bon ajustement et sont de la meilleure confection. Chauds et confortables. Poches avec fermoirs. Noir, brun et beige. P.M.G.XG. **29.99**
Paquet, habits sport, rez-de-chaussée.

g) Gants de ski en cuir entièrement doublés de laine très chaude. Marque Olympic. Dans le noir ou combiné.
Pour hommes: toutes pointures **5.99 et 6.99**
Pour dames, **5.49 et 6.49**

h) Bottines de ski de marque Sestriere de Tyrol. Faites à la main, double bottine intérieure, offrent un bon confort pour le pied. Très belle valeur. Rég. 59.99 **45.88**
Paquet, articles de sport, 3e étage.

Commandez par la poste ou par téléphone:
529-4501 St-Roch
653-8711 Place Laurier

OUVERT TOUS LES SOIRS JUSQU'A 9H.30 Y COMPRIS LES SAMEDIS JUSQU'AU 23 DEC. STATIONNEMENT OU TRANSPORT GRATUIT AVEC TOUT ACHAT DE 2.00 OU PLUS. 2 HEURES DE STATIONNEMENT OU PASSAGE PAR QUEBEC AUTOBUS.

FEMME DE MAISON FEMME DE RAISON

Tout en assurant la protection de la société

Le tribunal pour enfants doit veiller au traitement du jeune socialement inadapté

Par Lise LACHANCE

"La conception moderne du tribunal d'enfants est basée sur la philosophie de la protection des droits que possède l'enfant et vise à son plein épanouissement physique, intellectuel et moral. Avec la création de cette Cour de Bien-Etre social, on a tourné le dos résolument aux vieilles notions de délinquance et aux conceptions répressives, pour y substituer de nouveaux critères".

Voilà ce qu'a déclaré hier Madame le Juge Yvette Dussault-Mailloux, lors du déjeuner-causerie de la Ligue catholique féminine.

IMPORTANCE DE LA PERSONNALITE

Quels sont ces critères ? Sans rejeter catégoriquement l'ancienne conception de la peine et sans discuter de la valeur de l'exemplarité et de l'intimidation, il faut que le juge s'attache plus profondément à l'étude de l'homme qu'il a devant lui, a souligné la conférencière. Il doit aussi expliquer au délinquant le traitement que sa personnalité exige.

Selon Mme Dussault-Mailloux, la personnalité du délinquant est prise en considération moins dans le dessein d'évaluer sa responsabilité morale que dans celui d'effectuer une étude des mécanismes et des facteurs de son comportement. Car c'est dans la mesure où l'on précisera les différents aspects et les multiples déterminantes de la personnalité de l'enfant que l'on pourra tout mettre en oeuvre pour le réadapter à la société.

L'ATTITUDE DU JUGE

L'attitude du juge est donc extrêmement importante, a continué la femme de loi, car tout l'avenir de l'enfant dépend quelquefois de la décision prise. Le juge doit savoir expliquer et convaincre, rechercher sans se décourager un dialogue constant avec l'enfant et les parents.

Il importe que son attitude exprime le respect dû à la personne de l'enfant, afin que la comparution en justice n'entraîne pas de traumatisme chez ce dernier. Le juge doit encore veiller à prêter attention à des faits qui, dans l'histoire du jeune délinquant, lui paraissent secondaires mais qui, pour l'enfant, sont essentiels. Que de chocs affectifs peut-on créer en se laissant aller à un sourire sceptique, à une raillerie ! a souligné la conférencière. Enfin, dernier devoir: ne pas aggraver les complexes qui peuvent déjà perturber une âme juvénile: frustration, culpabilité, etc.

PROPORTIONS ENORMES DES SENTIMENTS

De l'avis de la présidente du Comité d'enquête sur le travail de nuit de la femme dans l'industrie, nous trouvons derrière les portes de la Cour du Bien-Etre social les plus grandes misères, les plus grandes douleurs, les plus grands malheurs qui puissent exister dans une société comme la nôtre, relativement parlant. Car, a-t-elle dit, les sentiments humains sont compris selon un certain rapport entre eux-mêmes et les personnes qui les ressentent. Si, par exemple, il y a mésentente dans une famille, c'est une chose triste et tragique pour les parents. Mais chez l'enfant, la peur, l'angoisse, le manque de sécurité prennent des proportions énormes. C'est tout son univers qui s'écroule soudainement autour de lui. Et il n'a pas de moyens de défense.

En général, a poursuivi Mme Dussault-Mailloux, l'adolescent qui a commis une incartade et est traduit devant la Cour de Bien-Etre social est beaucoup plus accablé que l'adulte qui comparaît en correctionnelle. C'est pourquoi les drames qui se jouent devant cette Cour sont d'une nature extrêmement délicate. Les sentiments qu'ils mettent en cause prennent des dimensions, une violence incroyable et demandent une sympathie peu commune. Quant aux principaux personnages de ces drames, la conférencière les décrit comme de pauvres petites victimes de circonstances qu'ils n'ont pas voulues, sur lesquelles ils n'ont eu — et n'auraient de toute façon pu avoir — que très peu de contrôle. Heureusement, a-t-elle ajouté, ces enfants et adolescents amenés chaque jour devant le tribunal ne représentent qu'un faible pourcentage de notre jeunesse. La plupart d'entre eux, d'ailleurs, ne deviendront pas des criminels ni même de vrais délinquants. Pour les autres, il y a danger que ce soit là le prélude à une vie criminelle. Les statistiques prouvent en effet qu'un très grand nombre de détenus ont abordé la carrière du crime avant l'âge de 13 ans.

LES CAUSES

Le juge montréalais divise en deux catégories les causes qui amènent garçons et filles (entre 15 et 18 ans généralement) devant la Cour. Les causes externes tout d'abord: un milieu familial déficient, la séparation des parents, l'alcoolisme d'un des conjoints, la maladie, la misère, le chômage, les loisirs commercialisés: cinéma, télévision, littérature malsaine. L'enfant, être sensible, est toujours atteint par l'un ou l'autre de ces facteurs et le plus souvent par plusieurs réunis.

Parmi les causes internes: anomalie physique, débilité mentale, troubles caractériels manifestés dans le comportement de l'enfant à l'endroit de ses proches ou de la société en général, sentiment d'infériorité dû surtout à des fautes ou carences éducatives, frustrations de toutes catégories, besoin de s'exprimer, de protester, etc.

ROLE DE CETTE COUR

Tribunal pour enfants avant tout, la Cour du Bien-Etre social a pour but premier d'arbitrer des conflits en appliquant la loi. Cependant, lorsqu'il s'agit de délinquance, il n'y a pas de violation des dispositifs du code criminel proprement dit par l'enfant — même si le délit reproché constitue en lui-même un acte criminel — de sorte qu'aucun dossier ou antécédent n'est attaché à lui plus tard, quand il est devenu adulte. Toujours dans l'intention de ne pas entacher le nom du jeune, de favoriser le plus complètement possible sa réintégration dans la société, cette Cour siège à huis clos et ses décisions ne sont jamais publiées dans les journaux.

Le juge Dussault-Mailloux attribue un double rôle à la Cour du Bien-Etre social : tout d'abord corriger et aider dans l'immédiat les délinquants actuels sans négliger, en second lieu (comme on le fait trop souvent), de rechercher et de mettre au point des méthodes sûres permettant de découvrir et d'aider les mineurs dont le comportement peut mener à une vie de crime à plus ou moins longue échéance. Comme on le voit, son rôle et son véritable objectif ne consistent pas seulement en la sanction d'un acte anti-social, a déclaré la conférencière. Tout en assurant la protection de la société, le tribunal pour enfants doit veiller à la rééducation et au traitement de l'enfant socialement inadapté, de même qu'à la protection de cet enfant contre les abus et les négligences auxquels il est exposé.

La protection de l'enfance s'ajoute donc à la compétence en matière de délinquance: lois de l'adoption, de la fréquentation scolaire obligatoire, etc.

COMPREHENSION

En terminant, Mme Yvette Dussault-Mailloux a fait appel à la compréhension du public. "Il faut que les adultes comprennent mieux le problème qui se pose dans le domaine de la criminalité juvénile. Ils doivent aussi se rappeler que, quelles que soient ses fautes, aucun enfant ne doit être abandonné lorsqu'il se trouve en danger. C'est alors vraiment qu'il a besoin de notre aide".

X X X

Mme Jean Lesage, Mme Bona Arsenault, le juge Marguerite Choquette et M. l'abbé Guy Blondeau, aumônier diocésain de l'Action catholique, étaient parmi les invités d'honneur.

● De gauche à droite : Mme Jean-Pierre Giroux, secrétaire des thés-causeries, qui a présenté la conférencière; Mme Henri Latouche, présidente de la L.C.F.; Mme Jean Lesage; le Juge Yvette Dussault-Mailloux.
(Photo L'ACTION, par Marcel Laforce)

Pour vous...

et votre robe des fêtes !

Il faut la choisir d'abord selon votre mode de vie ! Habitez-vous en ville, à deux pas du nettoyeur, ou si vous résidez à la campagne où les choses se compliquent, en hiver surtout ? Tenez compte du fait que chaque nettoyage à sec augmente le prix d'une robe qui ne s'en défraîchit pas moins un peu plus à chaque fois !

Sortez-vous beaucoup ? Votre situation sociale vous oblige-t-elle à briller, ce qui peut quand même se faire avec mesure et bon goût ? Ou faites-vous partie du commun des mortels, de ceux qui dorment plus qu'ils ne veillent ? Si vous dansez peu, et que vous ne prévoyez que quelques visites amicales et soirées de famille, il serait ridicule d'acheter une robe encombrante, indiscrète, délicate et dispendieuse par surcroît.

Voyagez-vous souvent ? Alors ne vous laissez pas tenter trop vite par la robe blanche ou de teinte pastelle : ne succombez que si une autre toilette est là, prête à prendre la relève en cas d'accident. Ainsi en voudrez-vous moins au maladroit qui vous donne un coup de coude involontaire dans la cohue des invités. Pour ce genre d'agapes, rien n'égale la robe sombre ou l'imprimé foncé.

Extravagance !

Vous, les jeunes demoiselles, pourquoi être déraisonnables au point de braver l'opinion, de prêter aux critiques, et de passer pour pires que vous n'êtes en osant porter, chez votre grand'mère ou vos vieilles tantes, le genre de robe qui se voit trop, ou qui en montre trop, et que votre mère elle-même ne fait généralement que tolérer, parce qu'elle y est bien obligée ! Ayez donc un peu de coeur et de bon sens avec ceux qui vous aiment et auxquels vous devez tout, même et surtout le fait d'être là, bien vivante, trop peut-être ! Réservez vos extravagances de toutes sortes pour ceux que la chose n'étonne plus, et qui de ce fait n'offrent aucune prise à la gêne et à la souffrance !

Et cette robe, si elle est déjà achetée, soyez philosophe ! N'allez pas la regretter trop vivement avant même de l'avoir étrennée : l'avenir vous dira bien s'il y a lieu d'en être fière ou secrètement contrite !

Françoise L. Roy

● INVITES D'HONNEUR — L'honorable Premier Ministre et Madame Lesage, qui seront les invités d'honneur à la grande soirée de gala qui marquera le spectacle folklorique donné par la troupe Feux Follets, au Palais Montcalm, le 17 décembre courant.

En mémoire de son fils elle dépose des fleurs sur les tombes

ST. THOMAS, Ont. — (P.C.). Depuis 21 ans, à l'époque de Noël, des couronnes ont été déposées sur les tombes de cinq aviateurs du Commonwealth tués dans l'écrasement de leur appareil pendant leur entraînement à Elgin durant la seconde guerre mondiale.

Jusqu'à présent, on n'avait pas révélé l'identité de la personne qui faisait annuellement ce pieux geste. Mais, vendredi dernier, les journalistes étaient présents lorsque Mme William Smith, âgée de 76 ans, s'est rendue à l'endroit désigné comme site commémoratif de la Légion Canadienne, au sud de Saint-Thomas, en Ontario.

Cette mère, qui porte une Croix d'argent, a raconté que son fils unique, le lieutenant d'aviation Reginald S. Smith avait été tué au combat en Birmanie, le 30 juillet 1944, alors que l'avion qu'il pilotait fut descendu par les Japonais.

Avant la mort de son mari il y a six ans, elle venait avec lui déposer des fleurs toutes les semaines sur les tombes. Maintenant, elle continue ces offrandes florales en mémoire de son fils et des quatre autres héros de guerre dont les familles habitent loin, quand vient le temps de Noël, de Pâques, ou lorsque la section locale de la Légion organise la Journée du Souvenir.

Robol

Une ou deux ROBOL ce soir, effet demain matin

CONSTIPATION

AUCUNE BEAUTE FEMININE n'est assez grande pour empêcher des yeux critiques de remarquer un léger duvet sur la lèvre supérieure. Il est tellement mal placé et hors-cadre. Ces poils n'étant ...sagants n'arrêtent pas de les fixer.

Pourtant, le nombre de femmes heureuses, ayant la lèvre supérieure dépourvue de poils superflus, est très petit. Toutes les autres ne font que mener une lutte constante, avec des pincettes, rasoirs, cires et crèmes dépilatoires, pour ne pas montrer leurs poils superflus. Souvent, dû à la négligence ou à l'empressement, nous sommes attrapées avec une "moustache" bien évidente.

Maintenant que la thermolyse Gregory est à notre portée, cette lutte est devenue inutile.

C'est la première méthode d'épilation radicale *toute à recommander*. La thermolyse Gregory est ultra-rapide, de toute sécurité, la plus confortable et de loin la moins coûteuse. Elle est si pratique et efficace que des médecins dans le monde entier envoient leurs clientes inquiètes chez Gregory. Pourquoi ne prendriez-vous pas l'avis de votre médecin ?

...dez-vous pas aujourd'hui même vous faire épiler à titre d'essai par des techniciennes de *carrière* ? Téléphonez pour *votre rendez-vous* sans plus remettre.

Ecrivez pour notre pamphlet gratuit, "Réponses à vos questions sur l'épilation radicale".

Gregory System — CLINIQUE D'EPILATION RADICALE

Tél.: 529-1879 — Suite 2 — Edifice Morisset
695 est, Boul. Charest — Québec, P.Q.
OUVERT: 10h. a.m. à 7h. 30 p.m. — Sam.: 10h. a.m. à 3h. p.m.

—Horoscope—

MERCREDI 5 DECEMBRE

21 mars au 20 avril (Bélier) —Vous devrez envisager une nouvelle situation. Ne vous laissez pas décourager pour des contradictions mineures.

21 avril au 21 mai (Taureau) — Soyez réaliste. Vous mettrez votre imagination à l'oeuvre pour obvier à la routine. Défiez-vous de ceux qui jugent uniquement sur des apparences.

22 mai au 21 juin (Gémeaux) — La troisième d'une série de belles journées, mais non la moindre. On vous encourage à mettre vos talents à contribution.

22 juin au 23 juillet (Cancer) — Ne vous attardez pas trop à regarder les nuages, voyez plutôt le soleil qui brille derrière les nuages. Bonne soirée pour les mélomanes.

24 juillet au 23 août (Lion) — Il y a tant à faire, que vous n'avez pas un instant à perdre. Vous profiterez d'une nouvelle source de collaboration.

24 août au 23 septembre (Vierge) — Donnez le meilleur de votre attention à l'essentiel et laisser tomber l'accessoire. Influences planétaires mixtes.

24 septembre au 23 octobre (Balance) — Ne négligez pas les intérêts de votre santé. Soyez à la fois : prudent, actif et serein.

24 octobre au 22 novembre (Scorpion) — Ce que vous espérez pour aujourd'hui ne viendra que demain. Ne portez de jugement définitif, qu'en possession de tous les renseignements.

23 novembre au 21 décembre (Sagittaire) — N'improvisez pas sans raison, vous risqueriez de commettre des impairs. On vous consulte sur un sujet délicat.

22 décembre au 20 janvier (Capricorne) — Ne laissez pas de petits problèmes prendre des proportions démesurées. Votre compréhension des enfants vous honore.

21 janvier au 19 février (Verseau) — Période productive pour les industriels et les commerçants. Ne vous départissez pas de votre tact ni de votre calme.

20 février au 20 mars (Poissons) — Ne compromettez pas votre sécurité pour des fantaisies. Une fin de semaine mouvementée en perspective.

SI VOUS ETES NE UN 15 DECEMBRE

Vous avez la possibilité de devenir un professeur émérite, un acteur versatile, un musicien ou un écrivain. Les personnes nées sous ce signe sont fières de leur famille et ne craignent pas de se mettre au blanc pour leur venir en aide.

Nouvelle substance exclusive rétracte les hémorroïdes apaise la démangeaison

Une substance cicatrisante exclusive provoque la rétraction des hémorroïdes et la cicatrisation des tissus.

Un grand institut de recherche vient de mettre au point une substance cicatrisante sans pareille pour la rétraction des hémorroïdes, le soulagement de la démangeaison et la cicatrisation des tissus.

L'une après l'autre, les histoires de cas d'hémorroïdes ont rapporté "une amélioration évidente." On a pu observer un soulagement rapide de la douleur, une rétraction notoire des hémorroïdes.

Ces histoires de cas avaient été choisies en fonction de leur diversité. Même dans des cas anciens, on a observé un bienfaisant soulagement. Mieux encore, ce soulagement s'est maintenu durant plusieurs mois.

Cette nouvelle substance dont les résultats sont si merveilleux se nomme la Bio-Dyne; elle a pour effet de hâter la cicatrisation des cellules atteintes et de stimuler la croissance des tissus nouveaux. La Bio-Dyne est offerte soit en onguent, soit en suppositoires, sous le nom de Préparation H.

En plus d'aider les hémorroïdes à se rétracter, la Préparation H agit comme lubrifiant et rend l'élimination moins douloureuse. Enfin, elle diminue les risques d'infection, l'une des principales causes d'hémorroïdes.

Demandez à votre pharmacien la Préparation H sous forme de suppositoires ou d'onguent (avec accessoire spécial). Satisfaction ou remboursement.

Donnez en CADEAU une jolie TV PORTATIVE

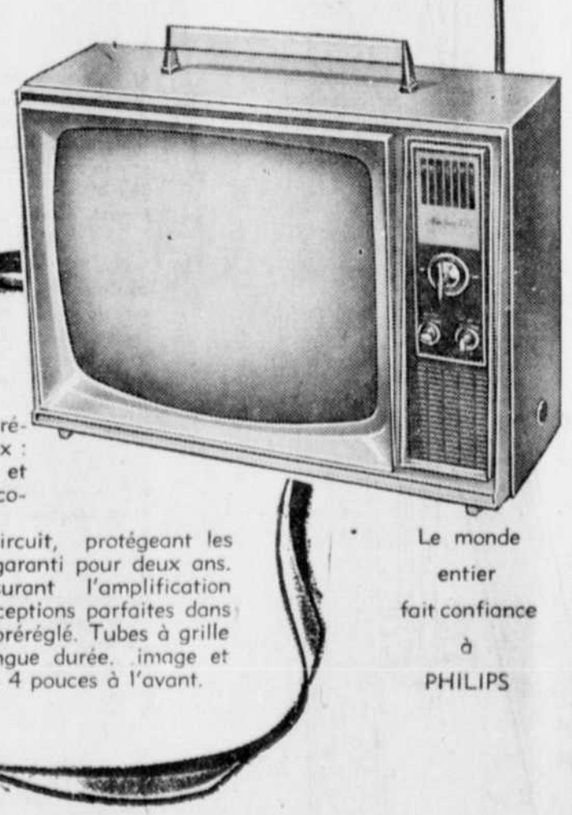

Illustré ici l'élégant modèle T25 de 19 pouces

présenté dans un coffret métal résistant en trois coloris au choix : bois de santal, blanc champagne et beige métallique. Antenne télescopique intégrée.
Stabilisateur "Monitronic" du circuit, protégeant les éléments coûteux. Tube-image garanti pour deux ans. Syntonisateur super-cascode assurant l'amplification maximum des signaux et des réceptions parfaites dans les zones limites. Accord précis préréglé. Tubes à grille d'analyse totale d'image, de longue durée. Image et son instantanés. Haut-parleur de 4 pouces à l'avant. Adaptable aux U.H.F.

Le monde entier fait confiance à PHILIPS

Prix Spécial des Fêtes

FACILITES DE PAIEMENT

STATIONNEMENT GRATUIT

Terreau et Racine LIMITEE

196 RUE ST-PAUL — TEL. 692-0220

La Sainte-Lucie: légende vivante en Scandinavie

Il y a fort longtemps, avant l'avènement du christianisme en Scandinavie, le soleil était vénéré comme divinité, et le peuple organisait de grandes fêtes pour célébrer le retour de la lumière après les longs jours sombres de l'hiver. Ce n'est que graduellement que l'aspect païen de la fête céda la place aux conceptions chrétiennes, et Noël devint vraiment un mélange des deux mentalités. Ainsi, les fêtes au dieu Soleil se sont lentement transformées en célébration du mémorial de la naissance du Christ.

Bien sûr, les nordiques ont conservé une vénération particulière au soleil. Pendant la saison d'été, des milliers de vacanciers ne vivent que pour et par le soleil, mais non pas pour des motifs religieux. Un beau bronzage donne certainement une apparence de santé, mais il est aussi considéré comme sain que de prendre du soleil. Et pour les Scandinaves, ce serait presque une catastrophe si le soleil ne se montrait pas une seule journée pendant les quatre semaines de vacances auxquelles tout employé suédois a droit en vertu de la loi.

Selon l'ancien calendrier, la nuit la plus longue de l'année était celle du 13 décembre qui, ainsi, marquait l'annonce des jours où le soleil serait de retour. C'est ainsi qu'à cette époque de l'année, les rudes Vikings faisaient des fêtes et offraient des sacrifices pour hâter le retour de l'astre de chaleur. Ne serait-ce pas à cause de cela que, pendant le Moyen Age, les nordiques ont été attirés par le christianisme, qui brillait dans cette nouvelle lumière. Il est possible aussi que la légende de sainte Lucie coïncide, par son contenu, avec les vieilles croyances païennes qui faisaient de la lumière le trésor le plus recherché.

Qui était Lucie ? Les vieilles chroniques nous apprennent qu'elle a vécu à Syracuse, en Sicile, vers l'an 300. Elle avait entendu parler du christianisme, et s'intéressa considérablement au travail charitable des chrétiens après que sa mère fut guérie miraculeusement d'une grave maladie. Ses fiançailles avec un noble fortuné furent compromises lorsqu'elle se consacra de plus en plus au secours des pauvres, au point même de donner ses cadeaux de noces.

Le fiancé exigea d'elle qu'elle abandonne ses 'folles obsessions' et il eut recours à des mesures cruelles pour briser sa résistance. Lorsqu'il découvrit qu'il était incapable d'exercer la moindre influence sur elle, il la dénonça au préfet romain qui la jeta en prison. Elle fut soumise à la torture. On lui arracha les yeux avec des tenailles rougies au feu, mais elle persista dans sa foi au Christ. Mais par miracle, elle recouvrit la vue, et ses ennemis furent terrifiés par la crainte. Finalement, elle fut condamnée à être brûlée vive, même là, elle s'échappa, sortit du bûcher indemne. Irrités par la résistance de leur victime, ses adversaires parvinrent par quelque moyen magique à se procurer une épée enchantée, et c'est au moyen de cette arme qu'ils accomplirent ce que précédemment ils avaient tenté en vain.

Des années plus tard, elle fut reconnue comme une sainte, et l'on parla partout de ses vertus. Sa vie inspira même le grand Dante qui dit d'elle qu'elle était "comme une sublime lumière", et le célèbre historien Sigebert Gemblaux, écrivit un long ouvrage poétique à sa gloire.

On peut se demander, toutefois pourquoi la Scandinavie en vint à être influencée par Lucie. Certains expliquent que les guerriers Viking qui parcouraient le monde furent frappés par la légende de Lucie, et qu'ils la rapportèrent dans leur pays. Dans leurs chansons, ils décrivirent la sainte comme une femme lumineuse, couronnée d'un halo de lumière. Lorsque le christianisme atteignit enfin leur pays et pacifia les Vikings, au 10e siècle, la vierge Lucie devint la patronne qu'ils choisirent.

Le nom même de Lucie vient du mot latin "lux", qui signifit "lumière". Dans toutes les images qui la représentent, elle tient toujours une torche ou une lampe, et sa tête est entourée d'un halo lumineux. Ainsi, Lucie devint le symbole de la lumière et elle en vint à représenter tout ce qui est pur et blanc dans l'éternel combat contre les forces obscures, et une sorte de rappel qu'à la fin, le bien l'emporte toujours par vaincre l'obscurité de l'hiver.

Aujourd'hui, et depuis aussi longtemps qu'on peut se souvenir, la Sainte-Lucie est célébrée partout en Suède le 13 décembre, et il était tout à fait naturel que la Finlande, au cours de ses sept siècles d'association avec la Suède, adopte aussi cette coutume. La tradition finit par s'étendre aussi au Danemark et à la Norvège, si bien qu'on peut maintenant parler d'une fête scandinave, bien qu'on reconnaisse que l'origine est suédoise. Dans toutes les villes et les villages, dans les petits bourgs, dans les bureaux comme dans les usines, on célèbre la Sainte-Lucie. Dans des centaines de milliers de foyers, très tôt le matin, quand il fait encore noir, les membres de la famille se font réveiller par la jeune fille de la maison qui leur sert au lit du café et des brioches spéciales frais faites. Elle porte une robe blanche longue et ample. Sa tête est couronnée de rameaux verts où l'on a placé des bougies allumées. Elle fait cela en chantant une vieille chanson, "Santa Lucia", vieille mélodie italienne qui fait résonner les échos des pays nordiques.

Mais depuis quelques années, la Sainte - Lucie comporte un élément nouveau. Un grand journal du matin de Stockholm organise un concours visant au couronnement de la plus jolie fille de la ville qui devient la propre Lucie de Stockholm. L'heureuse élue est couronnée officiellement, un honneur qu'une jeune fille ne peut recevoir qu'une seule fois dans sa vie. Puis, entourée de sa cour formée par les neuf premières finalistes du concours, elle parade dans les rues de la capitale suédoise, puis elle préside un banquet donné en son honneur à l'hôtel de ville. Elle visite aussi des maisons de vieillards, des hôpitaux, des orphelinats, portant son costume et distribuant des cadeaux.

D'autres villes ont suivi l'exemple de Stockholm, et même les Scandinaves qui habitent le Canada ou les Etats-Unis ont élu leur propre Sainte Lucie, hier le 13 décembre. Le club scandinave-canadien de Toronto envoie chaque année sa Sainte Lucie par Scandinavian Airlines System, pour représenter les Scandinaves canadiens aux fêtes de cette ville.

Pour tous les Scandinaves du monde, Sainte Lucie représente la reine de la lumière qui éclaire l'obscurité nordique avec les bougies de sa couronne.

● **COMITE FEMININ DE LA PROVINCE DE QUEBEC A L'EXPO — La première réunion du comité féminin de la province de Québec, à l'Expo '67, qui a eu lieu aux bureaux de la Compagnie canadienne de l'Exposition universelle, réunissait les représentantes d'une quinzaine d'associations féminines, et était présidée par Mme Lilianne Birtz, présidente du Comité consultatif féminin de l'Expo '67. A l'issue de cette réunion, Mme Yvonne Martin, régente d'Etat des Filles d'Isabelle a été élue présidente de ce comité provincial, Mme G.B. Pope, du Montreal Council of Women, vice-présidente, et Mme Marc Trépanier, déléguée par la Corporation des diététistes du Québec, secrétaire. On voit sur cette photo, de gauche à droite, Mmes Marc Trépanier, de Valleyfield, Yvonne Martin, de St-Paul d'Abbotsford, Liliane Birtz et G.B. Pope, de Montréal. Des comités provinciaux seront organisés dans chaque province.**

Remise des prix

Les Filles d'Isabelle (Cercle d'Youville) ont procédé à l'attribution des prix pour la souscription qui a été organisée en faveur des Oeuvres de la Maison Ste-Bernadette.

Le premier prix de $50. a été remis à Mme Cecile Guittard, 151 Boul. Bastien, Loretteville, le 2e prix à M. Albert Girard, Bois de Coulonge et le 3e à Mme Marcel Desrochers.

Quatre enfants s'enfuient de leur foyer

VANCOUVER. (P.C.). — Quatre enfants d'une même famille qui ont quitté le foyer où ils ne trouvaient pas le bonheur, à Montréal, ont refusé des centaines de cadeaux de Noël, poliment mais catégoriquement.

Maria Balent, 17 ans, ses soeurs Malica, 14 ans, et Draga, 9 ans, et son frère André, 13 ans, ont fui le foyer familial, en août dernier, parce que leurs parents se querellaient, et se sont rendus à Vancouver.

● **Mme Vinko Balent, mère des quatre enfants qui se sont enfuis à Vancouver, serre contre elle une photo de sa famille. Elle est maintenant seule à la maison. Son mari, l'ayant battue, est détenu à la prison de Montréal.**

Les journaux ayant raconté leur nouvelle existence dans cette ville, les enfants ont reçu de nombreuses offres de cadeaux, mais l'ainée, Maria, a suggéré qu'on remette plutôt ces dons à des gens de Vancouver qui en ont besoin.

Maria a également refusé des invitations pour aller passer la Noël dans des familles, expliquant qu'ils voulaient célébrer cette fête "en famille", c'est-à-dire intimement.

Assumant le rôle de mère auprès des plus jeunes, Maria travaille comme aide infirmière. Deux autres gagnant de l'argent en distribuant les journaux. Leur revenu total est d'environ $240 par mois et, sur cette somme $90, sont versés pour le loyer d'un appartement exigu, mais tenu proprement dans le quartier west-end.

Les trois plus jeunes fréquentent l'école, et Maria dit qu'elle voudrait bien y retourner un jour, car son rêve serait de devenir médecin. Avant de quitter Montréal, les enfants avaient préparé leur fuite depuis un an, et mis de côté l'argent qu'ils avaient gagné pendant l'été.

A cause du désaccord des parents et de l'ambiance malheureuse de leur foyer, les enfants sont partis et ne veulent plus jamais y retourner. "Si on nous oblige à le faire, nous prendrons de nouveau la fuite", a dit Maria.

de jolis CADEAUX pour les fêtes!

LANVIN

Crée l'atomiseur sans gaz, donc sans risque possible d'altération

Arpège VAPOSPRAY

PARFUM ⅛ oz. $6.50

EAU DE LANVIN 2½ oz. $6.50

Le meilleur parfum que Paris puisse vous offrir

Coffrets Parfum et Eau de Lanvin 6.75
Parfum Arpège 5.00 à 45.00
Eau de Lanvin Arpège 4.50 à 13.50

Aussi autres créations Lanvin dans les essences suivantes: My Sin-Prétexte Rumeur et Scandal

credico

Heures d'Affaires
Nos magasins seront ouverts tous les vendredis soir jusqu'à 9h.30 P.M. et tous les soirs du 15 décembre au 23 décembre inclusivement.

Coffret 'Crêpe de Chine' de Millot. Parfum 1/6 oz, eau de Cologne 1 once. Ensemble 4.50

COMPOSEZ 522-5214

PHARMACIE Livernois

1200 RUE ST-JEAN

Grandeurs 6-14

9009
SIZES 6–14

Marian Martin

Voici pour votre fillette une des plus jolies petites robes, dans laquelle elle sera parfaitement à l'aise pour les jeux et même pour les sorties .

Le patron 9009 se vend grandeurs : 6, 8, 10, 12, 14.

Envoyez 0.50 en bon de poste. Les timbres ne sont pas acceptés.

Ecrivez lisiblement vos nom et adresse ainsi que le numéro exact du patron. Adressez le tout au Service des Patrons, "L'Action", 3 Place Jean-Talon, Québec 2, P.Q.

Ces patrons ne sont pas échangeables. On doit compter environ 10 jours entre la date de commande et la réception du patron.

No du patron .....
Mesure désirée .....
Nom .....
.....
Adresse .....
.....

DUPÉRÉ LES DÉPASSE TOUS!

Dupéré au volant de son ski-doo
Passe pour un véritable casse-cou;
Et ce qui lui permet tant d'habileté
C'est son incomparable légèreté!

DUPERE

Tél.: 661-3771

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

MINISTERE DU TRAVAIL

Avis de modification

Barbier — Québec

L'honorable Carrier Fortin, ministre du Travail, donne avis par les présentes conformément aux dispositions de la Loi des décrets de convention collectives (S.R.Q. 1964, chapitre 143), que des parties contractantes à la convention collective de travail relative aux métiers de coiffeur pour hommes et coiffeurs pour dames dans la région de Québec, rendue obligatoire par le décret numéro 44 du 14 janvier 1954 et amendements, lui ont présenté une requête à l'effet de soumettre à l'appréciation et à la décision du lieutenant-gouverneur en conseil les modifications suivantes audit décret :

1° A l'article 102, la zone II-d sera remplacée par la suivante :

"d) La cité de Rivière-du-Loup et un rayon de cinq (5) milles de ses limites, la ville de Trois-Pistoles et un rayon de cinq (5) milles de ses limites, Saint-Georges-de-Cacouna, L'Isle-Verte, Notre-Dame-du-Lac, Saint-Louis du Ha-Ha, Sainte-Rose-du-Dégelé, Cabano et un rayon de deux (2) milles de leurs limites, Saint-Joseph-de-la-Rivière-Bleue, Saint-Pierre d'Estcourt, Saint-David d'Estcourt, Saint-Marc-du-Lac-Long et Notre-Dame-du-Portage".

2° A l'article 102, une nouvelle zone II-dd sera ajoutée comme suit :

"dd) Sainte-Anne-de-la-Pocatière, Saint-André, Andréville, Saint-Pacôme, Saint-Pascal, Saint-Philippe-de-Néri et Saint-Alexandre".

3° Le paragraphe "a" de l'article 103 sera remplacé par le suivant :

"103. **Jours chômés :** a) Les jours de fêtes chômés sont les suivants pour les coiffeurs pour hommes : le Premier de l'An, le deux janvier, l'Epiphanie, l'Ascension, la Saint-Jean-Baptiste, le premier juillet (Confédération), la fête du Travail, la Toussaint, l'Immaculée-Conception, la Noël et le 26 décembre".

4° La première phrase de l'article 133-A sera modifiée en ajoutant après les mots : "Chez les coiffeurs pour hommes", les mots : "des zones I-A et I-B".

5° Le paragraphe 2 de l'article 113-A sera remplacé par le suivant :

"2) Ces jours de congé additionnels sont accordés entre le 1er mai et le 1er novembre, sauf s'il y a entente entre l'employeur et l'employé pour une période autre que celle ci-dessus mentionnée, mais qui ne doit pas dépasser le 30 avril suivant. Ces jours de congé additionnels pourront être octroyés séparément ou consécutivement et l'employeur pourra imputer à ce titre les absences pour cause de maladie ou autres causes".

6° L'article 113-B sera modifié en ajoutant après les mots : "Chez les coiffeurs pour dames", les mots : "de la zone I".

7° Le taux de salaire de l'employé régulier, remplaçant ou temporaire apparaissant à l'article 123, paragraphe "a" pour les zones I-A et I-B sera remplacé par le suivant :

	Par semaine
"a) Salaires :	
Employé régulier :	
Catégorie "A"	$54.00
Catégorie "B"	50.00
	Par jour
Remplaçant ou employé temporaire	10.00"

8° A l'article 123, paragraphe "a", les mots : "Dispositions spéciales applicables aux zones II-b (Mégantic) et II-e (Rimouski)" et l'échelle des salaires seront remplacés par les suivants :

"Dispositions spéciales applicables à la zone II-b (Mégantic):	Par semaine
Employé régulier :	
Catégorie "A"	$50.00
Catégorie "B"	46.00
Apprenti :	
1ère année	15.00
de 13 à 18 mois inclusivement	
de 13 à 18 mois inclusivement	20.00
de 19 à 24 mois inclusivement	25.00
de 25 à 30 mois inclusivement	30.00
de 31 à 36 mois inclusivement	35.00"

9° Le paragraphe "b" de l'article 123 sera remplacé par le suivant :

"b) **Commission.** L'employé temporaire ou remplaçant et l'apprenti ont également droit à une commission de 50 p. 100 des recettes de leur travail dépassant de plus de seize dollars ($16.00) dans les zones I-A et I-B et de plus de douze dollars ($12.00) dans les autres zones, le salaire qu'ils reçoivent, même si tel salaire est supérieur au minimum fixé dans le décret".

10° Un nouveau paragraphe "c" sera ajouté à l'article 123 comme suit :

"c) Tout employé des zones I-A et I-B qui, au 31 décembre 1965, reçoit un salaire supérieur à $50.00 par semaine pour la catégorie "A" et $46.00 par semaine pour la catégorie "B", doit toucher une augmentation de $4.00 par semaine".

11° L'article 124 sera remplacé par le suivant :

"124. Lorsque le salarié n'effectue pas sa semaine complète de travail, la commission à laquelle il a droit est basée sur les recettes de son travail excédant le salaire gagné de seize dollars ($16.00) dans les zones I-A et I-B et de douze dollars ($12.00) dans les autres zones".

12° A l'article 125, les heures régulières de travail de la zone I-C seront remplacées par les suivantes :

"Zone I-C

Quarante-deux heures et demie (42½) par semaine réparties ainsi :

Le lundi : chômé;

Les mardi, mercredi et jeudi : de 8 h. du matin à 5 h. 30 du soir;

Le vendredi : de 8 h. du matin à 8 h. du soir;

Le samedi : de 8 h. du matin à 4 h. de l'après-midi.

Exception : Cependant, durant les mois de juin, juillet et août, les heures de travail seront de 8 h. du matin à midi le samedi."

13° A l'article 125, les mots "zone II-dd" seront ajoutés à "l'exception" de la zone II, après le mot "(Beauce)".

14° A l'article 125, zone II, une deuxième exception sera ajoutée comme suit :

"Dans la zone II-f, la durée du travail sera de quarante-quatre heures et demie (44½) par semaine réparties ainsi :

Le lundi : jour chômé, sauf dans les cas mentionnés à l'article 126;

Les mardi, mercredi, jeudi et samedi : de 8 h. 30 du matin à 6 h. du soir;

Le vendredi : de 8 h. 30 du matin à 9 h. du soir."

15° A l'article 125, l'5exception suivante sera ajoutée à la zone III :

"Cependant, dans les municipalités situées dans le district électoral de Matapédia, les heures de travail seront les suivantes :

Cinquante et une (51) heures par semaine réparties ainsi :

Le lundi : jour chômé, sauf dans les cas mentionnés à l'article 126;

Les mardi, mercredi et jeudi : de 8 h. du matin à 6 h. du soir;

Les vendredi et samedi : de 8 h. du matin à 10 h. du soir."

16° L'article 126 sera remplacé par le suivant :

"126. Les congés hebdomadaires tombant normalement dans la période de six (6) jours précédant la fête de Noël et le Premier de l'An, seront annulés et les heures ouvrables sont alors celles déterminées habituellement pour le mardi".

17° L'article 126-A sera biffé.

18° L'article 129 sera modifié en ajoutant à la fin :

"pourvu, dans la zone I-C, que ce travail ne dure pas plus que quarante-cinq (45) minutes".

19° A l'article 135, paragraphe "a", les mots : "Dispositions spéciales applicables aux zones II-b (Mégantic) et II-e (Rimouski)" et l'échelle des salaires seront remplacés par les suivants :

"Dispositions spéciales applicables à la zone II-b (Mégantic) :	Par semaine
Employé régulier :	
Coiffeur, catégories "A" et "B"	$45.00
Apprenti :	
1er semestre	$15.00
de 7 à 12 mois inclusivement	$18.00
de 13 à 18 mois inclusivement	$20.00
19 à 24 mois inclusivement	$25.00
de 25 à 36 mois inclusivement	$30.00

20° L'exception apparaissant à l'article 136, zone I sera biffée.

21° A l'article 136, les heures régulières de travail de la zone I-C seront remplacées par les suivantes :

"Zone I-C

Quarante-cinq (45) heures par semiane réparties ainsi :

Le lundi : chômé;

Les mardi et jeudi : de 9 h. du matin à 6 h. 30 du soir;

Les mercredi et vendredi : de 9 h. du matin à 9 h. du soir;

Le samedi : de 8 h. du matin à 5 h. du soir.

Exception : Cependant, durant les mois de juillet et août, le lundi sera chômé et il y aura du travail le samedi de 8 h. du matin à midi."

22° A l'article 136, les exceptions suivantes seront ajoutées à la zone III :

"Exception : 1. Dans les municipalités situées dans le district électoral de Matapédia, les heures de travail seront de 8 h. du matin à 6 h. 30 du soir le samedi.

2. Cependant, dans le district électoral de l'Islet, les heures de travail seront les suivantes :

Cinquante (50) heures réparties ainsi :

Le lundi : de midi à 6 h. du soir;

Les mardi et jeudi : de 8 h. du matin à 6 h. du soir;

Les mercredi et vendredi : de 8 h. du matin à 9 h. du soir :

Le samedi : de 8 h. du matin à midi".

23° L'article 137 sera remplacé par le suivant :

"L'horaire de travail s'étend de 9 h. du matin à 9 h. du soir dans la zone I et de 8 h. du matin à 9 h. du soir dans les autres zones, le mercredi durant les mois d'avril, mai, juin et décembre ainsi que les 21, 22, 23, 28, 29 et 30 décembre. De plus, l'horaire de travail s'étend de 9 h. du matin à 9 h. du soir dans la zone I-C et de 8 h. du matin à 9 h. du soir dans les zones II et III, les mercredi, jeudi et vendredi de la semaine sainte, ce qui a pour effet d'augmenter d'autant la durée hebdomadaire du travail".

24° A l'article 140, les mots : "et de 8 h. du matin à 6 h. 30 du soir dans les zones II et III", seront remplacés par les mots : "et de 8 h. du matin à 6 h. 30 du soir dans les zones I-C, II et III".

25° L'article 148 sera amendé en remplaçant à la deuxième et à la huitième lignes les mots : "le 1er mai 1963", par les mots : "le 1er novembre 1966".

La publication du présent avis ne rend pas obligatoires les dispositions qui y sont contenues. Seul un arrêté en conseil peut rendre obligatoires ces dispositions, avec ou sans amendement. L'arrêté en conseil ne peut entrer en vigueur avant la date de sa publication dans la **Gazette officielle de Québec.**

Durant les trente jours à compter du 4 décembre 1965, date de publication de cet avis dans la **Gazette officielle de Québec**, l'honorable Ministre du Travail recevra les objections, en double copie si possible, que les intéressés pourront désirer formuler.

Le sous-ministre du Travail,

Gérard TREMBLAY.

Ministère du Travail.

Une politique d'aménagement faunique réclamée

par Serge GAGNON

La Fédération québecoise de la faune, qui groupe 75,000 membres, réclame du ministère des Terres et Forêts l'établissement d'une politique d'aménagement forestier et faunique pour tous les parcs provinciaux.

Dans son mémoire soumis hier aux audiences publiques du ministère des Terres et Forêts, la Fédération québecoise de la faune précise que cette politique devra établir un ordre de priorité aux diverses techniques de gestion susceptibles de satisfaire au maximum les intérêts sociaux et économiques du peuple québecois.

La Fédération recommande aussi que la politique d'aménagement de toutes les terres forestières tienne compte de la gestion de richesses aussi importantes que la faune terrestre et aquatique et qu'un ordre de priorité soit établi entre la faune et la forêt, en fonction du plus grand bien-être futur des citoyens du Québec.

L'organisme encourage aussi le ministère des Terres et Forêts à continuer la création de régions récréatives à proximité des lacs, sans toutefois nuire à la beauté naturelle du rivage. "De tels projets soumis récemment par le ministère semblent excellents", constate le mémoire.

Par ailleurs, la fédération québecoise de la faune estime que si la gestion du gibier et du poisson doit être fusionnée à un autre ministère, étant donné la relation étroite qui existe entre la faune terrestre et aquatique, et la forêt, cette gestion devra l'être au ministère des Terres et Forêts.

Etant donné que l'entreprise touristique n'est pas une richesse naturelle, selon la Fédération québecoise de la faune, sa gestion ne devrait pas dépendre du même ministère que celui qui administre des richesses naturelles telles que la forêt et la faune. La Fédération ne s'oppose pas à ce que ces richesses naturelles soient utilisées au bénéfice de l'industrie touristique mais croit que pour le Québec, la valeur sociale et économique de la forêt et de la faune est si grande que la gestion rationnelle de ces dernières est excessivement importante, et qu'on ne devrait pas les sacrifier à des profits immédiats.

3,500 incorporations nouvelles en 1965

De nombreux groupements obtiennent chaque semaine, une incorporation, et nous n'avons qu'à consulter la Gazette Officielle de Québec pour constater que ces nouvelles corporations se multiplient à un rythme surprenant. Un calcul rapide nous permet d'estimer à plus de 3,500 le nombre de ces nouvelles corporations dans le cours d'une année.

Les buts poursuivis sont le plus souvent rattaché au commerce en général, à l'industrie et à l'entreprise privée.

Certaines incorporations se font dans des buts humanitaires et à ce chapitre, quelques-unes dont le nom parait dans le dernier numéro de la Gazette Officielle de Québec, retiennent notre attention.

TECHNIQUES DE DIFFUSION

Ainsi, un nouvel organisme vient de prendre naissance dans le diocèse de Chicoutimi sous le nom de "L'Office des techniques de diffusion, diocèse de Chicoutimi Inc."

Cet organisme, qui aura son siège social à Chicoutimi, aura pour but de renseigner les fidèles sur la moralité des films, des programmes de radio et de télévision, des publications diverses, et sur les directives pontificales et épiscopales dans ce domaine.

A cette fin, des lettres patentes ont été émises le septième jour d'octobre dernier, au nom de Léopold Boily, négociant d'Alma; Wilfrid-Hidola Girard, avocat de Roberval; M. l'abbé Antoine Tremblay, professeur au Séminaire de Chicoutimi.

SECURITE ROUTIERE

Un autre organisme, qui sera connu sous le nom de "Comité de sécurité routière du Québec métropolitain (Prudentia) Inc" vient d'obtenir des lettres patentes. Ses fins seront de promouvoir la sécurité routière. Ces lettres patentes ont été émises au nom de Me Jean Gauvin, Micheline Vien, Gaston Jacques, Yvan Audet, Henri-Paul Papillon et Eugène Simard de Québec, Ste-Foy, Loretteville et Courville.

FOYER

Enfin mentionnons que des lettres patentes ont été émises en faveur du Dr Claude Denis, de MM. Henri Cayer, Armand Guyon, Marcel Jobin, Marcel-R. Plamondon, Paul Cloutier et Wilfrid Beauchamp, de St-Raymond de Portneuf .

Ces personnes désirent édifier, maintenir, administrer et développer une institution de bien-être, à Saint-Raymond, aux fins de fournir à des couples âgées et à des personnes âgées, des deux sexes, un foyer leur permettant de vivre en toute sécurité, sous le nom de "Foyer Saint-Raymond Inc."

Palais de justice

Procès de Goulet accusé d'avoir enlevé D. Drouin

Par Robert Giroux

Robert Goulet, électricien de 24 ans, du 9, rue Hermine, Québec, accusé d'avoir enlevé Denis Drouin, le 28 juillet '65 à St-Joachim, comté de Montmorency, dans l'intention de le faire séquestrer, a affirmé, hier, à son procès devant jurés, qu'un gréviste avait déclaré à Drouin, avant de le faire monter dans l'auto: "On vous amène à la CSN pour que vous signiez un papier afin de promettre de ne pas travailler".

Quand je suis parti en direction de St-Joachim avec quatre grévistes dans mon auto et en compagnie de trois autres autos transportant aussi des grévistes, il n'avait pas été question d'enlever Denis Drouin.

Je travaillais alors sur la "patrouille" de la CSN, pendant la grève des plombiers et des électriciens. On me payait 12¢ du mille pour mon char.

On visitait les chantiers de construction et on demandait aux électriciens et aux plombiers de ne pas travailler pendant la grève.

Moi, c'était la première fois que j'amenais quelqu'un. Je savais qu'il y en avait d'autres qui en avaient amené à la salle de la CSN, a-t-il répondu à une question du procureur de la Couronne, Me Roch Lefrançois.

J'avais déjà vu d'autres gars avec des pancartes sur lesquelles étaient inscrits les mots "scab" ou "rat" qui avaient été amenés à la CSN par la patrouille, lui a-t-il encore avoué.

C'est vrai que Denis Drouin m'a demandé d'arrêter chez lui à Château-Richer et que je ne l'ai pas fait.

Me Roch Lefrançois: "Est-ce qu'il voulait y aller à la CSN ?" —

— "Non".

L'accusé a encore témoigné qu'il est arrivé le premier sur le "parking" du blvd Charest, en face de la CSN, qu'il est descendu d'auto immédiatement pour se rendre au bureau de la centrale syndicale pour se faire payer et qu'il est resté là de 20 à 25 minutes.

Je n'ai pas eu connaissance que les grévistes attachent Denis et Armand Drouin avec des câbles pour leur faire traverser le boulevard Charest jusqu'à l'édifice des Syndicats Catholiques ni qu'ils les conduisent dans la salle pour les insulter et ensuite leur recouvrir le torse de peinture noire.

Lorsque je suis descendu du bureau, à un étage supérieur à la salle, j'ai vu les deux hommes qui se nettoyaient dans la toilette.

En aucun moment, à St-Joachim, pendant le parcours ou à Québec, je ne leur ai adressé la parole.

La preuve de la Couronne a tenté de démontrer que, le 28 juillet dernier, les deux frères Drouin, entrepreneurs indépendants, effectuaient des travaux de plomberie dans la chambre des fournaises de l'église de St-Joachim.

Vers le milieu de l'après-midi, quatre autos sont arrivées et 25 grévistes ont forcé les deux hommes à monter avec eux, menaçant même de renverser leur camionnette sur le côté s'ils refusaient de les suivre à la CSN.

Dans la salle du local, à Québec, on aurait craché sur les deux hommes, on les aurait insultés, malmenés quelque peu avant de les faire monter sur la scène où ils ont dû brandir des pancartes de "rat" et de "scab".

Le procès s'est instruit hier matin devant l'hon. juge Gérard Lacroix et, en fin d'après-midi, la Couronne et la Défense, représentée par Me Georges Boudreau, avaient terminé leur preuve.

Les plaidoieries débuteront ce matin.

Vous êtes à la recherche d'une idée brillante pour vos cadeaux de Noël, n'est-ce pas?

Et soudain...un éclair!

Les nouveaux Appareils KODAK INSTAMATIC avec Flashcube à 4 éclairs

(vous faites 4 photos à la lampe-éclair sans changer d'ampoule)

L'ensemble KODAK INSTAMATIC 104

Pour obtenir des photos en couleur éclatantes, voilà un cadeau sensationnel à un prix sensationnel! L'appareil se charge instantanément et facilement. La nouvelle et sensationnelle FLASHCUBE pivote automatiquement et vous permet d'obtenir 4 instantanés à la lampe-éclair en un clin d'oeil. L'objectif est pré-réglé pour obtenir des photos nettes de 4 pieds à l'infini. Viseur au niveau de l'oeil, avance rapide du film, arrêt du film automatique; l'ensemble complet comprend: appareil, Flashcube, dragonne, film et piles, *pour moins de $22.*

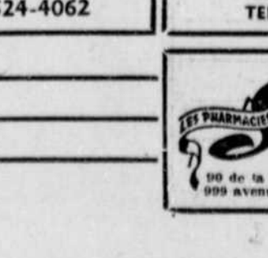

L'ensemble KODAK INSTAMATIC 154
Semblable à l'ensemble 104 — il possède en plus un moteur à ressorts qui permet l'avance automatique du film après chaque pose et le pivotement de la Flashcube sur une nouvelle position. Livré avec appareil, Flashcube, dragonne, film et piles, *pour moins de $36.*

L'ensemble KODAK INSTAMATIC 304
Possède des caractéristiques identiques, chargement instantané, facilité d'emploi, rotation automatique de la Flashcube. Mais il a également un objectif rapide f8 et une cellule photo-électrique automatique pour le réglage d'exposition à l'extérieur. Livré avec appareil, Flashcube, dragonne, film et piles *pour moins de $63.*

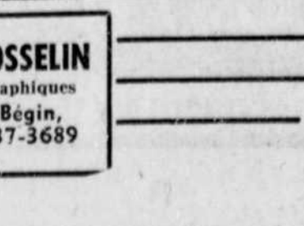

L'ensemble KODAK INSTAMATIC 404
Possède naturellement le chargement instantané, ainsi qu'une gamme étonnante de mécanismes automatiques. Avance du film automatique, rotation de la Flashcube automatique, cellule photo-électrique automatique. L'ensemble est livré avec appareil, Flashcube, dragonne, film et piles, *pour moins de $73.*

Voyez ces ensembles ainsi que les autres modèles Kodak chez votre fournisseur Kodak dès aujourd'hui.

Les prix indiqués ne sont que des suggestions et peuvent être changés sans avis préalable.

Kodak
MARQUE DE COMMERCE

Au Royaume de la CAMERA
359, Est, boul. Charest, Québec
entre de la Couronne et Dorchester
TEL. : 529-2557

LA PHARMACIE brunet
605 EST, ST-JOSEPH, QUÉBEC / 529-5741

Livernois PHOTO
1200 St-Jean
Tél. : 522-5214

Laquet
Tél. : 522-5121

PIERCE CAMERA
744 rue ST-JEAN
TEL. : 524-4062

PHARMACIE MARTEL
175 RACINE
LORETTEVILLE
TEL.: 842-3627

F. Champoux Ltée
95 Bigaouette
Salle d'échantillons à
320 est, St-Vallier

Simpsons Sears Ltd
Place Fleur de Lys
Tél. : 529-9841

LES PHARMACIES Soucy
90 de la Couronne 525-4611
999 avenue Cartier 522-1235

ARMAND GOSSELIN
Produits Photographiques
10A, Avenue Bégin,
Lévis, Tél. : 837-3689

L'annonce régulière dans "l'Action" est un placement à rendement immédiat

l'Action
QUOTIDIEN CATHOLIQUE

Pour vos travaux d'impression, choisissez l'atelier de "l'Action". Procédés typographiques et lithographiques.

Secrétaire aux Affaires culturelles

Le ministre des Affaires culturelles, M. Pierre Laporte, annonce que M. Charles-Eugène Bélanger, conseiller technique, est nommé secrétaire du ministère. Parmi ses nouvelles responsabilités, M. Bélanger verra au bon fonctionnement des services administratifs suivants: juridique, achats, secrétariat, dossiers, subventions. Il étudiera et établira des procédures administratives et s'occupera de l'aménagement et de l'administration des bâtisses occupées par le ministère.

M. Bélanger est né à Québec le 10 août 1917. Il a fait ses études à l'Ecole Saint-Charles et au Séminaire de Québec. Il a également fait des études supérieures à l'université Laval à la faculté de Philosophie, à l'Ecole des sciences sociales, politiques et économiques. M. Bélanger est licencié en sciences sociales, économiques et politiques de Laval.

L'ours au nez fragile

Les ours polaires sont des chasseurs émérites à la force herculéenne et à la peau coriace bien protégée par une épaisse fourrure. Mais ils ont un point faible et les explorateurs ont pu apercevoir certains de ces ours blancs qui protégeaient bien leur museau à découvert contre les griffes ou les dents de leurs adversaires.

Constatation de l'Association des industries forestières

Ministère des Terres et Forêts mis en garde contre une planification manquant de coordination

par Serge GAGNON

L'Association des industries forestières du Québec, qui groupe quelque 46 industries forestières du Québec, a mis hier le ministère québécois des Terres et Forêts en garde contre une planification manquant de coordination, ce qui, selon les compagnies, résulterait en une ruée vers les ressources forestières par des organismes agissant seuls et ne se préoccupant pas suffisamment des effets cumulatifs de leurs actes.

Dans une lettre adressée au ministre québecois des Terres et Forêts, M. Lucien Cliche, l'Association affirme que l'industrie forestière ne peut accepter que sa position actuelle et future soit mise en jeu par des mesures décisives et définitives dont "les effets préjudiciables seront irréparables".

Les industries forestières du Québec croient que les efforts du ministère des Terres et Forêts en matière de planification doivent être fortement orientés vers le développement des 153,000 milles carrés de forêts vacantes. "Nous sommes entièrement conscient des difficultés à surmonter pour atteindre ce but", prétend l'Association. Cependant, l'Association convient que les conditions fondamentales qui ont mené à de grandes réalisations ailleurs, existent maintenant ou sont prévues à brève échéance. "Les ressources: le bois, l'eau, l'énergie sont disponibles en puissance, une demande croissante des produits forestiers est anticipée et nous avons maintenant les connaissances technologiques nécessaires pour l'accomplissement du travail en perspective", affirme l'Association. Pour ce qui est du capital, elle estime qu'il se trouvera au besoin, étant donné que les investisseurs recherchent les entreprises rentables, pourvu que des conditions équitables leur soient offertes et que les mises de fonds étrangères qui pourraient fort bien assurer un marché ne soient pas redoutées outre mesure.

PRODUCTION MAINTENUE ?

Les industries forestières du Québec se demandent si le potentiel des boisés et la pénurie de main-d'oeuvre résultant de l'exode de la population vers les centres urbains permettront de maintenir la production des forêts privées à leur niveau actuel. Selon l'Association, les pertes possibles que peuvent causer les épidémies d'insectes, les maladies et le feu, doivent aussi être prise en considération.

Les industries forestières croient aussi que les conditions naturelles de nos forêts encouragent la détention de grandes superficies. "Les vastes forêts de la province, dont le rendement est relativement faible, ne peuvent être considérées de la même manière que des forêts de petites dimensions dont la productivité est élevée", dit l'Association. Selon elle, ceci comporte des frais accrus, mais l'industrie fait face à ce désavantage par des recherches conduisant à des progrès technologiques qui permettent d'améliorer les méthodes d'exploitation.

COUT DU BOIS

L'Association affirme qu'elle fait des efforts prodigieux pour maintenir le coût du bois à un niveau lui permettant de conserver une position concurrentielle sur les marchés mondiaux et ceci, "malgré les salaires et bénéfices marginaux croissants et une tendance à la hausse des dépenses en général. Selon les industries forestières, une production accrue est la seule issue et il est essentiel que l'encadrement institutionnel et légal élaboré par l'Etat favorise les efforts de l'industrie.

Les industries forestières affirment qu'elles ne contestent pas le droit de l'Etat de contrôler les conditions d'utilisation et de renouvellement des ressources. Selon elles, les règlements sont souvent justifiés en les déclarant dans l'intérêt du public.

"Malheureusement, ce principe est parfois interprété de façon à exclure sa véritable signification", disent les industries. Un cas typique, selon elles, est celui de la politique d'intégration de la forêt à l'économie rurale. "Ceux qui la préconisent affirment qu'elle est à l'avantage du plus grand nombre. Toutefois, la méthode suggérée pour la mettre en pratique, par l'octroi à des mouvements agricoles de concessions alimentant des industries existantes, aura certainement un effet nocif sur la contribution que l'industrie est en mesure d'apporter au bien commun, sous forme d'emplois, de taxes, d'exportations", dit l'Association.

Exploiter la matière ligneuse d'un parc en respectant l'harmonie

La section du Québec de la Société canadienne des biologistes de la faune recommande que la régie entière des res-

à l'autorité responsable de la gestion de ces territoires pour des fins récréatives, esthétiques et culturelles. Selon la société, l'exploitation de la matière ligneuse, lorsqu'elle peut être permise dans un parc, doit être faite selon un mode qui s'harmonise avec les fins premières pour lesquelles ce territoire a été réservé. Selon

rer la mise en valeur harmonieuse des ressources des parcs est d'y subordonner l'exploitation de la matière ligneuse à l'aménagement récréatif, esthétique et culturel.

La présente loi des terres et forêts qui prohibe la coupe du bois dans les lisières d'au moins trois chaines en bordure des rivières à saumon, en vue de préserver des conditions favorables au saumon, est qualifiée d'inefficace par la société canadienne des biologistes, puisque les bandes de forêts ainsi préservées pérecliteront et sont renversées par le vent.

Bills privés à déposer avant le 4 janvier

Les bills privés qui seront présentés à la prochaine session de la Législature provinciale, devront être déposés chez le secrétaire du comité des bills privés avant le 4 janvier 1966 et les pétitions introductives de bills privés devront être présentées avant le 4 février 1966 et reçues avant le 9 février 1966. Les rapports de comités élus chargés de l'examen des bills privés devront être reçus avant le premier mars 1966.

Ces délais sont mentionnés dans un avis publié par le greffier Antoine Lemieux dans la Gazette Officielle de Québec.

Le hold up d'Asbestos s'éclaircit

WEEDON, Qué. (PC) — Au cours d'un raid survenu dans la nuit de lundi dans une tente de "campeurs", la police a récupéré ce qui semble être la majeure partie du vol de $170,000 perpétré vendredi à la succursale de la Banque Canadienne Impériale de Commerce d'Asbestos par quatre ou cinq cagoulards. Trois hommes ont été arrêtés.

Des coups de feu ont été tirés de part et d'autre mais personne n'a été blessé. La police n'a pu établir pour l'instant le montant exact de la somme retrouvée qui se chiffrerait entre $80,000 et $100,000.

Un porte-parole de la police a précisé que les coup de feu ont été tirés lorsque un des suspects a tenté de s'enfuir. Au cours du vol, les bandits, le viesage recouvert de masques de l'Holloween et armés de révolvers et d'un fusil, avaient obligé le gérant de la succursale, M. Georges Blanchette, ainsi que les 11 membres de son personneil, à se coucher par terre au moment où ils s'emperaient de l'argent.

Avant de prendre la fuite, les voleurs avaient obligé leurs victimes à pénétrer dans la voûte qu'ils n'ont toutefois pas verrouillés. Quelques heures plus tard, la police retrouvait près d'une route abandonnée non loin d'Asbestos la voiture dans laquelle ils avaient pris la fuite.

La plus grande partie de la somme volée était destinée aux employés de l'entreprise Johns-Manville, qui exploite les gisements d'amiante d'Asbestos.

Le Québec ne possède pas encore le monopole de la fabrication du papier

Le Conseil des producteurs de pâtes et papiers du Québec a demandé hier au ministère des Terres et Forêts de tenir compte de sa situation concurrentielle sur le marché international lorsqu'il procédera à des changements et modifications aux lois et règlements qui régissent l'administration de l'industrie forestière québécoise.

Dans un mémoire présenté hier aux audiences publiques du ministère des Terres et Forêts qui se tiennent à la faculté de génie forestier de l'Université Laval, le Conseil des producteurs de pâtes et papiers du Québec affirme que le Québec ne possède pas le monopole de la fabrication de papier. "En dépit du fait que la production du Québec en pâtes de bois a augmenté de 400,000 tonnes en huit ans, elle occupait, en 1964, une place proportionnellement moins importante que celle qu'elle détenait en 1956 vis-à-vis le reste du monde", affirme le Conseil des producteurs. Même si les producteurs admettent qu'il est impérieusement nécessaire pour l'industrie papetière québecoise de demeurer concurrentielle, ils réclament certains avantages qui, selon eux, placeront cette industrie dans une meilleure situation vis-à-vis ses concurrents.

Dans son mémoire, le Conseil des producteurs de pâtes et papiers du Québec, qui représente 17 fabricants de pâtes et de papiers de la province, estime que de tous les endroits du monde, c'est le Québec qui a le plus haut pourcentage de sa production en papier journal, soit 65 pour cent. Cependant, les producteurs estiment qu'à cause d'un manque de nouveaux marchés économiquement accessibles, le Québec n'a pu augmenter sa production de papier journal que de 4 pour cent en 8 ans, alors que le reste du Canada augmentait la sienne de 22 pour cent, et les Etats-Unis de 32 pour cent.

A lui seul, le Québec produit 20 pour cent de toute la production mondiale en papier journal. Les Etats-Unis, consommateurs de 46 pour cent de la production mondiale, absorbent 73 pour cent de la production québecoise en papier journal. Le Canada absorbe 10 pour cent de la production québecoise et le reste est vendu ailleurs dans le monde.

"Il ne faut pas conclure que les Etats-Unis ne produisent pas de papier. Au contraire, ils sont depuis longtemps, à cause de leur population et de leur développement industriel, les plus grands producteurs et consommateurs de papier au monde", affirment les producteurs québecois. Le Conseil des producteurs est conscient que ce pays demeure la raison d'être du Québec, comme du Canada d'ailleurs, dans le domaine de la production des pâtes et papiers.

Par ailleurs, les producteurs constatent que le Québec, qui en 1949, fournissait 41 pour cent du papier journal consommé aux Etats-Unis, n'en fournit plus que 31 pour cent, même si, en 15 ans, l'envoi du papier journal aux Etats-Unis a légèrement augmenté en tonnage (120,000 tonnes) et demeure encore imposant.

Selon le Conseil des producteurs, pour vendre ses produits, l'industrie des pâtes et papiers du Québec doit augmenter sa productivité et fabriquer à un coût qui lui permette de conserver ses marchés et de les étendre si possible. C'est pourquoi, disent-ils, en ces dernières années, l'industrie a dépensé quelques centaines de millions à moderniser ses usines et à améliorer le rendement de son outillage. Selon eux, en forêt, la pénurie de main-d'oeuvre et la hausse des salaires ont obligé l'industrie à consacrer des sommes considérables à la mécanisation, ce qui a eu pour effet, selon eux, de stabiliser le prix de revient du bois. "Une telle transformation dans les opérations forestières entraine par contre une diminution considérable dans l'emploi d'ouvriers non spécialisés" affirme le mémoire.

Le mémoire conclut en disant que l'expansion de cette industrie dépend entièrement de la conquête des marchés mondiaux et que, par conséquent, il est important qu'elle puisse obtenir chez elle certains avantages qui la placeront dans une meilleure situation vis-à-vis ses concurrents.

Sur le plan régional

Responsables des Terres et Forêts invités à participer plus activement à la planification

La Corporation des ingénieurs forestiers du Québec recommande au ministère québécois des Terres et Forêts de prendre une part plus active à la planification et à l'aménagement régional. La Corporation insiste pour que l'action gouvernementale se situe au niveau régional et à cette fin, elle recommande au ministère des Terres et Forêts de confier à un directeur régional de l'aménagement forestier les pleins pouvoirs d'administrer les terres et les forêts d'une région.

Dans un mémoire présenté ce matin aux audiences publiques du ministère des Terres et Forêts, au cours desquelles de nombreux mémoires sont soumis en vue d'une refonte de la loi des terres et forêts, la Corporation des ingénieurs forestiers affirme que l'Etat a le devoir d'instaurer, à la lumière de l'expérience acquise ailleurs, un plan d'ensemble et d'appliquer des mesures susceptibles de le rendre plus viable, surtout à cause des conditions socio-économiques actuelles, du mode d'élaboration d'une planification qui se veut démocratique et de l'urgente nécessité d'intéresser les divers agents économiques à y participer. A cet égard, la Corporation souhaite que les politiques du gouvernement ne soient pas seulement **indicatives**, mais plutôt **incitatives**, afin de favoriser un développement harmonieux de la planification.

L'aménagement régional

La Corporation estime que l'aménagement du territoire doit se réaliser aux niveaux provincial, régional et local. "C'est surtout au niveau régional que doit s'effectuer l'action gouvernementale. Il faudra que le ministère puisse déléguer à ce niveau une responsabilité réelle et une autorité définie dans l'administration", affirme la Corporation.

Et l'autorité définie dans l'administration est, selon la Corporation, le directeur régional de l'aménagement forestier.

Classification des terres

Quant à la classification des terres, la Corporation des ingénieurs forestiers croit qu'elle devra être faite sous une juridiction unique, soit celle du ministère des Terres et Forêts. Aussi, la classification devra être établie suivant leurs possibilités d'utilisation, selon leur vocation. "Il faut analyser la valeur économique de cette classification des terres avant d'en déterminer la vocation", dit le mémoire. En conséquence, la Corporation recommande une revision des lois tant au ministère des Terres et Forêts qu'aux autres ministères qui s'occupent de la classification des terres, notamment le ministère de l'Agriculture et de la Colonisation.

Par ailleurs, les ingénieurs forestiers rappellent aux propriétaires de forêts privées que le droit de propriété comporte des responsabilités sociales. Selon eux, l'Etat doit étudier les problèmes relatifs à la forêt privée et légiférer en tenant compte de concepts nouveaux. La corporation croit que l'aménagement d'une région doit inclure l'aménagement des forêts privées. L'organisme professionnel recommande aussi l'établissement d'un crédit forestier qui permettrait d'augmenter la rentabilité de l'aménagement des forêts privées.

Vu que le domaine forestier de l'Etat couvre 90 pour cent de la superficie des terrains forestiers répartis dans toutes les régions du Québec, la Corporation y voit une bonne raison pour que l'aménagement soit fait dans une optique provinciale et régionale. A cette fin, elle recommande que l'Etat fasse l'inventaire et la cartographie de toutes les forêts du Québec.

Le Provincial pourrait collaborer plus à l'éducation forestière

Par Serge GAGNON

L'Association forestière québécoise réclame une collaboration plus étroite de la part du ministère des Terres et Forêts dans le domaine de l'éducation forestière. Cette collaboration prendrait la forme d'une aide technique pour les clubs 4-H, les fermes forestières, les publications de vulgarisation forestières.

Dans un mémoire soumis hier aux audiences publiques du ministère québécois des Terres et Forêts, l'Association forestière québécoise recommande aussi des contacts plus étroits avec le ministère, au niveau régional surtout, par la nomination d'officiers de relations publiques. L'Association forestière québécoise recommande aussi l'établissement au sein de ses filiales régionales, d'une sorte de comités de surveillance ou de contrôle des travaux sylvicoles exécutés par les particuliers avec les argents de l'Etat. Enfin, l'AFQ recommande une revision complète de la loi sur le reboisement et apporte des suggestions plus spécifiques concernant les articles 162, 164, 165 et 168.

L'association est d'avis qu'il en coûterait à l'Etat pour faire un travail semblable au moins 10 fois plus et que les résultats ne seraient peut-être pas aussi satisfaisants, et ce, à cause des préjugés de la population qui s'imagine que l'Etat doit tout faire et qu'eux ne doivent faire aucun effort", dit le mémoire.

L'AFQ maintient dans le Québec 11 associations régionales. L'AFQ se plaint qu'il n'existe pas, dans la loi des terres et forêts, d'articles prévoyant le rôle et la fonction de l'Etat. L'AFQ croit que c'est dans les cadres du service de l'information et du service de la forêt rurale au sein du ministère des Terres et Forêts que pourraient s'intégrer les activités du ministère dans le domaine de l'éducation forestière populaire.

Dans la refonte de la loi des terres et forêts, l'AFQ réclame la formation d'un bureau technique pour les clubs 4-H, où il pourrait y avoir quelques techniciens dans les différentes sphères d'activités qui intéressent les 4-H, techniciens qui donneraient des cours et des démonstrations aux membres.

L'AFQ réclame aussi la nomination de techniciens pour s'occuper du côté technique du mouvement des fermes forestières ainsi que la nomination d'agents ou officiers de relations publiques au niveau provincial, et surtout, au niveau régional, en vue de servir de liaison entre les associations régionales et les différents bureaux du ministère des Terres et Forêts.

CONSEILLER EN ORIENTATION (bilingue)
demandé par
SERVICE D'ORIENTATION — REGIONALE SALABERRY
87, rue Ste-Cécile, Valleyfield.

RECOUVREZ VOS PLANCHERS A BAS PRIX POUR NOEL...
Québec Prélart & Tapis LTEE
865, 1re AVENUE
Tél.: 529-8175
TAPIS de marques ● HARDING ● B.M.K. ● KRAUS ● CANADIAN CELANESE
TUILES de marques ● DOMINION ● B. P. ● FLINTKOTE ● AMTICO ● ARMSTRONG
PRELARTS de marques ● CORLON ● ARMSTRONG ● DOMINION ● et LINOLEUM
PEINTURE de marque BENJAMIN MOORE
NETTOYAGE A SEC "HOST"
ESTIME GRATUIT
Venez voir le PLANCHER DE L'AVENIR
LE COUVRE-PLANCHER "TORGINOL"

Il est fort... mais quelle douceur!
C'est le gros gin CROIX D'OR: un vrai gros gin dans toute sa force, mais qui descend en douceur, comme un petit velours . . . C'est pour cela que le CROIX D'OR est le meilleur.
40 oz 167-C $7.30
25 oz 167-B $4.80
10 oz 167-A $2.10
LES DISTILLERIES MELCHERS LIMITÉE
Berthierville, Qué.

EXAMEN de la VUE lunettes LE SOIR sur rendez-vous
Ste-Foy 1313 Route de l'Eglise
Dr JACQUES M. De SERRES
OPTOMETRISTE
Le jour, 466 de la Couronne
TEL. 523-4643

CENTRE MEDICAL DU VERRE DE CONTACT
DOCTEUR CAMILLE GELINAS, M.D.
Suite 380, Edifice Grande-Allée, 580 est, Grande-Allée, Québec.
Strictement sur rendez-vous
Tél.: 523-1471.

ASSURANCES
AUTO — FEU — VIE
Jean Chalifour & Fils
555, Dorchester Sud — 529-2181

2877 Boul. Wilfrid Hamel Ville Les Saules, 683-9628
FRANK LANGEVIN Enr.
Intérieur Nettoyage général Extérieur
NOUS FAISONS LE LAVAGE DES MURS, PLAFONDS, PLANCHERS, LE NETTOYAGE DES MEUBLES ET TAPIS, AINSI QUE LE SERVICE D'ENTRETIEN DES FILTRES DANS LES RESTAURANTS.

Dès maintenant, pensez à vos
DINERS DES FETES

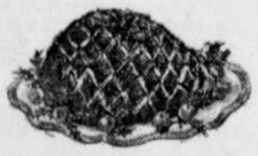
JAMBON BARDOU
BRAISE
au fumet sans pareil, régalera vos invités.

OU, UNE DINDE DE VALCARTIER
FRAICHE TUEE
à l'ancienne mode
ce qui veut dire qu'elles ne sont pas humides ou collantes, n'ayant pas séjourné dans l'eau ou la glace; donc supérieures à tout point de vue.

Réservez de bonne heure, quantité limitée

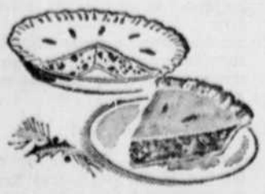
TOURTIERE PUR LARD
PATE DE FOIE
PATE EN CROUTE
COQ-AU-VIN
BOEUF BOURGUIGNON
ETC.

Bardou & Fils Ltée
48½ rue Couillard 525-8135
1040 Ave Cartier 522-7094

Docteur
REMY BEAULIEU o.d.
OPTOMETRISTE
363 de la Couronne
au carré Jacques-Cartier
TEL.: 524-2413
Jour 9h. a.m. à 5h. 30 p.m.
Le samedi de 9 à 12h.30
Le soir sur rendez-vous
● Examen de la vue
● Rééducation visuelle
● Choix de lunettes

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

MINISTERE DU TRAVAIL

Avis de modification
Métallurgie
(Région de Québec)

L'honorable Carrier Fortin, ministre du Travail, donne avis par les présentes, conformément aux dispositions de la Loi des décrets de convention collective (S.R.Q. 1964, chapitre 143), que les parties contractantes à la convention collective de travail relative aux métiers de la métallurgie dans la région de Québec, rendue obligatoire par le décret numéro 973 du 24 juin 1948 et amendements, lui ont présenté une requête à l'effet de soumettre à l'appréciation et à la décision du lieutenant-gouverneur en conseil les modifications suivantes audit décret, dans sa teneur modifiée :

1° Le mot "qualifié" sera ajouté après le mot "salarié" apparaissant aux paragraphes "b", "c", "f", "k", "l" et "n" de l'article I.

2° Les mots "des métiers visés" apparaissant au paragraphe "t" de l'article I seront remplacés par les mots "des métiers concernés".

3° Les mots "(sous-paragraphe i)" apparaissant au paragraphe "u" de l'article I seront biffés.

4° L'article II sera remplacé par le suivant :

"II. **Champs d'application : a) Champ d'application territorial:** Le champ d'application territorial du décret comprend la cité de Québec et le territoire compris dans un rayon de 50 milles de ses limites.

Aux fins du décret, ce champ d'application territorial est divisé en deux (2) zones comme suit :

Zone I : La cité de Québec et le territoire compris dans un rayon de 15 milles de ses limites.

Zone II : Tout le territoire inclus dans le champ d'application territorial à l'exception du territoire compris dans la zone I.

b) Champ d'application industriel : Le champ d'application industriel du décret comprend la fabrication, l'installation, la transformation et la réparation de pièces mécaniques, métalliques, engins, machines ou parties de machines de tout genre ou autre outillage mécanique, bouilloires et réservoirs, que ce travail soit exécuté à l'intérieur ou à l'extérieur d'un établissement métallurgique dont il constitue l'industrie principale ou secondaire.

Nonobstant les dispositions précédentes, le décret ne régit pas la fabrication et la transformation de bouilloires et réservoirs ainsi que la construction ou la réparation des ascenseurs lorsque ces travaux sont exécutés à l'extérieur d'un établissement métallurgique et tels travaux étant régis par le décret relatif à l'industrie de la construction dans la région de Québec.

Toutefois, les salariés travaillant sur des machines de haute production à la fabrication de pièces métalliques de même que ceux qui concourent à l'assemblage, au traçage et au montage de ces pièces ne sont pas assujettis au présent décret de même que les salariés travaillant à la fabrication de pièces mécaniques, mais dont la production annuelle de l'établissement dépasse dix mille (10,000) unités de pièces semblables.

Toutefois, les manufacturiers d'autobus ne sont pas assujettis au présent décret aussi longtemps qu'une convention collective de travail intervenue en vertu des dispositions du Code du Travail est en vigueur dans leur établissement.

c) Champ d'application professionnel : 1. Le champ d'application professionnel du décret comprend tout salarié employé dans l'industrie de la métallurgie, y compris les outilleurs, les tracteurs en mécanique, les machinistes, les mécaniciens-ajusteurs ou ouvriers d'établi, les mécaniciens de marine, les préposés aux machines, les forgerons, les menuisiers d'atelier métallurgique, les chaudronniers ainsi que les autres salariés pour lesquels un taux de salaire est déterminé à l'article IV.

2. Toutefois, aux fins d'application du décret, le champ d'application professionnel ne comprend pas les salariés suivants :

i. Les chefs et les commis de bureau, les contremaitres qui n'exécutent pas de travail manuel et les surintendants, le personnel technique, les préposés au fonctionnement des ascenseurs, les salariés permanents aux termes de la Loi des décrets de convention collective ou tout autre salarié non visé par l'alinéa "1" ci-dessus.

ii. Les salariés travaillant dans les limites territoriales d'un chantier maritime où une convention collective particulière assure auxdits salariés des conditions de travail et de salaire supérieures à celles du décret.

iii. Les élèves de moins de seize (16) ans d'une institution d'assistance publique régie par la Loi de l'Assistance publique (Statuts refondus de Québec 1941, chapitre 187).

iv. Les salariés travaillant dans un établissement où les travaux métallurgiques n'en constituent pas l'industrie principale et où une convention particulière assure auxdits salariés des conditions et des salaires meilleurs que ceux du décret.

v. Les salariés travaillant dans un établissement qui fabrique exclusivement des machines à bois.

5° Les paragraphes "a" et "b" de l'article III seront remplacés par les suivants :

"III. **Durée du travail : a) Heures régulières :** i. **Zone I :** La semaine régulière de travail est de quarante-quatre (44) heures réparties entre sept (7) heures a.m. et six (6) heures p.m. les lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi de chaque semaine. A partir du 10 juillet 1966, la semaine régulière de travail est de quarante-deux (42) heures réparties entre sept (7) heures a.m. et six (6) heures p.m. les lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi de chaque semaine et entre sept (7) heures a.m. et midi le samedi. A partir du 10 juillet 1967, la semaine régulière de travail est de quarante-trois (43) heures et à partir du 10 juillet 1967, la semaine régulière de travail est de quarante-deux (42) heures réparties entre sept (7) heures a.m. et six (6) heures p.m. les lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi de chaque semaine et entre sept (7) heures a.m. et midi le samedi.

b) Travail de nuit : La nuit, les heures régulières de travail sont réparties entre les heures régulières de la fin et du commencement de l'équipe de jour. La semaine régulière de travail de nuit est de quarante-cinq (45) heures. Elle est de quarante-quatre (44) heures à partir du 10 juillet 1966 et de quarante-trois (43) heures à partir du 10 juillet 1967. La durée maximum d'une nuit de travail est de dix (10) heures. Toutefois, pour les équipes de nuit la majorité des heures effectuées doit être à l'intérieur de la nuit de travail".

6° Les paragraphes "a", "a-1", "b", "b-1" et "b-2" de l'article IV seront remplacés par les suivants :

"IV. **Taux de salaires minimaux :** Les taux de salaires minimaux sont les suivants :

	A compter du 10/7/66 ZONES		10/7/67	
a) Compagnons	I	II	I	II
Outilleur	$2.51	$2.41	$2.65	$2.55	$2.81	$2.71
Traceur en mécanique	2.40	2.30	2.54	2.43	2.70	2.59
Soudeur général	2.29	2.19	2.42	2.32	2.58	2.47
Soudeur à l'acétylène ou à l'électricité	2.24	2.14	2.37	2.27	2.52	2.42
Machiniste général	2.29	2.19	2.42	2.32	2.58	2.47
Mécanicien en métal en feuille	2.24	2.14	2.37	2.27	2.52	2.42
Machiniste sur tour, fraiseuse, etc.	2.24	2.14	2.37	2.27	2.52	2.42
Mécanicien de marine	2.24	2.14	2.37	2.27	2.52	2.42
Mécanicien ajusteur	2.24	2.14	2.37	2.27	2.53	2.42
Chaudronnier	2.24	2.14	2.37	2.27	2.52	2.42
Mécanicien en tuyauterie	2.24	2.14	2.37	2.27	2.52	2.42
Trempeur	2.24	2.14	2.37	2.27	2.52	2.42
Pantographeur	2.24	2.14	2.37	2.27	2.52	2.42
Peintre	2.24	2.14	2.37	2.27	2.52	2.42
Polisseur	2.24	2.14	2.37	2.27	2.52	2.42
Menuisier d'atelier mécanique	2.18	2.07	2.31	2.20	2.46	2.35
Forgeron	2.18	2.07	2.31	2.20	2.46	2.35
Découpeur	2.18	2.07	2.31	2.20	2.46	2.35
Vérificateur	1.86	1.80	1.98	1.92	2.13	2.06
Expéditeur	1.86	1.80	1.98	1.92	2.13	2.06
Aide	1.86	1.80	1.98	1.92	2.13	2.06
Journalier	1.80	1.74	1.92	1.86	2.06	2.00
Les chaudronniers, monteurs, mécaniciens de machines à vapeur et soudeurs travaillant à l'extérieur d'un établissement métallurgique sur la réparation de bouilloires et réservoirs doivent recevoir $2.39 l'heure et les aides chaudronniers, monteurs, mécaniciens de machines à vapeur et soudeurs travaillant à l'extérieur d'un établissement métallurgique sur la réparation de bouilloires et réservoirs doivent recevoir $1.89 l'heure.						
a-1) Assembleurs et préposés aux machines						
1ère année, 1er six mois	$1.33	$1.25	$1.44	$1.36	$1.57	$1.49
1ère année, 2e six mois	1.40	1.33	1.51	1.44	1.65	1.57
2e année	1.51	1.44	1.62	1.55	1.76	1.68
3e année	1.63	1.56	1.75	1.68	1.89	1.82
4e année	1.75	1.68	1.87	1.80	2.01	1.94
5e année	1.89	1.82	2.01	1.94	2.16	2.08
b) Apprentis tous les métiers						
1ère année	1.33	1.25	1.44	1.36	1.57	1.49
2e année	1.40	1.33	1.51	1.44	1.65	1.57
3e année	1.51	1.44	1.62	1.55	1.76	1.68
4e année	1.63	1.56	1.75	1.68	1.89	1.82
5e année, 1er six mois	1.75	1.68	1.87	1.80	2.01	1.94
5e année, 2e six mois	1.89	1.82	2.01	1.94	2.16	2.08
6e année, 2e six mois	2.04	1.97	2.17	2.09	2.32	2.24
b-1) Magasiniers en charge ou camionneurs						
Magasiniers en charge	90.84	87.56	94.28	91.16	98.48	95.34
Camionneurs	84.09	81.40	86.73	84.71	90.93	88.62
b-2) Magasiniers						
1ère année	58.89	57.21	62.33	60.65	66.53	64.85
2e année	62.04	59.91	65.48	63.35	69.68	67.55
3e année	69.69	67.26	73.13	70.70	77.33	74.90
4e année	77.69	75.26	81.13	78.70	85.33	82.90
5e année	84.99	81.96	88.43	85.40	92.63	89.60

7° Les sous-paragraphes 2 et 4 du paragraphe "c" de l'article IV, seront remplacés par les suivants :

"2° **Equipe de nuit :** Tout salarié faisant partie d'une équipe de nuit a droit à $0.15 de plus l'heure que son taux de salaire régulier".

"4° **Jours chômés et payés :** Tout établissement doit chômer et payer au taux de salaire régulier (incluant le montant mentionné à l'article IV paragraphe "c-2") à ses salariés les jours de fêtes ouvrables suivants : le Premier jour de l'An, l'Epiphanie, le Vendredi-Saint, l'Ascension, la fête de la St-Jean-Baptiste, la fête du Travail, la Toussaint, l'Immaculée-Conception et le jour de Noël, à condition que les salariés aient été au travail la journée ouvrable complète qui précède le congé payé et la journée ouvrable complète qui suit".

8° Le sous-paragraphe 5° du paragraphe "c" de l'article IV sera biffé et le sous-paragraphe 6° actuel deviendra le nouveau sous paragraphe 5°.

9° L'article V sera remplacé par le suivant :

"V. **Travail supplémentaire :**

a) Tout travail exécuté

1. Après neuf (9) heures régulières dans la même journée. A partir du 10 juillet 1967, après huit heures et demie (8½) dans la même journée.

2. Après quarante-quatre (44) heures dans la même semaine régulière de travail. A partir du 10 juillet 1966, après quarante-trois (43) heures dans la même semaine régulière de travail. A partir du 10 juillet 1967, après quarante-deux (42) heures dans la même semaine régulière de travail.

3. En dehors des heures régulières spécifiées à l'article III :

est considéré comme du travail supplémentaire et doit être rémunéré au taux de salaire et demi.

b) Travail de nuit :

i. Pour les équipes de nuit, les quatre (4) premières heures et demie qui suivent la fin des heures régulières de l'équipe de nuit sont payées au taux et demi et les heures suivantes sont payées au taux double et ce, jusqu'au commencement des heures régulières de l'équipe de nuit suivante.

ii. Pour les équipes de jour, tout travail exécuté après dix (10) heures du soir doit être rémunéré au taux de salaire double.

iii. Pour les équipes de nuit, tout travail exécuté entre 6 p.m. le samedi et minuit le dimanche doit être rémunéré au taux de salaire double.

c) Le taux de salaire double doit être payé pour tout travail exécuté les dimanches, le premier jour de l'An, l'Epiphanie, le Vendredi-Saint, l'Ascension, la fête de la St-Jean-Baptiste, la fête du Travail, la Toussaint, l'Immaculée-Conception et le jour de Noël.

d) Dans le cas des camionneurs et des magasiniers, la journée de travail peut être prolongée d'une heure par jour avec un maximum de deux heures et demie (2½) par semaine sans temps supplémentaire. Toutefois, ces employés payés à la semaine ne recevront leur salaire complet qu'à la condition qu'ils aient travaillé une (1) journée complète par semaine. Seulement les absences pour maladie et pour lesquelles un certificat médical devra être produit donneront le droit au salaire hebdomadaire complet, dans ce cas".

10° L'article VI sera remplacé par le suivant :

"VI. **Vacances payées : a)** La période du calcul des vacances payées sera du 1er janvier au 31 décembre de l'année précédente.

b) Le calcul du paiement des vacances sera fait sur la base du salaire gagné au cours de l'année de calendrier précédant le premier janvier de chaque année en incluant l'indemnité pour vacances.

c) L'employeur doit, chaque année, faire connaitre au salarié au moins trente (30) jours à l'avance, la période de son congé.

d) Conformément aux dispositions du présent article, paragraphes "a" et "b", tout salarié qui, au 1er janvier de chaque année, a moins d'un an de service continu pour le même employeur, aura droit à des vacances annuelles d'une durée minimum d'autant de demi-journées ouvrables qu'il a de mois de service continu jusqu'à un maximum de cinq (5) jours ouvrables et à une rémunération équivalente à 2% du salaire gagné.

e) Conformément aux dispositions du présent article, paragraphes "a" et "b", tout salarié qui, au 1er janvier de chaque année, a entre un (1) an et cinq (5) ans de service continu pour le même employeur, aura droit à des vacances annuelles d'une durée minimum de cinq (5) jours ouvrables et à une rémunération équivalente à 2% du salaire gagné en incluant l'indemnité pour vacances".

f) Conformément aux dispositions du présent article, paragraphes "a" et "b", tout salarié qui, au 1er janvier de chaque année, a cinq (5) ans ou plus de service continu pour le même employeur, aura droit à des vacances annuelles d'une durée minimum de dix (10) jours ouvrables et à une rémunération équivalente à 2% pour chaque période de cinq (5) jours ouvrables du salaire gagné en incluant l'indemnité pour vacances.

g) La première période de cinq (5) jours ouvrables en vacances doit être accordée au salarié entre le 1er mai et le 30 septembre suivant immédiatement l'année pendant laquelle le droit aux vacances a été acquis. La deuxième période de cinq (5) jours ouvrables en vacances pour les salariés qui y ont droit doit être accordée entre le 1er mai de l'année suivant celle pendant laquelle le droit aux vacances a été acquis et le 1er février suivant.

h) Dans le cas du départ d'un salarié, l'employeur professionnel doit verser à celui-ci le montant dû en paiement des vacances qui ont été acquises au 31 décembre précédent, plus 2% du salaire gagné du 1er janvier précédent jusqu'au moment de son départ ou 4% du salaire gagné du 1er janvier précédent jusqu'au moment de son départ, si ce salarié a cinq (5) ans ou plus de service continu pour le même employeur au 1er janvier de l'année courante".

11° Les paragraphes "a", "b", "d" et "f" de l'article VII seront remplacés par les suivants :

"VII. **Apprentissage : a)** Tout apprenti commençant l'étude de son métier doit avoir au moins seize (16) ans révolus.

b) Dès l'entrée en fonction d'un nouveau salarié susceptible d'être assujetti au décret, l'employeur doit informer par écrit le Comité paritaire de telle entrée en fonction.

d) Le nombre d'heures de travail réellement effectuées, soit deux mille heures (2,000), constitue une année d'apprentissage. Toutefois, toute année scolaire complétée par des examens passés avec succès dans une école reconnue par le Comité paritaire et enseignant les métiers requérant un apprentissage et prévus à l'alinéa "1" du paragraphe "c" de l'article II peut être accepté comme une année d'apprentissage pour les fins d'application du décret.

Toutefois, le salarié ayant complété, dans le métier de la soudure, deux années d'apprentissage, conformément aux dispositions du présent paragraphe, peut demander de subir un examen devant le Bureau des Examinateurs. Selon le résultat de cet examen, l'apprenti est classifié compagnon ou poursuit son apprentissage normal. Cet examen peut être répété à toute période additionnelle de six (6) mois d'apprentissage.

f) Les heures de travail des apprentis sont les mêmes que celles des campagnons".

12° Les paragraphes "b", "d" et "e" de l'article VIII seront remplacés par les suivants :

"b) Toutefois, tout établissement de cinq (5) salariés ou moins a droit à deux (2) apprentis et tout atelier de six (6) à dix (10) salariés inclusivement assujettis au décret a droit à trois (3) apprentis.

d) Tout apprenti qui reçoit le taux de salaire du compagnon ne compte pas dans le prorata des apprentis.

e) Tout salarié travaillant dans un magasin d'un établissement métallurgique, est payé au taux prévu par l'article IV, paragraphe "b-2". Toutefois, si par la suite il entre dans un des métiers mentionnés au paragraphe "a" de l'article IV, la moitié du temps passé dans le magasin lui sera alors comptée comme apprentissage dans ce métier avec un maximum d'une année.

Cependant, lorsqu'il y a trois (3) magasiniers et plus dans un établissement de métallurgie, le troisième et les suivants sont considérés comme aides magasiniers et payés au taux des aides".

13° L'article XI sera remplacé par le suivant :

"XI. **Durée du décret :** Le décret demeure en vigueur jusqu'au 10 juillet 1968. Il se renouvelle automatiquement d'année en année par la suite, à moins que l'une des parties contractantes ne donne un avis écrit à ce contraire, à l'autre partie et au ministre du Travail, entre le soixantième et le trentième jour avant l'expiration du terme original ou avant l'expiration de toute année subséquente".

La publication du présent avis ne rend pas obligatoires les dispositions qui y sont contenues. Seul un arrêté en conseil peut rendre obligatoires ces dispositions, avec ou sans amendements. L'arrêté en conseil entre en vigueur à la date de sa publication dans la **Gazette officielle de Québec.**

Durant les trente jours à compter du 4 décembre 1965, date de publication de cet avis dans la **Gazette officielle de Québec,** l'honorable Ministre du Travail recevra les objections en double copie, si possible, que les intéressés pourront désirer formuler.

Le sous-ministre du Travail,
GERARD TREMBLAY.

Ministère du Travail.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

MINISTERE DU TRAVAIL

Avis de modification
Construction — Québec
(Plombiers)

L'honorable Carrier Fortin, ministre du Travail, donne avis par les présentes, conformément aux dispositions de la Loi des décrets de convention collective (S.R.Q. 1964, chapitre 143), que les parties contractantes à la convention collective de travail rendue obligatoire par la section "A" (Plombier et électriciens) du décret numéro 419 du 18 avril 1957 et amendements, relatif à l'industrie et aux métiers de la construction dans la région de Québec, lui ont présenté une requête à l'effet de remplacer ladite section "A" par la suivante :

SECTION "A"

Dispositions spéciales relatives aux métiers de plombier, poseur d'appareils de chauffage et de réfrigérateur, soudeur en tuyauterie, mécanicien en tuyauterie, poseur de brûleurs à l'huile et électricien.

I. Définitions : Aux fins d'application de la présente section, les mots et termes qui suivent ont la signification ci-après donnée :

a) Le terme "maitre mécanicien en tuyauterie" a le sens qui lui est donné par la Loi des Maitres Mécaniciens en tuyauterie du Québec (13 Georges VI, ch. 109, 1949, amendée par 12-13 Elizabeth II, ch. 48, 1964).

b) Le terme "entrepreneur-électricien ou maitre électricien" a le sens qui lui est donné par la Loi des Maitres Electriciens de la Province de Québec (14 Georges VI, ch. 146, 1950, amendée par 12-13 Elizabeth II, ch. 47, 1964).

c) Le terme "compagnon senior en plomberie et chauffage" a le sens qui lui est donné par la Loi des Mécaniciens en tuyauterie (S.R.Q. 1941, ch. 173 et amendements).

d) Le terme "compagnon junior en plomberie et chauffage" désigne tout salarié qui en est à sa première année de pratique après avoir complété ses quatre années d'apprentissage dans le métier.

e) Le terme "compagnon junior en brûleurs à l'huile" désigne tout salarié qui en est à sa première année de pratique, après avoir complété trois années d'apprentissage dans le métier.

f) Le terme "apprenti en plomberie et chauffage" a le sens qui lui est donné par la Loi des Mécaniciens en Tuyauterie (S.R.Q. 1941, ch. 173 et amendements).

g) Le terme "compagnon électricien" désigne tout salarié qui détient une licence "C" en exécution de la Loi des Electriciens et des Installations électriques (S.R.Q. 1941, ch. 172 et amendements).

h) Le terme "apprenti électricien" a le sens qui lui est donné par la Loi des Electriciens et des Installations électriques (S.R.Q. 1941, ch. 172 et amendements).

i) Le terme "compagnon senior en brûleurs à l'huile" désigne tout salarié qui a déjà satisfait aux conditions prévues au paragraphe "e" du présent article et qui loue ses services à un entrepreneur de brûleurs à l'huile pour des travaux d'installation, de réparation ou de réfection de brûleurs à l'huile (S.R.Q. 1941, ch. 173 et amendements).

j) Le terme "apprenti en brûleurs à l'huile" désigne tout salarié qui apprend pendant trois années le métier d'installation en brûleurs à l'huile.

k) Le terme "installation en tuyauterie et travaux d'installation en tuyauterie" a la même signification que celle donnée aux alinéas 6 et 7 de l'article 2 de la Loi des Maitre Mécaniciens en Tuyauterie.

l) Le terme "installation électrique" a la même signification que celle prévue à l'alinéa 6 de l'article 2 de la Loi des Maitre-Electriciens du Québec.

II. Champ d'application professionnel : a) La présente section ne s'applique qu'à la construction, la réparation, la démolition, l'entretien, l'installation électrique et l'installation en tuyauterie.

b) Elle s'applique également à tous travaux assujettis à l'inspection du Bureau des Examinateurs Electriciens en vertu de la Loi des Electriciens et des Installations électriques.

c) Dans le cas des travaux électriques urgents sur les brûleurs à l'huile, les plombiers peuvent également les exécuter.

d) Nonobstant toute autre disposition, les cités, villes et corporations municipales ne sont pas assujetties aux dispositions de la présente section pour ce qui est des travaux de réparation.

III. Champ d'application territorial : Le Champ d'application territorial de la présente section comprend la cité de Québec, les districts électoraux de Québec, Portneuf, Montmorency, Charlevoix, Lévis, Lotbinière, Dorchester, Mégantic, Beauce, Bellechasse, Montmagny, L'Islet, Kamouraska ainsi que la cité de Rivière-du-Loup et les municipalités de Notre-Dame-du-Portage, Saint-Patrice de la Rivière-du-Loup et de Saint-Antonin du comté de Rivière-du-Loup.

Aux fins d'application de la présente section, ce champ d'application territorial est divisé en deux (2) zones comme suit :

Zone I : a) Les cités de Québec, Lévis, Lauzon, Sillery, Ste-Foy y compris la Cité Universitaire et Giffard, les villes de Château-d'Eau, Québec-Ouest, Charlesbourg, Beauport, Villeneuve, Montmorency, Courville, les Saules, et les municipalités de Saint-Romuald d'Etchemin, Saint-Télesphore, Charny, Saint-David - de - l'Auberivière, Saint-Louis-de-Pintendre, Saint-Jean-Chrysostome, Saint-Joseph-de-la-Pointe, Lévis, Saint-Félix du Cap-Rouge, l'Ancienne-Lorette, Neufchâtel, Loretteville, Orsainville, Charlesbourg - Est, Charlesbourg-Ouest, Notre-Dame-des-Laurentides, Lac Saint-Charles, Saint - Emile, Saint-Dunstan-du-Lac-Beauport, Notre-Dame-des-Anges, Ville Duberger, Saint-Michel-Archange, Sainte - Thérèse - de - Lisieux, Beauport-Ouest, Saint-Jean-de-Boischatel, l'Ange-Gardien, la paroisse du Sacré-Coeur-de-Jésus (Québec), Saint - Nicolas, Château-Richer, Sainte-Anne-de-Beaupré, Beaupré, et l'Ile d'Orléans.

b) La cité de Thetford-Mines et la ville de Black-Lake.

c) La présente zone comprend aussi tout le territoire appartenant au Gouvernement Fédéral, ordinairement dénommé "le Camp Valcartier" comprenant la section militaire et la section des arsenaux, et situé dans les limites des districts électoraux de Québec et de Portneuf.

Zone II : Les territoires non compris dans la zone I.

Lorsqu'un employeur demandera à un ou plusieurs de ses employés d'aller exécuter des travaux en dehors du champ d'application territorial ci-haut décrit, la présente section s'appliquera à cesdits salariés sauf si des conditions de travail supérieures sont prévues dans ledit champ d'application.

Toutefois, les parties s'engagent à respecter les heures de travail en vigueur dans la région où sont exécutés les travaux.

IV. Salaires : Les taux de salaires minimaux suivants doivent être payés :

a) Ouvriers qualifiés :

	Taux horaires Zones I	II
Entrepreneurs (services personnels)	$4.30	$3.45
A compter du 1er mai 1966	4.60	3.75
A compter du 1er mai 1967	5.00	4.10
Compagnon senior en plomberie et chauffage, soudeur en tuyauterie, compagnon senior en brûleur à l'huile ayant 3 ans d'expérience ou plus compagnon électricien (licence C)	2.85	3.20
A compter du 1er mai 1966	3.05	2.50
A compter du 1er mai 1967	3.25	2.65

Tout salarié qui doit surveiller au moins 14 hommes, soit 7 compagnons et 7 apprentis ou plus, doit recevoir $0.10 de plus que le taux établi pour un compagnon.

Tout salarié qui doit surveiller au moins 30 hommes, soit 15 compagnons et 15 apprentis ou plus, doit recevoir $0.30 de plus que le taux établi pour un compagnon.

Tout salarié en plomberie et chauffage qualifiant une maison d'affaires en vertu de sa licence doit recevoir $0.40 de plus l'heure que le taux prévu pour le compagnon.

Le maitre-électricien (licence A ou B) travaillant comme salarié, qu'il utilise ses outils ou agisse comme contremaitre ou remplisse toute autre fonction de surveillance, sauf s'il est appelé au partage des profits doit recevoir $0.40 de plus l'heure que le taux prévu pour le compagnon.

b) Compagnon junior et apprenti :

	Taux horaires Zones I	II
Compagnon junior (1 an) en plomberie et chauffage	$2.50	$1.95
A compter du 1er mai 1966	2.70	2.15
A compter du 1er mai 1967	2.90	2.30
Apprenti en plomberie et chauffage, apprenti électricien et apprenti en brûleur à l'huile (1ère année)	1.41	1.15
A compter du 1er mai 1966	1.51	1.25
A compter du 1er mai 1967	1.61	1.35
Apprenti en plomberie et chauffage, apprenti électricien (2 année) et compagnon junior en brûleur à l'huile	1.56	1.30
A compter du 1er mai 1966	1.66	1.40
A compter du 1er mai 1967	1.76	1.50
Apprenti en plomberie et chauffage, apprenti électricien (3e année) et compagnon senior en brûleur à l'huile	1.66	1.40
A compter du 1er mai 1966	1.85	1.55
A compter du 1er mai 1967	2.00	1.65
Apprenti en plomberie et chauffage, apprenti électricien (4e année) et compagnon senior en brûleur à l'huile après une année d'expérience	1.76	1.50
A compter du 1er mai 1966	1.95	1.65
A compter du 1er mai 1967	2.10	1.75
c) Manoeuvre ou journalier employé directement par un entrepreneur électricien et par le maitre mécanicien en tuyauterie	2.25	2.10
Chauffeur de camion employé directement par un entrepreneur électricien et par le maitre mécanicien en tuyauterie (Zones I et II)	1.95 l'heure ou $84.00 par semaine	

Toute majoration future du taux de salaire du chauffeur de camion au Chapitre Premier du décret doit être apportée au taux de salaire du chauffeur de camion prévu à la présente Section.

Le salarié recevant une rémunération plus élevée que les taux minimaux, lors de la mise en vigueur de la présente section, recevra l'augmentation en plus de son salaire actuellement payé.

Tout contrat intervenu entre un employeur ou un entrepreneur et un ou plusieurs salariés sur une base de travail à la pièce ou à forfait ou pour un prix fixe est de nul effet et défendu s'il représente des taux inférieurs aux taux minimaux de cette section.

Les salariés appelés à faire des travaux dans une zone différente seront rémunérés conformément aux taux de la zone où les salaires sont plus élevés et les conditions de travail supérieures, que ce soit ceux de la zone où ils travaillent ordinairement ou ceux de la zone où est exécuté le contrat.

Quelle que soit la forme ou la nature du contrat individuel de travail intervenu entre un employeur et un salarié, ce dernier a droit à la rémunération horaire prévue pour son métier dans la présente section.

V. Prime d'équipe : a) Si le système de la double équipe est mis en vigueur, les heures de travail sont réparties selon les besoins de l'entreprise, pourvu que la durée du travail d'une équipe n'excède pas, en aucun cas, huit (8) heures par jour.

b) Les travailleurs appelés à travailler sur la double équipe, recevront une prise de $0.10 cents de plus l'heure.

c) Dans le cas où l'employeur établira le système de la triple équipe, les heures de travail seront les suivantes :

Equipe 1 : 8.00 heures a.m. à 4.00 heures p.m.

Equipe 2 : 4.00 heures p.m. à 12.00 heures a.m. (minuit).

Equipe 3 : 12.00 heures a.m. (minuit) à 8.00 heures a.m.

Les salariés appelé à travailler sur la troisième équipe, soit de minuit (12.00 heures a.m.) à 8.00 heures a.m., recevront une prime de $0.15 cents l'heure de plus que leurs taux réguliers.

VI. Durée du travail : a) **Zone I :** La semaine régulière de travail et de quarante (40) heures à raison de huit (8) heures par jour et réparties entre sept (7.30) heures et trente a.m. et cinq (5) heures p.m., du lundi au vendredi inclusivement.

b) **Zone II :** 1) Les heures de travail sont de huit (8) heures par jour réparties entre sept (7) heures a.m. à six (6) heures p.m. du lundi au vendredi inclusivement, le tout constituant une durée maximum de quarante-huit (48) heures de travail par semaine.

2) A compter du 1er mai 1966, la semaine régulière de travail sera de quarante-cinq (45) heures réparties du lundi maitn au samedi midi.

3) Toutefois, la journée régulière de travail ne devra jamais excéder neuf (9) heures par jour.

c) Les horaires suivent l'heure normale ou l'heure avancée en vigueur dans la localité où les travaux sont exécutés.

d) Pour les chauffeurs de camions employés directement par les entrepreneurs en électricité ou par les maitres mécaniciens en tuyauterie, la journée régulière de travail est de neuf (9) heures et la semaine normale de travail est de cinquante-quatre (54) heures. Cependant, cette durée de travail pour le chauffeur de camion sera modifiée suivant toute modification a être apportée au chapitre premier du décret concernant cette classification.

VII. Travail urgent : Tout travail urgent qui ne peut être exécuté pendant le jour peut être fait en d'autres périodes de la journée, aux taux réguliers du jour, plus une prime additionnelle de $0.10 cents l'heure, pourvu que le Comité Paritaire en soit avisé. Tel travail demeure cependant sujet aux limites d'heures fixées à l'article VI.

VIII. Temps supplémentaire :

a) Le travail exécuté en plus des heures et/ou en dehors des limites horaires quotidiennes et hebdomadaires spécifiées à l'article précédent sera rémunéré au taux de salaire et demi par rapport au taux de salaire effectivement payé.

b) Le travail exécuté entre minuit (12.00) a.m. et sept heures trente (7.30) a.m. dans la zone I et entre minuit (12.00) a.m. et sept heures (7.00) a.m. dans la zone II sera rémunéré au taux de salaire double par rapport au taux de salaire effectivement payé.

c) Le travail exécuté en cas de nécessité, les dimanches, le Premier de l'An, l'Epiphanie, le Vendredi Saint, l'Ascension, la Saint-Jean-Baptiste, la Fête du Canada, la Fête du Travail, la Tousaint, l'Immaculée Conception et le Jour de Noël, sera rémunéré au taux de salaire double par rapport au taux de salaire effectivement payé.

d) **Travail le samedi :** Tout salarié appelé à exécuté du travail le samedi sera rémunéré à raison de salaire et demi. Toute heure ou fraction d'heure travaillée par un salarié après midi (12.00) sera rémunérée au taux double du salaire régulier, sauf dans le cas de services domiciliaires.

e) Cependant, le paragraphe (d) ne s'applique pas à la Zone II.

IX. Vacances chômées et payées : Tout salarié régi par la présente section a droit, chaque année, à deux (2) semaines de vacances chômées et payées fixées par l'employeur, après entente entre ce dernier et l'employé, pendant la période comprise entre le 1er mai et le 15 novembre.

b) La rémunération payable au salarié pour ses vacances est établie comme suit : à la fin de chaque semaine, l'employeur doit verser à chacun de ses salarié assujettis à la présente section une somme équivalante à 4% du salaire gagné jusqu'au 31 juillet 1966.

A compter du 1er août 1966, la rémunération payable au salarié pour ses vacances sera de 5% du salaire gagné.

X. Apprentissage : a) Aucune personne ne peut commencer son apprentissage dans l'un ou l'autre des métiers visés par la présente section avant d'avoir seize (16) ans révolus.

b) Dans les cités, villes ou municipalités où un certificat de qualification est obligatoire, tous les apprentis exerçant ou voulant exercer les métiers visés par la présente section doivent s'enregistrer à l'endroit où est émis tel certificat.

c) Aucun employeur soumis à la présente section ne peut prendre à son emploi un apprenti, à moins qu'il ne soit détenteur d'un permis ou certificat prévu par les Lois et règlements de la Province.

d) Le nombre des apprentis chez un employeur et sur chaque chantier en particulier ne doit pas excéder le nombre de compagnons dans chacun des métiers visés par la présente section.

e) Tout apprenti, en faisant une demande d'emploi devra présenter un certificat de scolarité de neuvième année au moins.

XI. Compagnon junior: L'employeur n'emploiera pas plus d'un (1) compagnon junior par cinq (5) compagnons.

XII. Temps et frais de transport et frais de pension :

a) **Temps de transport :** Si l'employeur exige que ses ouvriers se rendent à l'ouvrage en dehors d'un rayon de dix (10) milles de son siège social une allocation à temps simple de 15 minutes le matin et de 15 minutes le soir lui sera payée.

Le temps ainsi payé à titre de compensation ne peut être considéré pour le calcul de la journée régulière de travail.

b) Toutefois, cette clause ne s'applique pas dans le cas où le salarié doit voyager pour se rendre au siège social de son employeur, ou encore lorsque des travaux doivent être exécutés à un endroit situé en cours de route de son domicile au siège social de l'employeur.

c) **Frais de transport et de pension :** Pour les travaux exécutés en dehors d'un rayon de dix (10) milles du siège social de l'employeur, les frais de transport sont à la charge de l'employeur. Dans le cas où l'employé doit résider dans un tel lieu, les frais de pension sont également à la charge de l'employeur.

Dans le cas où le déplacement du salarié pour se rendre sur les lieux desdits travaux nécessite plusieurs heures, il doit recevoir paiement pour huit (8) heures de travail pour chaque vingt-quatre (24) heures, de façon que son transport ne lui occasionne pas de perte de temps régulier.

d) L'entrepreneur ou l'employeur qui transporte matin et soir des salariés n'est pas assujetti aux frais de transport et de pension.

XIII. Période d'attente : Tout salarié se rapportant au travail à l'heure conventionnelle et qui n'a pas été avisé la veille que ses services ne seraient pas requis, a droit à une rémunération équivalente à tr

SIMPSONS-SEARS

OUVERT JUSQU'A 9H.30 P.M. D'ICI LE 23 DECEMBRE INCL.

CONCOURS PLUS INTERESSANT!

CONDITIONS 2 FOIS PLUS CAPTIVANTES! * TIRAGE CHAQUE JOUR: 9H. P.M.! SAMEDI: 4H.30 * SOMME INITIALE PORTEE A $400! * MONTANTS ADDITIONNELS A $200! * TIRAGE FINAL A 4H.30 P.M. LE 24 DEC.!

JUSTE A TEMPS POUR NOEL!

Cristal importé... soufflé et taillé à la main!

Commandes Téléphoniques exécutées:
529-9811
Simpsons Sears Porcelaine (Rayon 35) au Rez-de-Chaussée

CRISTAL DE PLOMB IMPORTE D'EUROPE
LIGNES TRADITIONNELLES ET ELEGANTES!

Rien ne saurait mieux compléter le décor de vos tables de Noël! Chaque pièce a été patiemment soufflée, taillée et polie à la main. L'élégance de sa forme vous enchantera et embellira votre table. Vous apprécierez son équilibre parfait, l'éclat du cristal aux multiples facettes étincelantes.

CRISTAL DE PLOMB "CROSS AND OLIVE"
11 modèles — 1.77 ch.

ATTRAYANT "STARFIRE"
11 modèles — 1.99 ch.

Notre exclusivité! Un dessin classique qui enchantera l'hôtesse la plus exigeante. Disponible chez Simpsons-Sears seulement!

SCINTILLANT "PINWHEEL"
11 modèles — 1.99 ch.

La moindre chiquenaude produira un son riche qui révélera la qualité de 1er choix de ce cristal de plomb.

Commandes Téléphoniques exécutées:
529-9811
Simpsons-Sears Porcelaine (Rayon 35) au Rez-de-Chaussée.

TOUS CES ARTICLES SONT IMPORTES DIRECTEMENT AFIN DE VOUS OFFRIR DES PRIX MINIMUMS!

"EMPIRE" DE LA TURQUIE
5 modèles, 4 pièces pour 3.99

Forme de tulipe dans un beau verre orné d'une bande dorée. Liqueur, vin, à eau, champagne ou cocktail.

"NORA" DU PORTUGAL!
5 modèles, 4 pièces pour 3.99

Moderne... verre teinté vert. Tige et pied transparents. Liqueur, vin, à eau, champagne ou cocktail.

"RIVIERA" DU PORTUGAL!
5 modèles, 4 pièces pour 4.99

De ton violet avec tige transparente. Liqueur, à vin, à eau, champagne ou cocktail.

"REDCROFT" D'ALLEMAGNE!
7 modèles, 4 pièces pour 3.99

Tout le charme contemporain! Ton rouge. Cognac, cocktail, à eau, sorbet, parfait, vin ou liqueur.

"ESTORIL" D'EUROPE!
7 modèles, 6 pièces pour 2.99

Verre de ligne très moderne légèrement nuancé de bleu. Cognac, liqueur, sherry, vin, cocktail, sorbet ou à eau.

"REGENT" DE HONGRIE!
7 modèles, 4 pièces pour 2.99

Verre rehaussé de bandes dorées. A eau, sorbet, cocktail, vin, à jus, sherry ou liqueur.

COUPES DE MEXICO
Flûtes à champagne — 6 pour 7.88

Dans un bel emballage-cadeau... ensemble de 6 flûtes en forme de tulipe. 2 de chaque couleur: ambre, or ou violet.

Commandes Téléphoniques exécutées:
529-9811
Simpsons-Sears - Porcelaine (Rayon 35), au Rez-de-Chaussée.

VERRES A BIERE!

A) ½ "Yard of Ale" 9.99

B) ¼ "Yard of Ale" 4.99

Verres traditionnels des "pub" anglais. En demi-cristal soufflé. Support en noyer.

C) VERRES IRISES
5 oz — 6 pour 5.50

8 oz et 11 oz 6 pour 5.95 Emballage-cadeau de 6 verres "Roly Poly". Base pesante. 2 de chaque couleur: ambre, or et violet.

D-E) VERRES A LA DOUZ.
3 modèles — 12 pour 3.19

Verres très attrayants pour tous les jours. Choix de 3 capacités: 5 oz, 7 oz, 10½ oz.

F) SERVICE A FRUITS DE MER
Ensemble de 4 — 3.99

Bols à glace et coupes faits au Portugal. Pour crevettes... pétoncles... etc...

G) ENSEMBLE CRISTAL POUR PUNCH
14.98 14 pièces

De la Hongrie. Chaque pièce a été soufflée à la main et polie sous le feu pour donner un éclat uniforme. Louche comprise.
Ensemble de 10 pièces en verre pressé. 4.99

H-I-J) CARAFES EN CRISTAL EUROPEEN!
Hauteur 10" 9.99
Hauteur 6" 7.99

En 3 modèles: "Cross and Olive", "Pinwheel" ou "Starfire".

K) SERVICE A VIN
7 pièces 9.99

Carafe en verre couleur améthyste avec bouchon et 6 verres de 6 oz. Importé du Portugal.

L) SERVICE A LIQUEUR
7 pièces 9.99

Carafe en verre marbré jaune avec bouchon et 6 verres harmonieux. Du Portugal.

M) SERVICE POUR MARTINI
Ens. 9 pièces 5.49

Ensemble moderne avec plateau chrome et 6 verres harmonieux.

N) CARAFE AUTOMATIQUE POUR VIN!
De l'Autriche 19.99

Support en fer forgé noir, carafe demi-cristal gravé. Couvercle en métal avec valve à ressort ne gouttant pas.

SIMPSONS-SEARS GARANTIT: "SATISFACTION OU REMBOURSEMENT"

Par Jacques REVELIN

De nombreux skieurs ont déjà caressé le flanc sud du Mont Ste-Anne

Même s'ils ont été quelque peu bousculés par l'arrivée hâtive de l'hiver, les dirigeants du club du Mont Ste-Anne sont très encouragés par les débuts prometteurs de leur centre, l'attraction No 1 des skieurs de la région québécoise, à cause des grandes nouveautés offertes non loin de Beaupré.

C'est avec enthousiasme que le président Bruce Little s'est adressé aux membres de son club, samedi soir, lors d'une soirée groupant des centaines de personnes. Encouragés par l'excellent démarrage de leur centre, tous ceux que les attraits du Mont Ste-Anne ont séduits semblent définitivement convaincus d'une prospérité ayant justifié l'énorme capitalisation nécessaire au vaste développement de la montagne. Au cours de la dernière fin de semaine, au moins deux mille skieurs sont montés au sommet où s'entassent déjà quatre pieds de neige.

Les fameuses gondoles sont en opération depuis une semaine, tout comme le télé-barre permettent de faire du ski sur les hauteurs. Le télé-siège sera par ailleurs utilisable à partir de jeudi. Sur le plan des accommodations, la situation n'est toutefois pas aussi avantageuse pour le moment. Le chalet "Gai luron" situé au sommet n'est pas complètement équipé mais on croit pouvoir compléter les installations suffisantes aux services d'un cafétaria, pour la fin de semaine prochaine. Le grand chalet central au pied des côtes souffre d'un plus sérieux retard dans sa construction. Il devait être achevé au début de décembre, mais ce n'est pas avant la mi-janvier qu'on entrevoit la fin des travaux. Il est probable néanmoins qu'une section soit à la disposition des skieurs durant la période des fêtes, alors qu'il sera possible de s'y reposer et même d'y manger.

L'enneigement des pistes est très satisfaisant, sur tout le flanc sud. La piste familiale a été ouverte la première et la côte No 1, située la plus à l'ouest, était accessible au cours de la dernière fin de semaine. Deux ou trois autres pentes seront également pratiquables, d'ici quelques jours, si dame nature continue à collaborer en accélérant sa production de neige.

Des démarches sont présentement entreprises pour convertir une grange en chapelle, afin de mettre la messe dominicale à la portée des skieurs, comme c'est désormais le cas au Lac Beauport. Le bâtiment qui semble convenir le mieux pour être converti en temple religieux est situé à 500 pieds de la base principale du centre.

Ainsi, la Commission du Parc Mont Ste-Anne semble avoir gagné sa course contre la montre, en dépit de bien des obstacles dont certains paraissaient difficilement surmontables. Il est toutefois important que l'on hâte le plus possible la construction du chalet central, car l'éloignement du centre rend plus nécessaire la présence d'abris alors que la température se rafraichit de plus en plus.

Un slalom nouveau genre sera disputé dimanche

Puisque les pistes de ski des montagnes environnantes sont assez matelassées par la neige, une compétition non incluse dans le calendrier de la Zone sera disputée dimanche après-midi, au Relais. Il s'agira d'un slalom nouveau genre, sans porte mais jalonné de fanions qu'il suffira de contourner. Cette modification s'inspire des essais tentés en Europe où auront lieu des confrontations selon cette nouvelle formule. On estime qu'une simplification du parcours d'un slalom, en réduisant les fanions, favorisera nettement l'accélération des concurrents, tout en réduisant les risques de disqualification.

La préparation de cette épreuve a été confiée à Jacques Desmeules qui bénéficiera de la collaboration des membres du club "Montagnard". Les skieurs des deux sexes de catégorie senior et junior pourront y prendre part. Il s'agira du premier "test" de la saison et l'on peut prévoir une forte participation car nombreux sont ceux et celles qui ont hâte de se lancer dans la compétition.

En slalom...

- **Il est fortement probable que la campagne de souscription pour grossir les fonds de l'équipe nationale de ski soit prolongée d'une semaine...**
- **On saura dans quelques jours si la récupération du matériel usagé s'est avérée fructueuse...**
- **Les centres du Relais et de Stoneham auraient accepté officiellement d'offrir l'hospitalité aux moniteurs amateurs en leur accordant la liberté de donner des cours gratuits. Les efforts de persuasion sont maintenant dirigés vers les endroits demeurés réfractaires...**
- **Un cours de moniteurs amateur commencera à 9 heures, samedi prochain, au Relais. Il sera dirigé par Robert Hallé, Lisette Filteau et Marc Blondeau. L'Alliance Nationale des Moniteurs de Ski aurait refusé d'accorder son concours à la Zone pour encadrer ceux qui suivront ces cours...**

Equipez-vous selon...

Dave Jacobs

Instructeur de l'équipe nationale de ski alpin

Lorsque vous achetez un attelage pour vos skis, vous feriez mieux de dépenser un peu plus et de vous procurer un attelage de sécurité.

Ce n'est pas le temps, ici, de chercher à faire des bons marchés. Si vous êtes intéressés au ski, alors achetez un attelage de sécurité reconnu, même si cela signifie de payer $10.00 de plus.

L'attelage qui libère complètement votre pied, devient de plus en plus populaire. Il est facile à attacher, dans la plupart des cas, vous n'avez même pas besoin de vous pencher.

Une fois votre attelage choisi, il est extrêmement important qu'il soit installé de la bonne façon. Votre sécurité dépend de cette installation. Achetez votre attelage et faites-le installer à une boutique spécialisée dans le ski.

Les bâtons de ski deviendront plus courts d'ici un an ou deux. Les nouvelles techniques de ski exigeront des bâtons qui seront environ 2 pouces plus courts qu'auparavant. Pour choisir vos bâtons, allonger votre bras horizontalement. Le haut du bâton, placé contre votre corps, devra atteindre une hauteur située à 2 pouces sous vos aisselles, pas plus haut.

Marcel Paillé empêchera-t-il les As de remporter un 5e triomphe d'affilée?

Les deux équipes les plus punies de l'AHL s'affrontent à 8h.15 p.m.

Les deux clubs les plus punis du circuit Riley en viendront aux prises ce soir à Québec alors que les Reds de Providence et les hommes de l'instructeur Bernard Geoffrion se rencontreront dans une série de deux joutes qui se continuera jeudi soir. On sait que le club du Rhode Island est dirigé par l'ancien porte-couleurs des Rangers de New York, Ivan Irwin, qui a toujours préconisé une mise en échec rude et même parfois brutale.

Un des joueurs le plus rude des Reds est sans contredit Bob Blackburn qui se spécialise dans une mise en échec qui laisse souvent à désirer. D'ailleurs son record des deux dernières saisons parle par lui même puisqu'il a passé respectivement 175 et 162 minutes au pénitencier. Il y a aussi les Jimmy Bartlett, Wayne Larkin, Jim Mikol, Eddie Kachur, Tony Goegan, etc., qui ne manquent jamais l'occasion de se servir de leur corps pour appliquer une solide mise en échec. Les Reds alignent aussi un jeune de 23 ans, Bob Brinkworth, un rapide patineur toujours dangereux autour des filets. On se souvient que Bob a participé à quatre buts des siens lors de la dernière rencontre les Clippers de Baltimore. Et avec Marcel Paillé dans les buts, le club de l'instructeur Ivan Irwin possède, ce que les experts disent, le meilleur gardien de buts du circuit.

Les Reds

1—Marcel Paillé, buts
30—Ross Brooks, buts
2—Aldo Guidolin, défense
3—Tony Goegan, défense
4—Butch Barber défense
6—Jules Bouchard, défense
7—Jimmy Bartlett aile gauche
8—Willie Marshall, centre
9—Jim Mikol aile gauche
10—Doug Senior, aile gauche
12—Bob Blackburn défense
14—Wayne Larkin, aile droite
15—Bob Brinkworth aile gauche
16—Bob Leduc, centre
17—Dave Creighton, centre
18—Pierre Brillant aile droite
19—Ed Kachur, aile droite
20—Serge Boudreault, aile gche
Instructeur : Ivan Irwin;
Entraineur : George Army.

Pour ceux qui aiment les statistiques, disons que l'âge moyen des joueurs des Reds est de 28 ans tandis que les joueurs des As ont une moyenne de 27.5 ans. Disons aussi que le président Jack Riley a refusé le protêt lancé par les Reds lors de la dernière partie des As à Providence. On sait que les deux clubs ont annulé 3-3 mais Lou Pieri, propriétaire de l'équipe de Providence, a prétendu que le but compté par Cleland Mortson aurait dû être refusé attestant que Mortson était dans la cage du gardien de buts au moment où il reçut la rondelle.

Quant à Bernard Geoffrion, il a déclaré qu'il ferait jouer à ses hommes le même style de hockey que lors des deux victoires remportées contre les Américains de Rochester, c'est-à-dire une solide mise en échec en plus de rendre coup pour coup. On peut donc s'attendre à une excitante série entre ces deux rivaux.

SERIE VICTORIEUSE

Les As seront à la recherche d'une 5e victoire consécutive et il est de la plus haute importance qu'ils balaient la série contre Providence, car ils seront ensuite sur la route jusqu'au 2 janvier. Or, ils ont été incapables de remporter un seul triomphe dans leurs cinq derniers matches à l'étranger.

La course au grand championnat est des plus palpitantes avec l'addition d'un 3e aspirant sérieux en Pittsburgh. Voici d'ailleurs le classement combiné et la moyenne de chaque équipe :

Tableau de rendement des As

LES COMPTEURS

	Spr	Her	Roc	Bal	Pit	Buf	Pro	Cle	LHO	B	A	Pts
Hoekstra	1-4	1-2	3-6	0-1	0-1	2-2	0-0	0-0	3-3	10	19	29
Blackburn	1-3	1-1	4-3	1-0	1-0	1-3	1-0	0-0	3-5	13	15	28
LaBossière	4-5	1-0	2-1	3-1	0-0	2-6	0-1	0-1	0-1	12	16	28
Hicks	2-2	1-3	4-2	0-1	1-2	2-3	0-1	0-0	0-2	10	17	27
Rochefort	4-3	1-0	0-3	0-2	2-1	0-3	0-1	0-0	3-1	10	14	24
Mortson	2-1	1-2	2-0	0-4	1-1	1-0	1-0	0-0	1-4	9	12	21
Sutherland	2-2	2-0	1-2	3-0	0-2	2-2	0-1	0-0	1-0	11	9	20
Gray	1-3	0-0	0-3	0-1	0-2	3-2	1-0	1-0	3-0	10	10	20
Gendron	3-3	0-1	1-2	0-1	2-0	3-3	0-0	0-0	0-1	10	10	20
Johns	1-1	0-2	0-1	0-1	0-1	0-2	0-1	0-0	0-5	1	14	15
Morrison	1-2	0-0	0-5	0-2	0-0	0-1	0-0	0-1	1-2	2	13	15
Nolet	0-3	0-1	0-0	0-0	0-0	2-3	0-0	0-0	0-2	2	9	11
Hanna	0-5	0-0	1-1	0-1	0-0	0-0	0-0	0-0	0-1	1	8	9
Price	0-1	0-0	0-0	2-1	0-0	0-3	0-1	0-0	0-1	2	7	9
Robazza	0-0	0-0	0-0	0-0	0-0	0-0	0-0	0-0	0-0	0	2	2

LES GARDIENS DE BUTS

	Mins	BC	Bl	Moy.
Bauman				
Au Colisée	800	31	2	2.32
Sur la route	549	31	0	3.39
TOTAL	1349	62	2	2.77
Banville				
Sur la route	70	3	0	2.57

Blessure à Al Arbour

TORONTO (P.C.) — Le joueur de défense Al Arbour sera absent de l'alignement des Maple Leafs de Toronto pendant deux semaines en raison d'une blessure au genou, a révélé, hier, le pilote Punch Imlach.

Arbour, qui remplaçait Bob Baun, a été blessé au genou à New York dimanche soir.

Arbour, qui avait brillé lors de ses deux parties depuis son rappel du Rochester, de la LAH, "croit avoir patiné sur quelque chose en plein centre de la glace alors qu'il n'y avait personne près de lui".

Imlach, qui lui nommera un successeur aujourd'hui, s'est refusé à tout commentaire quand on a suggéré le retour probable de Red Kelly à la ligne bleue.

Les Leafs ne comptent présentement que sur trois défenses en bonne santé, soit Allan Stanley, Tim Horton et Kent Douglas. Pour sa part, Marcel Pronovost évolue en dépit de malaises à l'estomac à la suite d'une opération.

Nouvelles figures chez les Reds

Aldo GUIDOLIN — Jim MIKOL — Wayne LARKIN

HIER

Ligue Junior Québec-district
Québec-Ouest 5, Lévis 0
C.T.R. 6, Montmorency 5

AUJOURD'HUI

Ligue Américaine
Providence à Québec 8.15 hres
Hershey à Vancouver

Exhibition à Toronto
Russie vs O.H.A. Junior .....

Ligue Junior A du Québec
Sorel à St-Jérôme

LES CLASSEMENTS

LIGUE AMERICAINE

Division EST

	PJ	G	P	N	PP	PC	Pts
Québec	23	15	5	3	103	65	33
Hershey	23	10	12	1	71	64	21
Baltimore	21	10	11	0	64	69	20
Providence	21	9	11	1	39	68	19
Springfield	25	7	17	1	65	107	15

Division OUEST

	PJ	G	P	N	PP	PC	Pts
Rochester	22	16	5	1	100	67	33
Pittsburgh	23	14	8	1	90	69	29
Cleveland	21	9	12	0	64	68	18
Buffalo	22	8	14	0	61	78	16

LIGUE NATIONALE

	PJ	G	P	N	PP	PC	Pts
Montréal	22	14	4	4	85	55	32
Chicago	22	13	7	2	84	53	28
Détroit	22	10	8	4	80	64	24
Toronto	22	8	10	4	53	65	20
New York	24	5	12	7	66	83	17
Boston	22	5	14	3	52	101	13

LIGUE INTERUNIVERSITAIRE

	PJ	G	P	N	PP	PC	Pts
Waterloo	3	3	0	0	23	15	6
Western	3	3	0	0	19	7	6
Toronto	4	3	1	0	20	13	6
Queen's	3	2	1	0	17	13	4
Montréal	5	2	3	0	22	19	4
McGill	5	2	3	0	21	31	4
Laval	6	2	4	0	21	31	4
McMaster	4	1	3	0	20	31	2
Guelph	3	0	3	0	8	11	0

LIGUE JUNIOR A DU QUEBEC

	PJ	G	P	N	PP	PC	Pts
Shawinigan	21	16	4	1	122	69	33
Thetford	22	14	7	1	95	59	29
Sorel	21	8	12	1	75	114	17
Trs-Riv.	20	7	12	1	86	105	15
St-Jérôme	20	5	15	0	75	106	10

LIGUE PROGRESSION

	PJ	G	P	N	PP	PC	Pts
Loups	5	4	1	0	31	16	8
Bulldogs	5	4	1	0	29	15	8
Aiglets	5	1	4	0	18	23	2
Castors	5	1	4	0	13	37	2

LIGUE JUNIOR QUEBEC-DISTRICT

	PJ	G	P	N	PP	PC	Pts
Can. Tire R.	13	11	1	1	64	21	23
Québec-O.	13	7	6	0	51	39	14
Lévis	13	4	9	0	34	63	8
Mtmorency	13	4	8	1	32	54	7

Deuxième blanchissage de "notre" Jacques Plante

Par Jean-Claude LAPRISE

Québec-Ouest a triomphé aisément du Lévis, dans la première joute de la ligue de hockey Junior B, hier soir, au Colisée en l'emportant par voie de blanchissage, 5 à 0. C'était le 2e blanchissage pour Jacques Plante qui connaissait une soirée plutôt calme en recevant seulement une quinzaine de lancers.

Les joueurs de Lévis ont fourni une piètre tenue devant les joueurs du Québec-Ouest qui n'ont pas reçu une forte opposition de la part de leurs rivaux. Le gardien de buts, Gilles Gilbert, qui a eu sa libération du C.T.R. pour s'aligner avec l'équipe de la Rive-Sud, était bombardé d'une cinquantaine de lancers.

Les gars de Jean-Paul Roger ont compté un but à la 1ère période, trois dans la 2e pour finalement l'emporter dans le vingt final.

Québec-Ouest occupe toujours le [illegible] grâce à Henri Genois a mené son club à la victoire en marquant deux buts. André Pelchat, Jean-Charles Hamel et Derek Hill obtenaient les autres. Québec-Ouest attrapa six des onze punitions mineures du match.

QUEBEC-OUEST 5 — LEVIS 0

Première période

1—Québec-Ouest, Genois (Rioux, Hamel) 10.07
Punitions : R. Gosselin 3.03, Verret 6.04, Verret 11.40.

Deuxième période

2—Québec-Ouest, Genois 9.46
3—Québec-Ouest, Pelchat 12.41
4—Québec-Ouest, Hill 14.32
Punitions : Fontaine 2.45, Walsh et Pelchat 3.21, Verret 8.52, Rioux 14.59.

Troisième période

5—Québec-Ouest, Hamel (Rioux, Genois) 2.56
Punitions : Walsh 4.43, Walsh 9.41, Renaud 11.04.

GAIN DIFFICILE

Montmorency a disputé sa meilleure rencontre de la saison devant Canadian Tire & Repair, mais, a quand même subi un échec serré de 6 à 5, dans un spectacle qui a tenu les centaines de personnes présentes sur le qui-vive dans la 2e rencontre du programme double.

Ce fut une partie à l'emporte-pièce ave des élans des deux côtés. Montmorency est venu bien près d'arrêter la série de joutes sans défaite des hommes de Roger Huot en prenant les devants 3 à 2 et 4 à 2, dans le dernier engagement. C.T.R. a maintenant porté sa série à 11.

Gaétan Gagné fut le héros de la joute en déjouant Gaston Jacques, à 14:08 de la dernière période, sur un jeu de Jean Bruneau. Auparavant, Yvan Drapeau avait nivelé le pointage 5 à 5. Le but vainqueur était marqué alors que C.T.R. jouait avec le désavantage d'un homme.

En plus de son but égalisateur, Drapeau obtint un premier filet, le 2e du C.T.R. à la première période. Steve Monroe, Jean Bruneau, Yves Sansfaçon complètent les six buts des vainqueurs.

Cinq compteurs différents ont marqué pour Montmorency. Carol Beaulieu, Gilbert Tremblay, André Lajeunesse, Pierre Hudon et Normand Massicotte. Dans la ligue Midget Québec-District, Lauzon a vaincu les Castors par 6 à 1.

C.T.R. 6 — MONTMORENCY 5

Première période

1—C.T.R., Monroe (Marcotte, Gagné) 0.20
2—C.T.R., Drapeau 7.03
3—Mont., Hudon (Roy, Latouche) 10.30
4—Mont., Beaulieu (Latouche) 14.17
Punitions : Huot 2.20, Bergeron 6.06 Fillion et Jacquez 11.12, Petitclerc, et Boily 12.48.

Deuxième période

5—Mont., Lajeunesse (Roy, Massicotte) 3.50
Aucune punition

Troisième période

6—Mont., Tremblay 6.02
7—C.T.R., Bruneau 6.15
8—C.T.R., Sansfaçon (Bruneau, Beaulieu) 6.43
9—Mont., Massicotte (Latouche, Hudon) 9.48
10—C.T.R., Drapeau 11.10
11—C.T.R., Gagné (Bruneau) 14.08
Punitions : Drapeau et White, maj et min. 0.33, Delisle 4.59, Huot, 5.44, Petitclerc 13.27, Boily, 14.49.

CHEVAUX A VENDRE

TROIS CHEVAUX PALOMINO, sujets d'exposition de premier ordre.
MAN GOLDEN STEPPER, Palomino Italien de 6 ans — aux premiers rangs dans expositions canadiennes et américaines depuis 4 ans.
FILLY, Palomino d'un an, race basse: premier et champion junior au Royal Winter Fair de Toronto en 1965.
FILLY FOAL, Palomino enreg. jugé ler et champion jr. en puissance au Royal Winter Fair 1965.
COMMUNIQUER avec :

Mme Marlene James
Box 361,
Forest, Ont.
(Tél.: 519-6722 - 24)

COLISÉE

Ligue Américaine de HOCKEY

Tél.: 525-5129 — 525-9979

14e JOUTE DE LA CEDULE — CE SOIR à 8 h. 15

"REDS" vs "AS"

de PROVIDENCE — de QUEBEC

PRIX D'ENTREE : (RES.): Loges: $3.00 — Mezz.: (4 premieres rang.) $2.50 — (4 autres rang.) $2.00 — Balcon : $1.50 — Adm. Gén. 2e Balcon (285 sièges) Entrée Nord-O. — Adultes $1.00 — Enfants 0.60
(Taxe et charge de service incluses)
— Dépositaires de Billets —
- Tabagie GRAVEL, 400, 3e Avenue
- Tabagie JOS HUNT, 790 rue St-Jean
- Buffet L.-P. DEMERS, 901 O. St-Cyrille
- Pharm. SOUCY, 369, de la Couronne

Billets de SAISON et autres billets libres et réservés en vente dans les DEPOTS jusqu'à 1 heure aujourd'hui et au COLISEE jusqu'à 5 heures. Contrôle ouvert à 7 heures ce soir.

● Le lancer de Stan Mikita trompe la vigilance de Jacques Laperrière et de Gump Worsley, mais ce fut l'un des rares bons moments des Black Hawks, puisque le Canadien balaya ses deux parties pour prendre une avance de quatre points en tête. (Téléphoto UPI)

IMPORTÉ D'ANGLETERRE

Tanqueray Gin

dans l'antique bouteille verte. Sec sans compromis. Douceur captivante. Gin anglais distillé, qui plaît à toute l'Amérique.

DISTILLÉ ET EMBOUTEILLÉ À LONDRES, ANGLETERRE

La mobilité est la clé de tout jeu de puissance

Harry Howell, qui en est maintenant à sa 14e saison avec les Rangers de New York, est l'un des vétérans joueurs de défense de la Nationale qui sont particulièrement habiles à tuer les punitions.

L'une des plus graves erreurs que puissent commettrent un des joueurs de l'équipe offensive lors d'un jeu de puissance est de demeurer immobile. Vous trouverez plusieurs athlètes qui sont coupables de cette faute. Ils essaient de se stationner en face du filet, attendant une passe, une chance de faire dévier un lancer ou de saisir un retour.

Howell est passé maître dans l'art de neutraliser une telle situation. Il s'étire et met une main sur un joueur. Puis il étend son bâton de l'autre main et l'appuie sur un autre joueur. Ainsi il peut surveiller le jeu et savoir au toucher seulement ce que vont faire les deux joueurs qu'ils surveillent.

Au contraire, si les joueurs à l'attaque demeurent en mouvement, il doit se concentrer sur un seul joueur, celui qu'il croit dans la position la plus dangereuse. Il doit ainsi cesser de suivre la rondelle des yeux.

Si vous pouvez avoir deux ou trois bons lancers sur le filet pendant les deux minutes qu'un adversaire passe au pénitencier, votre jeu de puissance est considéré comme très bon.

Souvent, un jeu de puissance ne marche pas, parce qu'il a commencé sans plan, chacun allant dans une direction différente. Une mauvaise passe peut tuer dans l'oeuf un jeu de puissance. Si quelqu'un ne réussit pas à envoyer sa passe en avant du joueur qu'il vise, mais l'envoie derrière lui, ce dernier doit arrêter pour saisir le disque. Alors, tout le monde doit s'arrêter. Personne ne patine plus.

Le grand succès du jeu de puissance, c'est que tout le monde soit en mouvement pendant que la rondelle se promène jusqu'à ce que quelqu'un soit libre pour un lancer. Pour cela, parlez-vous continuellement.

Norm Ullman a fait le plus de progrès parmi les compteurs de la Nationale

MONTREAL (PC) — Grâce à leurs deux victoires aux dépens des Hawks de Chicago en dernière fin de semaine, les Canadiens de Montréal ont pris une avance de quatre points en tête du classement de la ligue Nationale de hockey. Chicago est demeuré au second rang, suivi du Détroit, qui a prolongé à sept parties sa série de victoires consécutives, Toronto, New York, qui en était dimanche à sa 10e joute sans victoire, et Boston, dont la série de huit matches sans gain inclut sept revers.

Chez les compteurs, Norm Ullman, que le pilote Sid Abel a envoyé aux côtés de Gordie et Alex Delvecchio sur un même trio, a récolté un but et six aides en trois parties la semaine dernière et est monté au troisième rang des compteurs, derrière Robert Rousseau des Canadiens et Stan Mikita, des Hawks, avec 33 et 31 points respectivement.

Bobby Hull, avec 29 points, Jean Béliveau, avec 28, Howe et Delvecchio complètent la liste des sept premiers compteurs.

Chez les gardiens de buts, Glenn Hall et Dave Dryden, des Hawks, devancent toujours Lorne Worsley et Charlie Hodge, des Canadiens, dans la course au trophée Vézina avec une moyenne combinée de 2.36 buts contre 2.50.

Enfin, John Ferguson, du Montréal, est devenu le vilain du circuit avec un total de 49 minutes au cachot tandis que les Canadiens demeurent l'équipe la plus punie de la ligue avec un total de 296 minutes.

Dans l'Américaine

LES COMPTEURS

	Buts	Aides	Pts
Hall, Pitt	14	21	35
Gamble, Roc	12	21	33
Beaudin, Pitt	15	15	30
Hoekstra, Qué	10	19	29
Blackburn, Qué	13	15	28
Courcy, Cle	12	16	28
LaBossière, Qué	11	16	27
Hicks, Qué	10	17	27
Horvath, Roc	9	18	27
Caron, Buf	19	6	25
Pappin, Roc	14	11	25
Cullen, Balt	13	12	25

Compteurs L.N.H.

LES COMPTEURS

	B.	A.	Pts
Rousseau, Mtl	14	19	33
Mikita, Chi	15	16	31
Ullman, Det	12	18	30
B. Hull, Chi	17	12	29
Béliveau, Mtl	11	17	28
Howe, Det	13	13	26
Delvecchio, Det	7	17	24
Nevin, N.Y.	12	10	22
Mohns, Chi	9	12	21
Smith, Dét	10	10	20
Esposito, Chi	9	11	20

Hockey mosquito

Dans une excitante partie disputée dimanche dans la ligue Mosquito de l'O.T.J. du président Gaston Bidégaré l'équipe J.-E. Lapointe s'est approchée à un seul point de la deuxième position grâce à un gain de 2-1 sur le Location Nu-Coat. C'était la troisième victoire consécutive des hommes de Jean-Eudes Lapointe. Un but compté par Richard Jalbert à 4.30 minutes de la 2e période s'est avéré le but vainqueur. L'autre marqueur des vainqueurs a été Michel Cadorette tandis que Guy Simard en se méritant deux aides a augmenté son avance en tête des pointeurs à trois points. David Lafrenière a évité le blanchissage aux hommes de Lionel Paquet en marquant à 10.00 minutes de l'engagement final. Chaque gardien de buts a effectué 10 arrêts au cours de la rencontre. Les prochaines rencontres seront disputées samedi prochain alors qu'à 9 heures, le Location Nu-Coat affrontera les Produits Cadillac dans une joute qui décidera de la 1ère position. A 10 heures, le J.-E. Lapointe disputera la victoire aux Tigres. Dimanche à compter de 10 heures, les Tigres tenteront de vaincre les Produits Cadillac. Puis, à 5 heures p.m., le Location Nu-Coat tentera de prendre sa revanche sur le J.-E. Lapointe.

1er blanchissage de l'année. Un but de Denis Genesse sur une passe de Jacques St-Pierre en troisième période a assuré le gain aux vaincus. Par cette victoire, les Tigres ont empêché le Location Nu-Coat de rejoindre les Produits Cadillac en 1ère position. Dans une autre partie disputée samedi, le J.-E. Lapointe a infligé une défaite de 2 à 1 aux Produits Cadillac. Richard Jalbert a brillé dans cette partie en enregistrant les deux buts des siens. En se méritant une aide sur chacun des buts de Jalbert, Guy Simard s'est installé en première position des compteurs. Les arbitres Irenée Ouellet et André Marceau n'ont donné qu'une seule punition dans cette joute. Michel Cadorette a évité le blanchissage aux vaincus.

Cadillac 1 — Lapointe 2

Première période

Aucun but

Aucune punition

Deuxième période

Aucun but

Punition : Bilodeau 1.30.

Troisième période

1—Lapointe, Jalbert (Simard, M. Villeneuve) ... 5.45

2—Lapointe, Jalbert (Simard, M. Villeneuve) ... 6.30

3—Cadillac, M. Cadorette (Emond) ... 8.00

Tigres 1 — Nu-Coat 0

Première période

Aucun but

Punition : Deslauriers 1.37, Savoie 3.04, Dion 15.00.

Deuxième période

Aucun but

Punition : Hamel 2.03.

Troisième période

1—Tigres, D. Genesse (St-Pierre) ... 3.45

Aucune punition

Première période

1—Lapointe, M. Villeneuve (Simard) ... 0.18

Punition : Bilodeau 14.19.

Deuxième période

2—Lapointe, R. Jalbert (Simard, M. Villeneuve) ... 4.30

Punition : Fortin 12.37.

Troisième période

3—Nu-Coat, D. Lafrenière (Deslauriers, Poirier) ... 10.00

Punition : S. Paquet 14.47.

La superbe tenue du gardien de buts Jimmy Vallières dans ses filets a permis aux Tigres de l'instructeur Marcel Giguère de remporter leur première victoire de l'année. En effet, Vallières a repoussé pas moins de 25 lancers pour se mériter son

Au club Cambrai

COMPETITION DES FETES

Bruce Crutchfield 7, Russel Rourke 4
Jules Delisle 8, Fernand Lessard 6
Albert Grenier 10, Wilfred Rourke 6
Marcel Bergeron 6, Bob Terreau 5
Roland Lessard 9, Ron Malone 7
James Cornell 8, Jean-Guy Asselin 7
Georges Belley 8, Jean-G. Rochette 4
Jacques Pelletier 7, Jacques Belleau 2
Paul Lessard 6, Paul Amyot 4
Denis Dumas 8, Gerry Dempsey 6
John Rourke 3, Sam Coughlin 8
Bill French 10, Jean Têtu 6

MENEURS

	B	A	Pts	Pn
Rousseau, Montréal	14	19	33	6
Mikita, Chicago	15	16	31	30
Ullman, Détroit	12	18	30	20
Hull, Chicago	17	12	29	33
Béliveau, Montréal	11	17	28	16
Howe, Détroit	13	13	26	31
Delvecchio, Détroit	7	17	24	4
Nevin, New York	12	10	22	6
Mohns, Chicago	9	12	21	22
Smith, Détroit	10	10	20	6
Esposito, Chicago	9	11	20	25
Bucyk, Boston	9	10	19	6
Marshall, New York	9	10	19	2
Provost, Montréal	5	14	19	12
Laperrière, Montréal	3	16	19	40
Wharram, Chicago	11	7	18	12
Goyette, New York	3	15	18	6
Bathgate, Détroit	8	9	17	8

GARDIENS DE BUTS

	PJ	Bc	Bl	Moy.
Hall, Chicago	29	2-3	49	2 2.37
Dryden, Chi.	1	1-3	3	0 2.50
TOTAL, Chicago	23		52	2 2.36
Worsley, Mtl	15	2-3	38	0 2.43
Hodge, Mtl	6	1-3	17	0 2.63
TOTAL, Montréal	22		55	0 2.50
Crozier, Détroit	21		61	1 2.90
Bassen, Détroit	1		3	0 3.00
TOTAL, Détroit	22		64	1 2.91
Bower, Tor.	12		31	0 2.58
Sawchuk, Tor.	10		34	0 3.40
TOTAL, Toronto	22		65	0 2.95
Giacomin, New Y.	21	2-3	73	0 3.37
Simmons, New York	2	1-3	10	0 4.29
TOTAL, New Y	24		83	0 3.46
Parent, Boston	15	1-3	61	1 3.90
Cheevers, Boston	4	2-3	26	0 5.57
Johnston, Boston	1	1-2	10	0 6.67
Ring, Boston		1-2	4	0 8.00
TOTAL, Boston	22	-	101	1 4.59

PUNITIONS EN MINUTES PAR CLUB

Boston	203
Toronto	252
Détroit	257
Chicago	281
New York	287
Montréal	290

Pep vs Robinson

Boston. — (P.A.) — Les deux vétérans Sugar Ray Robinson et Willie Pep ont réveillé bien des souvenirs lors d'un match d'exhibition.

Willie, âgé de 43 ans, qui n'a perdu que 10 matches en 241 combats professionnels, et l'incomparable Sugar Ray, âgé de 45 ans, ont mis les gants après avoir été honorés "comme les rois de l'arène de tous les temps" par les amateurs de la Nouvelle-Angleterre.

La Commission de boxe du Massachusetts leur a présenté des trophées alors que les anciens boxeurs Jack Sharkey, Gene Fullmer, Kid Caplan et Bat Battalino leur rendaient hommage.

En 1938, Pep et Robinson s'étaient affrontés dans un match de trois rounds, remporté par Sugar Ray sur son rival qui pesait à peine 112 livres.

Ce que j'en pense

Par Jean POULIOT

PAILLE EST UN MAITRE

Quand les Rangers ont donné Marcel Paillé et la moitié d'une équipe pour les services d'Ed Giacomin, ils pensaient à l'avenir. Il est évident que dans 10 ans, l'ancien gardien de buts des Citadelles aura pris sa retraite alors que Giacomin sera encore actif. Mais avec environ le tiers de la saison d'écoulé dans les deux circuits concernés, on peut constater, chiffres en mains, que l'addition de Giacomin n'a à peu près rien apporté de tangible aux Rangers, alors que Providence a profité de façon fantastique de l'expérience de Paillé.

Les deux cerbères des Newyorkais, Don Simmons et Ed Giacomin, ont alloué 83 buts en 24 parties, soit une moyenne de 3.46. L'an dernier, Jacques Plante et Marcel Paillé, avaient donné 246 buts en 70 joutes, pour une moyenne de 3.51, soit une différence négligeable, surtout si l'on calcule qu'un club se relâche à la fin de la saison quand il est virtuellement éliminé. Même dans le domaine des victoires, on prévoit peu de changements. Les Rangers ont accumulé 17 points au classement en 24 joutes. La projection de cette moyenne sur les 70 parties donne un total probable de 49 points. L'an dernier, ils en avaient obtenu 52.

A Providence, l'addition de Paillé s'est traduite par une baisse sensible dans les buts alloués et une augmentation du rendement du club qui laisse entrevoir une place dans les éliminatoires. Avec 68 buts contre lui en 21 joutes, Marcel a une moyenne de 3.24, alors que Giacomin n'avait pu faire mieux que 3.64 l'an dernier. De plus, les Reds ont accumulé 19 points dans ces 21 joutes. Projeté sur 72 parties, ce total signifierait une saison de 65 points, contre le résultat ridicule de 42 l'an dernier.

LES BONS COUPS DU MAIRE

Après avoir tenu à préciser, à notre intention, qu'il remettrait au R. P. Bernier le prix des places qu'il occuperait au Colisée pour le match Russie-Canada, S. H. le Maire Gilles Lamontagne n'a pas manqué de montrer qu'il appuyait de tout coeur les promotions de la Galerie Sportive au profit du Patro Roc-Amadour. Il ajouta même: "J'espère que vous ferez d'autres bons coups comme cela".

Un confrère qui suivait la conversation mentionna: "Nous allons faire un bon coup, chaque fois où vous allez en faire un". Nous devons admettre que c'est à peu près impossible, parce que notre champ d'action n'est pas aussi vaste que celui du premier magistrat de la Cité.

D'ailleurs, le match est déjà nul 1-1, car le maire nous avait devancés de quelques heures en annonçant que le club de tennis Victoria serait reconstruit. C'est une initiative à laquelle il nous fait plaisir d'applaudir, car dans le match amical qui s'engage, ce qui comptera n'est pas tellement le résultat final, que le total de bons coups des deux camps.

LES AS OU RIEN

Les lecteurs qui ont parcouru notre compte rendu de la joute Russie-Canada savent ce que nous en pensons et nous n'y reviendrons pas. Quelle que soit la raison qui ait empêché les visiteurs de donner leur rendement, nous croyons qu'un match-revanche entre les deux clubs l'an prochain n'attirerait pas 3,000 spectateurs.

La seule solution est d'obtenir la permission nécessaire de la Fédération Internationale de Hockey sur glace pour que les Soviets affrontent les As de Québec. Comme c'est le plus cher voeu de l'instructeur Anatoli Tarasov de voir ses protégés rencontrer des professionnels, nous croyons qu'il est possible d'obtenir de Bunny Ahearne la permission requise. En tout cas, c'est l'intention du président de la Galerie Sportive, Frank Fontaine, d'user de toutes les influences sportives et diplomatiques pour obtenir cette permission ou pour savoir la raison du refus, puisque tous les principaux intéressés sont consentants. Si on n'obtient pas de réponse en un an de démarches, on saura du moins qui a intérêt à bloquer ce projet.

RIDICULE DU CLASSEMENT

Gene Létourneau, l'ex-commissaire de la Fédération canadienne de boxe, n'a pas manqué de nous souligner tout le ridicule de la situation chez les poids mi-moyens où Joey Durelle est classé derrière le champion Lenny Sparks et l'aspirant Peter Schmidt.

Durelle a été dépouillé de son titre par Dick Pearson, le président de la F.C.B., parce qu'il n'avait pu rencontrer Schmidt, vu les funérailles de son père. Schmidt fut alors proclamé champion en battant le substitut Armand Savoie. Puis le fameux Lenny Sparks, qui a enlevé le titre volé à Schmidt — c'est pratiquement du recel — a été battu par Durelle lundi dernier, mais le combat n'était pas pour le titre.

En résumé, Durelle n'a pas perdu de combat depuis qu'il détenait le titre et à sa dernière rencontre contre le champion et l'aspirant numéro un, il les a tous deux battus. C'est beau !

L'ANECDOTE DU JOUR

Nous avions averti le Père Bernier de ne pas se fâcher si un Russe lui disait en quittant le Patro: "C'pas si beau". Il ne se serait pas agi d'une insulte à son magnifique gymnase, mais simplement une formule de politesse, car le mot merci en russe se dit: "Spacibo".

Ici et là

Les juniors de l'O.H.A. emprunteront le cerbère Bruce Gamble, du Tulsa, pour la joute de ce soir contre les Russes au Maple Leaf Gardens. — Quand André Lacroix a connu sa soirée de six points contre les Marlboros, l'arbitre a défendu au marqueur de lui en accorder un septième. — Verdun représenterait notre pays dans la partie Canada vs Etats-Unis au prochain tournoi pee-wee.

Le service de santé de la Cité mènerait une enquête sur la cause des troubles digestifs qui ont suivi le banquet des joueurs de hockey au Patro Roc-Amadour. Il est possible que ça dépende de l'eau, car il y a eu un bris de tuyau peu auparavant dans cette région. — Merci à Lionel Fleury qui a eu la délicatesse de remettre au contrôleur des billets ceux dont il n'a pas eu besoin. — Claude Cardin a pris injonction contre le club Canadien. Il soutient qu'il ne savait pas ce que contenait la formule "C" rédigée uniquement en anglais.

Ecole d'instructeurs

L'école des instructeurs de l'Association canadienne de ski amateur est organisée dans le but d'uniformiser, d'améliorer et d'encourager la pratique du ski de compétition. Ce programme lie les membres de notre équipe nationale avec nos jeunes skieurs évoluant partout au Canada. Cette année, l'instructeur-chef est M. Larry Nelles de Revelstoke C.B. Il vient tout juste de se retirer du personnel de notre équipe nationale de ski pour organiser des cours de ski et de préparation physique à travers le Canada.

M. Nelles donnera ces cours à environ 20 des meilleurs instructeurs à chacune des 4 sessions qu'il présentera. Ensuite il visitera chacune des stations de ski représentées. Il s'appliquera à stimuler les meilleures techniques de ski et de conditionnement physique. Il expliquera par des démonstrations le dernier cri en fait de méthodes d'entraînement. Celle-ci sont utilisées par notre équipe nationale de ski qui a remporté de nombreux succès (5 premières places sur 8 compétitions et l'an passé le championnat nord-américain). Il est à espérer que par ce programme, les jeunes Canadiens maintiendront un lien réel avec les techniques et les progrès de notre équipe nationale.

Chaque année des "conférences de ski" scrutent les meilleurs instructeurs qui en fait sont la crème des skieurs. Ces instructeurs sont souvent d'anciens membres de l'équipe nationale et comptent parmi les meilleurs courseurs canadiens. Ils forment le meilleur groupe de skieurs en dehors des groupes faisant de la compétition active.

Ce programme encore à l'état de l'adolescence procure déjà d'éclatants résultats. Il est évident que notre jeunesse dissante dans le monde du ski et avec l'aide du programme d'entraînement de la ACSA tenu à Nelson en Colombie Britannique, donnera aux skieurs canadiens un prestige international dans le monde du ski.

CIRCUIT MAJEUR

POSITION DES EQUIPES

	PG	Tot	Pts
1—Quincaillerie Durand	23	8	31
2—Salle St-Malo	21	8	29
3—Centre Durocher	20	8	28
4—Jean-Guy Boilard	20	8	28
5—Indépendants	20	8	28
6—Ctre St-Frs d'Assise	19	8	27
7—Côté et Marmen	20	7	27
8—Syndicats Catholiques	19	6	27
9—Robert Jullen	19	7	36
10—Humpty Dumpty	20	5	25
11—Salon Frontenac	18	6	24
12—Cts Mathieu - Tremblay	18	4	22
13—H.P. Dufour - Tremblay	14	4	18
14—Restaurant L'Oasis	15	3	18
15—Salon Laurier	11	3	14
16—Ctre Mgr Marcoux	10	3	13

MEILLEURES MOYENNES

1—Bobby Lessard	180.06
2—Roland Lassiseraye	174.05
3—Claude Lebel	172.16
4—Bruno Savard	166.22
5—Gerry Plourde	166.03
6—Martin Madden	164.20
7—Raymond Joncas	163.29
8—Claude Robitaille	163.16
9—Denis Picard	163.03
10—Réjean Matte	161.16
11—Guy Mercier	160.30
12—Lucien Pellerin	160.23
13—Guy Chantal	160.21
14—Wilfrid Turcotte	160.18
15—Pierre P. Daigle	160.11
16—Yvan Breton	160.11
17—Claude Cardinal	160.01

Plus haut simple
Yvan Breton ... 258

Plus haut triple
Bobby Lessard ... 734

Plus haut simple d'équipe
Robert Jullen ... 979

Plus haut triple d'équipe
Robert Jullen ... 2738

Meilleurs programmes de la semaine
Quincaillerie Durand 2556; Salle St-Malo 2546; Robert Julien 2490; Salle St-Malo 962; Salon Laurier 908.

Les étoiles de la semaine
Claude Lebel, 226 - 619 — Bruno Savard, 221 - 613 — Louis Gauthier, 203 - 565 — Gilles Plante 245.

● La ligue du samedi après-midi a fait son ouverture en fin de semaine au club de curling Jacques-Cartier. Les six équipes qui sont Penn-Mass, O'Keefe, Gréco Ltée, le Baril d'Huitres, Hiram & Walker et les distilleries Marchand disputeront un calendrier régulier d'ici le 22 janvier après quoi les 4 premières équipes prendront part aux éliminatoires. (Photo L'ACTION, par Marcel Laforce)

la bière Dow...toujours de bon goût

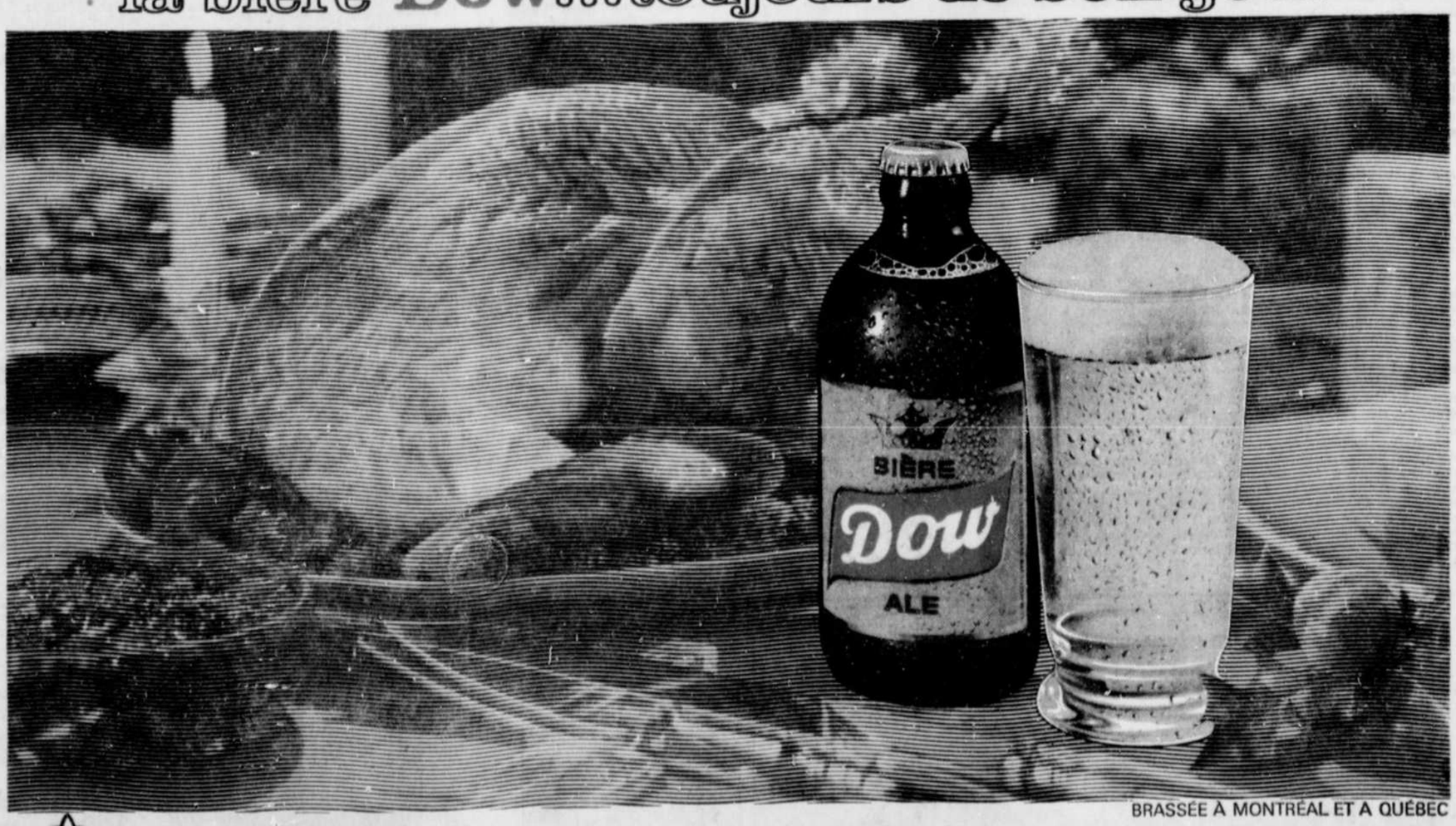

BRASSÉE À MONTRÉAL ET À QUÉBEC

DOW LES MAÎTRES-BRASSEURS DU QUÉBEC, VOUS SOUHAITENT DE JOYEUSES FÊTES

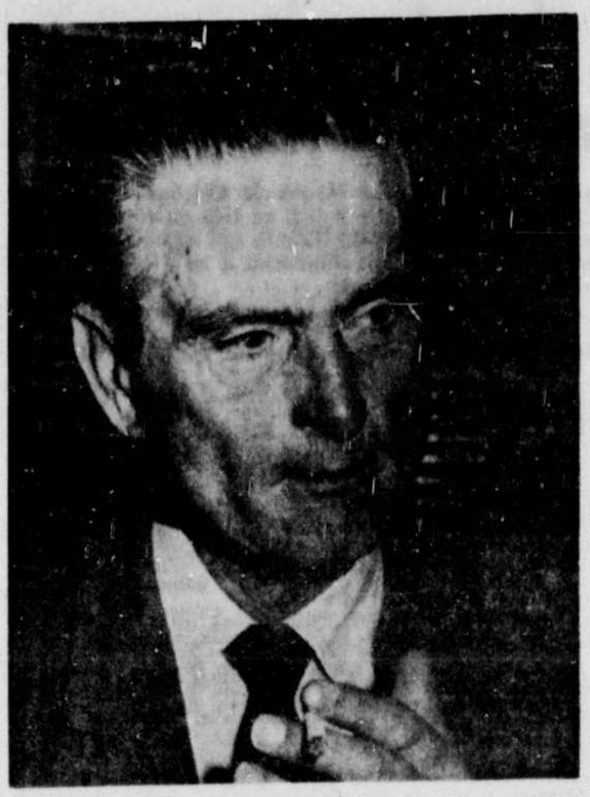

Paul RICHARDS

Grand ménage sous l'Astrodome

HOUSTON (PA) — Paul Richards, congédié comme gérant général des Astros de Houston, de la ligue Nationale, n'a pas de plan immédiat, mais ses intimes croient qu'il reviendra dans le baseball prochainement. Richards, qui n'avait jamais été congédié auparavant en 39 ans dans le baseball en qualité de joueur, gérant et directeur général, a reçu son congé dimanche du propriétaire des Astros, Roy Hofheinz.

Richards avait succédé à Gabe Paul en qualité de directeur général des Astros en 1961. Paul avait quitté son poste avec les Reds de Cincinnati pour accepter celui des Astros, mais a abandonné peu après pour raisons personnelles.

Hofheinz a également congédié le gérant Luman Harris et l'a remplacé par Grady Hatton, gérant de la filiale des Astros à Oklahoma City au cours des trois dernières saisons.

Hofheinz a choisi Tal Smith son aide spécial, comme directeur du personnel. Hatton et Smith se partageront la tâche de Richards, mais le poste de directeur général a été éliminé.

DECLARATIONS

Hofheinz a déclaré que le changement s'était opéré "sans rancune".

"Nous avons agi dans le meilleur intérêt de l'équipe, a ajouté Hofheinz. Nous sommes obligés d'opérer des changements en raison de nos engagements envers nos supporteurs afin de présenter le meilleur jeu possible et nous croyons que avoir pris la bonne voie.

Grady HATTON

"Houston a remporté 64 victoires en 160 parties en 1962 et 65 en 162 joutes l'an dernier. Nous aurions dû enregistrer de plus grands progrès".

Richards, qui avait été embauché dans le but de bâtir une nouvelle équipe, quitte au moment où le plus gros du travail est accompli selon lui.

"Nous avons éliminé la plupart des joueurs dont nous avons hérité lors de l'expansion de la ligue Nationale... et nous avons formé dans nos filiales 16 jeunes qui sont prêts à évoluer sous la grande tente. Si ceux-ci réussissent, Houston aura le noyau d'une bonne équipe.

"Au fait, la seule comparaison au sujet de notre progrès peut se faire avec les Mets de New York, où l'on me considère un héros".

Richards a commencé sa carrière de gérant avec les White Sox de Chicago. Il s'est joint aux Orioles de Baltimore en 1955 et il a cumulé avec eux les postes de pilote et gérant général.

Lum HARRIS

Dernier hommage à Branch Rickey

ST-LOUIS (P.A.) — Branch Rickey, une des figures dominantes du baseball pendant un demi-siècle, a été louangé hier, lors de ses funérailles, comme l'homme qui a permis aux joueurs de toutes les couleurs et croyances de jouer au baseball.

Parmi la foule de 500 personnes qui assistait à son service, on notait Jackie Robinson, premier Noir à évoluer dans les majeures. Rickey lui a permis de faire le saut avec les Dodgers de Brooklyn en 1947 alors qu'il était gérant général.

Rickey a succombé à une crise cardiaque jeudi dernier à l'âge de 83 ans. Il avait subi sa dernière crise le 13 novembre alors qu'il acceptait son admission au panthéon du Missouri.

En plus de sa veuve, ses cinq filles, ses petits enfants et arrière-petits-enfants, on remarquait les figures les plus prédominantes du baseball.

Le Dr Ralph Sockman, pasteur de l'église méthodiste de New York, a prononcé son oraison funèbre. Il a révélé que Rickey lui avait demandé il y a plusieurs années de chanter son service.

ORAISON

"Branch Rickey était un homme perspicace qui est devenu un pionnier et a tracé des voies que les autres hommes pourraient suivre, a dit le Dr Sockman. Sa vie est un véritable roman-fleuve. Il est un homme qu'on n'oubliera jamais.

"Il a accompli l'exploit d'influencer la vie de millions de concitoyens.

"Il était très perspicace. Il a découvert le potentiel du baseball. Il a concouru à corriger les erreurs dont une race entière était victime. En permettant aux gens de toutes couleurs et croyances de jouer au baseball, il a donné à ce sport son statut national".

PERSONNES PRESENTES

Parmi ceux qui ont assisté aux funérailles, on remarquait Frank Duncan, gérant des Monarchs de Kansas City, équipe noire qui a donné Robinson à Rickey; George Sisler, Stan Musial, Mickey Owen et Del Wilbut.

Chez les directeurs officiels du baseball, on notait Bill Deal Witt, propriétaire du Cincinnati; Bobby Bragan, gérant des Braves d'Atlanta; Warren Giles, président de la ligue Nationale; Will Harridge, ancien président de la ligue Américaine; James Gallagher, assistant du commissaire William D. Eckert; Bussy Bavasi, gérant général des Dodgers de Los Angeles; Bob Howsam, gérant général des Cards de St-Louis; William Turner, directeur des filiales du Pittsburgh, Gabe Paul, président du Cleveland; et Kent Smith, directeur du temple de la renommée du baseball à Cooperstown, N.Y.

Don Fullmer surprend Joey Archer

Boston. — (P.A.) — Don Fullmer a remporté une surprenante décision partagée en 12 rounds aux dépens de Joey Archer hier soir en conservant son championnat américain des poids moyens.

Fullmer, classé 5e aspirant à la couronne mondiale par la WBA, a tenté d'attraper solidement Archer pendant tout le match. Ce dernier, considéré deuxième aspirant mondial, a tenu son jab de gauche dans le visage de Fullmer pendant tout le match, l'empêchant de porter des coups solides.

Après avoir tiré de l'arrière pendant les premiers engagements, Fullmer a enfin rejoint son rival qu'il a coupé au visage à trois endroits. D'ailleurs, Fullmer fut coupé sous l'oeil droit dans le deuxième engagement et Archer s'est attaqué à cette blessure par la suite.

Fullmer, frère de l'ancien champion mondial des mi-moyens, a finalement atteint son rival solidement à la 7e reprise et au 11e engagement, il avait enfin réussi à percer la défensive rusée de son rival. Fullmer a connu ses meilleurs rounds dans les deux derniers engagements où il a tenté de mettre son rival KO.

Les deux juges ont favorisé Fullmer, tandis que l'arbitre votait en faveur d'Archer par la marge de 117-114, soit la même que la la Presse Associée.

Pollock est prêt à affronter les Russes selon nos règlements

TORONTO (P.C.) — Les étoiles de la ligue Junior A de l'Ontario tenteront de battre les Russes à leur propre jeu ce soir lorsqu'elles affronteront l'équipe nationale soviétique dans un match hors concours.

L'équipe junior, dont les Malboros de Toronto formeront le noyau, s'en tiendra au hockey de position contre les Russes, vainqueurs de l'équipe nationale canadienne lors de leurs deux premiers matches d'exhibition.

"Ces jeunes connaîtront certes des difficultés à s'adapter après avoir pratiqué un jeu ouvert", a déclaré Gus Bodnar, ancienne étoile de la ligue Nationale qui pilotera les juniors.

"C'est cependant de cette façon que les Bulldogs de Windsor ont vaincu les Russes il y a quelques années et aucune autre équipe canadienne n'a répété l'exploit depuis ce temps.

"Les Russes exercent une surveillance serrée et, à l'offensive, ils ne lancent pas la rondelle en se mettant ensuite à sa poursuite. Au contraire, ils gardent le contrôle du disque".

Jim Gregory, gérant général des Malboros, est du même avis.

RUSSES

Pour sa part, le pilote soviétique Anatole Tarasov a laissé entendre que les juniors peuvent s'attendre à une dure mise en échec, "car nous devons adopter ce style de jeu au Canada".

Les Russes étaient accompagnés de leur propre arbitre, Nikoli Snetkov, ancien portecouleur de l'équipe nationale inactif en raison d'une blessure au genou.

"Nous ignorions sa présence", a révélé Gordon Juckes, secrétaire-gérant de la CAHA.

"Nous allons tenter d'organiser les choses afin qu'il puisse officier plus tard dans la tournée".

Les juniors ont tenu leur seule séance d'entraînement hier alors que le seul joueur au-dessus de l'âge junior, le gardien Joey Bamford, s'est entraîné avec eux.

L'équipe sera composée des Malboroe Barry Watson, Jim Keon, Gerry Meehan, Mike Byers, Brian Glennie, Jim McKenney, Doug Dunville et Mike Corrigan, renforcés par Bobby Orr et Danny O'Shea, du Oshawa; André Lacroix et Danny Grant, du Peterborough; Derek Sanderson et Ted Snell, du Niagara Falls, Neil Clark, du London et Serge Savard, du Montréal.

POLLOCK

Sam Pollock, directeur général des Canadiens de Montréal a déclaré hier soir que les Russes avaient atteint un calibre de jeu leur permettant de former une équipe qui pourrait affronter les meilleures formations professionnelles en Amérique du Nord.

Il a ajouté que, au cours des cinq prochaines années, on pourrait former une ligue professionnelle mondiale, mais que, pour ce faire, les Russes devraient changer leur politique.

Pollock a précisé que les équipes professionnelles aimeraient affronter les Russes dès maintenant, mais selon les règlements de la LNH.

On sait que les Russes respectent les règlements de la Fédération internationale de hockey sur glace, lesquels défendent la mise en échec dans la zone offensive.

NEW YORK (PA) — Arnold Palmer a l'intention de participer à un plus grand nombre de tournois l'an prochain dans le but de reprendre son poste de premier joueur professionnel au golf.

"J'ai l'intention de prendre part à tous les tournois impres, les omniums nationale, britannique et de la PGA".

Palmer, paraissant en bonne santé, était de passage à New York pour recevoir un trophée en sa qualité de membre de l'équipe de golf américaine en 1965. Il en était à son deuxième choix consécutif.

Les autres membres de cette équipe sont Jack Nicklaus, Gary Player, Gene Littler, Tony Lema, Dave Marr, Sam Snead et Billy Gasper.

Palmer a admis être désappointé de son rendement en 1965 alors qu'il n'a remporté qu'un tournoi et n'a récolté que $57,770.71, soit un peu plus que le tiers récolté par le meneur Nicklaus.

"J'ai connu une année misérable, ma pire depuis 1956, a dit Palmer. Je n'ai joué qu'à deux reprises depuis octobre, mais j'ai l'intention de me remettre en condition en vue de l'omnium de Los Angeles, le 1er janvier".

Par ailleurs, Palmer a refusé de s'énerver avec sa léthargie, qu'il qualifie de temporaire.

McNeeley triomphe

BOSTON (PA) — Tom Mc Neeley a repris sa couronne de champion poids-lourd de la Nouvelle Angleterre hier soir 9e round aux dépens de Marion Conner, qui lui avait enlevé le titre il y a deux mois. L'arbitre a arrêté le match à 1:10 du 9e engagement après que Conner eut refusé de se défendre pendant les deux reprises précédentes permettant à son rival de le frapper à volonté.

BOXE

JOHANNESBURG, Afrique du Sud — Willie Ludick, 148 1-2, d'Afrique du Sud, a knockouté Johnny Cooke, 146 1-2, de Grande-Bretagne, au 2e round.

MEXICO — Sugar Ramos, 133, de Cuba, a arrêté Raul Soriano, 133 3-4, du Mexique, en 2 rounds.

MANILLE — Young Terror, 134, des Philippines, a arrêté Chong Taeyim, 133, de Corée du Sud, en 3 rounds.

MELBOURNE (AFP) — La rencontre qui va opposer les Etats-Unis à l'Australie durant le week-end prochain est attendue avec un vif intérêt par le public australien. En effet, ce match permettra, avant le challenge round, de mettre définitivement sur pied l'équipe australienne de coupe Davis.

Pour ce match, la formule de la coupe Davis, quatre simples et un double, sera respectée, mais non le nombre des joueurs. Du côté australien, le sélectionneur-entraîneur a désigné le No 1 autralien Roy Emerson, qui est d'ores et déjà retenu pour le match contre l'Espagne, pour disputer un simple chaque jour, et Stolle et Newcombe, qui joueront chacun un simple. En ce qui concerne le double, aucune indication n'a été donnée.

Du côté américain, Arthur Ashe jouera deux fois, Clark Graebner, une fois. Le quatrième simple sera disputé soit pas Herb Fitzgibbon, soit par Cliff Richey.

L'équipe australienne actuellement à Adélaïde regagnera Melbourne tard dans la soirée et se mettra sérieusement à l'entraînement dès demain sous la direction d'Happy Hopman. La composition de l'équipe australienne pour le challenge round sera vraisemblablement communiquée en fin de semaine, à l'issue du match contre les Etats-Unis.

Winstone gagne

LONDRES (AFP) — Au National Sporting Club, Howar Winstone, champion d'Europe des poids-plume, a effectué une brillante rentrée depuis sa défaite aux points par le Mexicain Vicente Saldivar pour le titre mondial en septembre dernier à Londres, en battant son compatriote Brian Cartwright par arrêt de l'arbitre au 9e round d'un combat qui était prévu en 10, et ne comptant pas pour le titre.

Achat des Bisons

BUFFALO (PA) — Les Bisons de Buffalo, de la LAII, ont fait l'acquisition hier de l'ailier gauche Gary Butler des Totems de Scattle, de la ligue de l'Ouest, afin de remplacer Jack Stanfield blessé.

Quilles à l'Action

CLASSEMENT DES EQUIPES

	PG	Tot.	Pts
1—Alfred Métivier	25	24117	32
2—André Parent	23	23052	32
3—Jacques Bélanger	23	23478	31
4—Gilles Pelletier	22	23069	31
5—Raymond Robitaille	22	22982	30
6—Charles Picard	17	23443	25
7—Adélard Auclair	20	22777	23
8—Paul Marceoux	16	22363	23
9—Jean-Le Giroux	12	21885	16
10—Gérard Lamontagne	10	21860	13

CLASSEMENT INDIVIDUEL

HOMMES

	Pins	Moy.
1—André Parent	4823	146.5
2—Raymond Robitaille	4820	146.2
3—Jean-Marie Côté	3937	145.22
4—Gilles Pelletier	5024	139.2
5—Jacques Martineau	5432	139.11
6—Charles Picard	4163	138.23
7—Paul Marceoux	5315	136.11
8—Jean-Yves Ruel	3676	136.4
9—Roger Plante	1633	136.0
10—Alfred Métivier	5260	135.15

FEMMES

	Pins	Moy.
1—Mme Marcel Lapointe	4030	111.34
2—Mlle Marguerite Caron	3330	111.0
3—Mme Jean-Marie Côté	3371	102.5
4—Mme Alfred Métivier	3948	101.9
5—Mlle Denise Coulombe	3604	100.4

RECORDS DE LA SEMAINE

Plus haut simple masculin
Adélard Auclair ... 197
Plus haut simple féminin
Denise Coulombe ... 175
Plus haut triple masculin
Gabriel Boucher ... 481
Plus haut triple féminin
Denise Coulombe ... 378

RECORDS DE LA SAISON

Plus haut simple masculin
Charles-Henri Roy ... 223
Plus haut simple féminin
Mme Marcel Lapointe ... 186
Plus haut triple masculin
Alfred Métivier ... 544
Plus haut triple féminin
Mme Marcel Lapointe ... 417

16e programme — 18 décembre
Salle Limoilou

André Parent vs Charles Picard
Paul Marcoux vs Jean-Louis Giroux
Gérard Lamontagne vs J. Bélanger
Gilles Pelletier vs Alfred Métivier
Adélard Auclair vs Raym. Robitaille.

Ligue de quilles Jeunesse Limoilou

POSITION DES EQUIPES

J. B. Bédard	34
Pharmacie A. Gosselin	30
Vita Lava	29
J.-M. Gosselin	26
P. H. Tremblay	25
Paul Debaumont	24
Patrick Delisle	22
Restaurant L'Oasis	21

MEILLEURES MOYENNES

René Bilodeau	160.38
Wilfrid Pageau	158.13
J.-Guy Myrand	157.35
Yvon Gosselin	156.29
Michel Arsenault	152.34
Michel Baril	152.11

Le meilleur !

M. Bruno Racine

Votre garage de confiance MONTCALM AUTOMOBILES a le plaisir d'aviser sa nombreuse clientèle que M. Bruno Racine s'est classé le meilleur vendeur du mois de novembre pour la vente d'automobile et camions usagés. Je désire remercier mes nombreux clients de la confiance qu'ils m'ont témoignée dans le passé et les assurer, ainsi qu'à tout le public de mon entier dévouement à leur procurer le meilleur service possible. N'oubliez pas que pour un "MEILLEUR ACHAT", voyez votre garage de confiance "MONTCALM AUTOMOBILES", 901, 1ère Avenue, Limoilou.

Un vrai gros GIN du pays

UN PRODUIT DU QUÉBEC par Les Distillateurs du Québec Ltée., Valleyfield

LA FAMILLE TETEBECHE — par Chic Young

TERRY ET LES PIRATES — par George Wunder

● Le 23 décembre, à 4h.00 p.m., le Père André Laroche, O.M.I., sera ordonné prêtre par S. E. Mgr Albert Sanschagrin, O.M.I., administrateur du diocèse d'Amos, en l'église St-Christophe d'Arthabaska. Le 26 décembre, à 12 h. 30, il célébrera sa première messe au même endroit; la réception aura lieu à la salle de l'hôtel de ville d'Arthabaska, sa ville natale. Le Père Laroche, O.M.I., est né le 8 octobre 1937 et il est l'aîné d'une famille de neuf enfants. Il est le fils de M. et Mme Emile Laroche d'Arthabaska. Un de ses frères, René est aussi Oblat de Marie Immaculée; il complète actuellement sa troisième année de théologie à Ottawa. Une de ses soeurs est Oblate Missionnaire de Marie Immaculée. Le Père André Laroche fit ses études secondaires au Séminaire de Marie Immaculée de Chambly et ses études philosophiques et théologiques à l'Université d'Ottawa.

● Le R. P. Gérard Demers, O.M.I., sera ordonné prêtre en la chapelle du Grand Séminaire de Québec, le samedi, 18 décembre, à 3 h. 30, p.m., par S. E. Mgr Lionel Audet, évêque auxiliaire à Québec. Il concélébrera sa première messe solennelle le lendemain, à 10 h. 00, à l'église paroissiale Saint-Pierre de Broughton (Mégantic). Né le 21 octobre 1937, le Père Gérard Demers est le fils de feu Alfred Demers et de feu Rose-Aimé Toussaint, d'une famille de quatre enfants. Le Père Demers fit ses études classiques au Séminaire de Marie Immaculée de Chambly, ses études philosophiques et théologiques à l'Université d'Ottawa. Durant les vacances d'été, le Père Demers a complété la scolarité en vue d'obtenir un baccalauréat en pédagogie générale de l'Université Laval. Il est licencié en Philosophie et Bachelier en Théologie.

Ordination de huit nouveaux prêtres les 18, 23 et 28 déc.

● Jeudi, le 23 décembre 1965, à 4 h. 00 p.m., S. E. Mgr Albert Sanschagrin, O. M. I., administrateur du diocèse d'Amos, ordonnera prêtre le Père Réal Boissonneault, O.M.I., de la province du Très-Saint-Rosaire de Québec, dans l'église d'Arthabaska. Né à Cowansville, le 12 février 1938, le nouveau prêtre est le fils de M. et Mme Maurice Boissonneault, de St-Norbert d'Arthabaska, et il appartient à une famille de 5 enfants. Il a étudié à St-Norbert, au juniorat du Sacré-Coeur d'Ottawa et à l'université d'Ottawa. Il fit de la régence au collège de Jonquière. Il célébrera sa première messe en l'église de Saint-Norbert, le 25 décembre, à minuit.

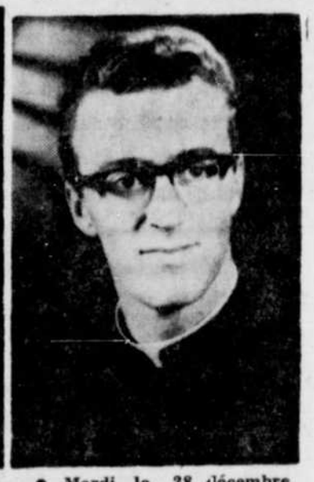

● Mardi, le 28 décembre 1965, à 4 h.00 p.m., S. E. Mgr Jean-Marie Fortier, évêque de Gaspé, conférera le sacerdoce au Père Paul-Egide Arsenault, O.M.I., dans l'église de Bonaventure, en Gaspésie. Né le 19 septembre 1936, à Bonaventure, le nouveau prêtre fit ses études primaires et des études commerciales en sa paroisse natale avant de poursuivre son cours classique au Séminaire de Gaspé. Il a fait sa philosophie et sa théologie à l'Université d'Ottawa et à l'Université St-Paul d'Ottawa. Il appartient à la province des Oblats de Québec. Il célébrera sa première messe, mercredi, le 29 décembre, à 4 h. 00 p.m.

● Samedi, le 18 décembre 1965, à 3 h. 30 p.m., S. E. Mgr Lionel Audet, auxiliaire à Québec, élèvera à la prêtrise, dans la chapelle du Grand Séminaire de Québec, le Père Roland Brochu, O.M.I., de la province du Très-Saint-Rosaire. — Né le 7 juillet 1938, aîné d'une famille de 4 enfants, le nouveau prêtre est le fils de M. et Mme Tancrède Brochu, de St-Anselme de Dorchester. Il a étudié dans sa paroisse, puis au Collège de Lévis comme pensionnaire du Patronage des Pères de Saint-Vincent-de-Paul, et à l'Université d'Ottawa. Il entrera en mai prochain dans le vaste champ apostolique des Missionnaires Oblats. Il célébrera sa première messe le 19 décembre, à 9 hres a.m., en sa paroisse natale de St-Anselme.

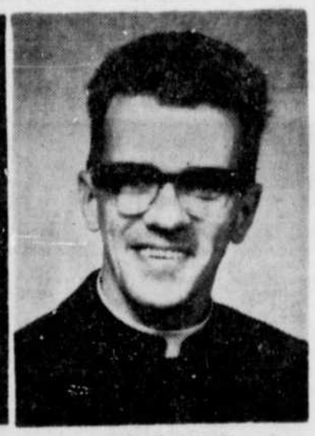

● Samedi, le 18 décembre 1965, à 4h.00 p.m., S. E. Mgr Georges-Léon Pelletier, évêque de Trois-Rivières, ordonnera prêtre dans la basilique de Notre-Dame-du-Cap le Père André Doyon, O.M.I., de la province du Très-Saint-Rosaire de Québec. Né le 22 novembre 1937, à Maskinongé, le nouveau prêtre est le fils de M. et Mme Angelbert Doyon et appartient à une famille de 14 enfants, 9 garçons et 5 filles. Il a étudié à Maskinongé, au Séminaire de Trois-Rivières, au Séminaire des Oblats de Chambly, à Lebret, Saskatchewan, à St-Norbert, Manitoba, et à l'Université d'Ottawa. Il célébrera sa première messe à Maskinongé, dimanche, le 19 décembre.

● Samedi, le 18 décembre 1965, à 4h.00 p.m., S. E. Mgr Georges-Léon Pelletier, évêque de Trois-Rivières, ordonnera prêtre le Père Jean-Claude Guillemette, O.M.I., de la province du Très-Saint-Rosaire de Québec, dans la basilique de Notre-Dame-du-Cap. Né le 19 mai 1941, le nouveau prêtre est le fils de M. et Mme Joseph-Aimé Guillemette, du numéro 129, rue St-Maurice, au Cap-de-la-Madeleine. Le 10e d'une famille de 13 enfants, il a étudié à l'Académie du Sacré-Coeur du Cap-de-la-Madeleine, à Chambly, à Lebret, Saskatchewan, et à St-Norbert, Manitoba. Il célébrera sa première messe dans l'église Ste-Marie-Madeleine, au Cap-de-la-Madeleine, dimanche, le 19 décembre.

Succès presque complet de la Campagne des Oeuvres du diocèse de Rimouski : $72.000

La Campagne des Oeuvres du diocèse de Rimouski rapporterait $72,000.00 sur une possibilité de $92,640.00.

La Campagne de souscription a rapporté à date $71,500.-00. Il s'agit là d'un résultat presque complet, puisque les rapports des 120 comités paroissiaux sont parvenus au Secrétariat général de la Campagne à l'exception de deux paroisses dont les rapports sont incomplets.

Voici les résultats des différents secteurs de la Campagne. La sollicitation générale a rapporté $34,081.63, la section des noms spéciaux : $16,022.12, la souscription scolaire: $4,020.25, $17,37[illegible] un grand total de $71,500.00.

Section des paroisses. — Quarante-trois paroisses à l'honneur

Quarante-trois paroisses ont atteint voire dépassé leur objectif au cours de la présente Campagne comparativement à 39 l'an dernier. Ces paroisses sont : St-Jean-de-la-Lande, Ste-Rose-du- Dégelis, La Résurrection, Squatteck, Biencourt, St-Modeste, L'Isle-Verte, Notre-Dame-de-l'Isle-Verte, Ste-Rita, St-Jean-de-Dieu, St-Eloi, Rivière-Trois-Pistoles, St-Mathieu, St-Simon, St-Eugène-de-Ladrière, Ste-[illegible]n, Ste-Cécile-du-Bic, Esprit-Saint, Trinité-des-Monts, St-Narcisse, St-Pie X, Pointe-au-Père, Ste-Luce, Luceville, Ste-Flavie, St-Octave - de - Métis, Ste - Paule, Luceville, Ste-Flavie, St-Octave-des-Métis, Ste-Paule, Grosses-Roches, St-Thomas-de-Cherbourg, Les Méchins, Val-Brillant, Albertville, St-Alexis, St-François-d'Assise, St-Laurent de Matapédia, St-André-de-Restigouche, St - Fidèle-de-Restigouche, Notre-Dame du Lac, St-[illegible] St-Honoré et St-Emile-d'Auclair.

Message du coordonnateur de la campagne

Nombreux sont les diocésains qui ont fait largement leur part au cours de cette grande Campagne de charité soit en souscrivant généreusement, et pour quelque 2,000 personnes, en plus de leur souscription, en collaborant activement à cette campagne de souscription. Le coordonnateur de la Campagne lance un dernier appel à toute la population, spécialement aux personnes qui n'auraient pas été sollicitées et à celles qui voudront ajouter un don à celui qu'elles ont déjà fait, de bien vouloir adresser leur contribution directement au Conseil des Oeuvres du diocèse de Rimouski, 99, rue de l'Evêché, Rimouski. Un reçu officiel vous [illegible] et vous voulez bien indiquer à quelle paroisse vous appartenez, votre don sera ajouté à celui de vos coparoissiens, de façon à contribuer à l'objectif de votre paroisse.

Présentation du rapport officiel de la campagne

La présentation du rapport officiel de la Campagne aura lieu le dimanche 16 janvier 1966, à 2 heures de l'après-midi, à l'Ecole de Marine, rue St-Louis, Rimouski. Tous les responsables paroissiaux et la population en générale, sont cordialement invités à assister à cette importante rencontre.

● LOUIS COTE A PARIS — Louis Côté, hautboiste, premier prix du Conservatoire de Québec en juin 1965 et boursier du gouvernement provincial, est maintenant inscrit au Conservatoire de Paris. Après quelques jours d'adaptation, il envoie des nouvelles. Voici ce qu'il dit : — "Je suis entré au conservatoire, section spéciale pour les étrangers, après un brillant examen d'admission. J'ai un excellent professeur qui est très content de ma manière de jouer. Je suis en avance sur tout, sur ceux de ma classe. Je fais au moins quatre heures de hautbois par jour, à part de tout le reste : lecture, exercices, concerts, etc. Un musicien a tant de choses à faire à Paris. C'est vraiment la ville des arts par excellence". Témoignage franc et honnête qui fait honneur au Conservatoire de Québec, au Frère Ernest et à la Baie St-Paul, sa ville natale. Nous ne doutons pas que Louis profitera au maximum de son séjour à Paris, pour réaliser son rêve : devenir un instrumentiste de première valeur.

Réunion de la Société de Météorologie

La Société de Météorologie de Québec tiendra sa troisième réunion d'information mercredi, le 15 décembre 1965, à 8.00 hres p.m., à l'amphithéâtre de l'Aquarium.

A la suggestion du Conseil d'administration de la Société, le conférencier invité sera le président, le docteur G.-O. Villeneuve. On sait que le docteur Villeneuve a rempli une mission scientifique en France au début de la présente année : puisant dans ses notes et photos de voyages, il entretiendra des activités météorologiques en France: Météorologie nationale, Service des Eaux et Forêts, Centre national de Recherches agronomiques, Electricité de France, etc.

Les membres de la Société ainsi que leurs amis et épouses sont cordialement invités.

● Samedi, le 18 décembre 1965, à 4 heures p.m., S. E. Mgr Georges-Léon Pelletier, évêque de Trois-Rivières, ordonnera prêtre dans la basilique de Notre-Dame-du-Cap, le Père Reynald Couture, O.M.I., de la province du Très-Saint-Rosaire de Québec. — Né le 16 décembre 1932 à St-Grégoire de Montmorency, le nouveau prêtre est le fils de M. et Mme François Couture, de Saint-Augustin de Portneuf, et il appartient à une famille de dix enfants. Il a étudié à l'école de St-Augustin, au Collège Victor-Lelièvre, au séminaire St-Victor, au scolasticat de Lebret, Sask., et de St-Norbert, Manitoba. Il célébrera sa première messe le 19 décembre en l'église St-Augustin.

Les SSJB à l'heure du réaménagement régional

Les sociétés Saint-Jean-Baptiste ont inscrit, cette année, à leur programme d'étude "l'aménagement régional et le développement économique".

Placé sous l'égide du service d'éducation nationale de la Fédération provinciale, ce programme d'étude s'adresse à tous les dirigeants des Sociétés régionales ou diocésaines.

Dès le début d'octobre, les cours de formation nationale, tenus à Drummondville, ont réuni près de cinq cents dirigeants des dix-sept Sociétés diocésaines affiliées à la Fédération. Une équipe de conférenciers compétents ont décrit les différents aspects de l'aménagement du territoire, amorçant ainsi l'étude proposée par la Fédération.

A ce jour, les Sociétés Saint-Jean-Baptiste régionales ou diocésaines de Rimouski, Ste-Anne-de-la-Pocatière, St - Jérôme, Trois-Rivières, Nicolet, Joliette, St-Hyacinthe, Chicoutimi, Mont-Laurier, Ouest-Québecois ont tenu des journées d'étude et d'information à l'intention de leurs membres.

Dans la majorité de ces régions, les dirigeants ont diffusé au sein des sociétés locales ou paroissiales la première tranche du programme d'étude, préparée par le Service d'éducation nationale de la Fédération. Cette première tranche motivait le choix du thème d'étude, définissait l'aménagement régional et proposait un rôle de promotion sociale pour chacune des Sociétés régionales. C'est ainsi que les sociétés diocésaines, lors de leurs journée d'étude, ont invité les autres corps intermédiaires à participer à ces rencontres et à accorder leur adhésion à un vaste mouvement de coopération dans l'étude des problèmes d'aménagement régional.

En choisissant comme thème d'étude pour l'année en cours "l'aménagement régional et le développement économique" les Sociétés Saint-Jean-Baptiste démontrent leur souci constant de s'attacher à des problèmes concrets du milieu québecois.

ADIEU LES CHAUFFEURS

Une compagnie de Sydney, en Australie, a des camions qui circulent sur le terrain de son usine sans chauffeur au volant. Plusieurs de ces camions sont dirigés à distance par un seul homme aux commandes d'un large tableau de bord.

Tricentenaire des Marcotte

Les Relations extérieures de Canada-Normandie ont le plaisir d'informer que les familles Marcotte fêteront leur tricentenaire en août 1967.

Le premier Marcotte fut Nicolat Marcotte né en 1645 à St-Léger de Fécamp en Normandie. Canada-Normandie invite les Marcotte du Québec à se rapporter par lettre au Père Jean, O.F.M., Cap., presbytère St-Charles de Limoilou, Québec. L'Association apporte sa collaboration et désire la mise en relation entre les Marcotte du Québec et ceux de la Normandie.

On a besoin de sang pendant les Fêtes

La banque de sang du dépôt de Québec se maintient à un niveau encourageant depuis quelques semaines. Cependant, l'expérience des années passées fait craindre pour une baisse considérable pendant les semaines de Noël et du Jour de l'An. Les raisons pour cette pénurie de sang frais sont: a) la maladie ne prend pas de vacances; b) les accidents se font plus nombreux; c) les personnes en bonne santé, accaparées par l'esprit des Fêtes, oublient leur cadeau d'un peu de sang pour nos hospitalisés.

Le programme des cliniques de donneurs de sang pour cette semaine est le suivant:

LUNDI: pour les membres de l'Ecole Commerciale de Québec, à l'édifice de la Croix-Rouge.

MERCREDI ET JEUDI: pour le personnel militaire, au Centre Sportif du Camp Valcartier.

VENDREDI: pour les employés de quelques ministères provinciaux, à l'édifice de la Croix-Rouge.

La clinique est ouverte cette semaine, à l'édifice de la Croix-Rouge, les lundi, mercredi et vendredi, de 1.00 h. à 5.00 hres et le lundi soir, de 7.00 hres à 9.00 hres p.m.

APEX—ALF 1580
La talentueuse Ginette Reno excelle dans son tout récent album:
Les yeux fermés—Oui, devant Dieu—

DECCA—DL 4669 (Stereo DL 74669)
Mélodies tirées des plus grands films de Hollywood et interprétées au piano par CARMEN CAVALLARO.

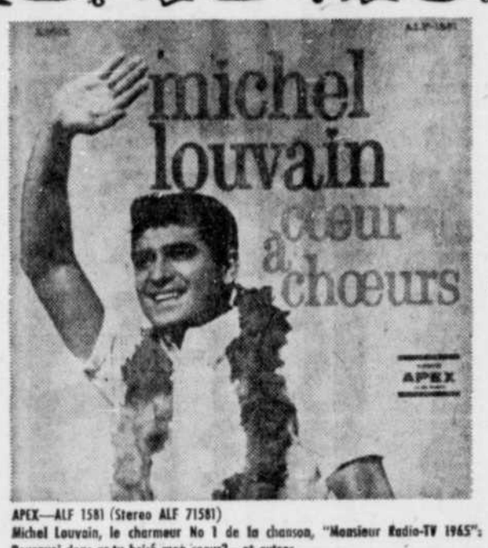

APEX—ALF 1581 (Stereo ALF 71581)
Michel Louvain, le charmeur No 1 de la chanson, "Monsieur Radio-TV 1965":
Pourquoi donc as-tu brisé mon coeur?—et autres.

UNITED ARTISTS—UAL 3417 (Stereo UAS 6417)
Joy And The Americans chantent leurs grands succès—Cara Mia—Let's Lock the Door—Think Of The Good Times—etc.

REPRISE—R 6167 (Stereo RS 6167)
L'excellent Sinatra chante.
Tell Her—Somewhere In Your Heart—When Somebody Loves You—

DECCA—DL 4653 (Stereo DL 74653)
Sur Place au "Bourbon Street Chicago" les "Dukes of Dixieland" jouent:
China Boy—Fiddler On The Roof—Hello Dolly—et autres.

DECCA—DL 4670 (Stereo DL 74670)
Le style incomparable de l'orchestre de Bert Kaempfert dans: Three O'Clock in the Morning—White Cliffs of Dover—You, You, You—et autres.

REPRISE—R 6181 (Stereo RS 6181)
Le plus récent disque du chanteur No 1 de l'heure: Houston—I Will—You're The Reason I'm In Love—Love Love Love—etc.

DECCA—DL 4685 (Stereo DL 74685)
L'idole des noctambules de New-York, PETER DUCHIN et son orchestre présente des pots-pourris pour la danse: 41 mélodies

WARNER BROS.—W 1615 (Stereo WS 1615)
Le plus populaire groupe de chant folklorique!
Early Morning Rain—The Rising Of The Moon—Hangman—etc.

APEX—ALF 1571 PIERRE LALONDE:
Le disque gagnant au Festival du Disque dans la catégorie des interprètes masculins. Trois fois merci—Toi et moi—et autres.

CORAL—CRL 57473 (Stereo CRL 757473)
"Monsieur Clarinette" Pete Fountain joue:
Gotta Travel On—Jambalaya—The Sound of Music—et autres.

APEX—ALF 1582
Les Compagnons de la Chanson dans leur style inimitable chantent:
Que c'est triste Venise—Nitchevo! Nitchevo!

DECCA—DL 8126 (Stereo DL 78126)
Les airs de Noël les plus populaires par l'unique BING CROSBY:
White Christmas—Adeste Fideles—Silver Bells—et autres.

APEX—ALF 1568
Formidable Ginette Reno interprète:
Seize ans—Un jour viendra—Ta Mens Mon Amour—et autres.

LE CADEAU idéal pour tous

La musique réflète la joie des Fêtes. Pour Noël, offrez des disques, des microsillons choisis parmi les marques les plus réputées. Le choix est illimité et la valeur est exceptionnelle.

DISPONIBLES CHEZ TOUS LES MARCHANDS DE DISQUES.

REPRISE—R 6176 (Stereo RS 6176)
Un des plus récents groupes—Not The Lovin' Kind—I'm A Fool—etc.

APEX—ALF 1578
Les abominables Cyniques. Gagnants de la catégorie des fantaisistes lors du Festival du Disque. L'album comique de l'année.

C-65-2F

C. Robitaille Inc.
200 St-Joseph Est, Québec
Tél. : 529-2141

Paquet
Téléphone : 524-5121

Simpsons Sears Ltd
Place Fleur de Lys
Tél. : 529-9841

F. W. WOOLWORTH
667 Est, St-Joseph
Tél. : 525-8288

maurice ST-CYR
2700 Blvd Sir Wilfrid Laurier
Place Laurier — Tél. : 653-9903

ST-CYR & FRERE
754 Est, St-Joseph
Tél.: 522-1233

Finance — Affaires — Economie — Finance — Affaires — Economie — Finance — Affaires — Economie — Finance

COTES DES BOURSES

Toronto

TITRES	ventes	htu	bas	ferm.
PETROLES				
All Rox	200	21	19	21
Alminex	600	385	385	385
Am Leduc	26500	20	19	19
Anchor	1000	15	15	15
Asamera	12840	270	252	262
Banff	2740	795	785	785
Calcert	5200	32½	32	32
Camerna	300	270	270	270
C S Pete	1900	258	255	255
C Delhi	2262	265	255	256
C Delhi w	600	90	90	90
C Ex Gas	33600	285	278	279
C High Cr	24125	33	27	33
C Homestd	550	195	185	185
Cdn Sup O	725	19½	19½	19½
Cent Del	1700	11⅝	11¼	11⅝
C West P	420	140	137	137
Dome Pete	100	15⅝	15⅝	15¾
Dynamic	42582	140	133	134
Fargo	800	299	290	290
French Pt	1235	400	400	400
Gr Plains	100	11	11	11
Gridoil	2650	80	80	80
Landa	16	390	390	390
Midcon	700	53	53	53
Mill City	5600	70	68	70
Murphy	700	525	515	525
N Cont	1000	23	23	23
N Davies	8500	23½	23	23
N C Oils	700	400	385	385
N C O pr	100	40½	40¼	40¼
Northld	160	7	7	7
Numac	900	135	133	133
Numac wt	20	28	28	28
Okalta	10960	18	17	17½
Permo	13600	27	25	25
Petrol	4700	69	68	68
Place G	31420	170	160	160
Ponder	8200	43	40	40
Prairie Oil	200	320	320	320
Provo Gas	6812	228	226	227
Ranger	700	211	210	210
Scurry Rn	1825	18½	18¼	18¼
Spooner	67200	29½	24	29½
Stanwell	1000	34	34	34
Triad Oil	1875	249	248	249
Union Oil	2770	22⅞	22½	22⅝
U Canso	7400	370	360	365
Un Reef P	11000	26	24	24
vandoo	35000	4½	4½	4½
Wespac	1000	16	16	16
Westates	2200	650	650	650
Wesburne	900	124	120	120
W Decalta	1300	370	360	370
W Decalt w	600	195	181	181
Total des ventes: 3,781,000.				
MINES				
Acad Uran	8550	4½	4½	4½
Accra	3175	18½	18½	18½
Acme Gas	17200	19½	18½	19½
Advocate	200	480	475	475
Aetna Inv	0300	130	130	130
Agnico	1336	125	124	125
Akaitcho	300	71	71	71
All Pitch	1000	16	16	16
Am Larder	1500	25	24½	24½
A Am Moly	4600	157	150	152
Ang Rouyn	3200	247	240	245
Ang U Dev	5620	57	56	57
Ansil	100500	17½	15	16
Area	100	80	80	80
Arjon	14000	8½	8	8
Armore	8020	23	21	21
A Arcadia	4000	22	22	22
Argosy	3673	36	35	35
Atl C Cop	8025	153	148	150
Atlas Yk	3000	6	6	6
Aunor	300	325	325	325
Bankeno	4000	34	34	34
Bankfield	1000	12½	12½	12½
Barex	500	42½	42½	42½
Bary Expl	700	25	25	25
Baska	38500	12½	9	12½
B Duq	100	14	14	14
Belcher	600	40	40	40
Belleterre	1500	31	30	31
Bethlm	1200	560	555	555
Bidcop	20	7	7	7
Big Nama	750	48	48	48
Black Bay	52700	12	9	10
B L Hawk	7950	290	280	285
Bralorne	800	465	465	465
Broul Reef	500	19	19	19
Brunswick	905	15½	15¼	15½
Bunker H	35300	40½	38	40½
Cable	2500	15	15	15
Cadamet	32000	10	9	9
Cam Mine	4116	16	16	16
Camflo	20900	390	380	385
Camp Chib	2710	725	715	720
C Tung	23100	135	122	127
C Dyno	150	141	141	141
C Faraday	1700	300	299	300
C Jamisen	9300	120	110	119
Cdn Keeley	11200	12½	12	12½
Black Bay	52700	12	9	10
Bi

La Fraternité des Agents de Train négociera un nouveau contrat de travail avec le CNR

OTTAW9. (P.C.). — La Fraternité des Agents de Train CTC doit entreprendre jeudi prochain des pourparlers avec les autorités du Canadien National en vue d'un nouveau contrat collectif de travail et ce syndicat, fort de près de 20,000 membres, sera le premier à négocier à la lumière des propositions révolutionnaires faites la semaine dernière dans le rapport de la commission d'enquête Freedman relativement aux déplacements de personnel dans l'organisation des chemins de fer nationaux.

Le vice-président de la Fraternité des Agents, M. W. P. Kelly, a révélé hier que les négociateurs syndicaux ont l'intention de faire grand état, au cours des pourparlers, des recommandations du juge Freedman, notamment de celle où il invite le Canadien National à négocier avec ses employés syndiqués lorsque les changements d'ordre technologique viennent modifier les conditions de travail.

Le juge Freedman a dit que la présente loi du travail est injuste parce que les syndicats sont impuissants à intervenir, quand surviennent de tels changements, en raison du fait que leur contrat collectif de travail n'est pas encore expiré. Le juge a recommandé une modification de la loi et il a invité expressément le CN à vues à ce sujet.

Une recommandation en ce sens avait été mise de l'avant par la Fraternité il y a deux ans lors des négociations du contrat de travail qui expirera àla fin de décembre. Le voeux des syndiqués avait alors été mis de côté et les deux parties acceptaient le principe d'une hausse de salaires de cinq pour cent.

"Cette fois-ci, a dit M. Kelly, nous n'entendons pas ignorer en dernière minute cette recommandation et nous insisterons jusqu'au bout pour que cette protection soit accordée".

Quinze pour cent

Au sujet des salaires, la Fraternité réclame cette fois-ci une hausse de 15 pour cent pour les contrôleurs et les agents de train des convois de marchandises et de passagers. Elle demande en outre une revision des taux en rapport avec la distance parcourue de façon que le salaire correspondant à un itinéraire de 100 milles correspondra à six heures de travail au lieu de huit, c'est-à-dire qu ele CN devra commencer de payer du temps supplémentaire après six heures de travail plutôt qu'après huit heures.

L'an dernier, selon les chiffres fournis par le CN, les contrôleurs ont touché en moyenne $144 par semaine et les agents de train $130.

Dans le cas du personnel des cours ferroviaires, la Fraternité réclame une hausse de .9(l'heure au cours des deux prochaines années. Elle explique que les contremaîtres touchent présentement $2.66 et les employés ordinaires $2.46. Ces catégories d'employés correspondent à celles des contrôleurs et des agents de train dans les cours feroviaires.

A ce sujet, M. Kelly a affirmé qu'il n'était plus question d'une requête de cinq pour cent et que les employés du rail, depuis les deux dernières années, disposent de conditions nettement inférieures à celles qui prévalent dans d'autres industries.

La proposition nigérienne est une initiative heureuse

— M. Paul Martin

(Par la Presse Canadienne)

Le ministre canadien des Affaires extérieures, M. Paul Martin, a accueilli avec satisfaction la proposition du Nigéria de convoquer une conférence des chefs d'Etat du Commonwealth sur le problème rhodésien.

M. Martin, qui est à Paris pour assister à la réunion annuelle du conseil ministériel de l'OTAN, a affirmé hier que la proposition nigérienne est une initiative heureuse. Le gouvernement canadien communique actuellement avec le gouvernement nigérien pour lui faire connaître ses vues.

A Londres, M. Arnold Smith, secrétaire-général du Commonwealth, poursuit ses entretiens avec les délégations du Commonwealth et le gouvernement britannique pour tenter de trouver une solution à la crise rhodésienne.

Il semble que l'appui que la Grande-Bretagne vient d'accorder à la proposition du Kénya que les sanctions économiques soient rendus obligatoires pour tous les membres des Nations unies va dans le sens des revendications de l'opinion africaine.

Devait-elle refuser une telle mesure des Nations unies, la Grande-Bretagne ouvrirait sans doute la voie à une rupture massive des pays africains avec Londres et attiserait la campagne de ces pays contre le régime rebelle de M. Ian Smith.

En Rhodésie même, on rapporte des actes de violence contre la minorité blanche. En effet, quatre bombes à l'essence ont été jetées hier dans des maisons de la banlieue cossue de Salisbury. Trois maisons ont été endommagées mais personne n'a été blessé et les dégats semblent limités.

Ces actes de violence n'ont pas empêché le mouvement des Rhodésiens blancs vers leurs maisons de campagne où traditionnellement ils passent le congé de Noël.

Les pays africains ont pris plusieurs décisions importants au sujet de la crise rhodésienne.

Il a été annoncé hier au Caire que le gouvernement de la République arabe unie a proposé la tenue d'une réunion des ministres des Affaires étrangères des pays de l'Organisation pour l'unité africaine le 21 décembre prochain à Addis-Abeba. Cette réunion permettrait de reviser le projet de rupture collective des relations diplomatique avec le Royaume-Uni.

Le gouvernement du Kénya a décidé d'appliquer immédiatement un embargo sur le fret aérien vers la Rhodésie via Nairobi et a interrompu toute liaison par jet entre Nairobi et Salisbury.

Reprise des activités à l'aéroport de Dorval

MONTREAL — (P.C.) — L'aéroport international de Montréal annonce la reprise presque normale de ses activités après des délais causés par une tempête de neige qui s'abattait sur la métropole la nuit dernière.

Un porte-parole de la compagnie Air Canada a déclaré que les départs et les arrivées suivaient maintenant l'horaire prévu malgré certains délais dus aux annulations de dimanche soir.

Les dirigeants de l'aéroport déclarent pour leur part que tout est normal en ce qui les concerne.

"Nous pouvons contrôler toutes les arrivées et tous les départs. Tout retard dépendrait des compagnies elles-mêmes.

Le porte-parole d'Air Canada a ajouté que certains retards pourraient résulter de l'accumulation de passagers.

Le Canadien National ajoutait hier soir des voitures-lits à son train de nuit Montréal-Toronto pour pouvoir accommoder les passagers dont l'avion ne pouvait s'envoler.

Quatre pouces de neige sont tombés sur Montréal après qu'une pluie verglaçante eut couvert la métropole.

La circulation plus lente demeurait tout de même constante lors de cette seconde tempête de neige que connaît la région depuis le début de l'hiver.

On prévoit de la pluie et du verglas pour ce soir.

Le fait que la chute de neige ait pris fin pendant la nuit a permis le déneigement rapide par les équipes municipales. Le taux des accidents en a pour autant été diminué et la circulation a conséquemment été pratiquement normale ce matin.

On enregistrait des températures de 20 degrés dans la région de Montréal tandis que la Manicouagan voyait le mercure descendre à 36 sous zéro.

Les hausses de traitements ne seront pas annoncées avant vendredi

Ottawa (P.C.) — Un porte-parole, du Conseil du Trésor, a annoncé lundi que les hausses de traitements dont 67,000 fonctionnaires fédéraux doivent bénéficier, ne seront pas annoncées avant vendredi.

Le gouvernement a déjà annoncé des hausses variant entre quatre et six pour cent pour quelque 19,000 fonctionnaires de catégories professionnelles jeudi dernier et les autorités devaient faire connaître jeudi les hausses pour les fonctionnaires détenant des postes dans les bureaux et l'administration fédérale.

L'informateur a indiqué que le délai était causé par la longueur des nouvelles listes de paye: cela prend plus de temps qu'on l'avait prévu pour préparer cette liste.

Pearson termine ses vacances

Ottawa (P.C.) — Le premier ministre Pearson termine aujourd'hui ses 10 jours de vacances dans les Antilles et il entreprend une visite officielle de trois jours à Trinidad et Tobago avant de retourner à Ottawa.

M. et Mme Pearson quitteront leur petite île pour gagner Port of Spain au cours de l'après-midi. Ce soir, ils seront reçus à dîner par le premier ministre Eric Williams et quelques membres de son cabinet. La réception aura lieu à la résidence du haut-commissaire du Canada, M. Eric Gilmour.

Demain matin, le chef d'Etat canadien aura des entretiens avec son collègue antillais et Mme Pearson dînera au Women's Canadian Club. Au cours de l'après-midi, il y aura visite à la législature, à l'université, et conférence de presse du premier ministre à la télévision. En soirée, le gouverneur général ,Sir Salomon Hockoy, recevra ses hôtes à dîner.

M. Pearson doit arriver à Ottawa jeudi après-midi vers 4 hres 30.

LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC DEMANDE...

DES OFFRES

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS

Projet No 206-65
ST-HYACINTHE

A) Ameublement général en métal
B) Fauteuils et tablettes-écritoires de l'Auditorium et des amphithéâtres

Institut de Technologie Agricole de St-Hyacinthe, P.Q.

Seuls sont admis à soumissionner les entrepreneurs et compagnies spécialisés dans les travaux concernés et qui ont leur établissement principal dans la Province de Québec.

Un versement de $50.00, à l'ordre du Ministre des Travaux Publics (remboursable aux soumissionnaires seulement, sur remise des plans et devis, lorsque retournés en bonne condition dans les 7 jours qui suivent l'ouverture des soumissions) est requis pour obtenir plans, devis et documents au Ministère des Travaux Publics, 2275 est, avenue Laurier, Montréal.

Clôture des soumissions à 3:00 heures P.M. à la Chambre 33, Edifice "A", Hôtel du Gouvernement, Québec.

MARDI, LE 14 JANVIER 1966.

Garanties: chèque visé ou cautionnement de 10% à l'ordre du Ministère des Finances avec soumission. A la signature du contrat: cautionnements d'exécution et des obligations pour gages, matériaux et services, chacun pour 50% du prix du contrat.

Projet No 80-65

CONSTRUCTION DES BLOCS D'ANCRAGE Nord et Sud du nouveau pont de Québec, sur le fleuve St-Laurent, entre St-Nicolas et Ste-Foy.

Sont admis à soumissionner les entrepreneurs ayant leur principale place d'affaires dans la province de Québec.

Un versement de $100.00 (chèque visé ou mandat-poste à l'ordre du ministre des Travaux publics) est requis pour obtenir plans et devis. Ce dépôt est remboursable aux soumissionnaires seulement, sur remise des plans et devis, lorsque retournés en bon état dans les 30 jours qui suivent l'ouverture des soumissions.

Un contrat séparé sera accordé pour chacun des deux blocs d'ancrage.

Clôture des soumissions, à 3 heures p.m. au Bureau 33, Edifice "A", Hôtel du Gouvernement, Québec.

MERCREDI, LE 9 FEVRIER 1966

GARANTIES: A la soumission pour chaque bloc d'ancrage sera joint un chèque visé au montant de $250,000.00 à l'ordre du ministre des Finances du Québec ainsi qu'un engagement écrit d'une compagnie autorisée à se porter caution et financièrement acceptable, à l'effet qu'elle fournira au soumissionnaire les cautionnements exigés, si le contrat lui est adjugé.

Le sous-ministre
HERVE-A. GAUVIN

MINISTERE DE LA VOIRIE
Projet 4200-66

Construction de voies rapides, de voies de service, de chemins transversaux et d'un système d'éclairage sur la route No 2-B (chemin de la Côte de Liesse), dans la ville de Mont-Royal et les cités de Saint-Laurent et Dorval, comté de Jacques-Cartier.

Sont admis à soumissionner ceux qui ont leur établissement principal dans le Québec.

Un versement de $250.00 non remboursable, à l'ordre du Ministre des Finances, est requis pour obtenir les plans et devis nécessaires.

Chèque visé ou cautionnement de soumission exigé: $600,000.00.

Clôture des soumissions à 3 heures de l'après-midi (h.n.e.), lundi, le 10 janvier 1966.

Pour ce projet les documents nécessaires sont obtenus au ministère de la Voirie, Bureau E-5, Hôtel du Gouvernement, Québec.

Le Sous-ministre
Roger LaBrèque.

SERVICE GENERAL DES ACHATS
Projet No 364

12,200' Boyaux à incendie
Livraison différents endroits
Protection Civile
Clôture des soumissions: 11.00
A.M. H.N.E. 29 décembre 1965

Projet No 365

18 Pompes portatives à incendie
Livraison différents endroits
Protection Civile
Clôture des soumissions: 11.00
A.M. H.N.E. 29 décembre 1965

Projet No 366

500 Tonnes de chlorue de sodium
Type no 1, en sacs de 100 lbs. Entrepôt
Ministère de la Voirie,
Route Transcanadienne,
Montmagny, Cté Montmagny.
Clôture des soumissions: 11.00
A.M. H.N.E. 23 décembre 1965

Projet No 367

Equipement et accessoires de cuisine
Ecole Normale d'Hommes,
Rue Joliette, Sherbrooke, P.Q.
Clôture des soumissions: 4.00
P.M. H.N.E. 29 décembre 1965

Projet No 368

Contrat d'impression de: 500,000 Formulaires en continu, pour tabulatrices.
Ministère des Finances.
Clôture des soumissions: 4.00
P.M. H.N.E. 21 décembre 1965.

Pour tous ces projets, les documents nécessaires sont obtenus au Service général des Achats, Bureau des appels d'offres, 871 Chemin St-Louis, Québec.

Le Directeur
Georges Bussières

LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

VOTRE PARTENAIRE • SIÈGE SOCIAL: MONTRÉAL, P.Q.

Croissance de l'économie dans tous les secteurs

Extraits de l'allocution du Président de La Banque Provinciale du Canada, M. J.-Ubald Boyer, à la 65e assemblée générale annuelle des actionnaires, tenue à Montréal, le 14 décembre 1965.

La période qui s'achève marque la cinquième année d'expansion continue de l'économie canadienne. Dans l'histoire des cycles économiques au Canada, il s'agit là d'un fait exceptionnel. Selon les dernières prévisions, notre produit national brut dépassera, cette année, la borne du cinquante milliards de dollars. Et, ce qui est plus significatif encore, la valeur du taux de croissance atteindra neuf pour cent comme l'année précédente. Bien que l'on doive tenir compte d'une augmentation de l'indice général des prix pour apprécier cette croissance, il s'agit là des taux les plus élevés depuis 1956... Ces taux sont aussi supérieurs, en termes réels, à ceux des Etats-Unis et de plusieurs pays d'Europe.

Facteurs qui ont contribué à l'essor de l'économie

... Parmi les facteurs qui ont contribué à cet essor, nous signalerons d'abord la récolte exceptionnelle de céréales dans l'Ouest; la récolte de blé, de l'ordre de sept cent millions de boisseaux, n'a été que légèrement inférieure à la récolte historique de 1963. Par ailleurs, les dépenses des consommateurs se sont accentuées, tout autant pour l'achat de biens durables que de biens non durables. Ces augmentations ont été stimulées par une réduction de l'impôt sur le revenu. Dans le domaine des investissements, l'expansion de la construction s'est poursuivie à un rythme supérieur à celui de l'an dernier. Cette année, les résultats du second trimestre étaient de 25% supérieurs à ceux du premier trimestre. Pour ce qui est des investissements en équipements industriels, la hausse correspondante est de 20%. De plus, toutes les prévisions revisées d'investissements, dans les industries manufacturières, présentent des augmentations sensibles, sauf dans le cas de l'industrie des produits chimiques. Dans tous les cas, ces prévisions sont supérieures aux investissements effectués l'an dernier. Il en va de même dans le domaine des services d'utilité publique. Si tous ces projets se réalisent, on observera, pour l'ensemble de l'année, une augmentation de l'ordre de 20% des investissements publics et privés, par rapport à l'an dernier, rythme d'accroissement qui serait le plus élevé de la présente période d'expansion. Pour ce qui est des dépenses gouvernementales, on peut s'attendre, au niveau fédéral, à un budget équilibré, bien que l'ensemble des opérations de caisse sera sûrement déficitaire. Aux niveaux provincial et municipal, il semble que l'accroissement des dépenses sera supérieur à celui des recettes sur l'ensemble de l'année. Ce déficit vient donc accentuer la demande effective.

Ce qu'il faut conclure de ce bref examen, c'est que l'année 1965 représente une année de croissance équilibrée de la demande globale dans tous les domaines. C'est du moins ce que révèle l'augmentation des dépenses tant privées que publiques, dans tous les secteurs de la consommation et de l'investissement. Mais ces tendances ne sont pas sans exercer une certaine pression sur les prix, à mesure que l'on se rapproche du plein emploi...

La conjoncture financière

Cette évolution de l'économie a été soutenue par un accroissement, sans précédent depuis 1961, de tous les prêts des banques à charte. La masse monétaire s'est accrue à un rythme accéléré et supérieur à celui des années précédentes, soit de 9% au cours des dix premiers mois de l'année... Les signes d'un gonflement de la demande globale devenant manifestes, on a pu constater, depuis la fin du premier trimestre de l'année courante, une élévation sensible des taux d'intérêt sur les marchés financiers. Parallèlement à cette évolution, le portefeuille obligataire des banques à charte a continué de baisser, tandis que se développaient les prêts généraux. Le resserrement du crédit s'est accentué au milieu de l'été, à la suite de l'intervention de facteurs externes. Sur les marchés à court terme, ce n'est pas tellement l'élévation des taux d'intérêt que la pénurie même de capitaux qui fut caractéristique de cette période. A ces facteurs s'est ajoutée une faillite financière retentissante qui est venue troubler le marché monétaire. Depuis l'automne, on assiste à un plafonnement de la masse monétaire.

Le commerce extérieur

L'amélioration très sensible du surplus de notre balance commerciale avait contribué, l'an dernier, à la réduction du déficit chronique de nos opérations courantes. Par contraste, cette année, il semble qu'il y ait un retour à la situation antérieure. Notre compte des marchandises sera vraisemblablement déficitaire, à moins que le rythme des exportations de blé, vers la Chine et l'Union Soviétique, n'occasionne un léger surplus... Au chapitre des invisibles, le déficit sera plus prononcé que l'an dernier. Au total, il faut s'attendre à un accroissement du solde déficitaire global de la balance des comptes.

Quels sont les éléments qui agiront sur l'évolution à court terme de nos relations avec l'étranger?... Le Canada aura surtout à faire face au problème que lui pose le déficit de la balance américaine des paiements. Le problème deviendra de plus en plus aigu, dans la mesure où les Etats-Unis continueront à corriger ce déficit, qui était de l'ordre de 2.8 milliards de dollars l'ar. dernier. Les restrictions volontaires des sorties de capitaux recommandées par le président Johnson et dont les effets se sont déjà manifestés sur nos marchés financiers, pourraient avoir de lourdes conséquences pour notre économie...

Les liquidités internationales

Il est évident que l'objectif de la libéralisation des échanges internationaux est lié à la stabilité du système monétaire international et à l'existence de liquidités suffisantes et dont la solidité soit assurée. Or, cette solidité est basée, en partie, sur la confiance dans les devises-clés ou devises-réserves sur les marchés internationaux. Cette confiance elle-même repose, en partie, sur l'importance et la puissance des économies nationales dont la monnaie est utilisée couramment sur ces marchés. Elle repose aussi sur l'équilibre de la balance des paiements des pays à monnaie-réserve: les Etats-Unis et la Grande-Bretagne. Or, il est indéniable que le système qui consiste à utiliser des livres sterling, pour effectuer le tiers des transactions internationales, ne correspond plus à l'importance relative du Royaume-Uni dans le monde. De plus, on ne peut obtenir un accroissement des liquidités, sous forme de dollars américains, dans le circuit qu'au prix d'un très lourd déficit de la balance des paiements des Etats-Unis. Il apparaît évident que même si, à court terme, les liquidités actuelles suffiront à régler les déséquilibres courants, il deviendra urgent, d'ici quelques années, d'élargir le nombre de monnaies nationales appelées à jouer un rôle sur le plan international, tout en accordant un statut élargi aux institutions monétaires internationales déjà existantes.

Les capitaux étrangers

Il convient également de confronter les opinions au sujet des investissements étrangers, surtout américains, au Canada. D'une part, ceux qui craignent la mainmise de l'étranger sur notre industrie prétendent que l'intérêt national canadien est négligé par ceux qui investissent dans notre pays et que cette attitude est lourde de conséquences. D'autre part, ceux qui insistent pour qu'on laisse le champ libre à ces investissements, en font voir les effets bénéfiques en termes de revenus et d'emplois additionnels; cet argument est strictement économique. Mais tous soulignent la nécessité, pour le Canada, d'obtenir des capitaux massifs qui sont insuffisants sur les marchés canadiens. Il ne nous appartient pas de trancher ce débat. Mais nous voudrions souligner l'urgence d'une étude approfondie de cette question par les autorités fédérales et les organismes spécialisés qui s'y rattachent, afin que nos décisions soient basées sur des faits et non sur des opinions. Quant à nous, nous croyons que dans la mesure où les administrateurs demeurent guidés par des critères de rentabilité, et dans la mesure où persiste la concurrence entre ceux qui investissent au Canada, la question du contrôle ne constitue pas une menace au sens où certains l'entendent. Dans cette perspective, le rôle du gouvernement n'est pas de restreindre l'entrée des capitaux, mais de suivre de très près leur évolution et d'en tenir compte dans l'établissement de politiques cohérentes; l'essentiel est de rendre compatibles les divers champs de la politique économique canadienne.

Plein emploi et politique de main-d'oeuvre

L'un des résultats les plus frappants de cette période de cinq années d'expansion consiste dans la baisse continuelle du taux de chômage. Alors que la moyenne nationale de ce taux était de plus de 7% en 1961, on prévoit que ce taux moyen sera près de 4% pour l'ensemble de l'année 1965. Mais, ici encore, loin de nous complaire dans une attitude satisfaite, nous croyons qu'il faut tout mettre en oeuvre pour essayer de réduire ce taux de chômage, tout en veillant à maintenir et même à accroître la productivité de la main-d'oeuvre employée. Et il le faudra, si l'on veut atteindre les objectifs fixés dans le premier rapport du Conseil économique du Canada. Ces objectifs requièrent que le taux de chômage ne dépasse pas, en moyenne, 3% d'ici 1970. Cela demandera l'application d'une politique de main-d'oeuvre appropriée. Par là, nous entendons une politique visant à adapter l'offre à la demande de main-d'oeuvre dans chaque type d'occupation et chaque région. La poursuite de cette politique va nécessiter l'intensification des programmes de rééducation de la main-d'oeuvre en vue d'en accroître la mobilité occupationnelle, en dépit de l'inertie et même de la résistance que l'on pourra rencontrer... La rééducation devient une exigence primordiale dans le contexte d'une économie dont le développement est engagé dans une voie toujours plus technique...

La revision de la Loi sur les Banques

Nous avions souligné, dans notre rapport de l'an dernier, le bien-fondé de certaines recommandations de la Commission Porter sur le système bancaire et financier. Maintenant que nous avons pris connaissance d'un projet de Loi pour la revision décennale de notre système bancaire, nous sommes en mesure de juger de la façon dont le gouvernement semble vouloir tenir compte de ces recommandations. L'esprit du rapport Porter visait à rétablir, entre autres, une plus grande concurrence entre les participants aux marchés monétaires et financiers. Or, nous sommes forcés de conclure que certaines dispositions importantes du Bill C-102 ne respectent pas cet esprit.

Observons tout d'abord que la limite à 6% du taux sur les prêts interdit aux banques commerciales de faire affaire dans les domaines où le degré du risque encouru exige des taux plus élevés. Les clients éventuels, dans ces catégories de prêts, sont donc forcés de s'adresser à d'autres institutions; celles-ci, étant à l'abri de la concurrence des banques, sont aptes à demander et à obtenir des intérêts plus élevés et parfois excessifs. Par ailleurs, il est évident que si les banques pouvaient avoir accès à des catégories de prêts plus profitables, elles seraient en mesure de verser à leurs épargnants des intérêts plus élevés. Il apparaît donc que la suppression du plafond de 6% serait non seulement à l'avantage de tous les clients des banques, mais encore qu'elle profiterait à l'ensemble du public, en faisant prévaloir des taux concurrentiels qui augmenteraient l'efficience globale du système bancaire et financier.

Une autre disposition du projet de Loi oblige les banques à conserver une réserve secondaire de liquidités, pouvant être variée de 6 à 12%, sous forme de Bons du Trésor et de prêts au jour le jour. Cette réserve, qui était maintenue jusqu'à présent en vertu d'une simple entente entre les banquiers et la Banque du Canada, verra son existence sanctionnée par la Loi, à moins que l'on n'apporte un amendement à cette dernière. Il faut bien comprendre que cette réserve constitue, en partie, une façon peu onéreuse pour le Gouvernement d'obtenir des seules banques à charte des emprunts forcés. Nous espérons donc que cette mesure ne deviendra pas un trait permanent de notre système bancaire, mais sera considérée, par les autorités centrales, comme un instrument de la politique monétaire devant être utilisé uniquement dans les périodes critiques du cycle économique.

Chiffre record des prêts

Extraits de l'allocution prononcée par le Gérant général, M. Léo Lavoie.

Les facteurs les plus marquants qui se reflètent dans les états financiers du 65e exercice de la Banque, que j'ai l'honneur de présenter, sont: la forte croissance de nos prêts, une progression satisfaisante quoique moins rapide de nos dépôts, ainsi qu'une modeste hausse de nos profits.

Niveau record des prêts

Si l'on exclut les prêts hypothécaires et les prêts sur titres, les crédits accordés à la clientèle au cours de l'exercice se sont accrus de 41.1 millions de dollars, soit près de 14¼%, pour atteindre un niveau record de 326.3 millions à la fin d'octobre dernier. Toutes nos catégories d'emprunteurs ont bénéficié de cette croissance de nos prêts. Notre plan budgétaire de crédit à la consommation a marqué une augmentation d'environ 10 millions de dollars, ce qui représente quelque 50% de plus que l'an dernier.

Les prêts de la Banque aux municipalités et commissions scolaires avaient atteint 47.5 millions de dollars en fin d'octobre, soit quelque 60% de plus que douze mois auparavant.

Progression marquée des dépôts

L'ensemble de nos dépôts se totalisait à 511.6 millions de dollars en fin d'exercice, marquant une augmentation de 35.8 millions de dollars, soit environ 7½% de plus que l'an dernier. Je suis particulièrement heureux de pouvoir signaler les progrès satisfaisants des dépôts d'épargne des particuliers; la hausse de 19.2 millions de dollars enregistrée à ce poste correspond à un taux de croissance de 8½%.

Nos dépôts à terme autres que ceux des particuliers ont également fait voir une augmentation appréciable de 11.1 millions de dollars, ou près de 12%.

Portefeuille et réserves liquides

Comme l'augmentation de nos prêts commerciaux a été plus rapide que celle de nos dépôts, la Banque a dû modifier la répartition de son actif. Compensant une réduction de 12.2 millions de dollars dans ses prêts sur titres, les valeurs d'encaisse se sont accrues de 5.5 millions et le portefeuille de 1.8 million, de sorte que l'ensemble des liquidités a assez peu diminué en chiffres absolus. En pourcentage de l'actif total, cependant, qui a maintenant atteint le chiffre record de 543.1 millions de dollars, le total des avoirs en caisse et des valeurs négociables, qui forment 198.8 millions, représentent un taux de liquidité de 36.6%, comparativement à 40.2% l'an dernier.

Les réserves liquides de tout le système bancaire, quoique toujours abondantes, ont atteint des niveaux au-dessous desquels elles ont rarement descendu dans l'histoire des banques canadiennes.

Développement des affaires

Au cours de l'année, nous avons complété la réorganisation de nos structures administratives en formant quatre nouveaux bureaux régionaux pour le territoire de la région de Montréal. L'ensemble de notre réseau de succursales relève maintenant de la juridiction directe de nos huit surintendants de districts. Cette réforme permet donc d'offrir un service de qualité supérieure à la clientèle.

La Banque a ouvert cinq nouvelles succursales au cours de l'année, soit deux à Montréal-Nord et une respectivement à Québec, Ville de Laval et Baie-Comeau. Nous avons par ailleurs fermé notre bureau de Shelter Bay et transformé en agence notre bureau de Val-Brillant. En fin d'exercice, notre réseau était donc constitué de 200 succursales et de 168 agences.

Huit de nos anciennes succursales ont emménagé dans un local nouveau et quatre autres sont installées dans un bureau entièrement rénové.

La valeur aux livres des immobilisations de la Banque et de ses placements dans sa filiale "Les Immeubles Pro-Can Ltée" est inscrite à 11.9 millions de dollars au bilan de fin d'exercice, après déduction des provisions habituelles pour amortissements, ce qui marque un accroissement d'un quart de million environ sur le chiffre correspondant l'an dernier.

Amélioration des profits

Les opérations de l'exercice ont produit un profit de $4,463,115, après déduction des provisions habituelles pour la dépréciation de l'actif et les éventualités, ce qui représente quelque $160,000 de plus que l'an dernier. Après avoir pourvu au paiement d'impôts de $2,260,000, le profit net s'établit à $2,203,115, soit $2.45 par action, comparativement à $2.38 par action en 1964.

Les dividendes distribués aux actionnaires ont été portés à un total de $1.70 par action, laissant ainsi quelque 30% des bénéfices de l'année à ajouter à l'avoir aux livres des actionnaires et permettant de faire un autre virement de $700,000 à la réserve de prévoyance. Le capital et les réserves atteignent donc un total de 27.1 millions et représentent 5.3% du total de nos dépôts.

La progression de nos profits cette année a également été influencée par une revision substantielle de l'échelle des salaires payés au personnel de la Banque. Il y a donc lieu d'être satisfait de ces résultats.

Personnel et formation professionnelle

Nous avons au cours de l'année consolidé diverses activités en créant un service administratif distinct de formation professionnelle, et en regroupant les locaux où se donnait l'enseignement. Le cycle complet des cours est conçu de façon à compléter l'expérience acquise au travail en vue de fournir une formation bancaire complète et de permettre un avancement rapide. Le service de formation professionnelle dirige de plus de nombreux membres du personnel vers des cours dispensés par nos universités ou divers organismes. Dans le même domaine, la Banque se réjouit du projet de formation d'un Institut professionnel par l'Association des Banquiers Canadiens et y apporte tout l'appui possible.

Tous ces gestes concrets expriment, mieux que de simples mots pourraient le faire, le prix que nous attachons à la valeur de notre personnel. Il nous fait plaisir de rendre ici hommage à son esprit d'équipe et à son ardeur au travail, qui sont la source première des succès que remporte la Banque.

En terminant, je voudrais au nom des administrateurs et du personnel remercier vivement les quelque 5,400 actionnaires de la Banque pour la confiance dont ils témoignent envers la direction, et l'appui qu'ils lui apportent en de nombreuses occasions.

l'Action est membre de la Presse Canadienne, de l'Association des quotidiens du Canada et de l'Audit Bureau of Circulations.
Vive-président exécutif et rédacteur en chef : **Lorenzo Paré**
Directeur du journal : **Louis-Philippe Roy**
Directeur de l'information : **Rosaire Tremblay**
Chef du service des nouvelles : **Joseph-Louis Houde**
Directeur du tirage : **Joseph-R. Delisle**
Directeur de la publicité : **Louis-Philippe Vézina**
"L'ACTION" est imprimé et édité par la Compagnie de publication, L'Action Sociale Limitée, 3, Place Jean-Talon, Québec 2, P.Q.
Le ministère des Postes à Ottawa a autorisé l'affranchissement en numéraire et l'envoi comme objet de deuxième classe de la présente publication.

Pour toute annonce classée acceptable par téléphone, composez
522-4771
et demandez le poste 44

TARIF D'ABONNEMENT "L'ACTION"

Livraison par porteurs aux endroits ci-dessous :

Beauport, Cap-Rouge, Champigny, Charlesbourg, Charny, Château-d'Eau, Courville, Giffard, Gros-Pin, Lac-St-Charles, Ancienne-Lorette, Les Saules, Lévis, Loretteville, Notre-Dame-des-Laurentides, Orsainville, Québec, Québec-Ouest, St-David, St-Emile, Ste-Foy, St-Romuald, Sillery, Village Huron, Ville de Montmorency.

40 cents par semaine ou $17.00 par année; $8.75, 6 mois; $4.50, 3 mois, pour nos abonnés qui payent directement à nos bureaux ou à l'un de nos représentants.

Dans les autres centres où la distribution se fait par porteurs : 35 cents par semaine ou $15.00 par année; $7.75, 6 mois; $4.25, 3 mois.

Par la poste

Dans les provinces de Québec et du Nouveau-Brunswick :
1 an, $12.00; 6 mois, $6.25; 3 mois, $3.50
Ailleurs au Canada :
1 an, $15.00; 6 mois, $7.75; 3 mois, $4.25
Etats-Unis et pays étrangers :
1 an, $25.00; 6 mois, $12.50; 3 mois, $6.25

TARIF DES ANNONCES CLASSEES

Naissances, fiançailles, prochains mariages, décès, services anniversaires, grand'messes, messes de requiem, remerciements pour sympathie, $1.50 par insertion selon la formule ordinaire et chaque mot additionnel, trois cents.

Les avis de naissances, fiançailles et prochains mariages sont publiés sous la rubrique "l'Action Sociale", les autres dans l'avant-dernière page.

Reconnaissance ou remerciements pour faveurs obtenues : 30 cents.

Toute autre annonce classée

Une insertion de 25 mots ou moins, 50 cents par insertion, six insertions consécutives pour le prix de cinq, chaque mot additionnel — dépassant 25 mots — deux cents du mot par insertion. En-tête en noir, 25 cents additionnels par insertion; titre caractère plus gros que le 5 points — maximum 10 points, chaque ligne comptant un titre.

Annonce au mois, quatre fois le prix de six insertions pour 28 insertions consécutives, moins 10%.

Surcharge pour les annonces classifiées avec vignette, double tarif.

Les annonces composées dans un caractère autre que le 6 points et apparaissant dans les pages des annonces classifiées sont chargées à la ligne agate et comme suit :
1 insection : 12 cents la ligne agate;
6 insertions consécutives : 10 cents la ligne agate;
26 insections consécutives ou plus : 09 cents la ligne agate.

Les annonceurs n'auront droit qu'à un seul changement de copie par semaine.

Les annonces provenant de la campagne et réclamant un casier devront être accompagnées de 6 cents pour frais d'expédition du courrier.

Toutes les annonces doivent être données la veille, à l'exception des avis de décès que nous acceptons jusqu'à 11 heures a.m., pour publication le même jour.

Nous n'acceptons aucun avis de naissances, fiançailles ou mariages communiqué par la poste ou le téléphone; il en est de même pour les avis sans nom responsable.

Les annonces provenant du dehors de la ville sont strictement payables d'avance.

Tous les entrepreneurs de pompes funèbres de la ville et de la banlieue acceptent pour notre journal les avis de décès qu'on veut faire publier.

Argent à prêter

1ère et 2e HYPOTHEQUES: Québec, Lévis et banlieue: DEMERS, FORTIER, DEMERS, 41½ rue d'Auteuil, Québec. Tél.: 525-4909.
56053 2-11 (mar.j.s. au 30-12) 15

PREMIERE hypothèque 7%, 20, 25 ans, deuxième hypothèque, jusqu'à 85%, 10 15. 20 ans. Ville et campagne. Société Immobilière Frontenac, 1535, Garnier 681-2802. Soir : 525-9620.
56427 22-11 (1 ms) 15

ARGENT A PRETER en première hypothèque, résidentiel ou commercial, sur immeubles dans la Cité de Québec et banlieue. Baillargeon & Carrier, notaires. CREDIT HYPOTHECAIRE INC., 38 Desjardins, Québec. Tél.: 525-4637, demandez M. André Lepage.
56553 27-11 (1 ms)15

A vendre — Divers

CONCENTRES DU CHEF, indispensable pour réussir une bonne soupe. Aussi succulent dans patates pilées, sauces. Exigez (Du Chef) chez votre épicier. Si non appelez à : 663-3548.
56896 13-12 (1 ms) 21

LIVRES tout genre. Achat, vente, Canadiana. Aussi échangeons romans d'amours, marabouts, Romans-films, comics, pocket books. COMPTOIR DU LIVRE, 29, rue St-Vallier Est. — Tél.: 525-6402.
56384 18-11 (1 ms) 21

ATTENTION, ATTENTION ! Linge neuf et usagé directement de Boston Gros et Détail. Vendons, achetons, échangeons. Nouvelle administration. — MAGASIN D'OCCASION. 137, St-Paul, Québec.
56667 26-11 (1 ms) 21

CONTINUEZ les termes à $21.53 par mois pour ménage 20 morceaux encore en magasin. Vendrait en bloc ou séparement. Demandez GREGOIRE. Tél. : 524-9635 ou 529-9648.
56529 26-11 (1 ms) 21

LOT de télévisions garanties 1 an, réfrigérateur, poêles, laveuses excellentes condition, termes faciles. Achetons, vendons, échangeons. Location de télévision $12.00 par mois. R.-M. ELECTRONIQUE, 430 St-Vallier Ouest. S'adresser à Tél.: 529-3522.
56839 13-12 (1 ms) 21

MIMEOGRAPHE électrique de marque "AB Dick" en très bonne condition, à vendre avec cabinet plus table à dessin. Utilise encre à base d'huile. Offre raisonnable acceptée. Tél.: 623-1847.
14-12 (3 fs) 21

REPRISE de finance, offerte pour balance de compte, ces stocks de faillite de magasin sont pleinement garantis par les manufacturiers et payables entre $8 et $12 par mois comprenant plusieurs ensembles de chambre à coucher, cuisine, salon, poêle, réfrigérateur, laveuse, sécheuse, plusieurs magnifiques meubles stéréophoniques, machine à écrire, enregistreuse sur bandes magnétiques, téléviseurs de toutes sortes, aussi aubaine extraordinaire sur machine à coudre de toutes marques, service de voiture gratuit pour aller vous chercher et reconduire, sans aucune obligation. Pour plus d'informations, demander le gérant de crédit. 663-7243 ou 661-7293.
56382 18-11 (1 ms) 21

MEUBLES
APPAREILS électriques vendus à bas prix. Payons comptant vos meubles défraîchis. Vendons neufs à crédit. — CROTEAU LIMITEE, 25 St-Joseph Est, Québec. Tél.: 525-9426.
56563 29-11 (1 ms) 21

HENRI TURCOTTE LTEE
VENTE AVANT NOEL
PROFITEZ de nos prix spéciaux pour acheter vos cadeaux pratiques et durables, des meubles et appareils ménagers, grand choix de mobiliers de cuisine et de dinette, modèles 1966, table ronde, ovale, ou rectangulaire à 2, 4, 6, 8 chaises. Facilités de paiement si désiré. Nous ne permettons jamais à un concurrent de vendre à plus bas prix. Ouvert tous les soirs. HENRI TURCOTTE LTEE, 330, rue de la Couronne, Québec. Téléphone: 529-8365.
56981 11-12 (3 fs) 21

A vendre — Divers

AMEUBLEMENT de bureaux, pupitres, chaises, coffres-forts et tables à prix de débarras. Tél : 522-3306.
56542 23-11 (1 ms) 21

EQUIPEMENTS de boucheries neufs et usagés HOBART, Balance, hache-viande, trancheurs, scies, délicatiseur. VICTOR BUTCHER'S SUPPLY INC., 775 Côte d'Abraham, Québec. Tél.: 522-4934.
56754 4-12 (mar.j.s. au 31-12) 21

ENCHERES MARCEAU ENR.
VENDONS meubles et tous autres articles. Nous avons le plus grand choix de meubles neufs et usagés à bas prix. 110, rue ST-PAUL. Tél.: 692-0317.
56838 11-12 (1 ms) 21

A BAS PRIX
COMPTOIRS d'arborite et équipement de restaurants à vendre. LES ENTREPRISES ST-LAURENT, 1194, St-Jean, Québec.
56827 4-12 (1 ms) 21

Brûleurs à l'huile

NETTOYAGE de brûleurs et fournaises, distributeurs, carburateurs, A.P. et pompes, aussi distributeur des brûleurs Lynn. Ajustement de carburateurs. Seul dépôt de Service autorisé A.P. à Québec Service Rapide, L. Parent, 198, 3e Avenue, — Tél. : 524-4990.
56842 13-12 (1 ms) 35A

NETTOYAGE de brûleurs. Nettoyage de fournaises. Ajustement carburateur avec garantie. Huile à poêle traitée au Kleenflo, huile à fournaise (Service gratuit). Eug. Desroches & Fils Limitée, 569 ouest, St-Vallier. — 522-4946.
56840 13-12 (1 ms) 35A

Chambres à louer

CHAMBRES à louer avec permis de cuisine près du centre des loisirs St-Sacrement. Entrée seule. Pour informations : Tél. 681-1822.
11-12 3 fs) 44

Clavigraphes

CLAVIGRAPHES DE TOUTES MARQUES A LOUER. — $7.50 par mois ou 3 mois pour $18.00. GERALD MARTINEAU, 480, DORCHESTER, Québec. — Tél.: 525-8158.
55798 23-10 (2 ms) 60

S. LACOULINE INC., 550, Côte d'Abraham, Québec. — Tél.: 522-1539. Agent exclusif Clavigraphes OLYMPIA. Vente, service, Location machine additionner. Ameublement de bureau.
56552 27-11 (1 ms) 60

UNDERWOOD
AGENTS exclusifs CLEMENT & CLEMENT Inc., 555 est, boul. Charest. Tél.: 529-9244. Location $7.50 par mois ou $18.00 pour 3 mois. Réparons, vendons machines de toutes marques, rubans, carbone, fournitures.
563 16-11 (1 ms) 60

Commerce à vendre

BUANDERETTE automatique (haute ville) Bonne clientèle, 31 appareils. — Cause: maladie, IMMEUBLE INTER-CITY REALTIES ENR. Tél.: 524-4017 ou 524-5319.
56979 11-12 (6 fs) 66

Commerces demandés

COMMERCES demandés. Nous avons acheteurs sérieux, avec comptant. Immeubles Belvédère Ltée, courtiers. Tél. : 681-6358.
56389 26-11 (1 ms) 66A

Dentistes

Dr LEONCE LESSARD, chirurgien-dentiste, ex-interne de Forsyth Dental Infirmary, Boston. — Fermé les mardis et jeudis soirs. — 571, 3ième Avenue, Québec 3. Tél. Bur.: 524-3312 — Rés.: 527-3375.
56377 29-11 (1 ms) 74

Divers

TERRAIN à vendre et maison à louer. Aussi vieux meubles à vendre et fournaise à l'huile. Pour informations, — Tél.: 842-2069.
14-12 (1 fs) 75

BOUILLON pour malades, vieillards, goûters de bridge, collations d'écoliers, délicieux avec croûtons rôtis. Exigez "Du Chef" chez votre épicier. Si non, Tél.: 663-3548.
56896 13-12 (1 ms) 75

Ecoles

COURS PAR CORRESPONDANCE SECONDAIRE 8e à 11e année. garçons, filles et adultes.
INSTITUT RAYMOND
1475, Chemin Ste-Foy — Québec 6
56742 2-12 (1 ms) 81

INSTITUT LATIN
COURS CLASSIQUE PRIVE, Pré-classique, Méthode à Philo II. Prospectus gratuit. Professeur P.-E. Belleau, INSTITUT LATIN, 836, rue d'Aiguillon, Québec 4, Tél. : 523-3754.
56562 29-11 (1 ms) 81

INSTITUT DENYS
JOUR. SOIR. PAR CORRESPONDANCE. Cours de la 6e à la 12e année commerciale et scientifique. (Examens du ministère de l'Education). Conversation anglaise, comptabilité supérieure, sténo-dactylo, préparation à l'Ecole Technique, mathématiques. 722, Côte Ste Geneviève, Québec. Tél. : 529-3751 — 681-2808.
56834 9-12 (1 ms) 81

BART SCHOOL
751, COTE D'ABRAHAM, QUEBEC Jour, soir. Spécialité : conversation anglaise. Cours commercial anglais, français. POUR ENTREVUE TEL. 522-5889 — 522-6169 — 653-1533.
56744 2-12 (1 ms) 81

INSTITUT THOMAS INSTITUTE
JOUR et soir. Conversation anglaise. Cours commercial anglais et français. Cours spéciaux, sténographie, dactylo, comptabilité. 31 D'AUTEUIL. — Tél.: 522-7490.
56545 22-11 (1 ms) 81

Femmes, filles demandées

BEAUTY COUNSELORS a besoin de conseillères. Travail intéressant, expérience non requise, entraînement donné. Quelques heures de travail suffisent pour faire surplus d'argent. Ecrire à CASIER 1909, L'ACTION, Québec.
56685 1-12 (12 fs) 90

Hommes demandés

LA DIVISION DE LA MARINE DE LA G.R.C.

demande des gendarmes de la marine, célibataires, de 18 à 29 ans, ayant au moins 5'8" de taille, au moins une onzième année, pour le service des ponts et des compartiments de machine. Pour plus amples renseignements s'adresser au commissaire de la Gendarmerie royale du Canada, Ottawa 7, Ontario.
56924—11-12 (3 fs) 105

Femmes, filles demandées

FILLES demandées pour coudre. Pour informations se présenter à PERFECTION CORSET, 38 Champlain.
56959 13-12 (1 ms) 90

VOICI AVON
C'est le temps plus que jamais de vous renseigner. Quelques heures de travail par jour suffisent. Appelez
523-7706
TERRITOIRES LIBRES: Sts-Martyrs, St-Sacrement, Basse-ville, Orsainville, Ste-Odile, Stadacona.
13-12 (3 fs) 90

Hôpital maternité

POUR mères célibataires, service social professionnel, consultation, placement en foyer de pension ou en foyer de travail, rémunéré, orientation médicale et sociale. Prendre rendez-vous avec madame GHISLAINE REID-BROCHU ou ses assistantes, 43 d'Auteuil, Québec 4, C.P. 129 H.V. Tél.: 529-1751
56727 2-12 (m.j.s. au 30-12 (106 B

Instruments de musique

Grande Réduction
ACHETEZ MAINTENANT
Chansons—Instruments de Musique—Comptant ou mise de côté
Crédit Populaire
Accordage et réparation de pianos
FRED TREMBLAY
448, 1ère Avenue - Tél.: 524-1090
56381 18-11 (mar.j.s. ap 14-12) 115

Logements à louer

6 ST-STANISLAS, 2 pièces plus chambre de bain, cuisinette, chauffé et eau chaude. Pour informations, Tél.: 524-7585.
56874 7-12 (6 fs) 118 j.n.o.

LOGEMENT à louer, 4 pièces plus chambre de bain entrée "220" eau chaude $45, par mois le long de la route du comp Valcartier. Tél.: 842-7452.
14-12 (3 fs) 118

QUARTIER St-Jean-Baptiste, rue Scott, 6 pièces chauffé, "220", libre immédiatement, visible sur appointement. Pour informations, Tél.: 525-7537.
56798 3-12 (1 ms) 118

MAGNIFIQUES appartements 4½, 5½, 6 pièces, construction neuve, moderne, thermostat individuel, stationnement gratuit avec prise. 2 mois gratuit. Tél. : 522-4732.
56694 29-11 (1 ms) 118

ATTENTION L'ELYSEE
925, Myrand. Une des plus luxueuses maisons appartements à Québec. Insonorisée, ascenseur, piscine, terrasse, garage, incinérateur, thermostat individuel, meublé ou non. Poêle et réfrigérateur si désiré: 3½, 5½ pièces. Pour visiter. Tél.: 525-5427 ou 683-7474.
56565 29-11 (1 ms) 118 j.n.o.

AUX VERCHERES
30 STE-URSULE, 2 pièces meublé ou non, poêle, réfrigérateur, salle de bain, ascenseur, concierge, stationnement, épreuve du feu. Compagnie de FIDUCIE Nord Amérique. Tél.: 692-0673 et 663-6858, soir.
56524 20-11 (1 ms) 118

Local à louer

449, ST-JEAN 5 chambres, chambre de bain, idéal pour salon de coiffure, modiste. Face église St-Jean-Baptiste. — Aussi grand sous-sol, studio commercial, 443, St-Jean. Libre. Tél.: 527-6525.
56876 7-12 (6 fs) 119 A

Machinerie

MACHINERIE a vendre, souffleur Sicard, modèle senior, actionné par moteur "BUDA", 8 cyls, Camion "F.W.D." 7 tonnes équipé avec aile de côté et charrue "FRINK". Tracteur International "DROTT" TD 14, modèle 142 avec fourche à billots, Camion Mack, Tracteur modèle B 73. MACHINERIE MAHEUX, 75 est, Boul. Charest, 523-4167.
56543 23-11 (1 ms) 120

Maisons à vendre

VILLE STE-FOY, 6, 7, 8 pièces. W. LEGARE INC., 2835, Chemin Gomin Tél. : 653-3183 ou 653-4945.
56380 25-11 (1 ms) 127

ST-RODRIGUE, 46ième Rue est, près église et école, maison seule, 7 pièces et bain, libre à l'acheteur. Comptant requis : $1,000. RAYMOND BELANGER, notaire, 764 est, St-Joseph, Québec. — Tél.: 523-5352.
56391 20-11 (1 ms) 127

ORSAINVILLE, maison à vendre, 2 logements de 5 pièces, moderne, fini briques, grand terrain, directement du propriétaire. Revenu, $2,040, par année. Tél.: St-Raymond, 337-7409.
56944 10-12 (6 fs) 127

Maisons demandées

J'AI ACHETEUR sérieux pour maisons seules ou à revenus ainsi que pour commerce, terrains, etc. L. Hunt, 171, rue St-Jean, Québec. Tél.: 529-5582.
56741 2-12 (1 ms) 128

PROPRIETES demandées. Avons acheteurs sérieux. 2, 6 à 12 logements, ville et banlieue. Immeubles Belvédère Ltée, courtiers. Tél.: 681-6358.
56841 15-12 (1 ms) 128

Marchandises sèches

MARCHANDS COLPORTEURS
PORTEZ ATTENTION. Demandez notre nouveau catalogue illustré, envoyé gratuitement, vous démontrant assortiment au complet de marchandises sèches, vêtements et chaussures pour dames, hommes et enfants. Aussi marchandise à la verge et coupons. Une visite vous convaincra de l'immense choix des prix défiant toute compétition. MONTREAL JOBBING LIMITEE, 857-859, rue St-Joseph, est, Québec, P.Q.
56831 9-12 (1 ms) Mises Sèches.

LINGERIE GENERALE
ATTENTION MARCHAND, COLPORTEURS, JOBBERS. Achetez votre stock d'hiver et de printemps au prix du manufacturier. Patetots, habits, parkas, pantalons, robes, manteaux, costumes, literie de maison, sous-vêtements, chaussures. Demandez catalogues gratis. Satisfaction garantie ou argent remis. LA CIE ASSH INC., 842, St-Joseph Est, Québec.
56743 2-12 (1 ms) MDSES SECHES

Matériaux de construction

MATERIAUX neufs et usagés de toutes sortes, tels que bois de toutes sortes, plomberie, etc. Prix d'aubaine. Modern Plywood Reg'd: 74 BOUL. PIE XI, St-Gérard. — Tél.:842-1969.
56836 11-12 (1 ms) 137

10,000 pieds, 3 pouces embouvetés en pin, 20,000 pieds de planche, 1, 1 1-4, 1 1-2 pouces, 5,000 pieds 2 pouces, embouvetés, 200 feuilles de tôle galvanisée 3 x 7. Marcel Fortin, entrepreneur en démolition, 235, rue Léonard, Québec. Tél.: 523-9609.
56475 19-11 (1 ms) 137

MATERIAUX de construction neufs et usagés. Système de chauffage de toutes dimensions. Beam de fer de toutes dimensions. Spécialiste en démolition. Aussi assortiment complet d'équipement pour cuisine de restaurants. QUEBEC DEMOLITION, 209, route Nationale, Champigny. Tél.: 872-9520 ou 872-2455.
56378 16-11 (1 ms) 137

Matelas — Réparation

LOUIS ROUSSEAU, rembourreur. Spécialité : réparation de matelas et meubles, 500, 17e RUE, Limoilou, Québec 3. Tél. : 524-1480.
56765 9-12 (1 ms) 138

Médecins

Dr CHS RINFRET. Voies urinaires, médecine générale, maladies vénériennes, 885 est, rue St-Joseph, Québec, 10 à 11 heures et 2 à 4 heures. Le soir, lundi, mercredi et vendredi de 7 à 8 heures. — Tél.: 524-4061
56833 9-12 (1 ms) 140

AUTOMOBILES

ACCESSOIRES - PIECES
REPARATION - SERVICE

Accessoires d'autos

PARTIES D'AUTOMOBILES neuves et usagées de toutes marques. Aussi WINCH (Grues) USAGEES. Achetons chars usagés accidentés et "scrape". LUDGER FERLAND ENR., 661, 1ère AVENUE, Québec. Tél.: 524-2920.
56747 2-12 (1 ms) A.A.

MAURICE POIRIER INC.
PIECES NEUVES et usagées de toutes marques d'automobiles et camions — Différentiel, transmissions, radiateur, grilles, moteurs. Hoist ruxteil. Attention spéciale au courrier. S'adresser à 589, 1ère AVENUE. Tél. : 529-0661.
56748 2-12 (mar.j.s. au 29-1) A.A.

Autos demandés

ACHETONS autos comptant LEO RINFRET, 210 DU PONT QUEBEC. Tél.: 523-4708.
56701 30-11 (1 ms) A.D.

HUDON AUTOS
ACHETONS COMPTANT. Hudon Autos Enr., 1299, Dorchester-Nord, coin Julien. Tél.: 525-4769.
56746 2-12 (1 ms) A.D.

Autos à vendre

RINFRET AUTOS
1965 PONTIAC Laurentien, 1964 PLYMOUTH, 1964 CORVAIR Spyder, 1963 IMPALA, 1963 BEL-AIR, 1963 CORVAIR, 1962 IMPALA, 1962 BYSCAINE, 1961 PONTIAC convertible, 1960 FORD, 1960 ENVOY, 1959 PONTIAC, 1959 CHEVROLET, 210, Du Pont, Québec. Tél.: 523-4708.
56887 9-12 (1 ms) A.V.

Autos à vendre

1965 VOLVO
Canadienne automatique
1966 VOLVO démonstrateur; 1965 VOLVO automatique; 1964 CHEVROLET sedan $1,875.; 1964 BUICK Spécial $1950.; 1963 GALAXIE XL $1995.;1963 PONTIAC parisienne convertible, $1795.; 1963 FORD Galaxie sedan $1850.; 1961 VOLKSWAGEN $475.; 1961 ANGLIA $450.; 1961 CONSUL $675.; 1960 MONARCH sedan $850.; 1959 DODGE convertible $550.; 1959 MERCURY équipé $675.; 1959 PONTIAC $675.; 1957 CHEVROLET sedan $325.; 1962 VOLVO sport. — TURMEL AUTOMOBILE, 1385, Dorchester-Nord, Québec. Tél.: 522-2793.
56782 2-12 (1 ms) A.V.

HUDON AUTOS
AVEC GARANTIE. — 1965 Chevrolet, 1965 Super Sport Chevrolet, 1964 Chevrolet, 1964 camionnette Chevrolet, 1964 Buick décapotable, 1964 Impala 327, 1964 Ford, 1963 Pontiac, 1963 Starfire, 1963 Envoy, 1962 Envoy, 1962 Mercury, 1962 Galaxie, 1961 Oldsmobile, 1961 Volkswagen panel, 1961 Gordini, 1961 Pontiac, 1960 Monarch, 1959 Chrysler, 1959 Peugeot, 1959 Studebaker, 1958 Custom Royal, 1958 Chevrolet, 1957 Mayfair, 1957 Volkswagen, 1957 Mercury, 1957 Ford, 1956 Plymouth, 1956 Custom Royal, 1956 Buick, 1956 Meteor, 1955 Dodge, 1955 Buick, transmission ordinaire, et plusieurs autres, 1299 DORCHESTER, coin Julien. — Tél.: 525-4769.
56978 14-12 (6 fs) A.V.

Information sportive

On jouait, paraît-il, au golf, il y a 100 ans et les balles utilisées étaient alors fabriquées de cuir bourrées de plumes.

J.-W. CANTIN & FILS INC.
74, rue St-Joseph Ouest

Grand assortiment de mobiliers de chambre, mobiliers de cuisine (chromés), chesterfields, télévisions, radios, réfrigérateurs, poêles électriques, coffres en cèdre, sleighs d'enfant, miroirs, lampes sur table et sur pied, cendriers, etc. — Tél. : 525-4519
56426 22-11 (1 ms) CAD. des Fêtes

Postes de commerce

POSTE DE COMMERCE à vendre ou à louer, pouvant servir de bureau, pour médecin, dentiste, coiffeuse, restaurant, tabagie, grand logement privé au-dessus du magasin. Superficie 4,296 pi. — S'adresser à Tél.: 681-3114.
56525 20-11 (1 ms) 171 A

Réparations de laveuses

REPARATIONS de laveuses de toutes marques, ordinaire et automatique. Avons pièces en stock pour un meilleur service. Ouvrage garanti. FOYER DES LAVEUSES ET MEUBLES, 239, St-Vallier ouest. Tél.: 529-9648.
56837 11-12 (1 ms) 188A

BEATTY SERVICE

Réparation de laveuses Beatty, Connor, Bendix
Pièces pour toutes marques
QUEBEC SERVICE DE LAVEUSES INC.
213, 3e Avenue,
Québec — 529-8479
56702 30-11 (mar.j.s. au 27-1) 188 A

Réparations de meubles

REMBOURRAGE MODERNE
REPARATION, transformation et remodelage de meubles, recouverts, 251, Notre-Dame-des-Anges, Québec. — Tél.: 522-7558.
56832 9-12 (1 ms) 189

Réparation de stéréos

AUSSI: Réfrigérateurs, télévisions, poêles, laveuses, sécheuses, enregistreuses. — Consultez: Service Maguire, 681-7731. Service dans 24 heures.
56749 2-12 (1 ms) Rép. de Stéréos.

Servantes demandées

ON DEMANDE une ménagère pour deux personnes seulement. Pour informations, s'adresser à: Tél.: 527-9038.
57021 14-12 (6 fs) 198

MAGNIFIQUE OCCASION pour 2 amies ou soeurs d'apprendre l'anglais, tout en gagnant de l'argent. Aides ménagères désirées pour famille à Toronto, Ont. Séjour six mois ou plus. Transport remboursé. Chambre privée, chambre de bain. Chambre et pension, plus salaire. Ecrire à Mme Susan FREEDMAN, 5 Renoak Drive, Willowdale, Ont.
56973 11-12 (3 fs) 198

Spécialistes

DR LEO ROBERT
EX-ELEVE DES HOPITAUX DE PARIS
Spécialité maladies de la peau et du cuir chevelu, 969, avenue des Erables, Québec. Tél.: 522-1003.
55942 30-10 (mar.j.s. au 28-12) 202

Tabac en feuilles

FUMEURS, ATTENTION ! J'ai les meilleurs tabacs en feuilles, plus bas prix du marché. Gros et détail. Liste de prix sur demande. Spécial : 50 cigares pour $2.35. Pipes à $0.95. RENE ST-JEAN, 564, de la Couronne, Québec.
56554 27-11 (mar.j.s. au 25-1) 204

Terrains demandés

TERRES demandées pour du comptant ou échange, propriété à revenus. IMMEUBLE INTER-CITY REALTIES ENR. Tél.: 524-4017 ou 524-5319.
56980 11-12 (6 fs) 211

Vendeurs demandés

VENDEURS
REPRESENTANTS, représentantes, plein temps ou partiel pour le district de Québec et les environs. Prospects fournis. Généreuse commission, s'adresser: M. POIRE, vendredi et lundi, de 9 heures a.m. à 6 heures p.m., 2510, Chemin Ste-Foy. Tél.: 656-6521.
56950 10-12 (6 fs) 214

Une cité qui a un nom et de grandes ambitions

Par STEPHEN SCOTT

GOLD RIVER, C.-B. — (P. C.) — Gold River est une localité d'où l'on a une vue splendide mais c'est à peu près tout, du moins pour l'instant. C'est une simple tache brune sur le tapis vert des forêts qui recouvrent les montagnes abruptes des côtes occidentales de l'île de Vancouver.

Vous pouvez vous rendre à Gold River par la voie des airs, à condition que vous ne craigniez pas de survoler les crêtes des montagnes, ou encore par bateau et même en empruntant une route tortueuse d'une longueur de 50 milles servant au transport des billes. Quelle que soit la route que vous choisissiez, les chances sont que le voyage sera hasardeux.

La voûte céleste sert de toit à l'unique école publique et un lac d'eau stagnante sert de terrain de jeux aux enfants. La rue principale, qui n'a pas encore reçue de nom, est un véritable nuage de poussière par beau temps ou une mer de boue par temps pluvieux. Les futures terraces sont des jardins encaissés, dans le sens lit téral du mot.

En dépit de cela, les hommes d'affaires se font la lutte pour savoir lesquels auront le privilège de s'établir en ces lieux et les promoteurs de la ville consacrent une somme considérable à la publicité. L'aménagement de Gold River a été entrepris par la compagnie Tahsis, de Vancouver, dans le but de loger les employés mariés travaillant en forêt et ceux qui travailleront à la future usine de papier journal présentement en construction.

D'ici deux ans, ce magnifique plateau situé à 120 milles de Vancouver — par route aérienne — et à 50 milles de la ville la plus proche, devrait être une active localité de 2,000 à 3,000 habitants.

Plan directeur

Le plan directeur prévoit la construction d'un centre commercial, d'un cinéma, d'un hôtel, voire même d'une taverne, et d'un centre récréatif. Les fils électriques seront enfouis sous terre et une station relais sera intallée au sommet d'une montagne pour retransmetttre les programmes de télévision en provenance de Vancouver et Victoria.

Gold River doit offrir ce qu'il y a de mieux pour la simple raison que la compagnie Tahsis livre une concurrence serrée aux autres compagnies forestières de la Colombie pour attirer des travailleurs spécialisés de toutes les régions du Canada.

Le coordonnateur du projet, M. Mike Norris, dit que les techniciens des usines de pâtes et papiers ne se contentent plus comme jadis des cabanes avec lits superposés et des cuisine en plein air d'autrefois.

"Ils ne font pas que passer comme les bûcherons d'autrefois", dit-il. "Pour attirer les travailleurs qualifiés, ils nous faut aménager une ville moderne. Les gens viendront tant de l'extérieur que de l'intérieur de la province uniquement parce qu'il fera bon vivre ici."

Maisons de $18,000

Les familles qui s'installeront à Gold River, située au confluent des rivières Gold et Heber, auront le choix entre l'achat d'une maison unifamiliale de $18,000 avec hypothèque de 30 ans à bas intérêt, ou loger en appartement.

Trois petits lacs seront asséchés et comblés. L'école élémentaire, où les élèves pourront être pensionnaires, sera érigée sur le lit d'un de ces lacs asséchés. La terre provenant du fond des lacs servira à recouvrir les parterres avant d'ensemencer les gazons.

La compagnie Tahsis dépensera $15,000,000 pour faire de Gold River une ville moderne mais les dirigeants de la compagnie tiennent à signaler qu'il ne s'agira pas d'une ville fermée. Aussi, s'attend-on à ce que l'entreprise privée consacre des capitaux considérables une fois que la ville sera ouverte.

Une trentaine de familles seront les premières à s'installer et à former un conseil de sept membres.

On visite l'Afrique

Le nombre des touristes étrangers en Afrique du Sud a augmenté de 21 pour cent entre 1963 et le début de l'année 1965.

Décès de M. M. Vignola

M. Marcel Vignola, époux de dame Reine Carbonneau, est décédé le 10 décembre, à l'hôpital Ste-Foy, à l'âge de 38 ans et 3 mois.

Il demeurait à 265, des Chênest ouest.

Outre son épouse il laisse dans le deuil sa fille, Marie. Sa mère, Mme Lorenzo Vignola.

Ses frères et soeurs, beaux-frères et belles-soeurs : M. et Mme Magella Duchesneau (Jacqueline Vignola), M. et Mme Jean Racine, (Gisèle Vignola), M. et Mme Rosaire Vignola (Claire Grenier), M. et Mme André Blais (Colette Vignola-Martin), M. et Mme Ronald Doiron (Ginette Vignola), M. Jacques Vignola, M. Jean-Pierre Vignola, M. et Mme Harold Cantin (Georgette Carbonneau), M. et Mme Robert Carbonneau (Thérèse Raymond), M. et Mme André Roberge, Elianne Carbonneau.

Les funérailles ont eu lieu ce matin en l'église Sainte-Odile.

L'inhumation s'est faite au cimetière Saint-Charles.

La direction des funérailles était confiée à la maison Germain Lépine Ltée de Québec.

Décès de Mme Damase Lortie

Mme Damase Lortie, née Louisa Labrecque, épouse de M. Damase Lortie, est décédée le 9 décembre 1965 à l'âge de 92 ans. Elle demeurait au 538, rue St-Olivier, Québec.

Outre son époux, Mme Lortie laisse dans le deuil ses fils, sa fille et ses belles-filles : M. et Mme Albert Lortie (Anna-Marie Gilbert), de Chicoutimi, M. et Mme Henri Lortie (Carmen Côté), M. et Mme Jean-Paul Lortie (Juliette Bourboin), M. et Mme Fernand Lortie (Georgette Brulotte), M. et Mme Louis-Philippe Lortie (Marie-Claire Normandeau) et Mlle Louise Lortie, ainsi que plusieurs petits-enfants.

Les funérailles ont eu lieu lundi le 13 décembre 1965, en l'église St-Jean-Baptiste et l'inhumation au cimetière Notre-Dame de Belmont.

A VENDRE
PRESSES D'IMPRIMERIE
PRESSE AUTOMATIQUE "KLUGE" 12 x 18, très bonne condition ..... $1,000.
PRESSE VERTICALE "MIEHLE", V-36, usagée ..... $600.
LES PRESSES & ACCESSOIRES D'IMPRIMERIE ENR.
253, rue St-Paul, Québec — Tél.: 522-8224

BRIDGE CONTRAT

Par Louisette-F. PARADIS Maitre Br.

HABILE STRATAGEME :
C'est du Pierre Albarran.

Le coup que nous allons illustré, tiré du livre du Docteur Romanet : LES BASES DU BRIDGE MODERNE, est un de ces jeux défensifs où il faut changer ce qui aurait été la façon normale de conduire le coup en une autre . . . plus avantageuse, car elle trompe le déclarant sur la position des cartes et lui FAIT REDOUTER DES DANGERS QUI N'EXISTENT PAS.

	♠ R D 4 ♥ A R V 10 ♦ A 8 3 2 ♣ R 6	
♠ 9 2 ♥ 9 8 6 5 4 ♦ R V 6 5 ♣ 4 2	N O E S	♠ A V 10 7 5 3 ♥ D 3 ♦ 10 9 ♣ D 8 3
	♠ 8 6 ♥ 7 2 ♦ D 7 4 ♣ A V 10 9 7 5	

Sur l'ouverture de 2 S. Atout de Nord, Sud avait nommé 5 Trèfles. Ouest avait entamé du 9 de Pique pour le Roi et l'As d'Est qui était en l'occurrence, le brillant et imaginatif Jacques Lerville. Celui-ci réalisa que le contrat était probablement imperdable, sa Dame de Trèfle étant destinée à être prise en impasse. Il conçut alors un excellent stratagème : il contre-attaqua du 3 de Coeur !

Le déclarant n'imagina pas que ce 3 de Coeur pût être autre chose qu'un singleton, et tira le Roi et l'As d'atout sans impasse. Après quoi, il rejoua Coeur et refit l'impasse du Valet, pour établir deux défausses . . . mais la Dame de Coeur de Jacques Lerville tomba sur la table avec un claquement joyeux. Le retour à Carreau fit sauter l'As du mort et Sud dut concéder deux levées de chute ! !

AVIS

Il y aura les deux prochains mardis à l'Union Commerciale à 8 h. p.m., précises les tournois hebdomadaires pour se mériter des dindes comme premiers prix pour les quatre premiers joueurs en Nord-Sud EST-OUEST si c'est un Mitchell et dès que les tournois recommenceront en janvier 1966 tous les autres tournois-duplicates seront joués comme par le passé tous les lund

Concert de la chorale "Claire-Fontaine"

La chorale "Claire-Fontaine" a eu de nombreux succès depuis sa fondation en octobre 1962, notamment elle a obtenu la deuxième place lors du concours du Festival de Musique 1965 qui eut lieu à Québec et à Chicoutimi pour les éliminatoires. Ce prix leur valut l'occasion d'aller chanter à la Place des Arts, à Montréal, durant l'été.

On est invité à venir écouter la chorale "Claire-Fontaine", composée d'étudiantes de l'école normale François-Delaplace, dirigée par François Provencher, samedi le 18 décembre 1965, à 8 h. 30, à l'auditorium de l'école normale Laval.

Cette soirée est organisée par la régionale de Québec de la F.N.Q. (Fédération des Normaliens du Québec).

Les vertus du bois

Livre pour livre, le bois est l'un des matériaux de construction les plus forts. Ses fibres sont plus fines que les cheveux d'un homme mais elles ont une résistance supérieure de beaucoup à un filament d'acier de la même proportion.

Palais MONTCALM

Billets en vente aujourd'hui
Du 16 au 21 déc., à 8 h. 30 p.m.
Le 17 "GALA", à 9 h. p.m.
Le 19 matinée à 2 h. p.m.

LES FEUX FOLLETS

BALLET FOLKLORIQUE NATIONAL CANADIEN

Ensemble de 65 musiciens, chanteurs et danseurs

UN SPECTACLE FORMIDABLE

Les 17-18-19 : $2. à $4.
Les 16-20-21 : $2. à $3.50
Matinée : $1. à $3.

à QUEBEC

Convocations

Mardis Universitaires. — A l'amphithéâtre 1-C du pavillon des Sciences humaines, à 8 h. 30 p.m., conférence de M. Alphonse St-Jacques : "Pourquoi je ne suis pas marxiste".

Amitiés Judéo-Chrétiennes.— A 8 h. 15 p.m., chez les Soeurs de Jésus-Marie, 2047 chemin St-Louis, conférence de M. l'abbé Jean Martucci, commissaire général du Pavillon Chrétien de l'Expo 67.

Chambre de Commerce de Ste-Foy. — Au Holiday Inn, à 6 h. 30 p.m., conférence de l'honorable Jean Lesage.

ACTIVITES FEMININES

Club Altrusa. — Chez Kerhulu, à 6 h. 15 p.m., dîner annuel de l'Age d'Or auquel assisteront 20 dames seules. Chants par la chorale Haendel.

Association des consommateurs. — Réunion de l'exécutif, à 8 heures p.m., au sous-sol du Conseil Central des Oeuvres.

Association des étudiantes infirmières. — Assemblée générale à l'hôpital St-Sacrement, à 7 h. 30 p.m.

DEMAIN

TLNF. — Lancement officiel du pavillon de l'opéra chez Mme Jean Lesage, à 11 heures a.m.

Cercles des femmes canadiennes. — A 2 h. 45 p.m., au Château Frontenasc, conférence de Me Gérard Delage.

Arts

Club musical des dames.—Au Château Frontenac, à 8 h. 30 p. m., on présente Shirley Verrett, mezzo-soprano.

Musée du Québec. — Exposition des oeuvres de Martel-Soucy-Taillefer.

50 Artistes Inc. — Au Centre d'achats Place Ste-Foy, exposition de peintures de Léo Ayotte et Marcel Bellerive.

● **Le capitaine Raymond Dussault vient d'être affecté à la Commission de Trêve au Vietnam où il servira pendant un an. Le capitaine Dussault quittera le Canada au début de janvier à destination de Saigon via Vancouver et Hong Kong.**

ciné BULLETIN

Voir "Valeur morale des films" chaque vendredi
COTES MORALES ET HORAIRES

On trouvera dans cette rubrique quotidienne la classification morale des films actuellement projetés sur les écrans dans les cinémas de Québec et de la Rive Sud.

La classification morale est établie sur les films par l'Office catholique national des techniques de diffusion.

Les cotes morales s'inspirent aux meilleures sources. Elles ont une valeur pour le film auquel elles s'appliquent. Il va sans dire qu'elles ne peuvent témoigner pour le reste du programme si reste il y a.

SIGNIFICATION DES COTES MORALES

T — TOUS : Films visibles par tous, y compris les enfants.
AA — ADULTES et ADOLESCENTS : Films qui en général peuvent être vus sans danger par tous les spectateurs ordinaires des salles de cinéma (16 ans et plus).
A — ADULTES : Films qui ne conviennent qu'aux gens formés, soit qu'ils présentent des problèmes moraux d'adultes, soit qu'ils traitent d'un sujet trop sérieux pour les jeunes.
AR — ADULTES AVEC RESERVES : Films qui présentent des dangers, soit à cause des scènes suggestives de la thèse qu'ils développent, de certaines idées qu'ils émettent, soit encore en raison de l'atmosphère qui s'en dégage.
D — A DECONSEILLER : Film dangereux pour tous, ne peuvent que nuire à la majorité des adultes et porter préjudice à la santé spirituelle et morale de la société.
P — A PROSCRIRE : Films franchement condamnables au point de vue religieux et moral.

BIENVILLE. — La sage-femme, le curé et le bon Dieu (AR) à 7.30. Les sept mercenaires (AA) à 8.10 hres.

CANARDIERE. Mademoiselle Scampolo (A) à 1.00, 4.20, 7.45, Cons- 6.15, 9.40. Fin à 11.15. (2e semaine).

CAPITOL. — Représentation continue: Mirage de la vie (A) à 2.00, 6.00, 10.00. Trois filles à marier (AR) à 4.00 et 8.00.

CARTIER. — Die, Die, My Darling (AR) à 1.05, 4.20, 7.40. Cat Ballou (AA) à 2.25, 6.05, 9.25. Annonces à 2.40 6.00, 9.20. Fin à 11.05.

CINEAC 7e ART. Huit et demi (AR) à 1.20, 3.36, 5.50, 8.28. Sujets courts à 1.00, 8.08. Fin à 11.00.

CLASSIC. — A l'ouest du Montana (AA) à 1.00, 4.25, 7.50. Trente-six heures avant le débarquement (A) à 2.30, 5.50, 9.25. Fin à 11.20 hres.

EMPIRE. — Le bonheur (P) à 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00. Sujets courts. Fin à 11.00. (5e semaine).

IMPERIAL. — Sujets courts à 1.00, 4.21, 7.39. L'assassin est dans l'annuaire (A) à 1.11, 4.32, 7.53. Les temps sont durs pour les vampires (AR) à 2.43, 6.01, 9.22. Fin à 11.11 hres.

LAIRET. — Le Zinzin d'Hollywood (T) à 1.00, 5.27, 10.07. La chute de l'empire romain (AA) à 2.32, 7.06. Nouvelles à 6.59. Annonces à 10.01. Fin à 11.39 hres.

LAURIER. — Le couteau dans la plaie (AR) à 12.45, 4.25, 7.50. Nouvelles à 2.35, 9.40. Le glaive du conquérant (A) à 2.50, 6.15, 9.55. Fin à 11.30 hres.

LEVIS. — Les cavaliers de la terreur (AA) à 7.30. Laissez tirer les tueurs (A) à 9.05 hres.

LIDO. — L'empreinte du dragon rouge (AR) à 7.30. L'amant de cinq jours (P) à 9.15 hres.

PARIS. — Actualités à 12.30, 3.35, 8.15. Alibi pour un meurtre (AR) à 12.40, 3.45, 6.35, 9.50. Le mouton (AA) à 2.00, 5.10, 8.25. Fin à 11.15 hres.

PIGALLE. — Douce violence (D) à 12.30, 3.55, 6.50, 10.05. Le Scorpion (AR) à 2.00, 5.20, 8.35. Actualités à 3.45 et 8.25 hres.

PRINCESSE. — La fureur des hommes (AA) à 1.00, 6.01. Sujets courts à 2.38, 7.39. L'amour à 20 ans (AR) à 2.44, 7.55. Opération coffre-fort (A) à 4.31, 9.32. Fin à 11.02 hres.

RIALTO. — Le soldat récalcitrant (A) à 12.30, 3.34, 6.26, 9.30. Les monstres de l'île en feu (AA) à 2.00, 5.04, 7.56. Nouvelles et annonces à 3.22, 9.18. Fin à 11.90 hres.

SILLERY. — Le cave se rebiffe (AR) à 7.30. Il faut marier papa (AR) à 9.20. Fin à 11.15.

STE-FOY (Salle ALOUETTE). — What's New Pussycat ? (D) à 1.15, 3.17, 5.19, 7.21, 9.28. Courts métrages à 1.00, 3.02, 5.04, 7.06, 9.13. Annonces à 1.10, 3.12, 5.14, 7.16 et 9.23 hres.

STE-FOY (Salle CHAMPLAIN) La chute de l'empire romain (AA) à 2.32, 7.06. Le Zinzin d'Hollywood (T) à 1.00, 5.27, 10.07. Nouvelles à 6.59. Annonces à 10.01. Fin à 11.39 hres.

ST-ROMUALD. — Gordon, chevalier des mers (AA) à 7.30. Les pieds dans le plat (T) à 9.10.

STUDIO 9. — Thomas, l'imposteur (A) à 7.30 et 9.45 hres.

VICTORIA. — A l'ouest du Montana (AA) à 1.00, 4.25, 7.50. Trente-six heures avant le débarquement (A) à 2.30, 5.50, 9.25. Fin à 11.20 hres.

Décès de Mme Philias Brochu

Mme Philias Brochu, née Poméla Corriveau, épouse de feu Philias Brochu est décédée le 11 décembre à l'hôpital Général de Québec, à l'âge de 78 ans et 3 mois. Elle demeurait au no 4, rue St-Pierre.

Elle laisse dans le deuil ses enfants, gendres et belles-filles: M. et Mme Trefflé Roy (Marina Brochu), M. et Mme Roméo Brochu (Bruna Gignac), M. et Mme Armand Brochu (Jeannette Bisson), Mme Joachin Gagné (Marguerite Brochu), M. et Mme Gérard Fortin (Lucienne Brochu), M. et Mme Fernand Cloutier (Madeleine Brochu), M. et Mme Lucien Brochu (Thérèse Lamontagne), M. et Mme Marcel Brochu (Fernande Blais), M. et Mme Mario Clavet (Jeannine Brochu), Mme Antonio Brochu et Mme Wilfrid Brochu; ses frères : MM. Joseph et Eugène Corriveau; ses belles-soeurs : Mmes Léo, Joseph et Eugène Corriveau, Sylvio Deschesne et Aimé Bilodeau; ses beaux-frères : MM. Joseph Lafrance et Aimé Bilodeau.

La dépouille mortelle est présentement exposée à 318, Chemin de la Canardière. Les funérailles auront lieu mercredi le 15 décembre 1965 en l'église de Notre-Dame des Victoires.

Les funérailles ont été confiées à la maison Germain Lépine Ltée de Québec. L'inhumation aura lieu au cimetière de Berthier-en-Bas.

Service des signaux

EN DESCENDANT

Sorel, 100 — Pass. 11.30-13 Rockcliffe Hall, 10.00-13 Makaweli.
Trois-Rivières, 68 — Arr.: 10.30-13 Teverya. 13.15-11 Carisholm, 11.20-11 Braheholm, Dept. 08.15-13 White Rose Grondines, 41 — Pass. 10.40-13 Kasugasan Maru. 11.45-13 White Rose, 10.25-13 Transamerca, 12.40-13 Bro River.
Québec — Arr.: 13.50-12 Chicago, 17.40-12 J. E. Simard, 11.30-11 Hudson Transport, 12.15-11 Holwarthy Beacon 13.00-11 Algosoo, 2?.45-11 Texaco Warrior, 15.15-10 White Rose, 14.40-10 Woldingham Hill, Dept. 19.00-12 Chicago, 16.00-11 Imperial St Lawrence, 19.00-11 François L. D., 12.00-13 Leada, 20.00-10 D.O.T. Mink, 22.45-10 Marcell M H Pass. 13.15-13 Espa, 12.40-13 Saldura.
St-Jean, 14 — 09.30-12 Patricia G. Linder, 14.40-12 Fort Lauzon.
Escoumins, 122 — 00.20-13 Utrecht, 02.25-13 Mika, 03.15-13 Monica Smith, 03.40-13 Halifax, 04.30-13 Chicago, 04.30-13 Gridefield, 05.50-13 Carisholm, 00.15-12 Torr Head, 00.30-12 Espenhefm, 02.05-12 Seakite, 02.15-12 Wildura, 03.30-12 Jos. Simard, 03.35-12 François L. D. 23.03-12 Goldstone, 23.10-12 Dagan 22.55-12 Anna Pyesthus, 23.35-12 Montréal City, 21.50-12 Manchester Miller, 22.25-12 Eshkol, 01.05-11 Lake Ontario, 01.45-11 Leopaul, 02.15-11 Misto, 12.55-11 Cap Delgado, 07.25-11 Allison, 20.15-11 Langjakull, 10.15-11 D.O.T. Mink, 10.30-11 Marcel M. H., 23.05-11 Cabot, 23.55-11 Imperil St-Lawrence, 24.00-10 Hoegh Traveller, 23.00-10 Viborg, 23.20-10 Sidacca, 22.50-10 Prins Maurits, 23.25-10 Ljubija, 20.55-10 Leada, 19.30-10 Richard Koselowsky, 21.20-10 Germont, 23.30-10 Visund.

EN MONTANT

Escoumins, 122 — 04.05-13 Arogana, Fenja Dan 21.00-14, Fraternity 22.10-13, Bejusta 14.00-14, Sneland 15.00-13 Sandviken 06.00-14
St-Jean, I.O., 14 — 07.25-13 Fort Lauzon.
Québec, 0 — Arr. 14.05-12 Transinland, Depart 09.30-13 J. Edouard Simard, Pass. 17.35-12 Holtheim, 14.45-12 Cacouna, 02.50-13 Pointe Noire.
Trois-Rivières, 68 — Arr. 11.40-11 Caxton.
Sorel, 100 — Pass. 10.30-13 Adna.
Cap St-Michel, 125 — 09.35-13 Oriental Venus. 12.35-13 Hudson Transport 09.15-12 Granefors, 21.05-11 White Rose, 12.05-11 Naess Lion, 20.10-11 Makawell, 14.15-10 Cabot, 19.05-10 Coastal Creek, 13.35-10 Thorstream.
Montréal, 139 — 18.10-10 Valparaiso, 18.20-11 Fort Ramezay, 18.15-11 Cairnesk, 10.35-13 Texaco Warrior.

SERVICES SPÉCIAUX

MONTRES PENDENTIFS
ALLEMANDES — SUISSES — FRANÇAISES

Le plus grand choix aux plus bas prix à Québec

MONTRES LONGINES
BULOVA - ACCUTRON, etc

Faites réserver pour Noël
COMPTANT OU CREDIT
Escompte Spécial !

BIJOUTIER DIAMANTAIRE — HORLOGER IMPORTATEUR
Omer Rousseau
802 est, rue St-Joseph, Québec
COIN MGR-GAUVREAU
14-12 (1 fs) S.S.

DIAMANT GARANTIE
PLANS DE CREDIT
Epargnez de 20% à 50% au comptant
OMER ROUSSEAU
BIJOUTIER - IMPORTATEUR DIAMANTAIRE
802 ST-JOSEPH — QUEBEC
14-12 (1 fs) S.S.

Décès de M. A. Hutcheson

M. Arthur Hutcheson, employé civil au département des Richesses naturelles, époux en premières noces de feu dame Armandine Pagé, en secondes noces de feu dame Blanche Dufour et en troisièmes noces de dame Amélia St-Louis, est décédé le 13 décembre 1965 à l'âge de 66 ans. Il demeurait au 1270, 3ième Avenue, Québec.

Outre son épouse, il laisse dans le deuil son fils, ses filles, sa belle-fille et ses gendres : M. et Mme Armand Hutcheson (Lucette Germain), de Montréal, M. et Mme Paul Gloutnay (Jeannette Hutcheson), de Montréal, M. et Mme Roger Garneau (Joan Hutcheson), de Charlesbourg et Mlle Betty Hutcheson, de Charlesbourg; ses frères, ses soeurs, ses beaux-frères et se belles-soeurs: M. et Mme Freddy Hutcheson, M. et Mme Frank Hutcheson, Mmes Pauline et Marguerite Hutcheson, M. Lévis Angers, M. et Mme Louis Fradette, M. et Mme Paul Pagé, M. et Mme Frédérick Dufour, M. et Mme Cyrice Dufour, M. et Mme Charles Dufour, ainsi que plusieurs neveux et nièces.

M. Hutcheson repose présentement à la résidence funéraire Arthur Cloutier et Fils Ltée, 990, 1ère Avenue. Les funérailles auront lieu jeudi le 16 décembre 1965 en l'église St-Fidèle et l'inhumation aura lieu au cimetière St-Patrice.

Décès du Frère Rosaire Chiquette, s.v.

Né à St-Roch de Québec le 21 février 1918, Rosaire fréquenta encore jeune le Patronage St-Vincent de Paul, de la côte d'Abraham.

Après quelques années d'études au Séminaire de Québec et au Collège des Jésuites, il s'orienta vers la vocation de Frère et, le 17 août 1936 il entra au Noviciat des Religieux de St-Vincent de Paul.

Il fit profession le 19 mars 1939 et prononça ses voeux perpétuels le 19 mars 1946.

Après s'être dévoué dans plusieurs de nos maisons du Canada : à St-Hyacinthe, à St-Roch, à Lévis et à Montréal, il fut choisi comme un des premiers membres de notre fondation missionnaire, en Afrique, à Bobodioulasso; il s'y dépensait depuis 1956 avec un succès remarquable. C'est au cours de son voyage de repos qu'il fut soudainement terrassé par une crise cardiaque, le dimanche 12 décembre 1965.

Les funérailles auront lieu jeudi, le 16 décembre, à 9 heures a.m., en l'église St-Vincent de Paul de Québec. L'inhumation se fera au cimetière de la communauté, à Charlesbourg.

avis de décès

ALAIN. — A l'hôpital de St-Raymond le 12 décembre 1965 à l'âge de 63 ans et 11 mois est décédé M. Raoul Alain, directeur des funérailles de St-Raymond, époux de dame Marguerite Gingras.

Les funérailles auront lieu jeudi à 10 heures.

Départ des salons mortuaires Raoul Alain, 101 St-Joseph à 9 heures 45 pour l'église de St-Raymond et de là au cimetière paroissial. 13-12 (3 fs)

BAZIN. — A Ste-Foy, le 13 décembre 1965, à l'âge de 70 ans, est décédé M. Alexandre Bazin, ex-voyageur de commerce, époux de feu dame Marguerite Brown, demeurant à 2741, Montarville, Ste-Foy.

Les funérailles auront lieu jeudi, à 9 heures.

Départ de la résidence funéraire Arthur Cloutier & Fils Ltée, 1025, Route de l'Eglise, à 8 heures 45, pour l'église de St-Louis de France et de là au cimetière Belmont. 14-12 (3 fs)

BILODEAU. — A Québec le 11 décembre 1965 à l'âge de 42 ans, est décédé M. Gaston Bilodeau, employé civil au fédéral, époux de dame Germaine Vézina, demeurant à 378 24e Rue.

Les funérailles auront lieu mercredi à 9 heures.

Départ de la rés. funéraire Arthur Cloutier & Fils, 990 1ère Ave., à 8 heures 45 pour l'église St-Paul Apôtre et de là au cimetière Belmont. Le trajet se fera en automobile. 13-12 (2 fs)

BISSON. — A Québec, le 13 décembre 1965, à l'âge de 88 ans, est décédée dame Léontine Vézina, épouse de feu M. J.-Auguste Bisson, demeurant à 980, rue Manrèse.

Les funérailles auront lieu jeudi, à 9 heures.

Départ du funérarium Germain Lépine Ltée, 300, Chemin Ste-Foy, à 8 heures 45, pour l'église de Notre-Dame du Chemin et de là au cimetière Belmont. 14-12 (2 fs)

BRETON. — A St-Ferréol, cté de Montmorency, le 13 décembre 1965, à l'âge de 80 ans, est décédée dame Exélia Paré, épouse de feu M. Louis Breton, demeurant à 28 Royale, St-Ferréol.

Les funérailles auront lieu jeudi, à 10 heures.

Départ des salons mortuaires de la Maison Georges Guillemette, 301, rue Royale, St-Ferréol, à 9 heures 45, pour l'église de St-Ferréol, et de là au cimetière paroissial. 14-12 (1 fs)

BROCHU. — A l'hôpital Général le 11 décembre 1965 à l'âge de 78 ans et 3 mois est décédée dame Pamela Corriveau, épouse de feu Philias Brochu demeurant à 4 rue St-Pierre.

Les funérailles auront lieu mercredi, à 9 heures.

Départ du funérarium Germain Lépine Ltée, 318, Chemin de la Canardière, à 8 heures 45, pour l'église de Notre-Dame des Victoires et de là au cimetière de Berthier-en-Bas. 13-12 (2 fs)

CHIQUETTE. — A Québec, le 12 décembre 1965, à l'âge de 48 ans, est décédé le Révérend Frère Rosaire Chiquette, religieux de St-Vincent de Paul.

Les funérailles auront lieu jeudi, à 9 heures, en l'église de St-Vincent de Paul de Québec.

Les restes mortels sont exposés au Patronage, 804, Côte d'Abraham. L'inhumation se fera au cimetière de la communauté à Charlesbourg. 14-12 (2 fs)

DROLET — A Québec, le 13 décembre 1965, à l'âge de 43 ans, est décédée dame Lucienne Blanchet, épouse de M. Toussaint Drolet, employé aux Presses de l'université Laval, demeurant à 1480, rue Cadillac.

Les funérailles auront lieu jeudi, à 9 heures 15.

Départ de la résidence funéraire Arthur Cloutier & Fils Ltée, 990, 1ère Avenue, à 9 heures, pour l'église St-François d'Assise et de là au cimetière St-Charles. Le trajet se fera en automobile. 14-12 (2 fs)

DUMONTIER. — A Berlin, New Hampshire, le 11 décembre 1965, est décédée dame Jeanne Pontbriand, épouse du Dr Paul Dumontier, demeurant à Berlin, New Hampshire.

Un premier service sera chanté mardi, le 14 décembre, à 8 h. 30, en la paroisse Ste-Anne de Berlin, N. H La dépouille mortelle sera exposée mardi, à 6 heures, au salon funéraire Gilbert & Turgeon Ltée, 58 avenue Bégin, d'où le départ se fera mercredi, à 8 heures 45 pour l'église Notre-Dame et de là au cimetière Mont-Marie de Lévis. 13-12 (2 fs)

FOURNIER. — A Montmagny, le 11 décembre 1965, à l'âge de 71 ans et 11 mois, est décédé M. J.-L. Alexandre Fournier, époux de dame Marthe-Elise Morin.

Les funérailles auront lieu mercredi, à 9 heures 30.

Départ des salons mortuaires Laurent Normand, 115, rue St-Louis, Montmagny, à 9 heures 15, pour l'église de St-Thomas et de là au cimetière paroissial. 13-12 (2 fs)

GRAVEL. — A Château-Richer, le 11 décembre 1965, à l'âge de 48 ans et 5 mois, est décédé subitement M. Louis-Philippe Gravel, employé civil, époux de dame Maria Robert, demeurant à 16, Côte de la Chapelle, Château-Richer.

Les funérailles auront lieu jeudi, à 10 heures.

Départ de la résidence funéraire de la Coopérative des Frais Funéraires, 7851, avenue Royale, à 9 heures 45, pour l'église de Château-Richer et de là au cimetière paroissial. 13-12 (3 fs)

HUOT. — A Boischatel, le 13 décembre 1965, à l'âge de 79 ans et 1 mois, est décédé M. Herménégilde Huot, époux de feu dame Emérilda Laberge, demeurant à 5523, avenue Royale, Boischatel.

Les funérailles auront lieu jeudi, à 9 heures 30.

Départ des foyers funéraires J. Bouchard & Fils, 1740, rue Bardy, angle de la Canardière, à 9 heures, pour l'église de Boischatel et de là au cimetière paroissial. 13-12 (3 fs)

HUTCHISON. —A Québec, le 13 décembre 1965, à l'âge de 66 ans, est décédé M. Arthur Hutchison, employé civil au Département des Richesses naturelles, époux en premières noces de feu dame Armandine Pagé, en secondes noces de feu dame Blanche Dufour et en troisièmes noces de dame Amélia St-Louis, demeurant à 1270, 3ième Avenue.

Les funérailles auront lieu jeudi, à 10 heures.

Départ des salons mortuaires Arthur Cloutier & Fils, 990, 1ère Avenue, à 9 heures 45, pour l'église de St-Fidèle et de là au cimetière St-Patrice. Le trajet se fera en automobile. 14-12 (2 fs)

LAMBERT. — A Québec, le 12 décembre 1965, à l'âge de 44 ans et 9 mois, est décédé accidentellement M. André Lambert, époux de dame Simone Ratté, demeurant à 87 ouest, des Chênes.

Les funérailles auront lieu jeudi, le 16, à 10 heures.

Départ de la résidence funéraire Sylvio Marceau Inc., 270, Marie de l'Incarnation, à 9 heures 40, pour l'église de Ste-Odile et de là au cimetière St-Charles. 13-12 (3 fs)

NOEL. — A Ste-Euphémie de Montmagny, le 12 décembre 1965, à l'âge de 76 ans et 9 mois, est décédé M. Joseph Noël, époux de dame Omérine Noël.

Les funérailles auront lieu jeudi, à 10 heures.

Départ de la maison mortuaire de Ste-Euphémie de Montmagny, à 9 heures 45, pour l'église de Ste-Euphémie et de là au cimetière paroissial. 13-12 (3 fs)

PARENT. — A Québec, le 12 décembre 1965, à l'âge de 79 ans et 1 mois, est décédé M. Ludger Parent, époux de feu dame Antoinette Miville, demeurant à St-Grégoire, Montmorency.

Les funérailles auront lieu mercredi, à 9 heures.

Départ de la nouvelle résidence funéraire Wilbrod Robert Inc., 938, avenue Royale, Beauport, à 8 heures 45, pour l'église de Beauport et de là au cimetière de Montmorency. 13-12 (2 fs)

POULIOT. — A Montmagny, le 11 décembre 1965, à l'âge de 92 ans, est décédée dame Emma Gaulin, épouse de feu M. Joseph Pouliot.

Les funérailles ont eu lieu ce matin, à 10 heures, en l'église de St-Thomas de Montmagny et l'inhumation a eu lieu au cimetière paroissial. 14-12 (1 fs)

SANSFAÇON. — A Giffard, le 12 décembre 1965, à l'âge de 61 ans, est décédé M. Joseph Sansfaçon, époux de dame Jeanne Boies, demeurant à 3521, avenue Royale, Giffard.

Les funérailles auront lieu mercredi, à 9 heures.

Départ de la résidence funéraire Wilbrod Robert Inc., 3221, avenue Royale, Giffard, à 8 heures 45, pour l'église de Giffard et de là au cimetière paroissial. 13-12 (2 fs)

SERVICES ANNIVERSAIRES

AUDET. — Jeudi le 16 décembre 1965, à 8 heures, en l'église de St-Fidèle (Limoilou), sera csanté le service anniversaire de dame Joseph-Edmond Audet, née Yvonne Fortier.

Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.
57006 14-12 (2 fs) S.A.

Unité sanitaire de Lévis

Mardi 14 décembre

HOTEL-DIEU DE LEVIS ET HOPITAL DE CHARNY:
CHARNY:
Clinique de BCG.
Hôtel de Ville, de 2 à 3 heures: clinique de puériculture et d'immunisations et Vaccin Sabin (bébés et prescolaires).

CHARNY:

Petit Couvent, examen dentaires.

CHRIST-ROI:

Couvent, examens médicaux dentaires.

Mercredi 15 décembre
LEVIS:

Bureaux, clinique dentaire (sur rendez-vous).

ST-NICOLAS:

Salle de l'école Marguerite d'Youville, de 2 à 3 heures: clinique de puériculture, d'immunisations et de Vaccin Sabin (bébés et prescolaires).

LAUZON:

Sous-sol de la sacristie (salle St-Vincent de Paul) de 2 à 3 heures: clinique de puériculture, d'immunisations et de Vaccin Sabin (bébés et precolaires).

CHARNY:

Petit Couvent, examens dentaires.

ST-ROMUALD

Ecole Maria Dominique, examens médicaux scolaires.
Jeudi 16 décembre

LEVIS:

Bureaux de l'Unité Sanitaire, de 2 à 3½ heures; clinique de puériculture, d'immunisations et de Vaccin Sabin (bébés et prescolaires).

CHARNY:
Petit Couvent, examens dentaires.

Vendredi 17 décembre
HOTEL-DIEU DE LEVIS ET HOPITAL DE CHARNY:
Clinique de BCG.

LEVIS:
Bureau de l'Unité Sanitaire, cliniques dentaires (sur rendez-vous).
ST-HENRI:
Couvent, examens médicaux scolaires.

LA TÉLÉVISION A QUEBEC

4 CFCM-TV | 5 CKMI-TV | 11 CBVT-TV

OFFREZ DES FLEURS CHOISIES! Salon Fleuri
135 est, St-Joseph Québec
Choix complet de FLEURS NATURELLES ou ARTIFICIELLES
COMMANDEZ PAR TEL. 524-5218

AUJOURD'HUI

MARDI

CANAL 5
9.30 A.M.
Music
9.58
Opening
10.00
Canadian Schools
10.30
Friendly Giant
Musique
10.45
Chez Hélène
11.00
Musique
Butternut Square
11.20
Across Canada
11.28
Aujourd'hui à CBVT
11.30
Long métrage — "Un taxi pour Tobrouk" — Adultes et adolescents — Film de guerre, avec Charles Aznavour, Lino Ventura, Maurice Biraud et Hardy Kruger. En Afrique du Nord, cinq soldats français se voient confier la mission de faire sauter un dépôt d'essence derrière les troupes allemandes.
11.50
CBC TV News
12.00 P.M.
Dessins animés
12.10
Horaire commenté
12.15
Nouvelles et météo
12.30
De tout, de tous
1.00
Palmarès
Téléjournal
1.05
Long métrage — "L'esclave de Rome" —Adultes — Film d'aventures, avec Rossana Podesta, Guy Madison et Mario Petri. Durant la guerre des Gaulois contre les légions romaines, une jeune Gauloise est capturée par un centurion.
1.30
TV Bingo
2.00
Féminité
2.30
Québec Power — Clinique sur la buanderie
Music
2.45
La sieste — "Bonjour jeunesse" — Adultes et adolescents — Mélodame, avec Yannick Malloire et Christian Fourcade. Une fillette incomprise et maltraitée s'enfuit dans une montagne avoisinante. Mélo classique. Piètre réalisation. — Beaux paysages.
2.55
Opening
3.00
To Tell The Truth
Femme d'aujourd'hui
3.25
Take Thirty
4.00
Capitaine Bonhomme
The Bonnie Prudden Show
Bobino
4.30
Razzle Dazzle
La boite à Surprise
5.00
Télé-Popeye
Cartoons
Bob Morane

CANAL 4
5.30
Guignole et Barbarin
Music Hop
Ti-Jean Caribou
6.00
Télé-Québec
Autumn Edition
Hebdo-Sport
6.30
After 6 : "Platinum High School"
Téléjournal
6.45
Supplément régional
6.46
Nouvelles
6.50
Rond-Point
7.00
Tout le monde en place
Aujourd'hui
7.30
Surboum
8.00
The Red Skelton Hour
7ème Nord
8.30
Cré ! Basile
Route 66
9.00
Tentez votre chance
Front Page Challenge
9.30
Destination danger
The Dick Van Dyke Show
De 9 à 5
10.00
News Magazine
Le sel de la semaine — Magazine d'actualité avec Fernand Séguin
10.30
Bon voyage
The Public Eye
11.00
Nouvelles et météo
CBV-TV News
Téléjournal
11.10
Nouvelles sportives
11.14
Viewpoint
11.20
Heure exquise — "La bête aux sept manteaux" — Adultes et adolescents — Drame d'aventures, avec Jules Berry et Meg Lemonnier. Un gentilhomme provoque lui-même le cambriolage de sa demeure pour mieux atteindre une bande redoutable. Intérêt clairsemé.
Late Scores
Supplément régional et météo
11.25
Sign Off
Nouvelles sportives
11.30
Ciné-Club — "La sécheresse" — Adultes et adolescents — Drame social, avec Atila Iorio et Maria Ribeiro. Chassée de son village par la sécheresse, une famille cherche une terre hospitalière. Document révélateur. Sobre et réaliste.
12.38 A.M.
Fin des émissions
1.00
Fin des émissions

DEMAIN

MERCREDI

Horaire sujet à changement à 9 heures, à cause du lancement de Gemini VI.

CANAL 5
9.00 a.m.
Music
9.28
Opening
9.30
Quebec Schools
10.00
Canadian Schools
10.30
Friendly Giant
Musique
10.45
Chez Hélène
11.00
Musique
Butternut Square
11.20
Across Canada
11.28
Aujourd'hui à CBVT
11.30
Long métrage — "Son seul amour" — Adultes — Mélodrame, avec Ferruccio Tagliavini et Sabine Bethman. Une jeune femme mariée revoit un homme qu'elle avait autrefois passionnément aimé.
11.50
CBC TV News
12.00 P.M.
Dessins animés
12.10
Horaire commenté
12.15
Nouvelles et météo
12.30
De tout, de tous
1.00
Palmarès
Téléjournal
1.05
Long métrage — "Le septième juré" — A déconseiller — Drame, avec Francis Blanche, Bernard Blier et Danièle Delorme. Juré dans un procès, un meurtrier fait acquitter celui qui est accusé à sa place. Intéressant. Invraisemblances. Tendancieux Images intolérables.
1.30
T.V. Bingo
2.00
Féminité
2.30
La sieste — "La Castiglione" — Adultes — En vedette : Yvonne de Carlo, Georges Marshall et Paul Meurisse. — Ce drame historique se passe à l'époque de Napoléon III avec son élégance, sa légèreté et aussi ses drames tel, l'attentat d'Orsini qui termine ce film. Réalisation soignée. Très romancé.
Music
2.55
Opening
3.00
To Tell The Truth
Femme d'aujourd'hui
3.25
Take Thirty
4.00
Le capitaine Bonhomme
Descent of Gemini 6
Bobino
4.30
La boite à surprise
5.00
Télé-Popeye
Cartoons
Thierry la Fronde

CANAL 4
5.30
Rin-Tin-Tin
Music Hop
La vie qui bat
6.00
Télé-Québec
Autumn Edition
Jeunesse oblige
6.30
Combat
Téléjournal
6.45
Nouvelles
Supplément régional
6.50
Rond-Point
7.00
Denis, la petite peste
Aujourd'hui
7.30
Escouade criminelle
Let's Sing Out
8.00
O.K. CracKerby
Le bonheur des autres
8.30
La soirée du hockey — Détroit à Toronto
Bob Hope Theatre
Cinéma — "Ça va être ta fête" — Adultes et adolescents — Film policier, avec Eddie Constantine, Barbara Laage et Stéphan Schnabel. Un agent secret arrive à Lisbonne en mission spéciale. Il doit retrouver un homme que des espions ennemis veulent faire disparaître. Quelques originalités de montage.
9.30
Festival — "Juno and the Peacock"
10.15
A vous les experts
Cartes sur table
10.30
Devinez juste
10.45
Histoire de civilisation
11.00
Nouvelles et météo
CBC-TV News
Téléjournal
11.10
Nouvelles sportives
11.14
Viewpoint
11.20
Heure exquise — "Cinq millions comptant" — Adultes — En vedette : Jane Sourza, Ded Rysel et Geneviève Kervine. Ce film d'une profonde gaieté frôle parfois le comique. Inspiré d'une opérette donnant ainsi l'occasion d'entendre des chansons interprétées par Jean Bretonnière. Les différents héros se retrouvent, grâce à une émission radiophonique . . . intitulée "5 millions comptant".
Late Scores
Supplément régional et météo
11.25
Penthouse 5 : "The Fuzzy Pink Nightgown"
11.26
Nouvelles sportives
11.31
Les Incorruptibles
12.30 A.M.
Fin des émissions
12.52
Sign Off
12.45
Fin des émissions

Egout intermunicipal

Les négociations vont bon train à la Régie des eaux

par Claude GRAVEL

Les consultations semblent se poursuivre à la Régie des eaux en ce qui concerne le projet d'un égout sanitaire intermunicipal. Dans des lettres qu'elle a fait parvenir à la cité de Charlesbourg, qui avait présenté la requête pour ce projet d'égout intermunicipal, la Régie fait savoir que la municipalité de St-Dunstan du Lac Beauport a demandé un délai pour étudier la requête, que la municipalité de Charlesbourg-Est a donné son acceptation du projet, que la ville de Québec-Ouest semble favorable au projet mais qu'elle a demandé un rapport à son ingénieur et que, finalement, la municipalité de Loretteville a comparu relativement à cette question.

On sait par ailleurs que cet égout sanitaire intermunicipal qui est présentement étudié devrait desservir 18 municipalités et installations gouvernementales dans la banlieue nord de Québec. C'est la Régie des eaux qui doit déterminer quelles municipalités et organismes seront appelés à participer à son aménagement. La Régie convoque présentement, pour des auditions, les municipalités et organismes touchés par ce projet.

4e AVENUE EST

Par ailleurs, une résolution présentée hier soir par l'échevin Marius Fortier, lors d'une séance du conseil municipal de Charlesbourg, demande à la ville de Québec d'appuyer la demande de Charlesbourg voulant que la 4e avenue est demeure ouverte à la circulation, une fois terminée la construction du boulevard métropolitain.

La cité de Charlesbourg fait valoir que Québec est intéressée par cela, étant donné que la fermeture de la 4e avenue est, qui a son prolongement dans la capitale, aurait pour effet de détourner la circulation sur la 1ère avenue est.

La demande finale serait envoyée au ministère provincial de la Voirie.

Nouveaux fonctionnaires nommés à la Commission du Service civil du pays

OTTAWA — (P.C.) — La Commission du service civil a annoncé aujourd'hui la nomination de cinq nouveaux fonctionnaires pour diriger son programme revisé de recrutement et de conservation du personnel.

La semaine dernière, la commission a désigné quatre hommes à ces postes au traitement de $19,000. par année. Les neuf fonctionnaires devront voir à ce que tous les ministères et toutes les compagnies gouvernementales ne manquent jamais de personnel.

Les nouveaux fonctionnaires sont les suivants :

W.D. Speer, 50 ans, d'Edmonton, qui jusqu'ici recrutait les fonctionnaires supérieurs au ministère de l'Industrie, et directeur d'un des programmes de recrutement de la commission;

G.-R. Beaudry, 53 ans, de Montréal, jusqu'ici directeur adjoint du bureau de revision de la classification au sein de la commission;

Tg. Morry, 46 ans, de Saint-Jean, Terre-Neuve, jusqu'ici directeur du recrutement à la direction de l'administration et du personnel pour la commission;

F.-E. Anderson, 53 ans, d'Ottawa, jusqu'ici directeur général des Finances, au quartier général des forces canadiennes;

D.-L. McGivern, 50 ans, de Saint-Jean, Nouveau-Brunswick, jusqu'ici chef de la division des bureaux régionaux à la direction des opérations de la commission du service civil.

A Chicoutimi

Révélations sensationnelles de Thériault au procès pour meurtre de Roger Bonenfant

CHICOUTIMI — (P.C.) — Raymond Thériault, de Jonquière, a continué samedi ses révélations sensationnelles au procès de Roger Bonenfant, 26 ans, de Montréal, dont le procès se poursuit depuis une semaine pour le meurtre de Ghislain Savard, 19 ans, abattu d'un coup de feu à l'abdomen en octobre 1963, au cours d'un vol de banque commis à la piste de courses de Jonquière.

Thériault a révélé que Bonenfant lui avait dit le jour du meurtre que l'agent Charles Côté, de Jonquière, identifierait une personne après que le vol aurait été commis.

Le témoin a dit qu'au cours d'une rencontre précédant le vol, il avait été entendu que Delphis Lévesque, ex-agent de police, demanderait à l'agent Côté s'il voulait "marcher dans l'affaire du rond de courses".

Par ailleurs, Thériault a avoué avoir reçu un appel téléphonique de Bonenfant, quatre jours après le crime, lui demandant de faire disparaître un paquet contenant des armes et des cagoules, et de garder un montant de $200 qui se trouvait dans le sac pour défrayer le loyer de son chalet, situé près de Jonquière et où avaient eu lieu les rencontres avant le meurtre du jeune Savard.

Le témoin a précisé qu'il avait empoché l'argent et s'était débarrassé du paquet contenant armes et cagoules.

Il a dit que ce n'est que plusieurs jours après le crime qu'il avait revu Bonenfant à Montréal et que ce dernier lui avait déclaré avoir quitté la région de Jonquière le lendemain du vol de banque.

Le vol au cours duquel Ghislain Savard avait été abattu avait rapporté quelque $3,200 à ses auteurs.

L'adolescent subira un examen psychiatrique

VANCOUVER (P.C.) — L'adolescent de 17 ans qui est accusé en rapport avec le meurtre à coups de hache cinq membres d'une même famille à Vancouver vendredi dernier a comparu hier en Cour des jeunes délinquants et il devra comparaître de nouveau vendredi après avoir subi un examen psychiatrique.

La police attend le résultat d'une enquête de texicologues pour déterminer si Osborne Kosberg, son épouse et trois de ses enfants étaient ou non drogués au moment où ils ont été passés à la hache dans leurs lits vendredi. La police croit que des somnifères ont pu être placés dans des "milk shakes" à la résidence des victimes la veille de l'attentat.

Outre le père, les victimes sont Dorothy Kosberg, 40 ans, Barry, Gayle et Vincent, âgés respectivement de 15, 11 et 2 ans. Seuls Marianne, 13 ans, qui repose toujours dans un état critique, et son frère de six mois, Osborne, ont échappé au démembrement.

On croit que le bébé a échappé à l'assassin parce que ce dernier l'avait cru déjà mort. L'enfant avait le visage bleu lorsque les policiers l'ont découvert et il avait grand peine à respirer.

• LIVRE DE GILLES VIGNEAULT — Les Editions de l'Arc, en collaboration avec la Librairie Garneau, lançaient hier soir à Québec un livre de Gilles Vigneault : "Quand les bateaux s'en vont". Ce recueil propose les textes de chansons de Gilles Vigneault et s'ajoute au premier livre de textes de chansons du poète de Natashquan : "Avec les vieux mots". Le volume "Quand les bateaux s'en vont", lancé hier, propose des textes de Vigneault mis en musique par Léveillée, Calvé et autres chansonniers. La manifestation était présidée par Mgr Félix-Antoine Savard, qui s'est dit "le vieux Menaud qui se penche fraternellement pour saluer le poète qui chante son pays". A cette même occasion, Mme Alice Lemieux-Lévesque a remis à Gilles Vigneault, au nom de la Société des poètes canadiens-français, un souvenir marquant le grand prix de la chanson remporté par Vigneault à Sopot, en Pologne. Sur la photo, dans l'ordre habituel : Mme Jacqueline Desrochers-Rioux, présidente de la Librairie Garneau, Mgr Félix-Antoine Savard et M. Gilles Vigneault. (Photo l'Action par Marcel Laforce)

Le vendeur doit se renouveller sans cesse (Bernard Pauzé)

par Jean-Noël Bilodeau

"L'essentiel n'est pas de vaincre, mais de prendre part, de partager plutôt que de posséder." M. Bernard Pauzé, vice-président de l'Institut de Personnalité Inc., résumait ainsi la conférence qu'il prononçait, hier soir, devant les membres du club Vente-Publicité de Québec. Le thème de la conférence de M. Pauzé était : "Le rôle de la personnalité chez le vendeur."

"Un vendeur doit s'appliquer à être personnel, et il est important pour lui de se renouveler sans cesse pour être plus à la portée des autres et du progrès actuel." Le conférencier a souligné à l'auditoire le souci de la responsabilité qui doit animer tout vendeur, sinon tout individu : "Il faut prendre conscience, a-t-il dit, du fait que votre situation reflète le vrai visage de la nation, ou du moins, de la localité que vous représentez. Il est important de voir grand pour que les étrangers que vous rencontrez voient grand chez vous."

M. Pauzé a ajouté que tout vendeur doit être conscient qu'il est un créateur de pensée. "Nous ne sommes plus dans un siècle où faire peur était le premier outil de vente. Nous vivons dans le siècle de l'amour. Il faut faire agir les gens en leur en donnant les moyens, non en les poussant."

Le conférencier a terminé en appuyant sur l'idée qu'un vendeur doit être positif, puisque sa personnalité déteint sur les gens qu'il rencontre. "Il faut aimer notre responsabilité, a-t-il terminé, la vivre et ensuite la faire aimer."

• M. Bernard Pauzé était, hier soir, conférencier invité du club Vente-Publicité de Québec. On voit de gauche à droite, M. Pierre Robitaille, président du club, M. Bernard Pauzé, conférencier, vice-président de l'Institut de Personnalité Inc., et M. Maurice Masse, membre du club, qui remerciait l'invité.

Jours de congé changés

La Commission scolaire de Montmorency a décidé hier soir de ne pas suivre les recommandations du ministère de l'Education en ce qui a trait aux fêtes mobiles, et en particulier au congé de la fête des Rois. En effet, il a été résolu qu'il n'y aura pas de cours au cours primaire ce jour-là. Par contre, le 20 mai prochain qui devait être un jour de congé sera un jour de classe comme d'habitude.

Cette décision fait suite aux nombreuses réflexions de contribuables qui avaient déclaré qu'ils n'enverraient pas leurs enfants en classe ce jour-là.

Le travail et les oeufs

Une heure de travail dans une usine de l'Ontario permet aujourd'hui d'acheter 4½ douzaines d'oeufs. Une heure correspondante en 1949 ne permettait l'achat que de 1.7 douzaine.

Les propriétaires : opposés à la hausse des tarifs d'autobus

L'Association des Propriétaires de Québec s'oppose à la hausse générale des tarifs de transport de la Québec-Autobus Ltée, hausse qui affecte aussi le milieu étudiant, et par conséquent, doublement les parents. Notre groupement suggère au Conseil de Ville d'étudier sérieusement la possibilité d'établir un service de transport en commun métropolitain. La création de ce système serait de nature à fournir un meilleur service à un coût moindre.

L'Association proteste contre cette récente augmentation des tarifs de transport public parce que le budget du petit propriétaire ne lui permet pas d'absorber une telle augmentation, d'autant plus que cette mesure constitue, à toutes fins pratiques, une hausse réelle du coût de la vie. C'est une mesure préjudiciable aux gens à revenus moyens.

L'Association des Propriétaires de Québec se réjouit du succès remporté par le Progrès Civique lors des dernières élections municipales et elle félicite chaleureusement le maire, M. Gille Lamontagne, ainsi que les neuf conseillers de ce parti qui viennent d'être élus. Cette victoire permettra d'appliquer les recommandations du rapport Sylvestre et sera de nature à donner un nouveau départ à la ville de Québec. La vieille capitale sort d'un long sommeil léthargique et les changements tant souhaités par la population commencent déjà à venir.

Cependant l'Association des Propriétaires, en tant que corps intermédiaire, continuera de jouer son rôle de surveillance de l'administration municipale. Comme par le passé, elle demeurera le chien de garde des affaires de la cité. Elle fera des suggestions constructives et formulera des critiques jugées à propos.

L'Association des Propriétaires approuve la politique de municipalisation des trottoirs récemment mise de l'avant par le Comité Exécutif. L'état de délabrement d'un grand nombre de nos trottoirs démontre largement l'urgente nécessité de cette mesure.

L'Association demande au Conseil de Ville l'abolition du permis de $1.00 pour l'installation de garages préfabriqués temporaires. Notre groupement ne voit pas l'utilité de ce permis vu le caractère temporaire de ces garages préfabriqués.

REGIE DES LOYERS

Attendu que la rénovation urbaine est mise de l'avant depuis quelque temps;

Attendu que la Régie des loyers, qui existe depuis 1941, est une entrave à l'entretien et au maintien en bon état des propriétés;

Attendu que l'application des dispositions de cette loi contribue depuis plus de 25 ans, à rendre les propriétés, soumises à cette loi, à les rendre en habitats inadéquats;

Il est résolu que l'Association des Propriétaires demande au Conseil de ville de prier le gouvernement provincial de bien vouloir prendre les mesures nécessaires pour abolir la Régie des loyers dans le territoire de la cité de Québec.

(Communiqué)

CALENDRIER

MARDI, 14 DECEMBRE 1965
S. Nicaise, m.
Demain :
Quatre-Temps
Ste Chrétienne, v.

SOLEIL: Lever: 7.35 Coucher: 3.58
LUNE: Lever: 9.57 Coucher: 11.59

Les marées de mardi le 14 déc.
Hautes: 10.52 a.m. — 11.09 p.m.
Basses: 6.01 a.m. — 6.02 p.m.
Les marées de mercredi le 15
Haute: 11.56 a.m.
Basses: 6.53 a.m. — 7.07 p.m.

Phases de la LUNE en décembre
Premier quartier le 1, à 0h. 24 a.m.
Pleine lune le 8, à 0h. 21 p.m.
Dernier quartier le 15, à 4h. 52 a.m.
Nouvelle lune le 22, à 4h. p.m.
Premier quartier le 30, à 8h. 46 p.m.

N. B. — L'horaire indiqué est d'après l'heure normale de l'Est.

OUI, NOUS CULTIVONS LA CRIMINALITE . . .

. . . Si la TV, la radio, les revues, les journaux, spectacles, législateurs, citoyennes et citoyens inconscients, contribuent à avilir ou à laisser avilir la jeunesse, de pair avec ces adultes-bébés qui ne peuvent se passer de la bouteille ou qui se promènent le derrière-à-l'air, etc.

(Espace payé par H.P.)

L'ACTION offre à la FUTURE MARIEE

Un excellent choix de FAIRE-PARTS CARTES de RETOUR CARTES DE REMERCIEMENTS NAPPERONS etc.

Prenez rendez-vous avec un de nos vendeurs qui vous soumettra échantillons, prix et tous les renseignements désirés sur cette papeterie.

Signalez : 522-4771 demandez le local 19

(Nous desservons le Québec Métropolitain)

Verres de Contact
Centre d'Application de Lentille Cornéenne
DR FERNAND BELLEMARE, M.D.
425 est, Boul Charest
Québec — 529-3694

Achetez au PRIX du GROS votre BAGUE de FIANCAILLES

CADEAUX de NOCES

Montres — Verre taillé — Verre soufflé — Pierres de naissance — Briquets — Ensembles de toilette — Boutons de manchettes — Bases de marbre — etc . . . Une maison de plus de 18 ans de service.

IMPORTATEUR-DIAMANTAIRE

RENE MARCOUX
365 DE LA COURONNE TEL.: 524-8722

REPARATIONS DE MONTRES — TRAVAIL GARANTI

PHILCO

STYLE CONTEMPORAIN

L'HARMONIE PARFAITE EN VISION ET EN SONORITE

STEREO

Série Belle Canadienne
PHILCO
Modèle 1883

Au foyer, dans tout décor, ce meuble de style contemporain est d'une élégance superbe. Le soin le plus complet apporté dans le choix et la finition des placages en noyer véritable et des bois massifs en font un cabinet d'une beauté tangible. Hauteur approx. 28", largeur 56", profondeur 17". Casier à disques. Chassis (circuit transistorisé) 22 transistors, 12 diodes. AM/FM, FM stéréo. Puissance musicale 40 watt. Syntonisateur par volant. Réponse de fréquence 15-40,000 CPS. Musique de fond. 4 Boutons-poussoirs de luxe. 3 commutateurs silencieux, selectomatic. Tourne-disque Philco custom. Aiguille de diamant. Système de haut-parleurs 2-8", 2-4", 2-TC.

LE PLUS BEAU DE TOUS LES CADEAUX

SPECIAL 379.

Chaque produit Philco est entièrement appuyé par la garantie Philco.

J.-W. CANTIN & FILS INC.
74 OUEST, RUE ST-JOSEPH — QUEBEC — TEL. : 525-4519
"Le plus ancien magasin de meubles neufs à Québec"

OUVERT TOUS LES SOIRS JUSQU'A 9 H. 30

PLAN MISE-DE-COTE

Achetez maintenant, livraison à la date désirée